



Sommaire

01 Approche contextuelle et réglementaire
Page 4

02 Approche paysagère et spatiale
Page 19

03 Approche environnementale
Page 44

04 Approche démographique
Page 117

05 Approche résidentielle
Page 129

06 Services et équipements
Page 144

07 Activités économiques, commerciales et touristiques
Page 153

08 Approche mobilière
Page 213

Sommaire

09 **Agriculture**
Page 228

01 Approche contextuelle et réglementaire

01 Approche contextuelle et réglementaire

Préambule

Depuis une vingtaine d'année, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires ont fait évoluer les tenants et aboutissants du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Ainsi, face aux défis que représentent les transitions économiques, démographiques, écologiques, climatiques et énergétiques pour les territoires et leurs habitants, et au lendemain d'une simplification et d'une modernisation des SCoT, prévue dans le cadre de la loi ELAN, l'objectif est d'accompagner les territoires et les élus dans la prise en compte des changements.

Depuis le 29 juillet 2019, l'Etat semble renforcer son attention sur cette question globale de la transition des territoires en mobilisant ses services déconcentrés pour porter **les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols** et appliquer les dernières mesures législatives prises en la matière. Il est ainsi indiqué dans cette circulaire le point suivant :

« D'un point de vue général, votre action intervient dans la trajectoire qui consistera à rendre applicable **l'objectif zéro artificialisation nette du territoire**, dans les délais qui seront confirmés par le président de la République. **Ceci suppose dans un premier temps d'infléchir la consommation, puis de la stopper par un usage sobre de l'espace et par des actions de type compensatoire** ».

Ces différentes évolutions passées et surtout celles à venir mènent à considérer que nous sommes aujourd'hui sur une véritable transition dans la façon d'imaginer le développement des territoires. La transition dans laquelle nous nous trouvons à ce jour est un mouvement qui conduit à un état futur que l'on ne connaît que partiellement. L'un des objectifs de la révision du SCoT de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin sera donc d'envisager ensemble cet avenir commun. Afin d'intégrer cette notion de TRANSITION dans le diagnostic territorial, le choix a été fait de regrouper certaines thématiques sous le vocable « transition », dans une vision plus globale d'aménagement :

- **Transition démographique** : démographie, habitat et équipements,
- **Transition économique** : économie selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, le commerce et le tourisme,
- **Transition mobilitaire** : les transports et déplacements,
- **Transition écologique et environnementale** : consommation d'espaces, environnement et cadre de vie (Etat initial de l'environnement)

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le cadre législatif

Le contexte législatif et son évolution

La révision du SCoT de la CC Inter Caux Vexin s'inscrit dans un contexte législatif mouvant que le SCoT se doit de prendre en compte :



La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)

Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue donc un document de planification stratégique qui doit exprimer le projet du territoire multi-communal qu'il recouvre. Élaboré à l'aide du présent diagnostic, le SCoT doit exprimer le projet d'aménagement et de développement durables des collectivités en respectant les principes de développement durable définis aux articles L. 101-1 et L101-2 du code de l'urbanisme.



Les lois Grenelle I (3 août 2009) et II (12 juillet 2010)

«L'urgence écologique», avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à compléter et renforcer les objectifs de développement durable. Ces deux lois ont renouvelé l'importance des documents d'urbanisme supra communaux et affirmé le rôle des SCoT comme des documents stratégiques à grande échelle couvrant des territoires de plusieurs EPCI, et l'urbanisation limitée des territoires non couverts. Par ailleurs, la prise en compte du climat et de l'énergie, la préservation et la restauration de la biodiversité, le chiffrage de la consommation d'espaces, le développement des communications numériques, le lien entre densité et niveau de desserte des transports collectifs sont autant de thèmes qui doivent dorénavant être abordés dans les SCoT.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le cadre législatif



La Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) adoptée le 24 mars et publiée le 26 mars. Elle a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ». Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain.



La loi Climat et Résilience (22 août 2021)

Cette loi, adoptée le 22 août 2021, a adapté le Code de l'Urbanisme pour inscrire la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi Climat & Résilience précise les leviers pour lutter contre la consommation foncière et atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050. Cette loi soulève la nécessité de se tourner vers la densification. Le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ainsi que la renaturation des sols artificialisés sont dorénavant les mots d'ordre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Sans oublier :

- ***La loi relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014.*** Elle supprime « l'obligation » qui avait été faite au DOO de déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles, par leur importance, d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire.
- ***La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) promulgué le 13 octobre 2014.*** Le projet de SCOT est soumis à la CDPENAF lorsqu'il a pour conséquence une réduction des surfaces des espaces naturels ou forestiers et non plus seulement agricoles et il en va de même du projet de PLU d'une commune non couverte par un SCOT. Le diagnostic sur lequel doit s'appuyer le rapport de présentation du SCOT, qui devait déjà prendre en compte la biodiversité depuis la loi ALUR, doit désormais également prendre en compte les besoins répertoriés en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique. Le document d'orientation et d'objectifs du SCOT doit arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, le cas échéant par secteur géographique

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le cadre législatif

- **La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015**

Les PCAET, à la différence des PCET, doivent prendre en compte le SCoT, renforçant ainsi la vocation intégratrice de ce schéma pour l'action publique territoriale. Par son obligation d'articulation avec le PCAET, le SCoT constitue à présent un document cadre pour la stratégie d'atténuation et adaptation du territoire relayée dans le PCAET. Ce dernier « définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ».

- **La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) d'août 2015**

La loi NOTRe, comme la loi Macron, assouplit le régime issu de la loi ALUR. Ainsi est supprimée l'interdiction d'établir un périmètre de SCOT correspondant au périmètre d'un seul EPCI. Elle acte la création du SRADDET qui se substitue à de nombreux documents « régionaux ».

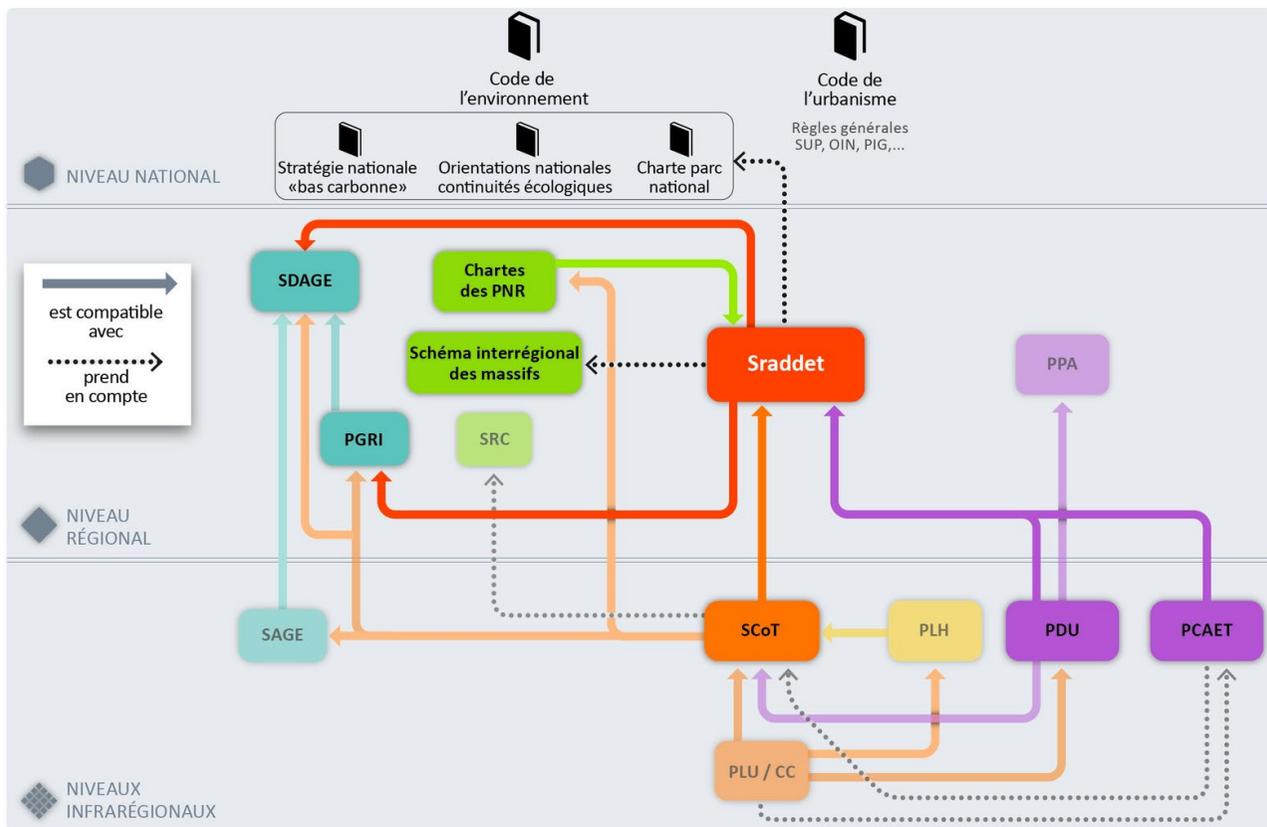
- **La loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) de novembre 2018**

Le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) redevient obligatoire au sein du SCOT, dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) et devra prévoir le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux différents secteurs identifiés.

- **L'ordonnance du 17 juin 2020, relative à la modernisation des SCoT**, ayant pour but de clarifier la position des SCoT entre les SRADDET et les PLU/PLUi et d'améliorer la lisibilité des projets portés par les SCoT. Introduction par cette ordonnance, de la possibilité d'élaboration d'un SCoT valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

01 Approche contextuelle et réglementaire

Principe de compatibilité avec les documents supra communaux



© Région Île-de-France 2016
Source : IAU ÎdF, octobre 2016 - Conception Wedodata, IAU ÎdF

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLU I : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRE : Schéma Régional Eolien

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le principe de compatibilité avec les documents supra communaux

Le Code de l'Urbanisme impose aux SCoT une **obligation réglementaire de compatibilité avec les documents supra-communaux en vigueur sur le territoire.**

Le territoire de la CC Inter Caux Vexin est couvert par plusieurs documents supra-territoriaux comme illustré par le schéma ci-contre. Ainsi, le SCoT devra se saisir de l'ensemble de ces documents afin de construire un projet compatible avec l'ensemble de ces documents.

Les différents documents que le SCoT doit intégrer dans sa réflexion sont présentés ci-après.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le SRADDET de la Région Normandie

Le SRADDET : des règles d'aménagement précises à reprendre dans le SCoT

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la Normandie. Cette stratégie issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 est portée et élaborée par la Région Normandie et coconstruite avec tous ses partenaires (collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations...).

Le SRADDET de la Région Normandie a été adopté par le Conseil Régional le 2 juillet 2020, il est en cours de modification depuis mars 2021 pour répondre aux défis actuels (changement climatique, disparition de la biodiversité, etc.) et intégrer les évolutions réglementaires telles que la loi « Climat et résilience » (avec son objectif de zéro artificialisation nette), la loi « Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire » (qui lutte notamment contre les dépôts sauvages et la prolifération des plastiques) ou la « Loi d'Orientation des Mobilités » (qui renforce par exemple les mobilités cyclables). La SRADDET dans sa version adoptée en 2020, continue de s'appliquer pendant le temps de la modification.

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Le SDAGE Seine Normandie



Le périmètre du SDAGE

Source : VE2A

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie 2022-2027

Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en œuvre localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le Comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, le 23 mars 2022.

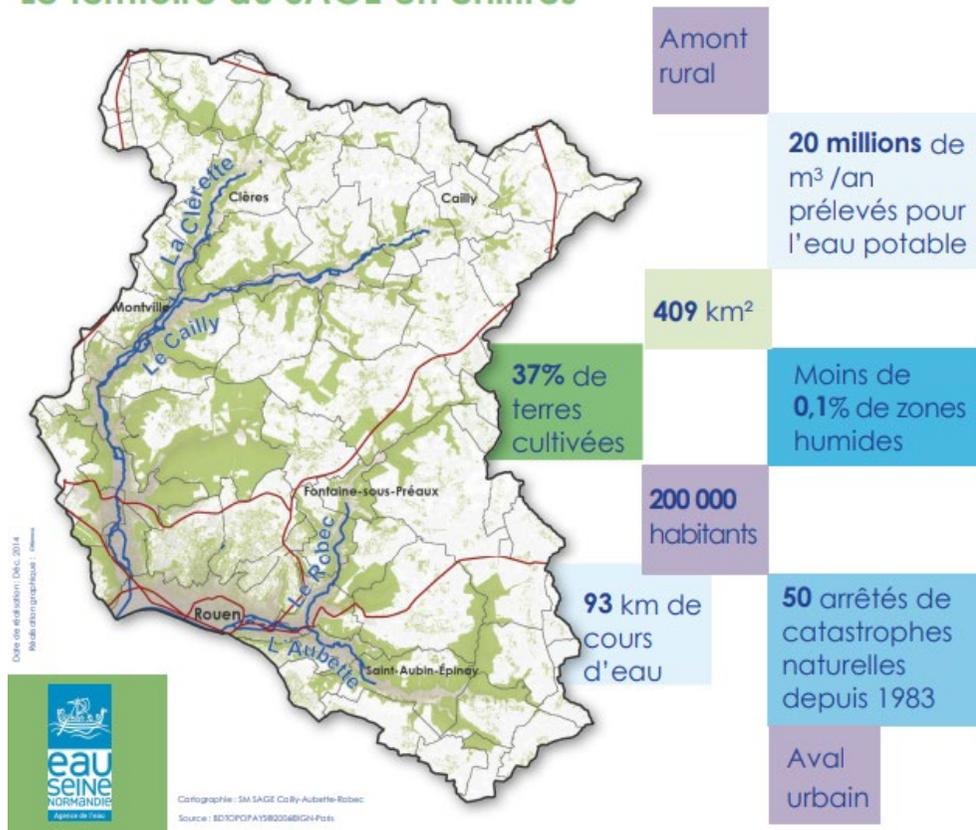
Le SDAGE 2022-2027 compte 28 orientations et 124 dispositions qui sont organisées autour de 5 orientations fondamentales :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- Agir sur le bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les SAGE

Le territoire du SAGE en chiffres



Périmètre couvert par le SAGE Cailly-Aubette-Robec.

Source: sagecaillyaubetterobec.fr

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cailly-Aubette-Robec et des 6 vallées

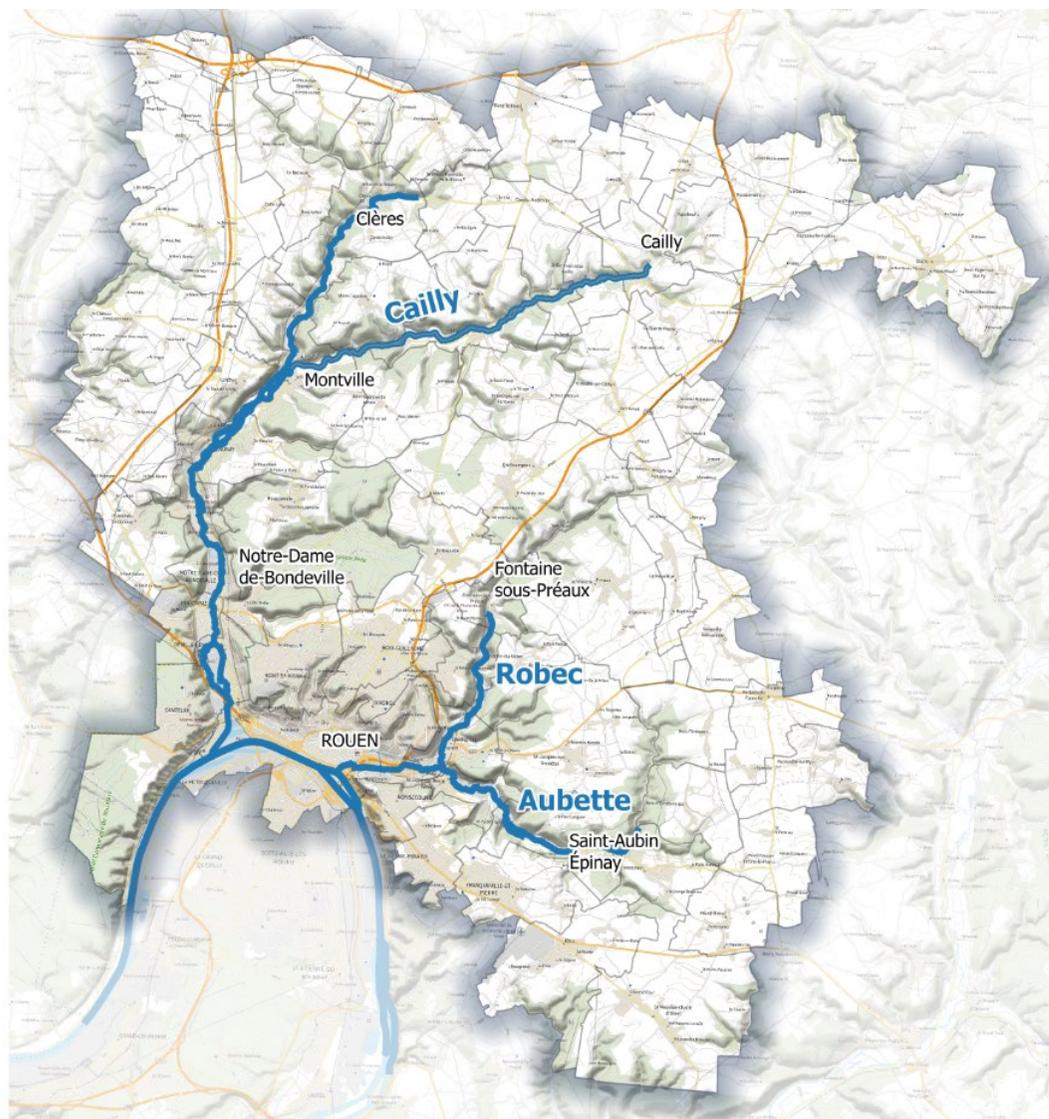
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux décline à l'échelle d'une unité hydrographique ou d'un système aquifère les grandes orientations définies par le SDAGE. Il est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui comprend des représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers.

Depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SAGE se compose de deux parties : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) avec lequel le SCoT doit être compatible, et le règlement, opposable aux tiers. Ce dernier ainsi que les documents cartographiques sont directement opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution des installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation ou déclaration en application de la réglementation sur l'eau. Il faudra donc veiller à associer les animateurs et les structures porteuses de ces SAGE à l'élaboration du SCoT.

- 42 communes du territoire, au centre et à l'ouest, sont comprises dans le périmètre du SAGE Cailly-Aubette-Robec, approuvé le 28 février 2014.
- 8 communes de bordure ouest sont couvertes par le SAGE des 6 vallées approuvé le 7 mars 2022.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les PPRI



Périmètre couvert par le PPRI du bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec

Source: sagecaillyaubetterobec.fr

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Le PPRI répond à trois objectifs principaux :

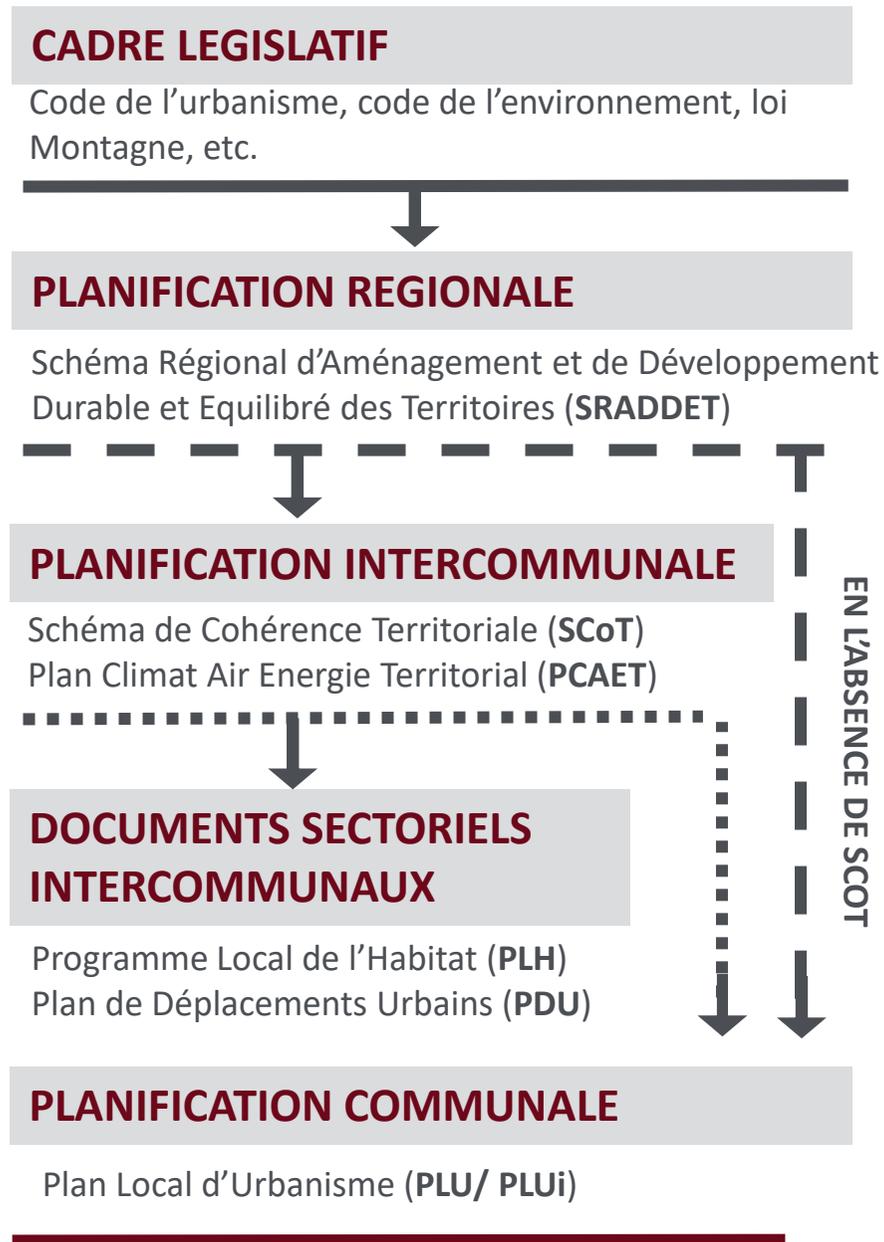
- Interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines ;
- Réduire le coût des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques ;
- Adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs les plus exposés et afin de préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux.

Le territoire est couvert par 3 PPRI :

- Le PPRI du bassin Versant de l'Austreberthe-Saffimbec, approuvé en janvier 2022. Il concerne 31 communes dont 6 à l'Ouest territoire.
- Le PPRI du bassin Versant de la Scie approuvé en mai 2020. Il concerne 52 communes dont 6 au Nord du territoire.
- Le PPRI du bassin Versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec, approuvé en juillet 2022. Il concerne 68 communes dont 37 sur le territoire.
- Le PPRI de la Vallée de l'Andelle approuvé en juillet 2020. Il ne concerne pas de communes sur le territoire mais Héronnelles et Crevon sont des affluents.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les effets juridiques du SCoT



- Conformité**
Obligation de stricte identité de la règle inférieure à la règle supérieure (respect « à la lettre »)
- Compatibilité**
Exigence de non-contrariété, la règle inférieure ne doit pas faire obstacle, empêcher la mise en œuvre de la règle supérieure
- Prise en compte**
A priori moins rigoureuse que l'obligation de compatibilité, il s'agit toutefois de respecter les orientations fondamentales du texte.

Les effets juridiques du SCoT

Le SCOT Inter Caux Vexin constitue un cadre juridique de référence dont le « document d'orientations et d'objectifs » (DOO) s'impose à plusieurs catégories de documents et de décisions administratives qui doivent être « compatibles » avec le DOO, en particulier :

- les documents locaux d'urbanisme élaborés par les communautés de communes ou les communes, qu'il s'agisse des plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou des cartes communales ;
- les programmes locaux de l'habitat (PLH) ;
- les plans de déplacements urbains (PDU) ;
- Les autorisations d'exploitation commerciale ou cinématographique ;
- certaines opérations foncières ou d'aménagement (ZAD, ZAC).

Le territoire du SCoT d'Inter Caux Vexin n'est à ce jour concerné par aucun programme local de l'habitat et aucun plan de déplacements urbains. Les documents locaux d'urbanisme, qui doivent être compatibles avec le SCoT, ont connu d'importantes évolutions, en lien notamment avec la situation institutionnelle du territoire.

A compter de son approbation, les PLU(i) bénéficient d'un délai 3 ans pour effectuer leur mise en compatibilité avec ce dernier. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, les PLU(i) et cartes communales devront intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF prescrits par le SCoT au plus tard le 22 février 2028.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les collectivités qui composent le SCoT

Les collectivités territoriales qui composent le SCoT

Le paysage institutionnel a évolué de façon significative depuis 2014 sur le territoire du SCoT Inter Caux Vexin. Le SCoT du Pays entre Seine et Bray a été approuvé le 24 novembre 2014 a fait l'objet d'une évaluation à 6 ans. Depuis son approbation, le pays, qui regroupait 3 communautés de communes (la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles et la Communauté de Communes du Plateau de Martainville) a été intégré à la nouvelle intercommunalité : la communauté de communes Inter-Caux-Vexin (CCICV) regroupant les communes du pays et intégrant 4 communes de l'ancienne communauté de communes du Bosc d'Eawy, non couvertes par le SCoT du Pays entre Seine et Bray (les 4 communes de Bosc le Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng et Cottévrard). Cette fusion d'intercommunalités intervenait dans le cadre de l'application de la loi NOTRe au 1er janvier 2017.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Les collectivités qui composent le SCoT



Les 64 communes d'Inter Caux Vexin

Source : VE2A

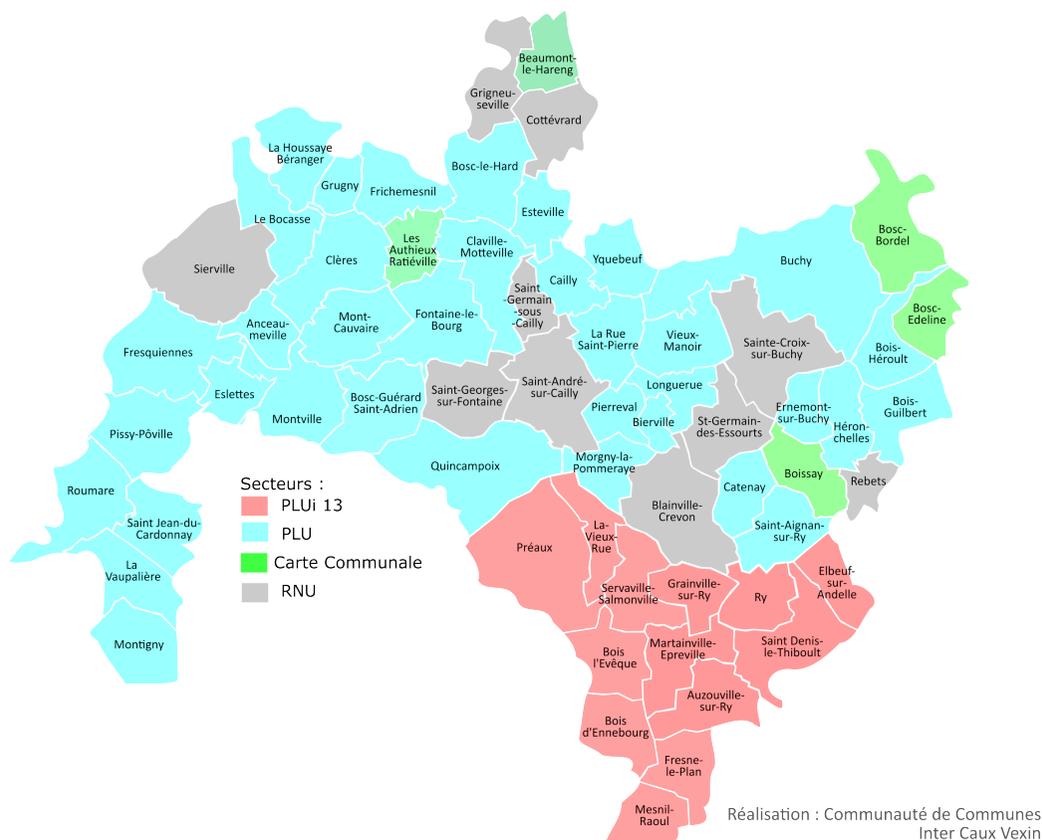
Les 64 communes de la CC Inter Caux Vexin

Définie sur un territoire mi-rural, mi-périurbain, située au carrefour du Pays de Caux, du Pays de Bray et de la Métropole Rouen-Normandie, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est venue consacrer la collaboration établie de longue date entre les élus locaux.

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin représente ainsi 64 communes et plus de 55 000 habitants : Anceaumeville, Les Authieux-Ratiéville, Auzouville-sur-Ry, Beaumont-le-Hareng, Bierville, Blainville-Crevon, Bois d'Ennebourg, Bois-Guilbert, Bois-Hérault, Bois l'Evêque, Boissay, Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Buchy, Cailly, Catenay, Claville-Motteville, Clères, Cottévrard, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-sur-Buchy, Eslettes, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Fresne-le-Plan, Fresquiennes, Frichemesnil, Grainville-sur-Ry, Grigneuseville, Grugny, Héronnelles, La Houssaye-Béranger, La Rue-Saint-Pierre, La Vaupalière, La Vieux-Rue, Le Bocasse, Longuerue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Mont-Cauvaire, Montigny, Montville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreval, Pissy-Pôville, Préaux, Quincampoix, Rebets, Roumare, Ry, Servaville-Salmonville, Sierville, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Denis-le-Thibout, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Croix-sur-Buchy, Vieux-Manoir, et Yquebeuf.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Evolution des documents d'urbanisme



Documents d'urbanisme en vigueur en 2023 sur le territoire

Source : CC Inter Caux Vexin

Evolution des documents d'urbanisme

Le territoire du SCoT a connu une évolution importante des documents locaux d'urbanisme, consécutivement aux évolutions institutionnelles. En 2013, le territoire se caractérisait par une mosaïque très diversifiée de documents, dont de nombreux plans d'occupation des sols (POS) risquant de devenir caducs, au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Les documents locaux d'urbanisme ont connu les évolutions suivantes depuis 2014 :

- 2014 : Elaboration, modification et révision des PLU de Fresquiennes, Vieux-Manoir, Yquebeuf
- 2015 : Elaboration, modification et révision des PLU d'Anceauville, La Houssaye-Beranger, Longuerue, Pierreval
- 2016 : Elaboration, modification et révision des PLU de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cailly
- 2017 : Elaboration, modification et révision des PLU de Grugny, La Vaupalière, Morgny-la-Pommeraye et la Carte Communale des Authieux Ratieville
- 2018 : Elaboration, modification et révision des PLU d'Anceauville, Bierville, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-Jean-du-Cardonnay, Yquebeuf, Saint-Georges-sur-Fontaine (annulé)
- 2019 : Elaboration, modification et révision des PLU de Claville-Motteville, Clères, Saint-Jean-du-Cardonnay
- 2020 : Elaboration, modification et révision de Roumare, La-Houssaye-Beranger, Héronnelles
- 2021 : Elaboration, modification et révision du PLUi13 Plateau de Martainville, Montville, Montigny
- 2022 : Elaboration, modification et révision La-Rue-Saint-Pierre, Buchy (centre), Quincampoix
- 2023 : Modification simplifiée du PLU de Fresquiennes

10 communes n'ont connu aucune évolution de leur document d'urbanisme entre 2013 et 2019 :

- Carte communale de Boissay (2007) PLU de Pissy-Poville (2008), Carte communale de Bosc-Edeline (2010), PLU de Mont Cauvaire (2010), PLU de Bois Guilbert (2012) et PLU du Bocasse (2013).

01 Approche contextuelle et réglementaire

Evolution des documents d'urbanisme

Documents d'urbanisme en vigueur par date d'approbation

Année	Procédure approuvée						
2009	PLU de Buchy (centre)	PLU d'Eslettes	PLU de Fontaine-le-Bourg				
2010	Carte Communal de Bosc-Edeline	PLU de Frichemesnil	PLU de La-Houssaye-Béranger	PLU de Mont-Cauvaire			
2011	PLU d'Héronnelles	PLU de Montigny					
2012							
2013	PLU de Bosc-Guérard-Saint-Adrien	PLU d'Ernemont-sur-Buchy	PLU d'Esteville	PLU de Quincampoix	PLU du Bocasse		
2014	PLU de Fresquiennes	PLU de Vieux-Manoir	PLU d'Yquebeuf				
2015	PLU Anceaumeville	Modification simplifiée du PLU de La-Houssaye-Béranger	PLU de Longuerue	PLU de Pierreval			
2016	PLU Beaumont-le-Hareng	PLU de Bosc-le-Hard	PLU de Clères	PLU de Cailly			
2017	Carte Communale des Authieux Ratieville	PLU de Grugny	Révision allégée du PLU de La Vaupalière	PLU de Morgny-la-Pommeraye			
2018	Modification simplifiée PLU d'Anceaumeville	PLU de Bierville	Modification simplifiée du PLU de Buchy (centre)	PLU de Saint-Aignan-sur-Ry	PLU de Saint-Georges-sur-Fontaine (annulé par la suite)	PLU de Saint-Jean-du-Cardonnay	Modification simplifiée du PLU d'Yquebeuf
2019	PLU de Claville-Motteville	Révision allégée du PLU de Clères	Modification simplifiée du PLU de Saint-Jean-du-Cardonnay				
2020	Modification simplifiée PLU d'Héronnelles	Modification du PLU de La-Houssaye-Béranger	PLU de Roumare				
2021	PLUi 13 Plateau de Martainville	Modification du PLU de Montigny	Modification PLU de Montville				
2022	Modification simplifiée du PLU de Buchy (centre)	PLU de La-Rue-Saint-Pierre	Révision allégée PLU de Quincampoix				
2023	Modification simplifiée du PLU de Fresquiennes						

Documents d'urbanisme en vigueur en 2023 sur le territoire

Source : CC Inter Caux Vexin

02 Approche paysagère et spatiale

02 Approche paysagère et spatiale

Localisation du territoire

Un territoire mi-rural, mi-périurbain, au carrefour des Pays de Caux et de Bray et de la Métropole Rouen-Normandie

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin est située au nord-est de la Région Normandie dans le département de la Seine Maritime, proche de la Manche et de la région parisienne (à 1 heure seulement de Paris). Le territoire est sous l'influence de l'immédiate de Rouen (de 10 à 30 minutes du sud au nord), capitale historique régionale de la Normandie et la préfecture de la Région Normandie. Le territoire s'étend sur une superficie de 543 km² pour une population totale de 55 643 habitants (source : INSEE, 2022), installés sur 64 communes aux profils variés (villages, bourgs centres). La densité de population du territoire est faible : elle s'établit à 102,4 habitants par km² contre une densité moyenne départementale de 200,1 habitants par km².

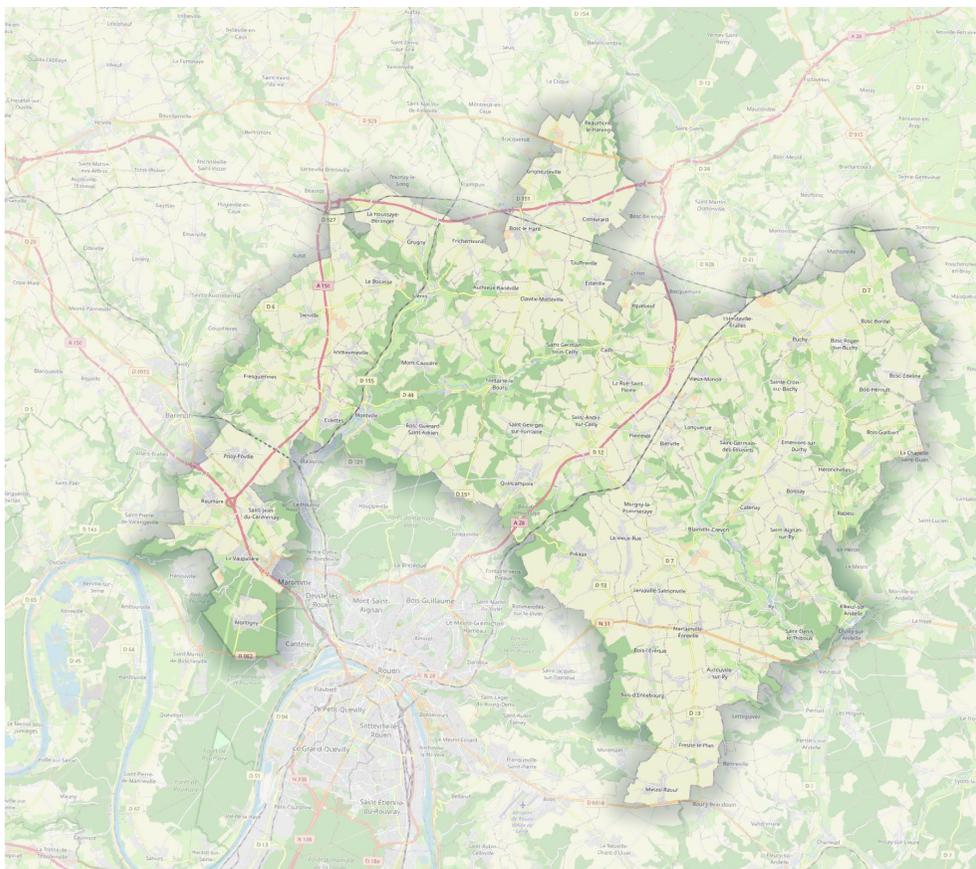
Le territoire communautaire est structuré par l'A150, l'A151 et l'A28 orientées nord/sud et un réseau de voiries départementales également nord/sud. Il bénéficie d'un positionnement favorable dans l'ancrage aux grandes dynamiques d'échanges nationales en étant situé à la fois sur un nœud routier majeur à la convergence de deux axes autoroutiers Est-Ouest et Nord-Sud et à proximité du réseau ferroviaire et de la gare de Rouen et des possibilités de relations non seulement avec Paris mais aussi avec d'autres destinations grâce à quelques dessertes TGV.

L'accessibilité du territoire est facilitée par sa position géographique : au Sud, tous les moyens de communication propres à Rouen peuvent être utilisés, comme l'A13 ; à l'Ouest il existe des voies autoroutières vers Dieppe et Le Havre. A l'Est, le Pays s'ouvre vers la Picardie voisine et au-delà la Belgique grâce aux axes A28 / A29. Les voies de chemin de fer qui traversent le Pays garantissent l'accès à Paris, au Havre, à Dieppe, à Amiens - Lille et à Beauvais - Pontoise.

Les échanges avec les territoires limitrophes sont nombreux. Les échanges Nord/Sud sont importants en raison de l'organisation des moyens de transports : convergence des axes de transports tant routiers que ferroviaires vers Rouen.

02 Approche paysagère et spatiale

Caractéristiques paysagères



Le périmètre de de la CC Inter-Caux Vexin

Source : OSM, 2023

Un territoire rural attractif en profonde mutation

Le territoire est situé dans la région naturelle dite « entre Caux et Vexin ». C'est un territoire d'interface : il fait le lien avec la Vallée de Seine, le Pays de Bray, le Pays de Caux et le Vexin Normand. Les paysages sont donc la résultante de l'imbrication de ces différentes composantes, ce qui en fait la grande diversité. S'il est difficile de mettre en évidence une identité paysagère homogène et forte comme celle du Pays de Bray, l'analyse des unités et des caractéristiques paysagères du territoire montre qu'il bénéficie d'une véritable diversité de paysages qualitatifs, fruits d'une succession de plateaux et vallées.

L'agriculture occupe une place dominante dans l'occupation des sols et constitue une part importante de l'identité du territoire. Les paysages et le terroir sont en grande partie des résultantes de cette activité. Les surfaces fertiles sont importantes sur les plateaux : les cultures y sont devenues prédominantes dans l'occupation de l'espace. Alors que les espaces agricoles représentent près de 80 % de la surface totale du territoire, 54 % sont cultivés et 26 % sont en prairie.

Les paysages soulignent également la situation d'espace de transition du territoire et son lien indissociable avec l'agglomération rouennaise. Il offre en effet une campagne préservée à deux pas de Rouen, la capitale régionale. Un cadre propice au développement d'activités de loisirs de pleine nature et à la découverte d'un environnement patrimonial riche (patrimoine naturel et bâti). Doté d'un habitat récent, d'équipements culturels et sportifs satisfaisants, ce territoire de qualité attire de nombreux habitants d'origine urbaine.

02 Approche paysagère et spatiale

Caractéristiques paysagères



Les grandes entités paysagères

Source : VE2A, 2023

- Le Caux Rouennais
- Le Pays de Caux
- Le plateau de la forêt d'Eawy
- Les vallées affluentes de la Seine
- Influence urbaine métropolitaine

Un territoire rural attractif en profonde mutation

Ainsi, alors que le territoire dispose encore d'une assez forte composante agricole, en particulier dans sa partie Nord-Est, il fait face à une forte pression foncière due au phénomène de périurbanisation qui impacte fortement son développement.

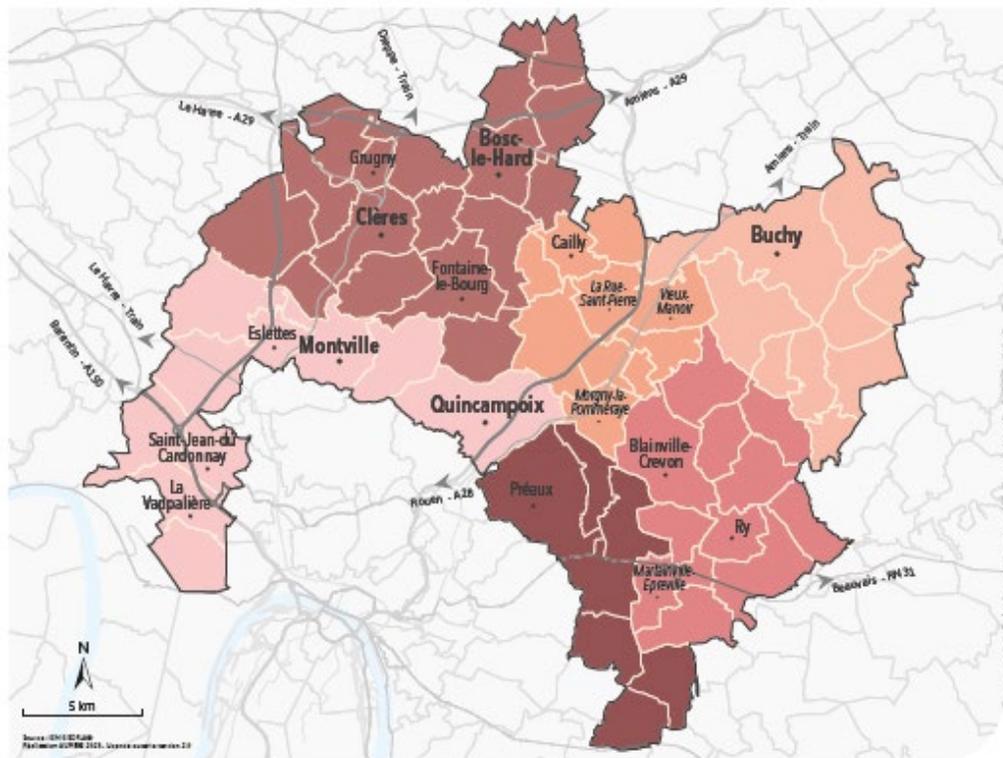
La proximité immédiate de l'agglomération rouennaise et la diffusion progressive de l'urbanisation sur des territoires plus éloignés du cœur de l'agglomération (phénomène de périurbanisation) pose la question de l'identité du territoire Inter Caux Vexin et de son évolution à terme.

A l'échelle du territoire, on note une différenciation territoriale entre une zone plus dense et périurbaine, jouxtant l'agglomération rouennaise, et une zone qui s'inscrit dans un environnement rural peu dense, au Nord, au Nord-Est et à l'Est du territoire. L'approche de la notion d'identité rurale n'est donc pas la même sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, ni totalement urbain, ni totalement rural, la Communauté de Commune Inter-Caux Vexin doit trouver sa place dans un nouvel équilibre entre ville et campagne. L'un des principaux enjeux de ce territoire est donc de maîtriser son espace afin de maintenir un développement mesuré et équilibré en conservant son caractère rural.

02 Approche paysagère et spatiale

Organisation spatiale



Source : SCoT du Pays entre Seine et Bray IGN GEODIA - AUR BSE

Secteurs géographiques	Typologie des communes
 Couronne ouest	Pôle majeur Bosc-le-Hard, Buchy, Clères, Montville et Quincampoix
 Arrière-pays buchois	Pôle d'équilibre «emplois-services» Blainville-Crevon, Cailly, Eslettes, Fontaine-le-Bourg, Grugny, La Vaupalière, Préaux, Ry et Saint-Jean-du-Cardonnay
 Moulin d'Écalles	<i>Commune stratégique</i> La Rue-Saint-Pierre, Martainville-Epreville, Morgny-la-Pommeraye et Vieux-Manoir
 Plateau de Martainville	
 Arrière-pays clérois	
 Couronne est	

Armature territoriale de la CC Inter-Caux Vexin

Source : AURBSE, 2019

Un territoire organisé en plusieurs polarités et bassins de vie

La CC Inter Caux Vexin est un espace à dominante résidentielle accueillant de nombreux actifs résidant sur le territoire du SCoT et travaillant dans les pôles d'emplois périphériques (de nombreuses migrations sont liées au lieu de travail).

A l'échelle régionale, on distingue le réseau métropolitain et celui des villes moyennes. Le territoire est sous l'influence de ces polarités urbaines. Il ne compte pas d'agglomération de taille importante ni de pôle urbain fortement structurant, mais il s'est développé en s'appuyant sur une armature urbaine organisée autour de plusieurs pôles urbains associant l'ensemble des villages.

Cinq polarités urbaines structurent le territoire : Quincampoix au sud, Montville et Clères à l'ouest, Buchy et Bosc-le-Hard au nord.

En fonction de ces pôles majeurs, six bassins de vie se distinguent (source : AURBSE), mais disposent de problématiques communes : les couronnes ouest et est, qui partagent une problématique de frange urbaine ; Le secteur du Moulin d'Écalles, touché par une problématique autoroutière entraînant une distorsion de l'espace-temps ; Les secteurs de l'arrière-pays clérois et buchois ainsi que celui du plateau de Martainville, témoignant d'une problématique d'arrière-pays rural au développement différencié.

Le choix de la base de données de référence : la Cartographie de la Consommation Foncière

En réponse à l'intégration des dispositions de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, le SCoT Inter Caux Vexin se doit d'intégrer l'objectif ZAN 2050 et ainsi d'inscrire un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) *a minima* de 50% sur l'ensemble du territoire sur le temps du SCoT, en comparaison à la période de référence précédente.

La base de données Cartographie de la Consommation Foncière (CCF) est une base cartographique construite par l'EPF Normandie, en partenariat avec la Région. Elle permet de suivre annuellement (depuis 1950 pour l'habitat et depuis 2000 pour l'activité économique) la consommation foncière à l'échelle de la parcelle. Dans le cadre de la modification du SRADDET, la Région Normandie a retenu cette base de données pour mesurer et suivre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour les 2 périodes : [2011-2020] et [2021-2030]. ***Elle constitue en ce sens la base de données de référence pour le suivi de la consommation spatiale du territoire sur la période précédente.***

Le socle pour la production de la donnée CCF

L'information principale pour produire la donnée CCF provient des fichiers fiscaux, qui permettent un suivi, à la fois, de la réalité des constructions et du statut des terrains. Cette ressource permet à CCF d'être produite à l'échelle des parcelles cadastrales.

L'achèvement d'une construction ou encore l'artificialisation d'une parcelle (parking, route de desserte d'un lotissement) se traduit par la création d'un nouvel objet, avec l'identification de sa date de consommation.

Les parcelles bâties sont également renseignées par différentes informations permettant d'affiner les analyses, par exemple :

- La vocation de la parcelle (habitat individuel ou collectif, voire habitat mixte, activité économique, équipement public, dépendance, ou mixité d'usages),
- Le type de propriétaire (public ou privé),
- La surface au sol du bâtiment, et la surface plancher des logements.

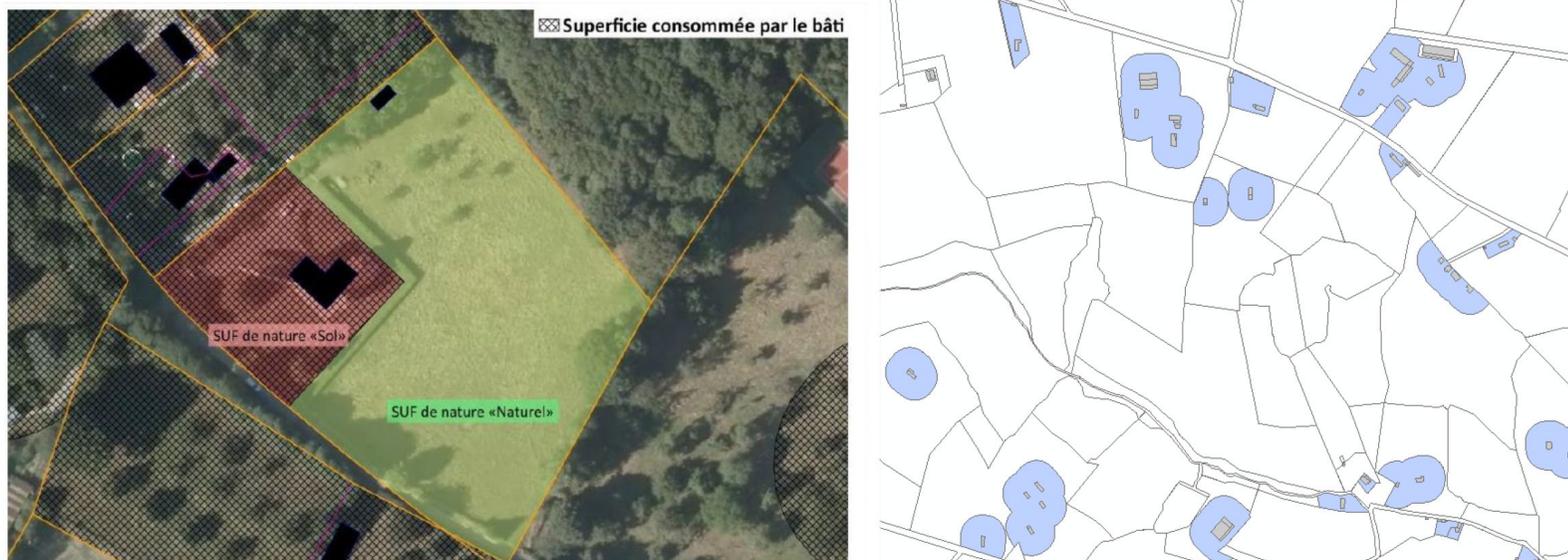
Des retraitements opérés pour affier la donnée CCF

La Cartographie de la consommation foncière (CCF) est enrichie de croisements réalisés à partir d'autres bases de données (données sur les transactions, occupation des sols, ...), afin de disposer d'une donnée affinée et d'échelle parcellaire

Un retraitement est également réalisé pour délimiter la consommation à un périmètre de 20 à 40 mètres autour d'un bâti, dès lors que celui-ci représente moins de 2% de la surface parcellaire (illustration ci-dessous) ou de 4% pour les communes appartenant à une unité urbaine d'au moins 10.000 habitants.

Pour les plus vastes parcelles, notamment dans les milieux forestiers ou dans les environnements agricoles, un travail automatisé est ainsi effectué pour réduire l'espace consommé au plus proche de la réalité.

Enfin, à l'issue de la production, un contrôle des nouveaux objets les plus consommateurs (de plus de 1500 m²) est effectué, pour en retoucher, le cas échéant, la géométrie, ou les informations affectées. Ce contrôle est principalement effectué à l'aide des photographies aériennes.



Source : Cartographie de la Consommation foncière, Région Normandie, EPF Normandie, 2023

Les livrables issus de la donnée CCF

La Cartographie de la Consommation Foncière est bâtie par millésime. La base de données de l'année AAAA comprend alors toutes les consommations foncières historiques jusqu'au 31 décembre de l'année AAAA. Actuellement, le dernier millésime date de 2020, comprenant ainsi toutes les consommations foncières jusqu'au 31 décembre 2020. Toutes les parcelles bâties sont représentées, cependant les données existantes ne permettent pas de leur attribuer systématiquement une date de consommation. En effet, celles-ci sont renseignées à compter de 1950 pour les logements et à partir de 2000 pour le développement économique. Afin de pouvoir identifier et classer les objets de consommation, une distinction est opérée entre 3 typologies :

- La consommation foncière en lien avec un bâtiment ;
- La consommation foncière sans lien avec un bâtiment ;
- Les espaces mobilisées pour lesquelles le rattachement à un principe de consommation fluctue selon les définitions et les utilisateurs (golfs, carrières, ...).

Les perspectives d'évolution de la donnée CCF

La donnée CCF étant retenue comme étant l'outil de mesure de la consommation d'ENAF dans le cadre de la modification du SRADDET, des évolutions de cette donnée sont en cours de réflexion entre l'EPF Normandie et la Région. Le fait de retenir la donnée CCF comme référence de la mesure de la consommation d'espaces nécessite :

- De réactualiser la donnée CCF, en procédant à un état des lieux des espaces consommés en 2011,
- D'actualiser la donnée en fournissant de nouveaux millésimes annuellement.

Une convention entre l'EPF et la Région a été signée le 07/11/22 pour financer ces réactualisations, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, pour la période 2022/2026.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces

Périmètre retenu		Consommation 2011-2020 (1) par EPCI	Consommation 2011-2020 (1) par périmètre de territorialisation	Taux de réduction de la consommation 2021-2030 en %	Réduction de la consommation 2021-2030 en ha	Taux de consommation possible 2021-2030 en %	Potentiel disponible en hectares (Plafond)	% à mutualiser (2)	Surface à réserver (3)	Potentiel disponible en hectares (4)
	CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	137,2								
SCoT	SCoT du Pays entre Seine et Bray		294,9	-53,3%	-157,2	46,7%	137,7	15%	20,7	117,1
	CC Inter Caux Vexin	294,9								
SCoT	SCoT du Pays de Bray		244,3	-54,6%	-133,4	45,4%	110,9	15%	16,6	94,3
	CC des Quatre Rivières	114,4								
	CC Communauté Bray-Eawy	104,8								
	CC de Londinières	25,1								
	SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux		489,3	-52,0%	-254,4	48,0%	234,9	15%	35,2	199,6
SCoT	CC Terroir de Caux	236,9								
	CA de la Région Dieppoise	128,6								
	CC Falaises du Talou	123,8								
EPCI	CC Aumale-Blangy-sur-Bresle	66,1	66,1	-55,1%	-36,4	44,9%	29,7	15%	4,5	25,2
EPCI	CC des Villes sœurs	63,4	63,4	-53,3%	-33,8	46,7%	29,6	15%	4,4	25,2
	SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux	18,5	18,5	-46,3%	-8,6	53,7%	9,9	15%	1,5	8,4
	SCoT Maine Saosmois	1,8	1,8	-55,0%	-1,0	45,0%	0,8	15%	0,1	0,7
TOTAL		11 916,5	11 916,3		-5 901,4		6 014,9		902,2	5 112,6

Calcul de la consommation foncière 2011-2020 et 2021-2030 par territoire

Source : Cartographie de la Consommation foncière, Région Normandie, EPF Normandie, 2023

(1) Source : Cartographie de la Consommation Foncière

(2) Taux provisoire

(3) Nombre d'hectares à réserver pour les enveloppes mutualisées (provisoire)

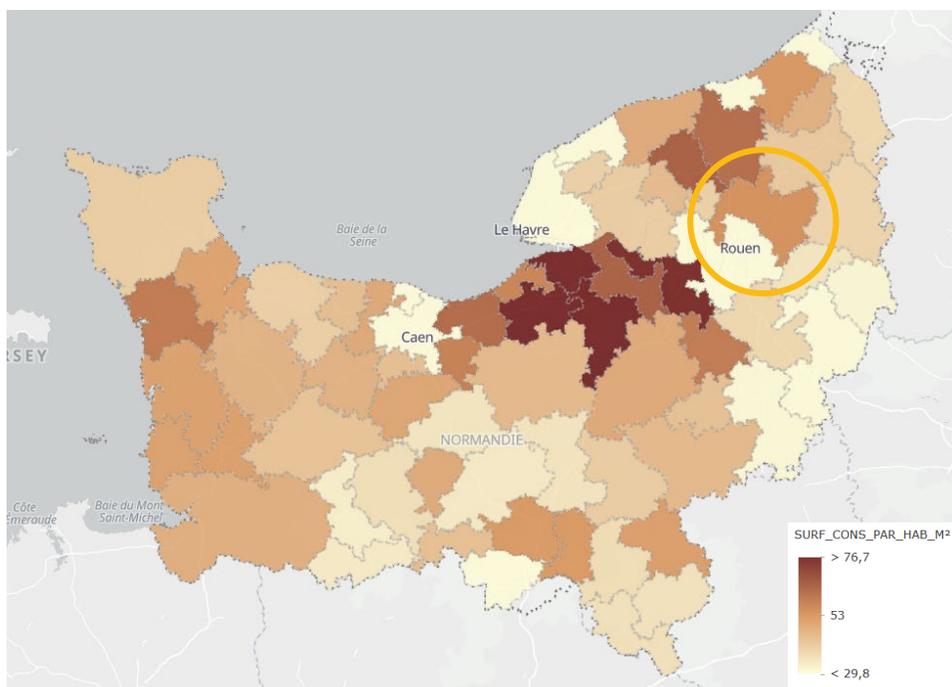
(4) Potentiel maximal dans l'attente de la détermination définitive des enveloppes mutualisées

Un rythme de consommation d'espaces NAF cohérent par rapport à son territoire environnant

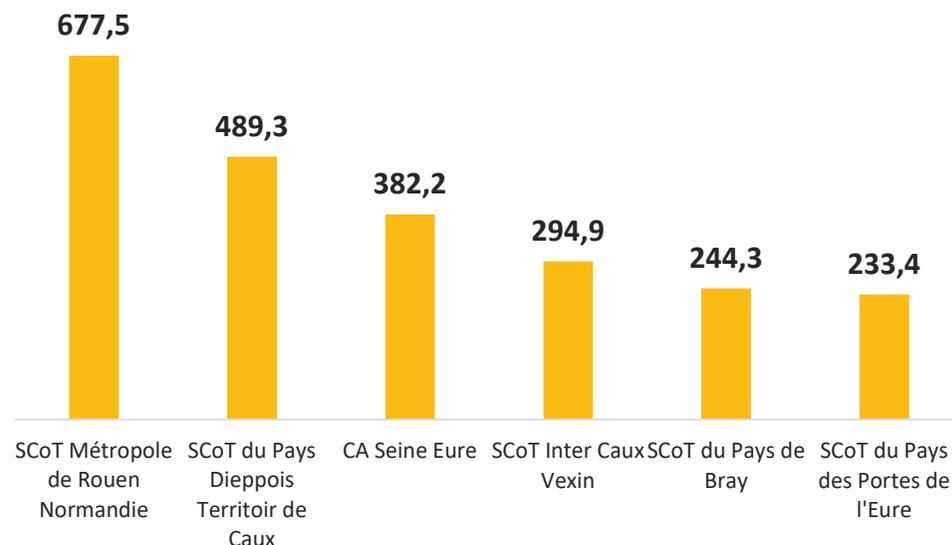
Selon la base de données Cartographie de la Consommation Foncière (CCF), **le bilan provisoire de la consommation d'espaces NAF sur la période 2010-2020 pour la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est de 294,9ha**, soit un peu moins de 3% de la consommation régionale, pour une moyenne de 30 ha consommés par an depuis 2010.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces



Consommation d'espaces NAF sur la période 2010-2020 en ha



A gauche : évolution des surfaces consommées par habitant en Normandie entre 2010 et 2020. A droite : évolution de l'artificialisation en Normandie entre 2010 et 2020

Source : Cartographie de la Consommation foncière, Région Normandie, EPF Normandie, 2023

Un rythme de consommation d'espaces NAF cohérent par rapport à son territoire environnant

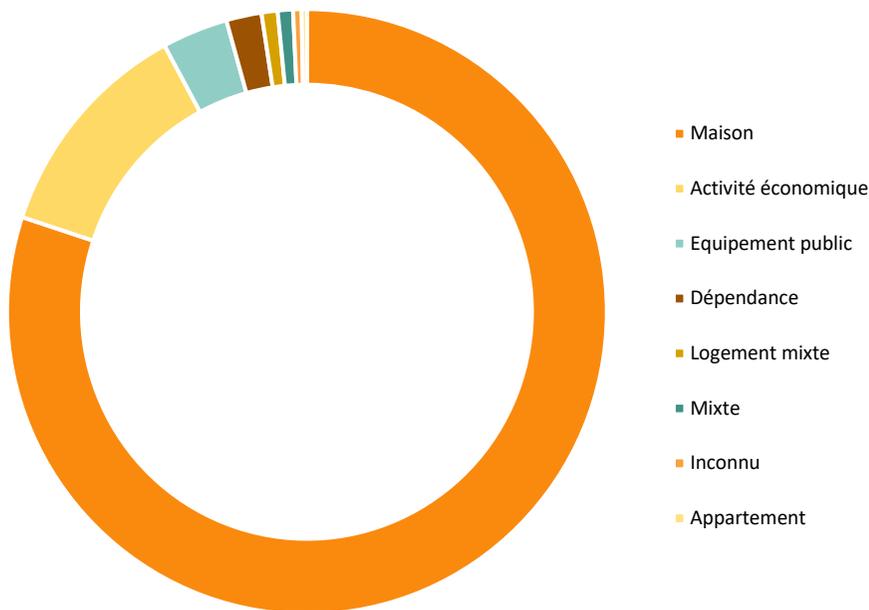
En comparaison avec les autres territoires normands, la CC Inter Caux Vexin, en lien avec sa position géographique limitrophe de la Métropole de Rouen, se positionne parmi les territoires ayant connu une forte dynamique d'artificialisation depuis 2010, toutefois en deçà de celle de ses territoires voisins (244 ha pour le Pays de Bray, 489 ha pour le Pays Dieppois Terroir de Caux, 677 ha pour le Territoire de Rouen...), alors même qu'il enregistre une croissance démographique et d'emplois continue, signe d'une artificialisation efficace. Cette consommation s'explique en effet directement par la forte attractivité du territoire, aussi bien en termes d'accueil d'activités que de population.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces

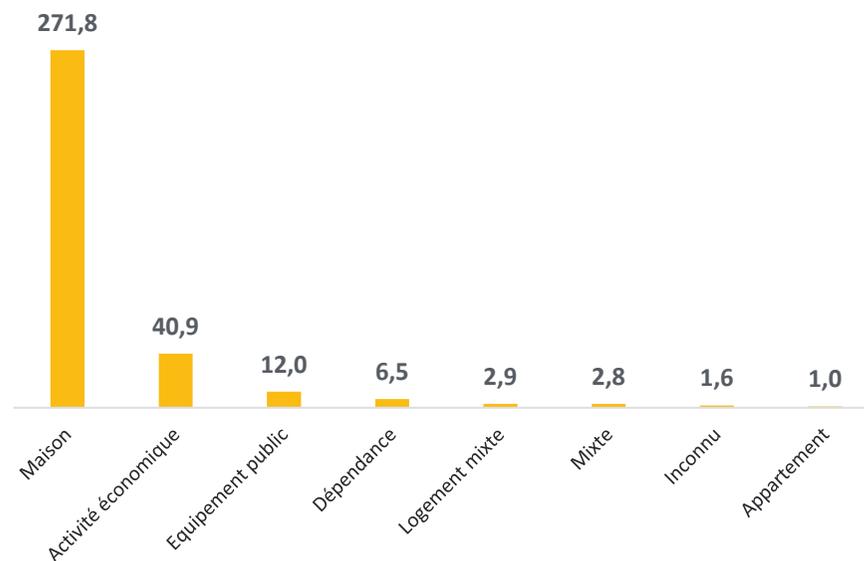
Déterminants de la consommation d'espaces NAF en %

Source : CCF, 2023



Déterminants de la consommation d'espaces NAF en ha

Source : CCF, 2023



Une artificialisation majoritairement destinée à l'habitat

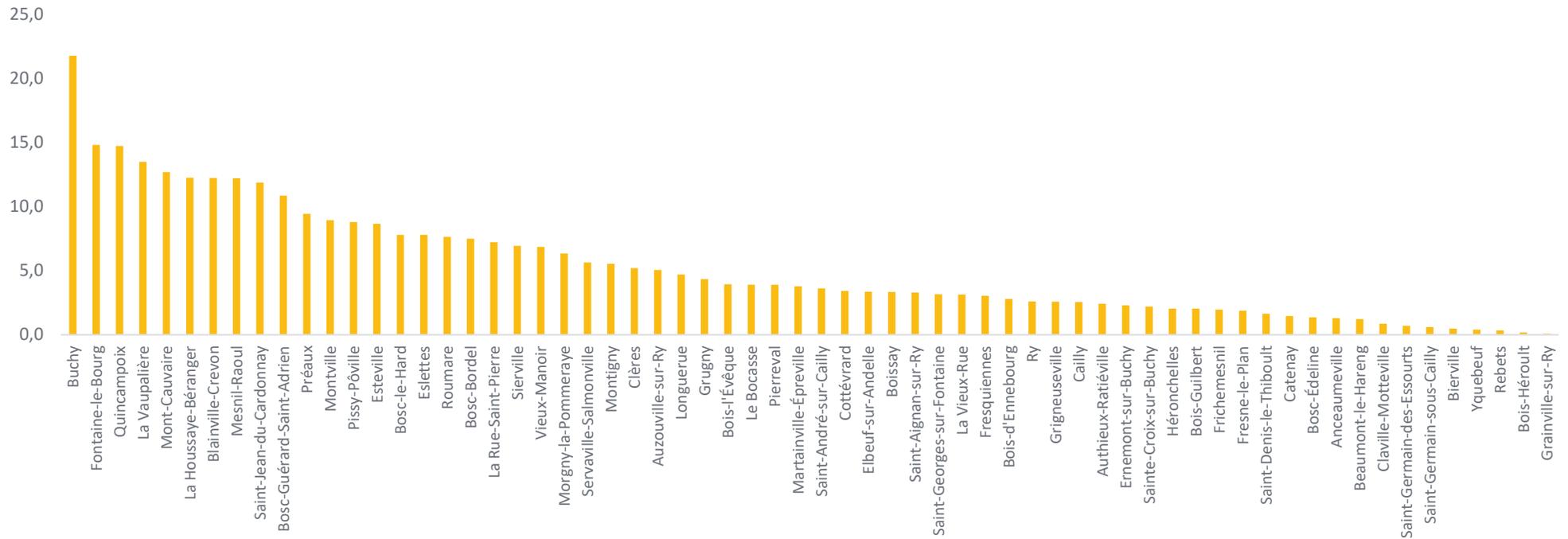
Depuis 2010, le développement résidentiel demeure le principal moteur de la consommation d'espaces du territoire communautaire : l'habitat représente plus de 80% de l'artificialisation, signe du maintien de ce déterminant comme moteur de l'attractivité globale du territoire.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces

Surfaces NAF consommées entre 2010 et 2020 en ha

Source : CCF, 2023

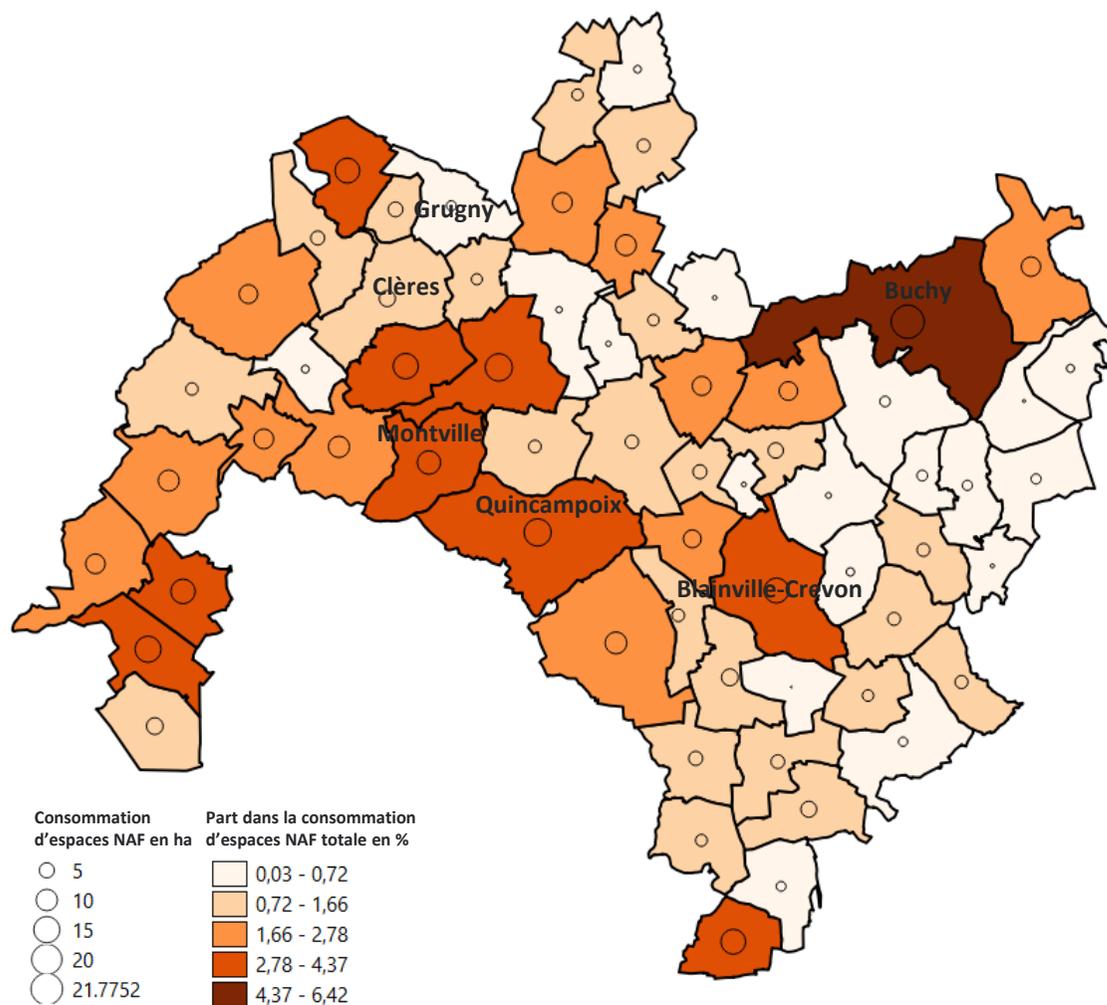


Une consommation d'espaces NAF par commune qui interroge les liens et engagements réciproques entre les communes couvertes

A l'échelle intercommunale, bien que présentant des bilans de consommations élevés, ce ne sont pas systématiquement les polarités principales du SCoT en vigueur qui ont accueilli les taux d'artificialisation les plus élevés du territoire communautaire, signe d'une potentielle tendance à la densification au sein de ses polarités, mais également du maintien de logiques de production de logements en extension de l'urbanisation, notamment dans les polarités secondaires et les villages.

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces



Des dépassements dans certaines communes non ciblées par le SCoT en vigueur

A titre d'exemple, la commune de Buchy, pôle majeur de l'arrière-pays buchois, porte à elle seule plus de 6% de cette consommation, alors que **la commune de Montville, pôle majeur de la couronne ouest représente moins de 3%** et que Clères, pôle majeur de l'arrière-pays clérois porte seulement 1,5% de la consommation, derrière les communes aux statuts de villages, telles que Fontaine le Bourg (4,4%), La Houssaye-Béranger (3,6%) ou encore Mont-Cauvaire (3,7%) .

Nombre et part en % des surfaces NAF consommées dans la consommation totale du territoire

Source : Exploitation de la cartographie de la Consommation foncière, Région Normandie, EPF Normandie, VE2A, 2023

02 Approche paysagère et spatiale

Consommation d'espaces

NIVEAU 1	NIVEAU 2	
Espaces naturels et forestiers	9	Espaces naturels non agricoles non boisés (coteaux, espaces libres, espaces de transition)
	10	Espaces boisés (au moins 10% d'arbres)
	12	Espaces de loisirs et d'agrément
Espaces agricoles	13	Activités agricoles (sous toutes leurs formes)
	14	Constructions en milieu rural (bâtiments agricoles, fermes, silos, bâtiments isolés agricoles)
Espaces aquatiques	11	Espaces aquatiques
Espaces d'activités	20	Activités industrielles - artisanales et/ou tertiaires et/ou portuaires et/ou aéroportuaires
	21	Centres commerciaux, supermarchés (y compris parkings, halles et entrepôts)
	22	Carrières en activité
Espaces urbains mixtes	30	Habitat dense, continu, hypercentre
	31	Ensemble d'habitats collectifs dominant
	32	Habitat individuel dense (supérieur à 10 unités/ha)
	33	Habitat individuel peu dense (inférieur à 10 unités/ha)
	40	Equipements publics ou privés avec leurs parkings
Infrastructures	41	Aéroports, embarcadères bac fluviaux, croisières
	42	Autoroutes, routes essentielles, échangeurs (remblais et déblais compris)
	43	Voies ferrées
Espaces en cours d'urbanisation	50	Urbanisation en cours, friches commerciales ou industrielles - extractions, décharges sauvages)

Source : MUE2019 - AURBSE

Nomenclature du MUE

Source : AURBSE, 2019

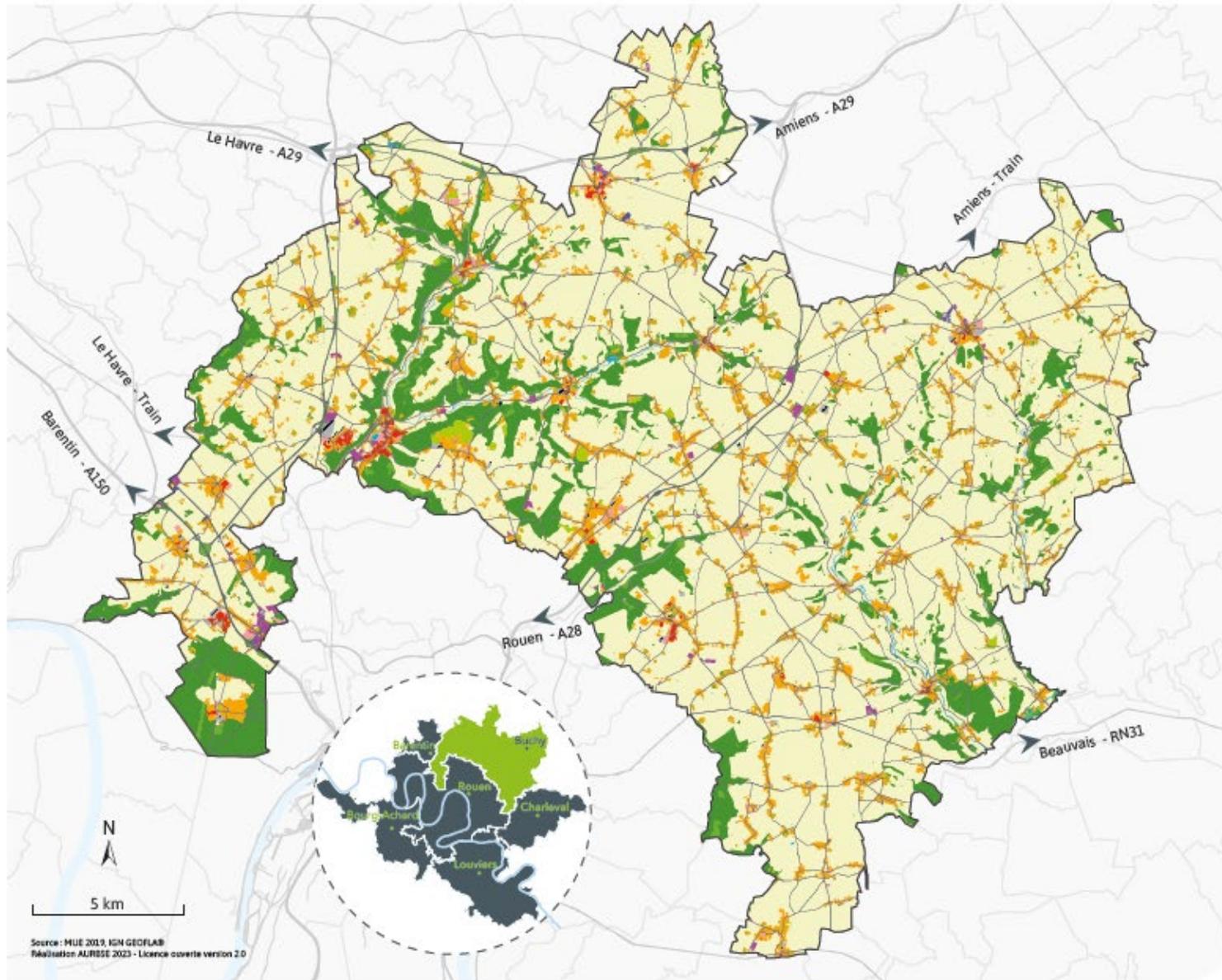
Le choix de la base de données complémentaire : le Mode d'Usage de l'Espace (2019)

Le Mode d'Usage de l'Espace (MUE) établi par l'Agence d'Urbanisme des Boucles de la Seine (AURBSE) à l'échelle de la CC Inter Caux Vexin **constitue une base de données complémentaire pour le suivi de la consommation spatiale du territoire sur la période précédente.**

Développé par l'Agence d'urbanisme depuis 2009 et reposant sur l'observation et l'interprétation d'orthophotographies, le Mode d'Usage de l'Espace est un outil d'analyse qui recense — selon une nomenclature en 7 postes subdivisés en 18 sous postes — les différents usages constatés à un temps « T » sur l'ensemble des EPCI adhérents de l'AURBSE.

02 Approche paysagère et spatiale

Le MUE de la CC Inter Caux Vexin



- 9 Espaces naturels non boisés, non agricoles (coteaux, espaces libres dans le tissu urbain, espaces de transition)
- 10 Espaces boisés (au moins 10% d'arbres)
- 11 Espaces aquatiques
- 12 Espaces de loisirs et d'agrément
- 13 Activités agricoles (sous toutes leurs formes)
- 14 Constructions en milieu rural (bâtiments agricoles, fermes, silos, bâtiments isolés agricoles)
- 20 Activités industrielles - extractions et/ou artisanales et/ou tertiaires et/ou portuaires et/ou aéroportuaires
- 21 Centres commerciaux, supermarchés (y compris parkings, halles et entrepôts)
- 22 Carrières en activités
- 30 Habitat dense, continu, hypercentre
- 31 Ensemble d'habitats collectifs dominant
- 32 Habitat individuel dense (supérieur à 10 unités/hectare)
- 33 Habitat individuel peu dense (inférieur à 10 unités/hectare)
- 40 Équipements publics ou privés avec leurs parkings
- 41 Aéroports, embarcadères bacs fluviaux, croisières
- 42 Autoroutes, routes essentielles, échangeurs
- 43 Voies ferrées
- 50 Urbanisation en cours, friches commerciales ou industrielles - extractions, décharges sauvages

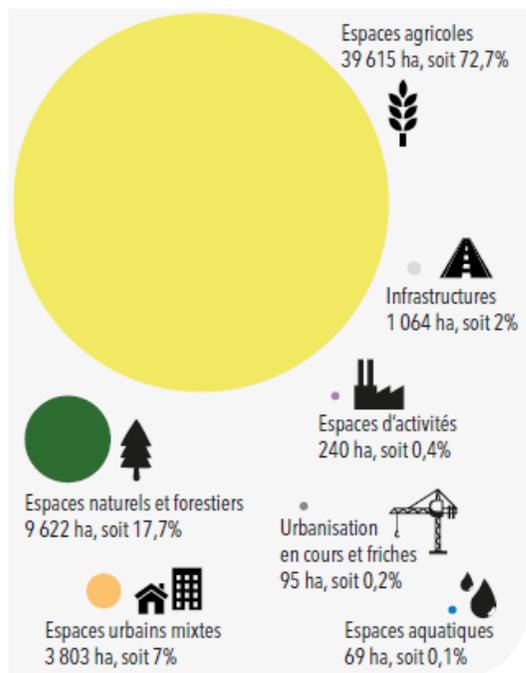
Source : MUE 2019, IGN GEOFLAB - AURBSE

Cartographie du MUE de la CC Inter-Caux Vexin

Source : AURBSE, 2019

02 Approche paysagère et spatiale

L'occupation du sol en 2019

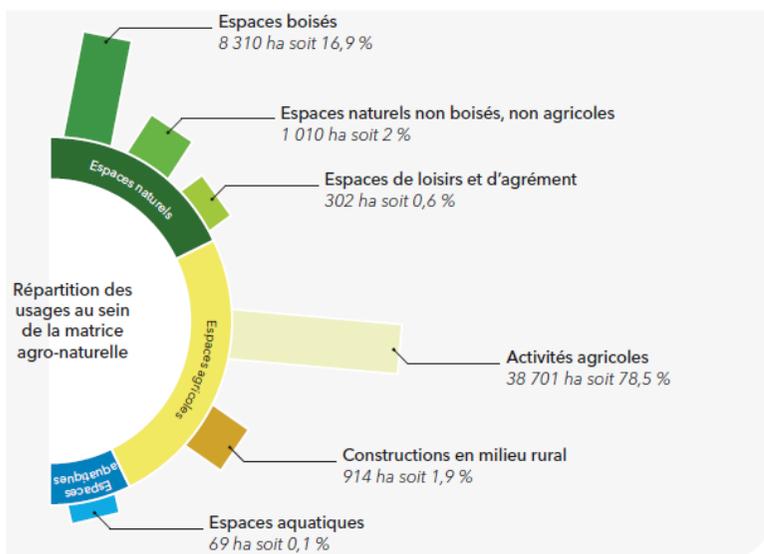


Répartition schématique des usages de l'espace sur le territoire Inter-Caux Vexin en 2019

Source : AURBSE, 2019

Répartition schématique des usages agro-naturels de la CC Inter-Caux Vexin en 2019

Source : AURBSE, 2019



Une matrice agro-naturelle structurante...

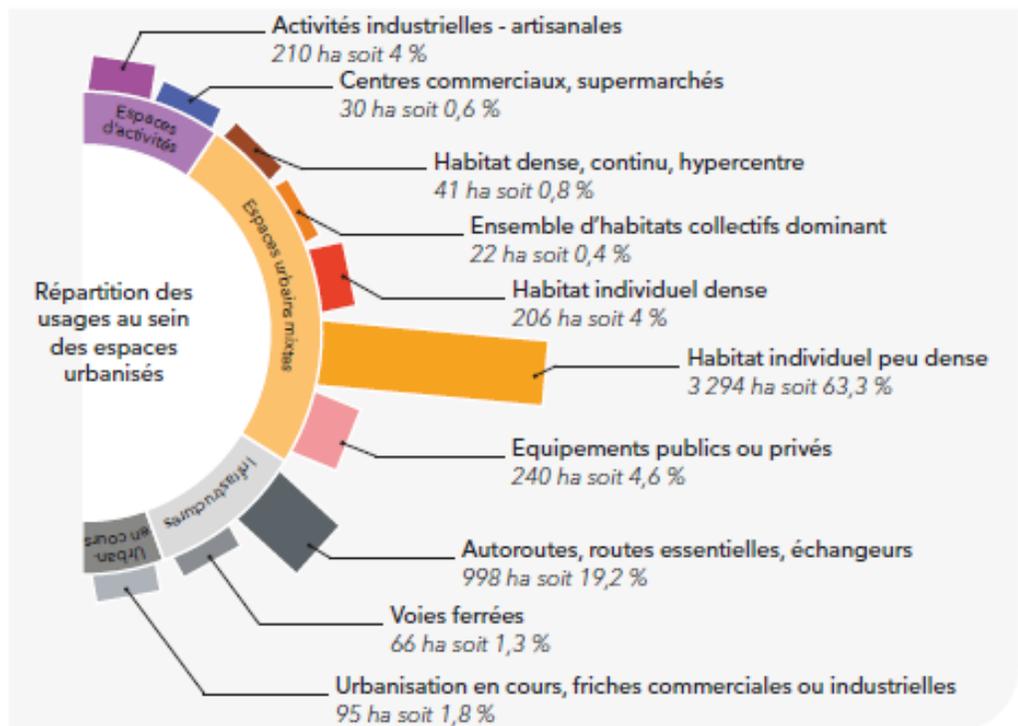
L'emprise géographique du territoire, qui offre une alternance de paysages de plateaux agricoles et de plaines légèrement ondulés, ponctuellement entaillés de vallées enherbées et boisées, conditionne nécessairement la nature des occupations et usages des sols ainsi que leur distribution spatiale. Le socle agro-naturel largement dominant est jalonné d'espaces urbanisés établis en vallées et sur les plateaux.

En 2019, les espaces agro-naturels prédominent avec 49 306 hectares, occupant ainsi près de 90 % de la superficie du territoire intercommunal, dont près de 80 % d'espaces agricoles (environ 40 000 hectares). Bien que quatre fois moins représentés que la trame agricole, les espaces naturels et forestiers représentent 9600 hectares. Ce couvert naturel, boisé ou non, constitue un élément important du paysage et du cadre de vie d'Inter-Caux Vexin puisqu'il occupe 18 % de la superficie totale du territoire. Sa distribution spatiale se répartit en deux types de formations :

- L'une davantage linéaire, reprenant les traits des différentes vallées (coteaux arborés et espace de prairie en plaine),
- L'autre, plus ponctuelle, modélisant les espaces forestiers et autres bosquets sur les plateaux ainsi que les espaces de loisirs et d'agrément compris dans les tissus.

02 Approche paysagère et spatiale

L'occupation du sol en 2019



Répartition schématique des usages des tissus urbanisés de la CC Inter-Caux Vexin en 2019

Source : AURBSE, 2019

...entailées d'espaces urbanisés

Parmi la large étendue d'espaces naturels, agricoles et forestiers, des formations bâties prennent leur place alternativement dans les vallées et sur les plateaux, sous des formes différentes.

Représentants 5 202 ha en 2019, les espaces urbanisés occupent une faible part de l'usage du sol : 9,5 % du territoire. Ces espaces se situent pour les formations les plus conséquentes dans le fond des vallées, et pour les moins importantes sur les plateaux.

Parmi les espaces urbanisés, l'AURBSE distingue quatre types de milieux : les espaces urbains mixtes (largement majoritaires), les infrastructures de transport, les espaces d'activités économiques et les espaces en cours d'urbanisation et en friches.

Les espaces urbains mixtes composent près de 73 % des espaces urbanisés. Avec 3 803 ha, les tissus résidentiels constituent l'essentiel de la trame bâtie, dont l'habitat individuel peu dense est la forme majoritaire (87 % des espaces urbains mixtes du territoire). Si la majorité des villages sont constitués exclusivement d'habitat individuel peu dense, les communes les plus peuplées connaissent une diversité de formes urbaines. Est également présent de l'habitat individuel dense, de l'habitat collectif et de l'habitat continu d'hypercentre, mais toujours dans une moindre mesure que l'habitat individuel peu dense.

02 Approche paysagère et spatiale

L'occupation du sol en 2019

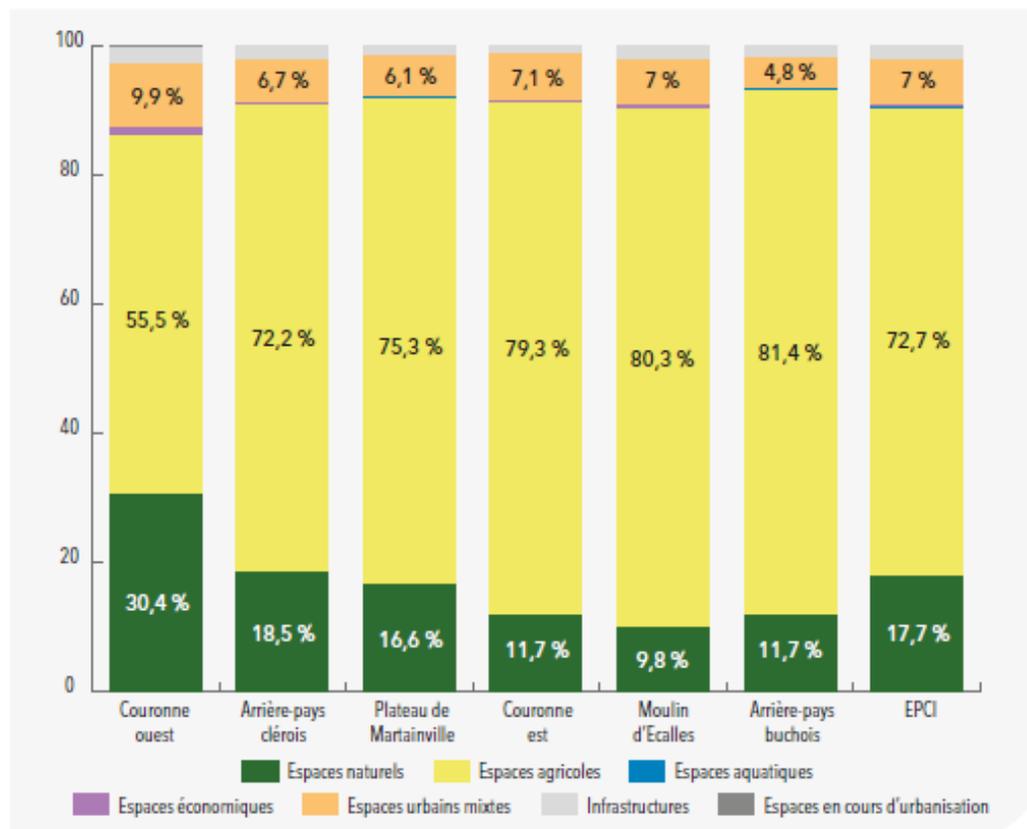
...entailées d'espaces urbanisés

Le territoire accueille également des activités économiques. Celles-ci couvrent bien moins d'espace au sol que les espaces urbains mixtes. Les 240 ha d'activités économiques représentent 4,6 % des espaces urbanisés. 210 ha sont consacrés aux activités industrielles, artisanales et tertiaires (4 %) et 30 ha occupés par les centres commerciaux et supermarchés. Ces espaces sont souvent situés en lisière des espaces urbanisés, ou à l'écart de ceux-ci, à proximité d'échangeurs routiers et autoroutiers.

Enfin, en occupant près de 20 % des surfaces urbanisées, les infrastructures de transport créent un maillage dense, permettant de relier les différentes entités du territoire. Les 1 064 ha concernés dessinent un système de transport largement dominé par les infrastructures routières (94 %) auxquelles s'ajoutent les voies ferrées (6 %). Si la prégnance de ces infrastructures routières permettant de répondre au besoin de desserte locale est étroitement liée à l'éclatement géographique des formations urbaines originelles, elle illustre aussi le phénomène de périurbanisation.

02 Approche paysagère et spatiale

Le MUE par secteurs géographiques en 2019



Répartition des usages de l'espace selon les secteurs géographiques de la CC Inter-Caux Vexin en 2019

Source : AURBSE, 2019

De l'interface métropolitaine à l'arrière-pays rural

La localisation de la CCICV aux portes de la Métropole Rouen Normandie (MRN) et sa connectivité aux réseaux de desserte régionale et interrégionale orientent les logiques de développement du territoire de manière différenciée en fonction de l'éloignement progressif du cœur métropolitain et de manière polarisée selon la proximité aux gares et échangeurs autoroutiers.

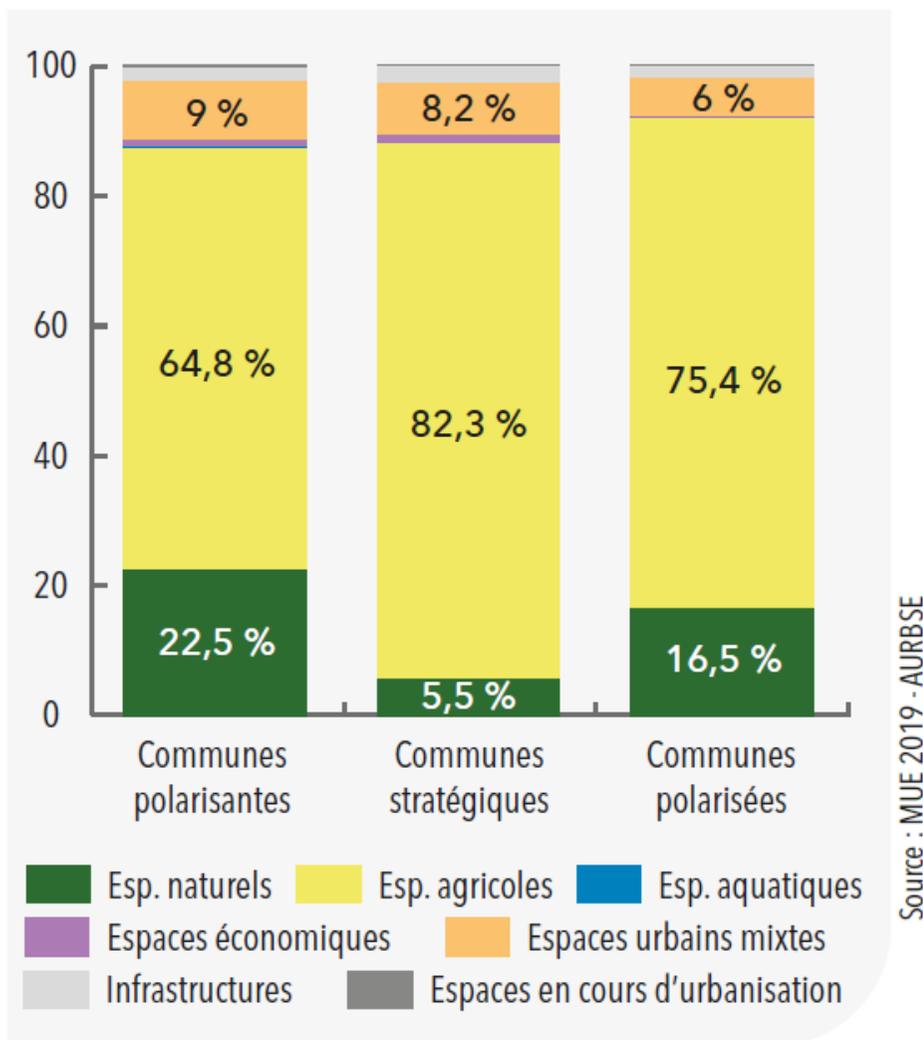
À l'ouest, l'arrière-pays clérois et la couronne ouest sont marqués par les vallées en Y du Cailly et de la Clérette, accueillant des densités bâties plutôt élevées, et surplombées par des coteaux boisés.

Plus à l'est, un vaste plateau très agricole et résidentiel façonne la couronne est, le Moulin d'Écalles, le plateau de Martainville et l'arrière-pays buchois. Ces deux derniers secteurs sont traversés par de petites vallées légèrement boisées, mais ne remettant pas en cause la dominante agricole.

La part des espaces naturels et forestiers ainsi que celle des espaces urbains denses laissent donc la place à d'encore plus importantes activités agricoles selon un dégradé progressif ouest-est, de la couronne ouest à l'arrière-pays buchois.

02 Approche paysagère et spatiale

Le MUE par secteurs géographiques en 2019



Répartition des usages de l'espace par niveau de polarités en 2019

Source : AURBSE, 2019

De l'interface métropolitaine à l'arrière-pays rural

En 2019, la répartition des espaces urbanisés suit une tendance similaire à celle des espaces de la matrice agro-naturelle. Ils sont davantage présents dans les secteurs les moins agricoles et avec le plus d'espaces naturels et forestiers.

La couronne ouest est composée à 14 % d'espaces urbanisés et se distingue des autres secteurs. À l'inverse, l'arrière-pays buchois est le moins urbanisé (7 %). Entre ces deux secteurs, la différence de part d'espaces urbanisés est du simple au double.

L'effet d'attraction de la métropole de Rouen est particulièrement visible dans l'analyse des espaces urbains mixtes. Ceux-ci sont plus importants sur les franges directes de la MRN, en couronne ouest (9,9 % de l'occupation du sol du secteur) et en couronne est (7,1 %). À l'inverse, le plateau de Martainville et l'arrière-pays buchois, plus éloignés, détiennent une part moins importante d'espaces urbains mixtes (respectivement 6,1 et 4,8 % de l'espace).

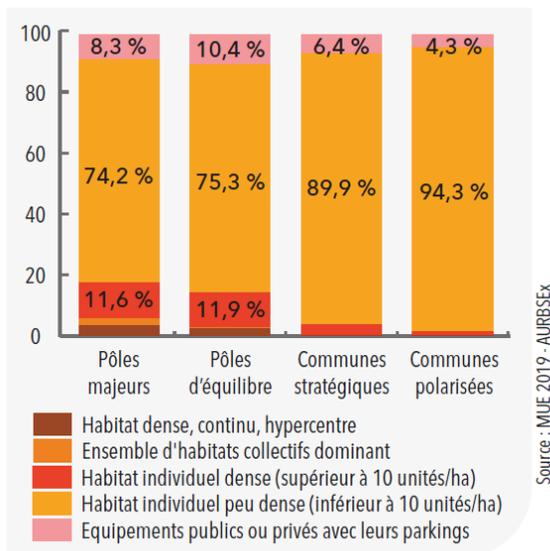
L'arrière-pays clérois et le Moulin d'Écalles possèdent une part intermédiaire d'espaces urbains mixtes (respectivement 6,7 et 7 % de l'espace). Ils ne bénéficient pas non plus de l'effet de frange du territoire métropolitain, mais disposent d'un accès facilité par le réseau autoroutier et ferré.

02 Approche paysagère et spatiale

Le MUE par secteurs géographiques en 2019

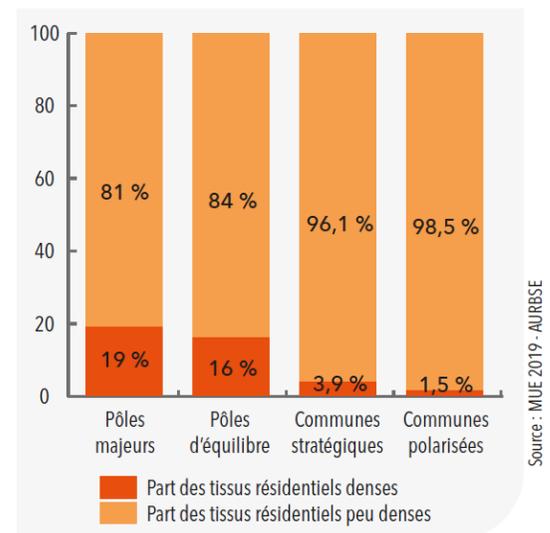
Distribution des espaces urbains mixtes par type de communes en 2019

Source : AURBSE, 2019



Densité des tissus résidentiels par type de communes en 2019

Source : AURBSE, 2019



Une armature multipolaire hiérarchisée support d'une mixité d'usages

L'analyse du MUE par communes selon l'armature territoriale met en avant une distinction notable entre les communes polarisantes et polarisées : les communes polarisantes et stratégiques disposent d'une proposition d'espaces urbanisés plus importantes que les autres communes du territoire (12,4% de l'occupation des sols, contre 8% pour les autres communes). Ces mêmes communes se distinguent également par une mixité fonctionnelle plus marquée, illustrant leur rôle en matière de structuration de l'offre en commerces, équipements et services et, par extension, en emplois à l'échelle intercommunale.

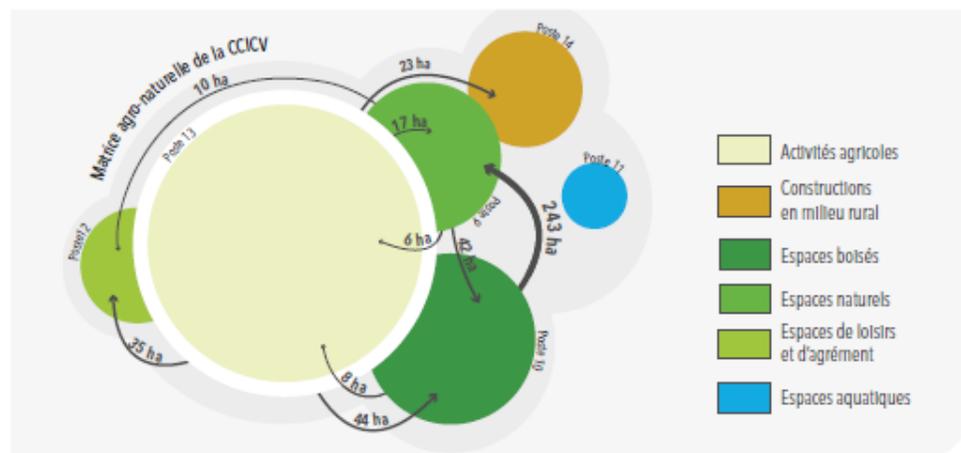
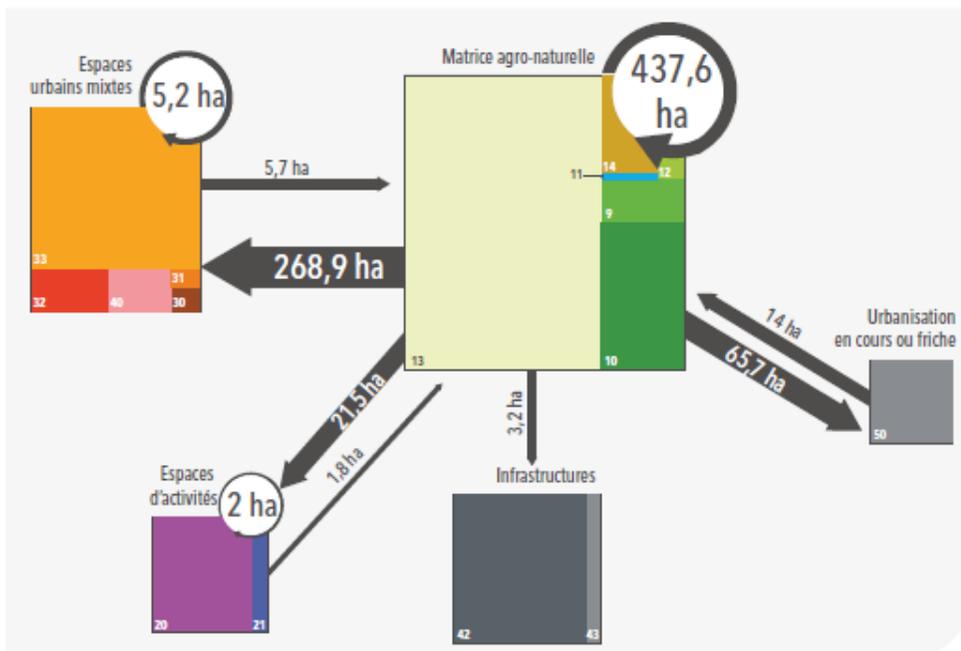
Des disparités s'observent également vis-à-vis de l'organisation et de la compacité des trames bâties. Les pôles majeurs et d'équilibre se distinguent des communes stratégiques et polarisées. Pour les premières, on observe une structure urbaine plus complexe qui s'organise historiquement autour d'un noyau ancien et qui laisse transparaître les différentes phases d'urbanisation en épaisseur de ce dernier. Cette logique de développement traduit davantage de compacité en dessinant des systèmes urbains en étoile et/ou concentriques. Cette tendance reste la même si la structure communale se compose de plusieurs noyaux. A contrario, les communes stratégiques et polarisées présentent une trame bâtie plus lâche, organisée le plus souvent, de manière linéaire le long de l'axe de desserte principal. Si ce modèle urbain est de nature à traduire une plus faible compacité des tissus des communes non-pôles, la présence d'habitat collectif et/ou d'habitat individuel dense y est également moins fréquente que sur les pôles majeurs et d'équilibre.

02 Approche paysagère et spatiale

Mutations d'espaces globale

Ensemble des mutations et mutations internes à la matrice agro-naturelle observées entre 2009 et 2019 sur le territoire de la CC Inter Caux Vexin

Source : AURBSE, 2019



Un territoire qui artificialise, principalement sur les espaces agricoles

Au cours de la décennie 2009-2019, le territoire a enregistré un volume de mutations de l'ordre de 869 hectares, soit 2 % de l'intercommunalité. Bien que ce volume de mutations soit substantiel, les grands équilibres esquissés précédemment ont été préservés avec une matrice agro-naturelle qui occupe encore 90,5 % du territoire en 2019 (contre 91,1 % en 2009), soit une légère diminution réalisée au profit des espaces urbanisés.

94% des mutations opérées concernent pourtant la matrice agro-naturelle. Depuis 2009, près de 438 ha de cette matrice ont évolué vers un autre usage, trois dynamiques se distinguent :

- Une évolution des surfaces boisées liée aux activités sylvicoles présentes sur le territoire : -253 ha de boisement notamment au profit d'espaces naturels non boisés et non agricoles et dans le même temps, un processus de reboisement de l'ordre de +87 ha,
- Une diminution des surfaces agricoles de l'ordre de 96 ha au profit des espaces naturels et forestiers,
- Une diminution de -304 ha d'espaces agricoles qui ont muté vers des espaces urbanisés ou en cours d'urbanisation à destination d'espaces urbains mixtes (+230 ha), d'infrastructures (+58 ha) et d'activités économiques (+15 ha).

02 Approche paysagère et spatiale

Mutations d'espaces par secteur

Volume de mutations par secteur géographique et polarité ayant été enregistrées entre 2009 et 2019

Source : AURBSE, 2019

	Superficie en 2009		Surfaces ayant muté entre 2009-2019	
	ha	%	ha	%
EPCI	54 508,4	100 %	868,9	100 %
Pôles majeurs	7 975,1	14,6 %	147,1	16,9 %
Pôles d'équilibre	8 109,7	14,9 %	225,1	25,9 %
Communes stratégiques	3 004,9	5,5 %	35,7	4,1 %
Communes polarisées	35 418,6	65 %	461,0	53,1 %
Arrière-pays buchois	8 736,1	16 %	70,6	8,1 %
Arrière-pays clérois	14 195,0	26 %	228,0	26,2 %
Couronne Est	6 070,8	11,1 %	116,0	13,3 %
Couronne Ouest	10 502,1	19,3 %	254,1	29,2 %
Moulin d'Écalles	6 238,1	11,4 %	73,2	8,4 %
Plateau de Martainville	8 766,2	16,1 %	127,0	14,6 %

Source : MUE 2009 et 2019 - AURBSE

Un territoire qui artificialise, principalement sur les espaces agricoles

Les pôles d'équilibre concentrent une part importante des mutations globales : 26 % des changements d'usage de l'espace s'effectuent sur ces communes lorsqu'elles ne représentent que 15 % de la surface totale de l'EPCI. À l'inverse, les communes stratégiques et polarisées accueillent moins de mutations. Les pôles majeurs, quant à eux, présentent un volume de mutations plutôt conforme à la surface que ces communes occupent dans l'intercommunalité.

Ces disparités de répartition des mutations sont également perceptibles au regard des secteurs géographiques : la couronne ouest, déjà marquée comme le secteur le plus urbanisé est celui qui enregistre également le plus grand nombre de mutations au cours des dix dernières années. En effet, 29 % des espaces dont l'usage a évolué ces dix dernières années se situent dans ce secteur (soit 254 ha), alors qu'il n'occupe que 19 % de la superficie de l'intercommunalité (10 502 ha). À l'opposé, l'arrière-pays buchois pèse bien moins lourd dans les mutations globales au regard de l'espace total qu'il occupe (8 % des mutations soit 71 ha pour 16 % du territoire soit 8 736 ha).

02 Approche paysagère et spatiale

Mutations d'espaces par secteur

Origine des espaces consommés entre 2009 et 2019

Source : AURBSE, 2019

	ha	%
Consommation d'espaces NAF entre 2009 et 2019	414,1	100 %
Dont espaces naturels	51,9	13 %
Dont espaces agricoles	348,5	84 %
Dont espaces forestiers	13,2	3 %
Dont espaces aquatiques	0,6	0 %

Source : MUE 2009 et 2019 - AURBSE

Distribution des hectares consommés entre 2009 et 2019 en fonction de leur origine et destination

Source : AURBSE, 2019

	... des espaces naturels	... des espaces agricoles	... des espaces forestiers	... des espaces aquatiques	Total
Espaces urbains mixtes produits sur...	28,9	223	7	0,5	259,4
Espaces d'activités produits sur...	5	15	1,3	0	21,3
Espaces en cours d'urbanisation ou friches produits sur...	6,5	52	1,4	0	60
Infrastructures produits sur...	0,1	1,4	1,7	0	3,2
Espaces de loisirs et d'agrément produits sur...	10,1	34,6	0,4	0	45,2
Constructions en milieu rural produits sur...	1,2	22,5	1,3	0	25,1

Source : MUE 2009 et 2019 - AURBSE

Près de 1 mutation sur 2 génère de la consommation d'espaces NAF

Selon le MUE, entre 2009 et 2019, le territoire Inter-Caux Vexin a enregistré une consommation d'espaces NAF de l'ordre de 414,1 hectares, soit 0,8 % de son territoire et l'équivalent de 80 terrains de foot par an pendant 10 ans, principalement pour accueillir des espaces urbains mixtes.

Avec plus de 8 hectares consommés sur 10, les espaces agricoles constituent le premier poste support du développement urbain. En effet, sur cette période, ce sont près de 348 hectares de terres agricoles qui ont été consommés et artificialisés pour accueillir de nouveaux usages. La consommation massive de ces espaces est en grande partie liée à la surreprésentation des surfaces agricoles sur le territoire. En effet, si 84 % de la consommation des espaces NAF s'observe au détriment du poste 13 (activités agricoles) notamment parce que les espaces agricoles représentent 81 % des espaces NAF en 2009.

Bien que présentant un volume 7 fois inférieur à celui observé pour les espaces agricoles, les espaces naturels constituent le second poste de consommation d'espace. De la même manière, sur les 52 hectares d'espaces naturels non agricoles et non boisés consommés, 29 hectares ont permis principalement l'accueil d'espaces urbains mixtes et la réalisation d'espaces de loisirs et d'agrément (10 hectares).

Enfin, les espaces forestiers ont, quant à eux, enregistré une consommation de 13 hectares. L'artificialisation des massifs boisés s'explique en grande partie par la création d'espaces urbains mixtes (7 hectares) et d'infrastructures (2 hectares).

02 Approche paysagère et spatiale

Constats et enjeux

Constats

Points forts :

- Une matrice agro-naturelle qui occupe 90 % du territoire.
- Des polarités plus artificialisées et qui accueillent une mixité d'usages plus importante
- Des communes rurales et stratégiques où domine un tissu dense.
- Des polarités et une frange métropolitaine qui concentrent la production d'espace résidentiel dense.
- Une logique de renforcement des espaces d'activités principalement à proximité des infrastructures routières.

Points de vigilance :

- Selon le MUE, 414,1 hectares d'espaces NAF consommés entre 2009 et août 2019, soit 36,5 hectares par an en moyenne.
- Des espaces agricoles et naturels très sollicités par les mutations du territoire, en particulier les espaces agricoles.

- La production d'espace résidentiel peu dense est le premier vecteur de consommation spatiale du territoire.
- Une certaine permanence du modèle de lotissement en extension marqué toutefois par une constriction de la taille des terrains et des espaces de vie ces dernières années.

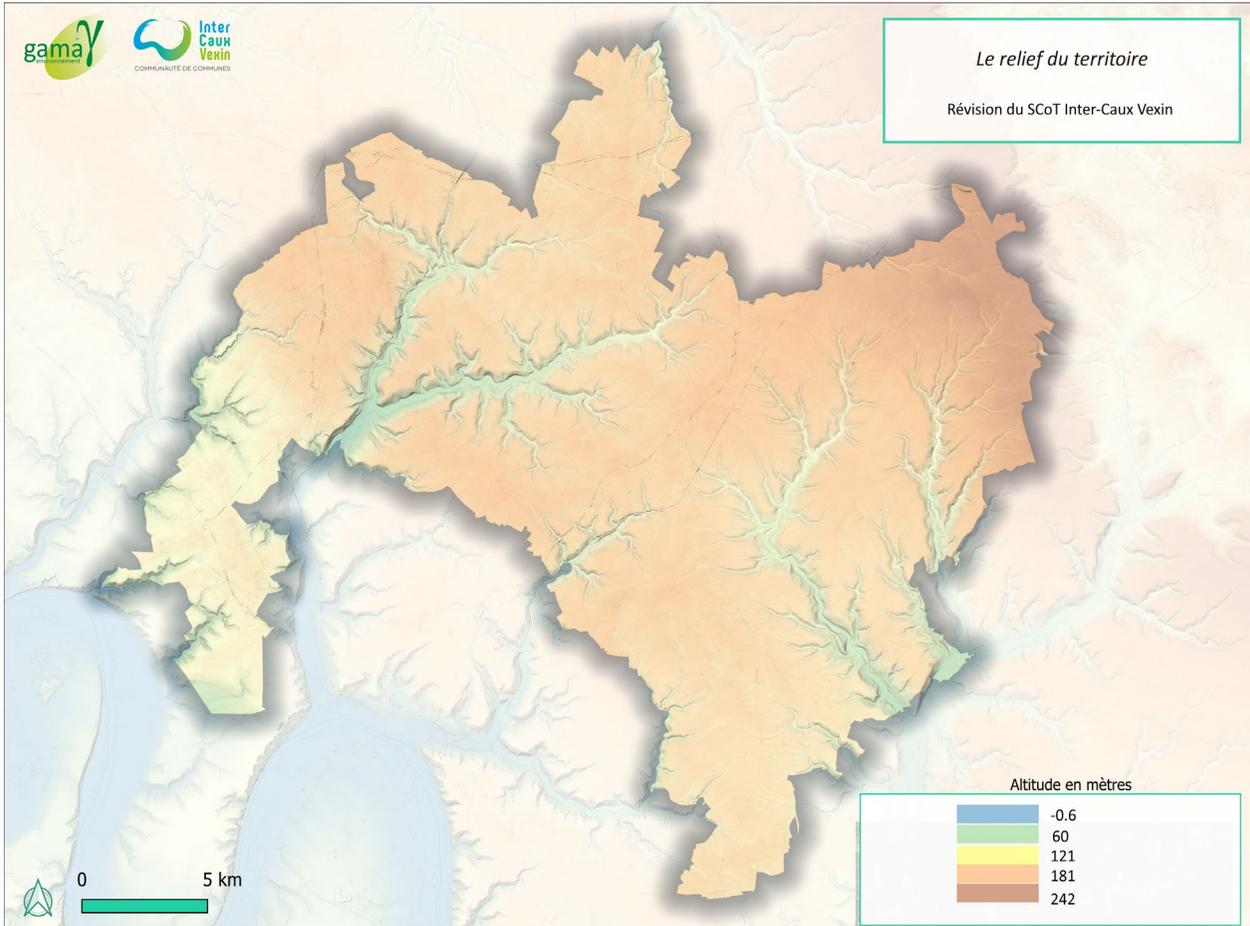
Enjeux

- Tendre vers une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers liés notamment aux enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources,
- Repenser les liens et les engagements réciproques entre les communes couvertes par le SCoT et proposer une armature qui prenne en considération les spécificités locales observées récemment
- Repenser et renouveler l'imaginaire résidentiel et la manière de vivre son logement et son territoire.

03 Environnement et risques

03 Environnement et risques

Les milieux physiques – Un territoire entre vallée de Seine et Pays de Bray



Les reliefs du territoire. Source: Gama Environnement

Des reliefs qui conditionnent l'occupation de l'espace

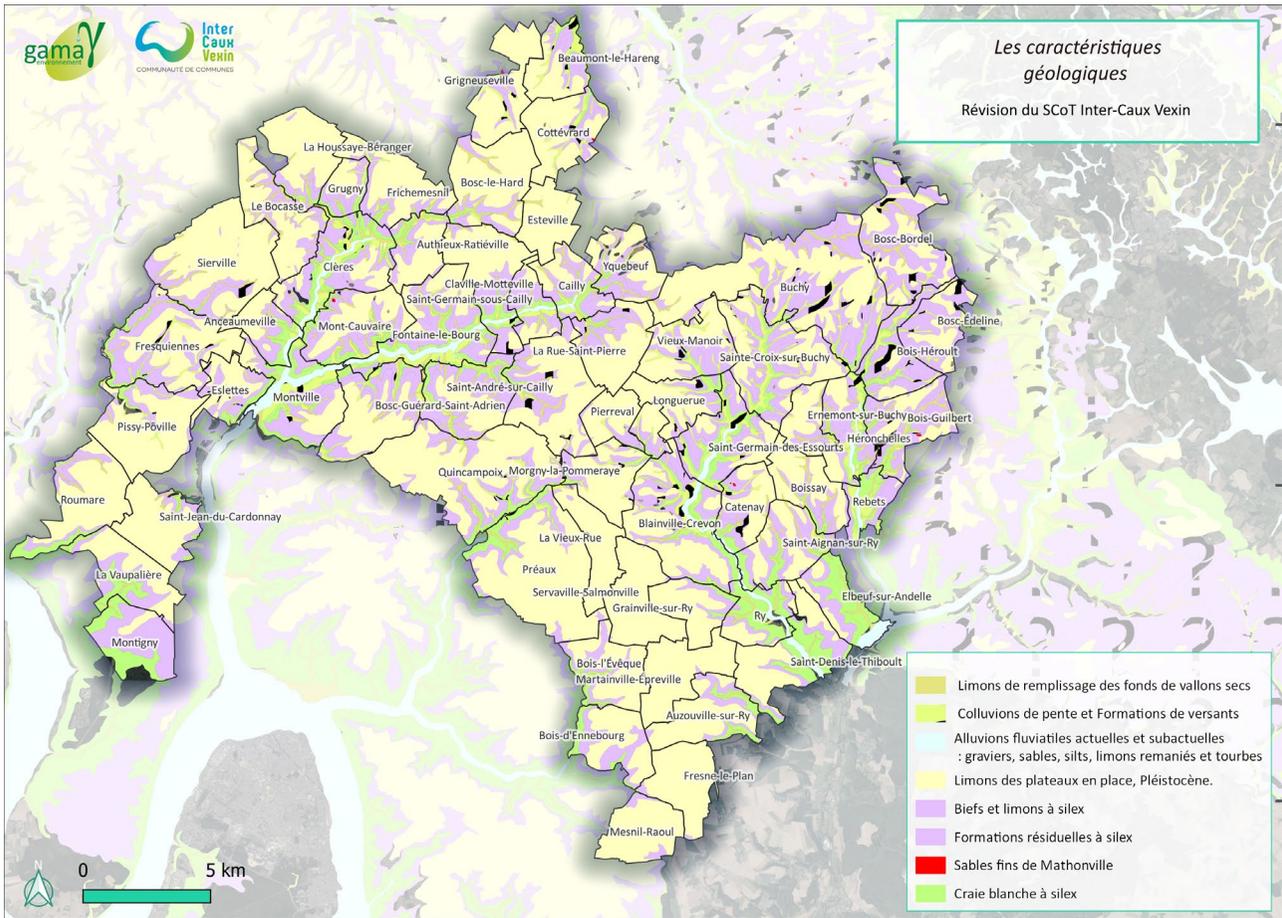
Le territoire est à l'*interface entre de Pays à l'identité forte*: le Caux à l'ouest, le Bray au nord-est, le Vexin et la vallée de Seine au sud-ouest

- Le **Pays de Caux** constitue un **très large plateau vallonné** entaillé de quatre vallées (le Crevon, le Héron, le Cailly et la Clérette) Sur le territoire on retrouve des paysages de plateaux légèrement ondulés d'une altitude moyenne de 160 mètres
- La topographie de la **partie nord-est**, en direction de l'anticlinal du Pays de Bray constitue les **points les plus élevés du territoire** (autour de 200 mètres). Les reliefs du Pays de Bray alternent entre pentes abruptes et plateaux.
- Des **vallées encaissées** dessinent le territoire avec des pentes importantes et une ouverture régulière sur des vallons plus secs

03 Environnement et risques

Les milieux physiques – Un territoire entre vallée de Seine et Pays de Bray

Un territoire qui appartient à la structure géologique du Bassin parisien



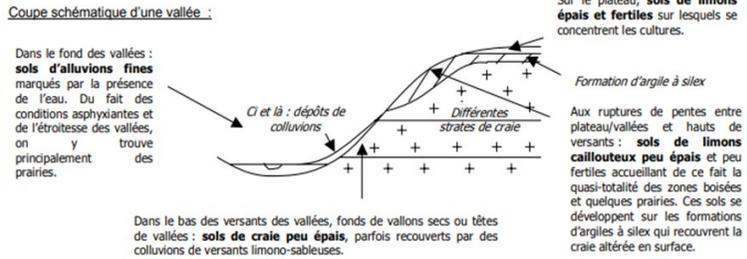
Les structures actuelles du relief sont issues d'une **vaste sédimentation crayeuse** ayant eu lieu au crétacé supérieur alors que la mer recouvrait les terres. Sous un climat ensuite plus chaud et sous l'action de l'érosion et de l'altération, les reliefs se sont estompés, laissant apparaître un vaste plateau crayeux plus ou moins régulier en surface.

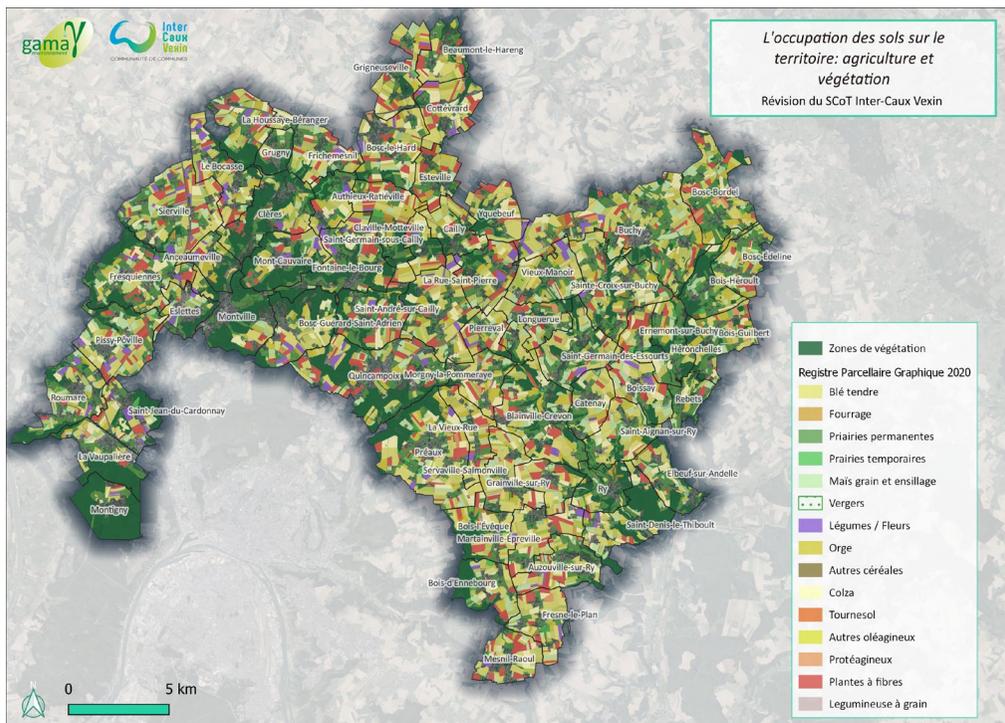
Après émergence de l'eau définitive, la **décalcification et l'érosion de la craie** ont abouti à la formation d'une couche irrégulière d'argile à silex sur un relief peu différencié. Les vallées se sont creusées par étapes successives et les plateaux se sont nappés de dépôts éoliens fins

Les **sols limoneux** sont **peu stables** et se réorganisent sous l'effet des impacts de l'eau: **l'érosion** est ainsi plus marquée. A mesure que l'on se rapproche des **talwegs de vallons**, le sol devient **plus argileux** et donc **plus stable**. Dans les **vallons**, les sols sont issus de colluvions que l'érosion a déposé; les sols sont **fragiles**. Ils sont parfois **hydromorphes** temporairement ce qui engendre un **engorgement** des sols en période hivernale.

La structure géologique du territoire. Source: Gama Environnement

Coupe schématique d'une vallée. Source: Diagnostic paysager inter-Caux Vexin. 2006





Une agriculture dynamique principalement caractérisée par un système élevage / polyculture

- Le territoire compte **39 700 hectares d'espaces agricoles**. En lien avec l'importance des surfaces fertiles de plateau, les grandes cultures prédominent dans le paysage agricole. On retrouve des céréales (blé, orge...) mais également des cultures industrielles comme la betterave sucrière, le colza ou encore le lin.
- Les **boisements subsistent sur les zones les moins favorables à l'agriculture**; dans les vallées du Cailly et de la Clérette notamment où les pentes sont plus importantes. Il n'y a pas de grandes forêts sur le territoire mais plutôt un ensemble de bois et bosquets plus ou moins isolés qui rompent ou mettent en valeur les paysages ouverts.

Agriculture et boisements. Source: Gama Environnement

Constats de la Chambre d'Agriculture

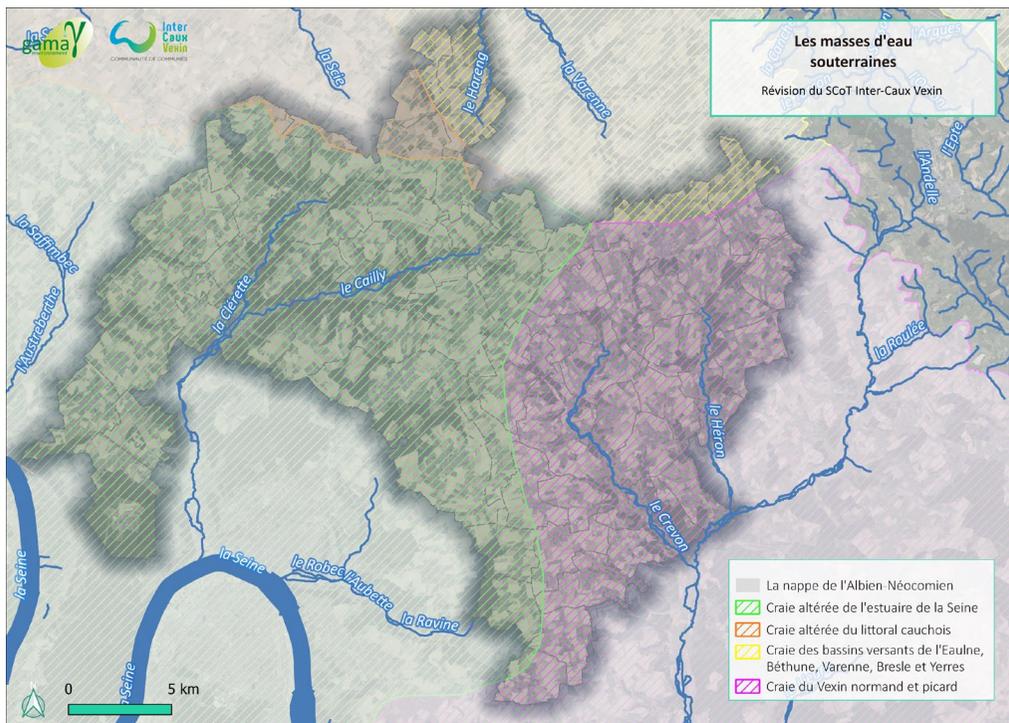
- Un système polyculture / élevage avec une tendance croissante au développement de la grande culture sur les plateaux
- Des formes d'agriculture qui diffèrent selon la typologie du territoire: davantage rural à l'est / péri-urbain sur la frange sud / plateaux à l'ouest
- Une diminution de l'élevage notamment sur les bordures de plateau accompagné d'un phénomène de retournement de prairies

Les enjeux

- Le renouvellement des actifs
- L'articulation des lisières entre les espaces bâtis et agricoles
- L'accompagnement de l'activité agricole dans un contexte à la fois rural et périurbain avec des enjeux associés de protection des espaces naturels, de circuit courts...

03 Environnement et risques

Les milieux physiques – Les eaux souterraines



Les différentes masses d'eau souterraines. Source: Gama Environnement

On retrouve sur le territoire deux aquifères principaux:

- **L'aquifère de la craie normande:** la nappe est libre et drainée par des vallées humides ou sèches. La fissuration de la craie est plus développée dans les vallées. Plusieurs masses d'eau composent cet aquifère.
- Les nappes de **l'Albien et du Néocomien** couvrent les deux tiers du Bassin Parisien. La profondeur des réservoirs peut atteindre jusqu'à 800 mètres. Ces **nappes captives** sont donc particulièrement **bien protégées des pollutions de surface** et sont, par conséquent de très bonne qualité. Cette ressource constitue une **réserve stratégique d'eau potable** à l'échelle de la région Ile-de-France et du bassin Seine-Normandie: elle est considérée comme une ressource ultime pour l'alimentation en eau potable en cas de crise majeur dans le SDAGE Seine-Normandie.

Des nappes poreuses qui favorisent l'infiltration des eaux météoriques

Les **eaux souterraines** regroupent l'ensemble des **réserves d'eau qui se trouvent dans le sous-sol**. L'eau est stockée dans des zones appelées aquifères, composées de roches poreuses et/ou fissurées. Les nappes souterraines peuvent dépasser les limites superficielles du bassin versant et peuvent se superposer les unes aux autres. Elles peuvent être rassemblées en deux catégories :

- Les eaux souterraines libres
- Les eaux souterraines profondes ou captives

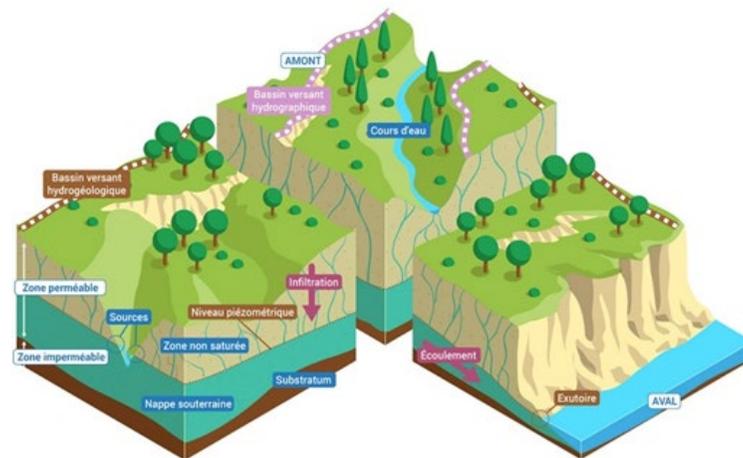


Schéma des eaux souterraines dans le bassin versant. Source: eaufrance.fr

03 Environnement et risques

Les milieux physiques – Les eaux souterraines

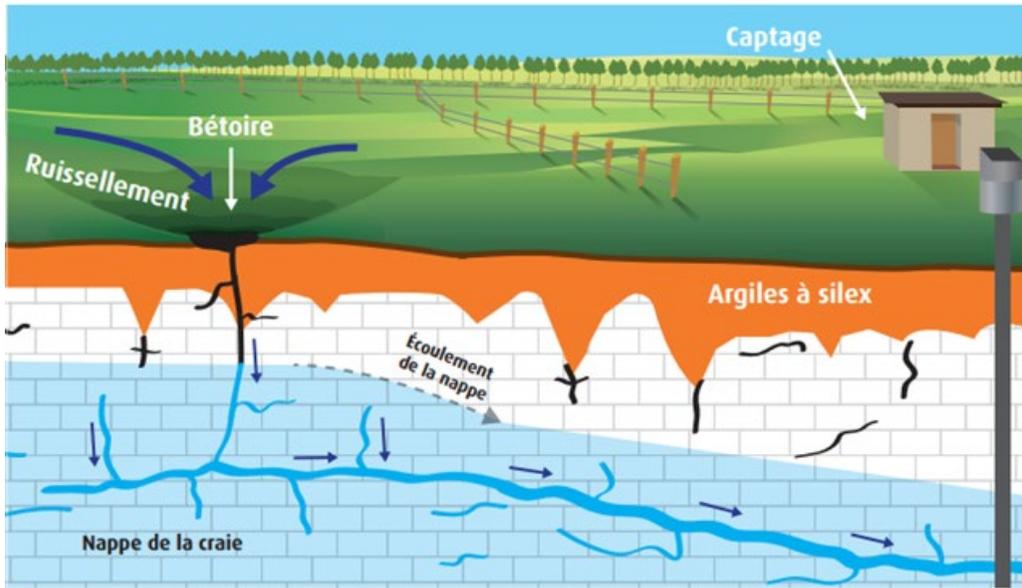


Schéma du fonctionnement de la nappe de la craie. Source: Chambre d'agriculture de Normandie

Le sous-sol de l'ex- Haute-Normandie est constitué de formations crayeuses plus ou moins fracturées. En traversant le sol, l'eau de pluie acquiert une certaine acidité qui lui permet de dissoudre la craie. Au fil des années, des vides se forment en profondeur. Ils atteignent parfois la surface, formant ce que l'on appelle les bétoires. Comme l'illustre le schéma ci-dessus, le réseau karstique est connecté directement aux eaux de surface via les bétoires.

La nappe de la craie – une nappe qui favorise la création de bétoires

Présente sur l'ensemble du territoire, l'alimentation de la nappe de craie s'effectue principalement par percolation lente des précipitations à travers les formations superficielles du sol et du sous-sol. La particularité de cette nappe est son intense karstification. Le karst génère en surface des **effondrements naturels (les bétoires)** qui constituent des ponts d'engouffrement des eaux superficielles vers la nappe phréatique de la craie, **sans filtration naturelle par le sol.**

La nappe de la craie est rechargée par **l'infiltration d'une partie des précipitations** (lame d'eau moyenne infiltrée de l'ordre de 200 mm/an), phénomène plus ou moins rapide selon la présence de réseaux karstiques et/ou l'épaisseur des couches superficielles sus-jacentes à la formation aquifère crayeuse.

Du point de vue ressource, la nappe de la craie est **fortement sollicitée pour tous les usages** (agriculture, eau potable, industrie) car elle constitue souvent l'unique ressource économiquement exploitable. La quasi-totalité des besoins en eau potable de la Haute-Normandie est satisfaite à partir des eaux souterraines prélevées dans la nappe de la craie.

Là où la nappe de la craie est libre, les puits traditionnels sont nombreux et, de par leur conception, ils peuvent contribuer au **transfert des eaux superficielles polluées vers la nappe.**

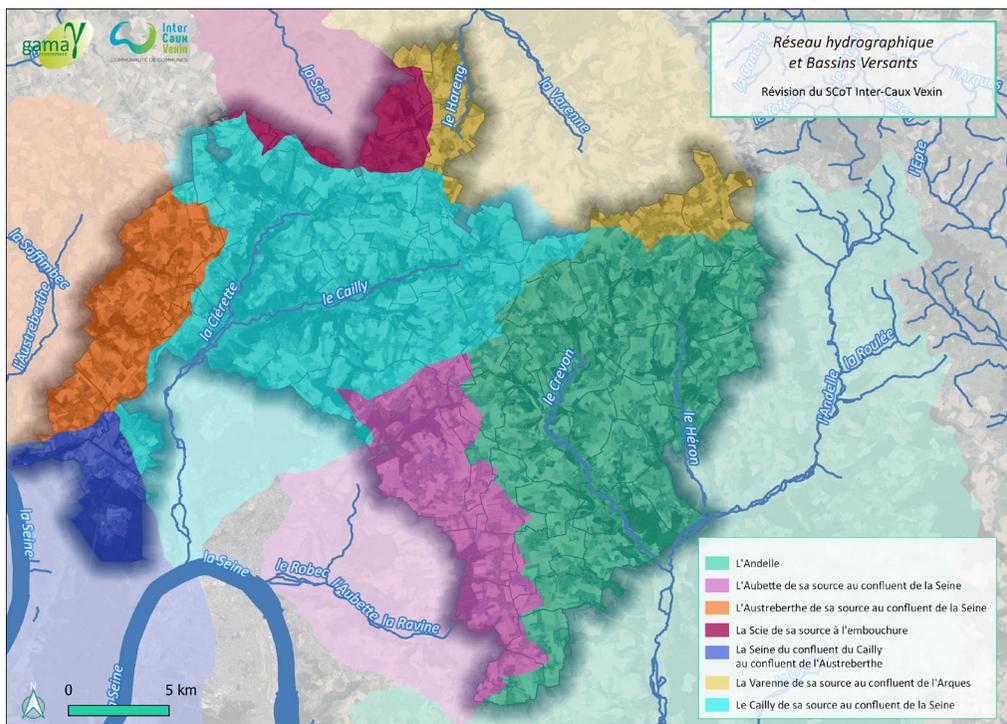
03 Environnement et risques

Constats

- Un territoire qui couvre **deux régions naturelles** de la Seine-Martime: le Pays entre Caux et Vexin et le Pays de Caux
- Un **développement** du territoire **contraint par les fonds de vallée** qui s'est majoritairement fait sur les espaces de plateaux
- Des surfaces de **plateaux fertiles** favorables à l'agriculture
- Un contexte géologique et pédologique qui induit des sensibilités fortes en matière de risques et de préservation de la ressource en eau
- Un réseau karstique bien développé, propice à des effondrements ponctuels et limitant la capacité épuratoire des ressources d'eaux souterraines.

Enjeux

- La protection de la nappe de la Craie
- La reconquête de la qualité de l'eau souterraine
- La réduction des pollutions et des pressions sur la ressource
- Le maintien d'une agriculture comme fonction de production et d'entretien de l'espace, en particulier sur les rebords de plateaux davantage sujets à l'extension de l'urbanisation



Les bassins versants qui composent le territoire. *Source: Gama Environnement*

Des bassins versants aux identités hétérogènes

Le réseau hydrographique se structure en 4 affluents de la rive droite de la vallée de la Seine:

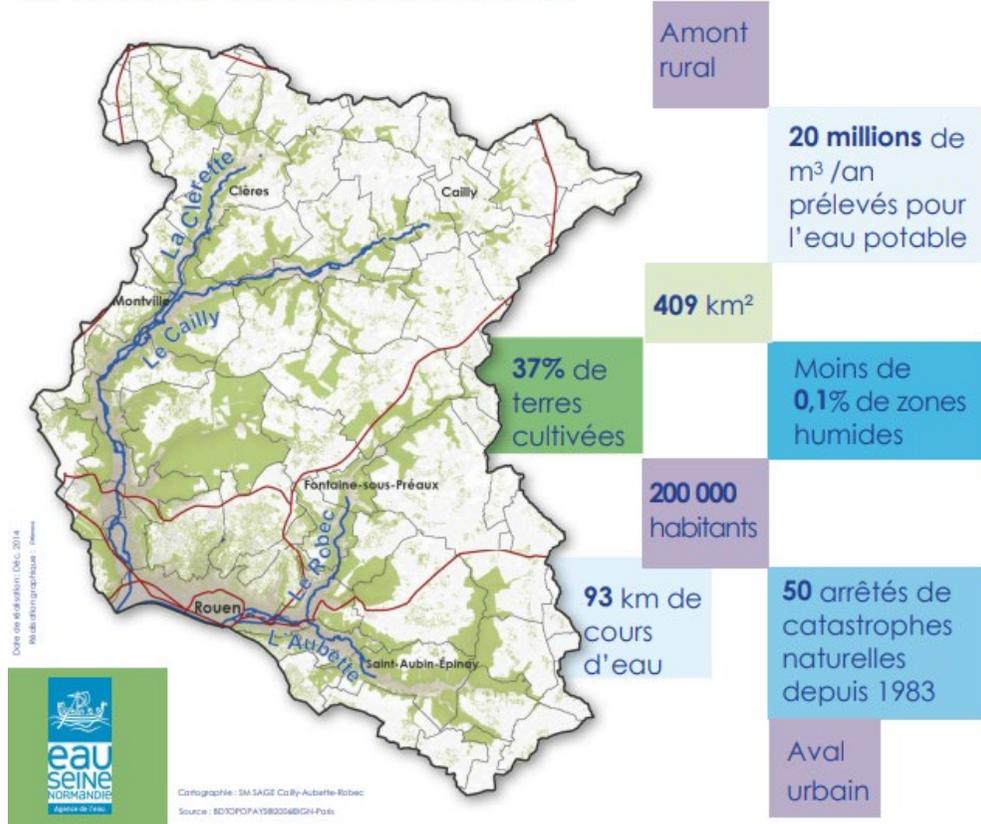
- La Clérette
- Le Cailly
- Le Crevon
- Le Héron

Le territoire est quant à lui couvert par 7 bassins versants:

- **L'Andelle**: 35% de la superficie qui comprend les sous-bassins du Crevon et du Héron
- Le **Cailly**: 32% de la superficie qui comprend le sous-bassin de la Clérette
- **L'Aubette et le Robec**: 12% de la superficie
- **L'Austreberthe**: 9% de la superficie
- La **Varenne**: 5%
- La **Seine**: 4 %
- La **Scie**: 3 %



Le territoire du SAGE en chiffres



Périmètre couvert par le SAGE Cailly-Aubette-Robec. Source: sagecaillyaubetterobec.fr

L'annexe cartographique du Plan d'Aménagement de de Gestion Durable (PAGD) cartographie l'ensemble des zones humides, des zones d'expansion de crues, des cours d'eau et des obstacles à l'écoulement pour l'ensemble des communes traversée par les cours d'eau.

Le bassin versant du Cailly Aubette Robec

Le bassin versant du Cailly recouvre une surface de 174 km² sur le territoire du SCoT. Le syndicat du Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec anime le SAGE Cailly-Aubette-Robec (*actuellement en révision*)

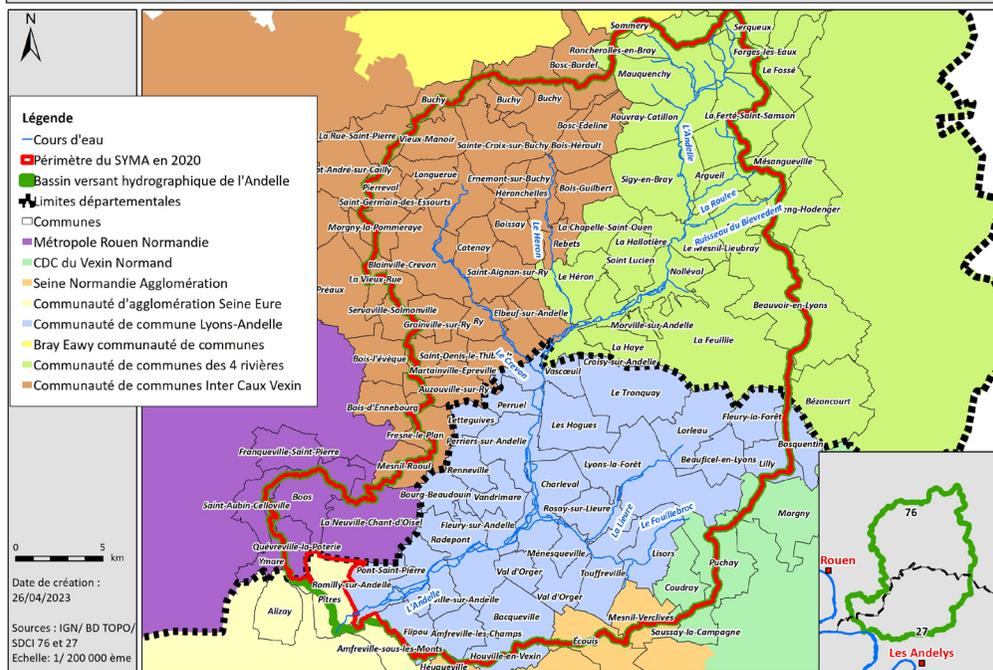
Les cours d'eau de ce territoire traversent des espaces tout à fait distincts avec des parties amont rurales et des parties aval urbaines

A titre d'exemple, le Cailly, affluent de la Seine qui se jette à Rouen s'écoule dans une partie amont peu urbanisée, dominée par les activités agricoles. A partir de Malaunay jusqu'à son embouchure, l'espace est fortement urbanisé en lien avec l'industrie textile qui s'est développée le long du cours d'eau au XIX^{ème} siècle.

Constats du SBV Cailly Aubette Robec

- Une réduction des prairies au profit des cultures qui augmente les phénomènes de ruissellement
- Une concentration des zones humides entre Fontaine-le-Bourg et Clères
- Des crues fréquentes et de plus en plus importantes : La crue "centennale" de 1999 à Cailly est désormais un évènement de référence 30 à 50 ans
- Des études d'aménagement hydrauliques en cours sur les bassins Aubette / Robec et Clérette / Cailly afin d'étudier les aléas érosion et inondation et de proposer des solutions d'aménagements (hydrauliques douces, ouvrages structurant)

Bassin versant hydrographique de l'Andelle et périmètre du SYMA à partir de 2020



Bassin versant de l'Andelle et périmètre du SYMA. Source: SYMA 2021



Exemple d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux. Source: SYMA

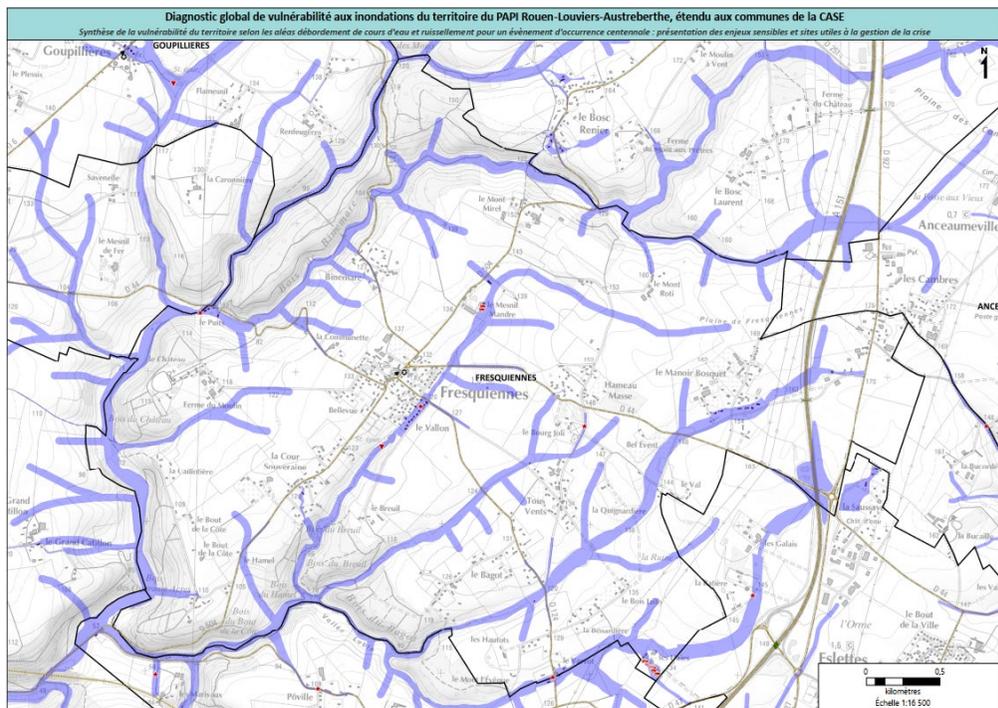
Le bassin versant de l'Andelle

Le bassin versant de *l'Andelle* recouvre une surface d'environ 190 km² sur le territoire du SCoT. Elle prend sa source à Serqueux (76), coule dans une vallée aux versants abrupts et entaille le Vexin Normand avant de rejoindre la Seine dans la boucle de Poses (27). Le Crevon et le Héron font parties des 9 affluents qui la rejoignent.

Sur cette partie du territoire, le risque d'inondation par ruissellement est plus impactant et a causé plus d'inondations que le risque d'inondation par débordement de cours d'eau (même si ce dernier n'est pas à négliger selon le SMBV sollicité)

Constats du SYMA

- La présence *d'ouvrages hydrauliques* (rupture de la continuité écologique) le *changement de pratiques culturelles* (retournement de prairies) ainsi que *l'urbanisation* impactent l'état des rivières de façon négative
- Création de nombreux ouvrages de stockage des eaux afin de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion sur le territoire : Entre 2005 et 2009, réalisation de 11 ouvrages structurants à Buchy, Vieux-Manoir, Saint-Germain-des-Essourts et Héronnelles et de 24 ouvrages d'hydraulique douce



Diagnostic global de vulnérabilité aux inondations sur la commune de Fresquiennes. Source: SBV Austreberthe



Vue sur une prairie enherbée sur un secteur en dénivelé avec talus. Source: Gama Environnement

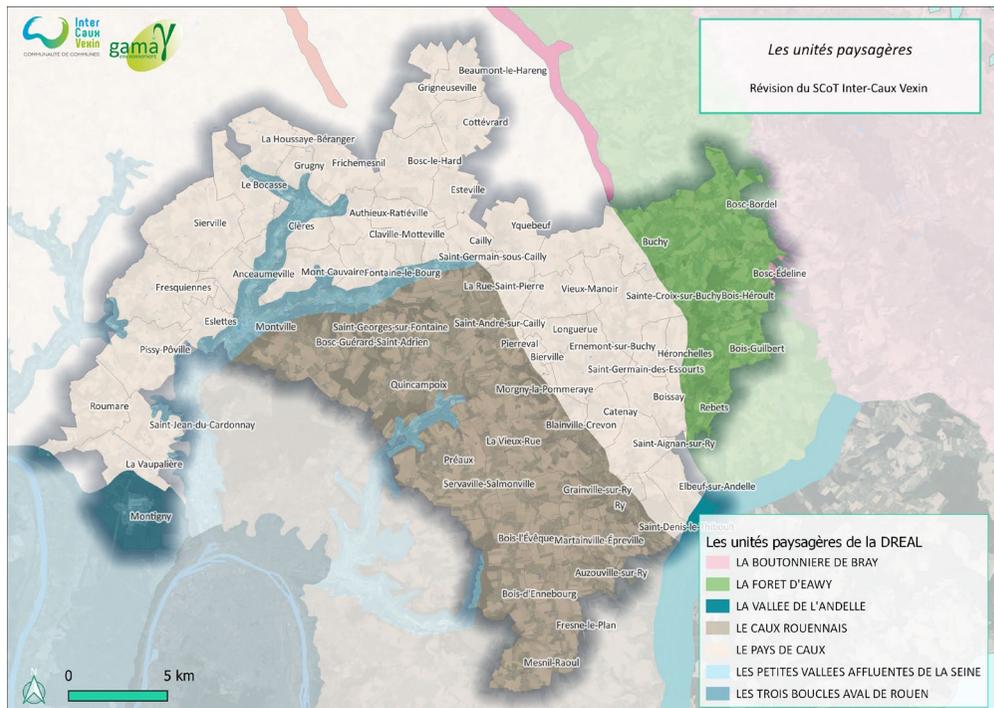
Le retournement des prairies

Constats

- Le phénomène de retournement des prairies est une problématique relevée par l'ensemble des Syndicats de Bassin Versant.
- En lien avec la diminution de l'élevage, les prairies sont retournées au profit de la culture. Les sols ainsi retournés sont moins perméables aux eaux pluviales ce qui renforce les phénomènes de ruissellement.
- Des études ont été menées par le **SBV de l'Austreberthe** : si le retournement des prairies poursuit son rythme actuel alors d'ici **10 à 15 ans**, les ouvrages mis en place ne seront plus efficaces.
- En Seine-Maritime, un **arrêté préfectoral** exige une **demande auprès des SBV** par les exploitants avant toute demande de retournement de prairies. Toutefois les demandes ne sont pas toujours faites et les avis pas toujours suivis. Un partenariat sur les avis est réalisé avec les Syndicats d'Eau pour la protection des captages.
- De nouvelles techniques se développent toutefois (comme le **sans-labour**) permettant de limiter les phénomènes d'érosion. D'autre part la généralisation des intercultures limite les ruissellements en début d'hiver.
- La nouvelle PAC amène certains exploitants à solliciter les SBV pour la plantation de haies (projets sur Buchy, Boissay et Saint-Aignan-sur-Ry avec le SBV de l'Andelle).

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Les grandes unités paysagères



Les unités paysagères sur le territoire d'Inter-Caux Vexin. Source: Gama Environnement

Un territoire de transition paysagère entre le Pays de Caux et la Métropole Rouennaise

L'Atlas des paysages de le DREAL Normandie identifie sur le territoire du SCOT, **7 unités paysagères**. Une unité paysagère présente un système paysager relativement **homogène** d'un point de vue du **relief**, de l'**hydrographie**, des **formes d'habitats** et de **végétation** ainsi que l'occupation du sol.

Parmi ces unités, celles qui couvrent la plus grande partie du territoire sont :

- **Le pays de Caux**
- **Le Caux Rouennais**

Aux marges du territoire, l'influence des Pays voisins se ressent sur le paysage : des prairies vallonnées à l'est, une influence des boucles de la Seine à Montigny...



Source: Gama Environnement
MAI 2024

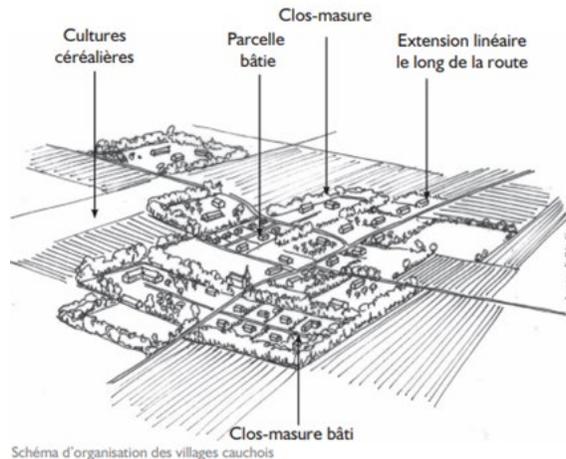
03 Environnement et risques

Approche paysagère – Les plateaux du Pays de Caux



Les paysages de plateaux. Source: Gama Environnement

Des **arbres de haut-jet** bordent les villages, les hameaux et les clos masures et permettent d'offrir des **horizons végétaux proches** qui ponctuent les paysages de plateaux.



Des paysages ouverts où cohabitent les espaces agricoles et l'urbanisation

Les plateaux du territoire sont traversés par de **grands axes routiers** qui permettent d'appréhender leurs paysages. L'intensification et l'**uniformisation** des moyens de production ont renforcé l'homogénéité et la **régularité des paysages**: agrandissement des parcelles, diminution des éléments végétaux, des chemins... Les **zones de transition (haies, talus, bosquets) sont de moins en moins présentes** : entre les cultures et les limites bâties et entre les routes et chemins de ces mêmes cultures.



Source: Gama Environnement
MAI 2024

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Le Caux Rouennais



De fortes mutations paysagère en lien avec l'influence urbaine de la Métropole

Cet espace se distingue du Pays de Caux par l'*influence urbaine* que subissent les communes riveraines de Rouen. L'agriculture, et les prairies, persistent dans le paysage mais ces *espaces agricoles* périurbains sont particulièrement *vulnérables*.

Les *bourgs ruraux* se sont rapidement agrandis dans les dernières décennies et affichent désormais des *caractéristiques urbaines* (zones de rencontres, trottoirs...).

Malgré la proximité avec les centres de villages de ces nouvelles habitations, leur *manque d'intégration dans le paysage* et le contraste avec la typologique classique des formes d'habitat du territoire en font des éléments très visibles. En entrée de bourg, l'enjeu d'intégration paysagère des nouvelles habitations est particulièrement important pour préserver la qualité et la silhouette des villages.

La co-habitation entre le monde rural et périurbain se fait parfois de manière assez abrupte aussi bien dans les formes paysagères que dans les modes de vie.

Source : Gama Environnement

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Les vallées



Des paysages traditionnels riches en patrimoine

Les paysages les plus traditionnels sont ceux situés dans les vallées. Ce sont des espaces diversifiés, **riches en patrimoine bâtis et naturels** et dont les ambiances paysagères peuvent être très différents en fonction de l'encaissement, de l'occupation du sol.

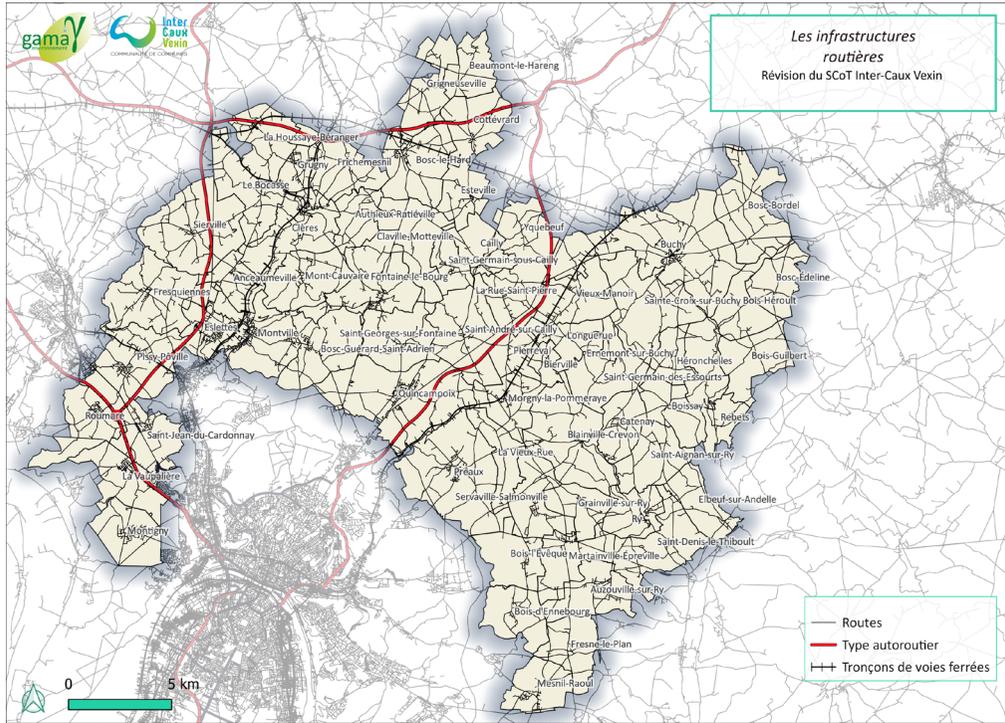
Les fonds de vallées accueillent des formes d'agriculture propres aux zones humides. On y retrouve des prairies humides, des cressionnières, du maraîchage. Cette imbrication de l'agriculture et des espaces naturels est source d'une grande richesse paysagère et biologique. Ces espaces sont encore **relativement préservés** de part leur caractéristiques géographiques (coteaux boisés, pentes importantes, zones inondables).

Situées entre la vallée de la Seine, axe commercial majeur, et le plateau cauchois, lieu de production agricole de premier plan, elles occupent une **position stratégique**. En amont, se sont développées des villes moyennes et petites qui ont profité de la force hydraulique des rivières pour implanter leurs industries. Ces vallées ont donc été habitées très tôt et possèdent une **tradition urbaine forte**. Des phénomènes de conurbation (grand ensemble urbain formé par plusieurs villes rapprochées) peuvent se lire notamment dans les vallées du Cailly et du Robec

Source : Gama Environnement

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Les infrastructures



Les infrastructures routières. Source: Gama Environnement



Source : Maps

Un maillage d'infrastructures important qui quadrille le territoire

Le territoire est à la fois un territoire *résidentiel* mais également de *transit*. Le maillage d'infrastructures de transport est important et principalement dirigé vers la Métropole Rouennaise.

Les flux sont concentrés sur un réseau structurant n'offrant à la vue quasiment que des paysages agricoles de plateau. L'*effet vitrine* pour le territoire est de ce fait *limité*. L'intégration paysagère des autoroutes est faible. On retrouve assez peu de plantations le long des axes.

Le réseau ferroviaire se fond davantage dans le paysage: les tunnels, les boissements et les décaissements permettent d'en limiter les impacts visuels.

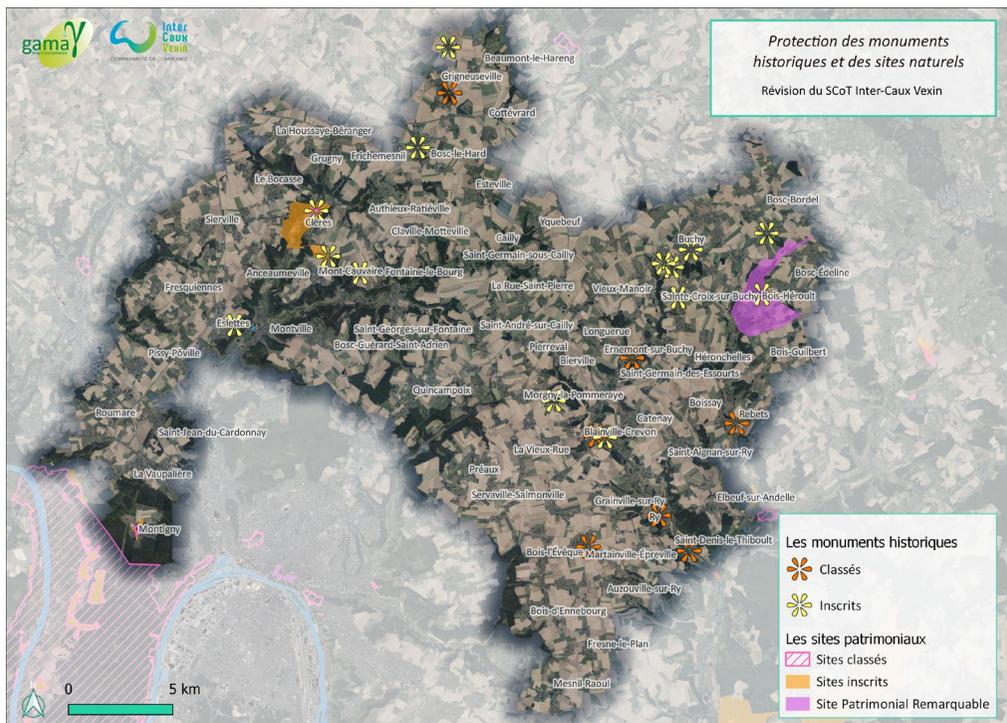
Les *lignes très haute tension* (20-30 m de hauteur et 400 m de portée) et haute tension en provenance des centrales nucléaires côtières et à destination de la Métropole marquent en particulier l'ouest du territoire.



Source : VE2A

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Le patrimoine bâti



Les monuments historiques et sites naturels. Source: Gama Environnement

Un territoire riche en "petit patrimoine"

Les éléments architecturaux les plus intéressants font l'objet d'une protection de l'Etat à plusieurs titres:

- Les **monuments naturels et sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque** (loi du 2 mai 1930)
- Les **monuments historiques** pour les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public (loi du 25 janvier 1971)

Dans les deux cas, les sites ou bâtiments peuvent être soit **classés** (interdiction de leur modification ou destruction) soit **inscrits** (obligation d'information de l'administration sur toute modification). Sur le territoire du PLUi 13 – Plateau de Martainville on retrouve 4 Monuments Historiques.

Sur le territoire, on compte :

- 23 monuments historiques
- 6 sites classés
- 5 sites inscrits
- 1 site patrimonial remarquable



Ce qui fait avant tout la qualité paysagère du territoire ce sont **l'ensemble et la diversité** des châteaux, halles, fours à pain, moulins, puits, colombiers, parcs et jardins... qui agrémentent le territoire et lui donne son aspect historique.

03 Environnement et risques

Constats

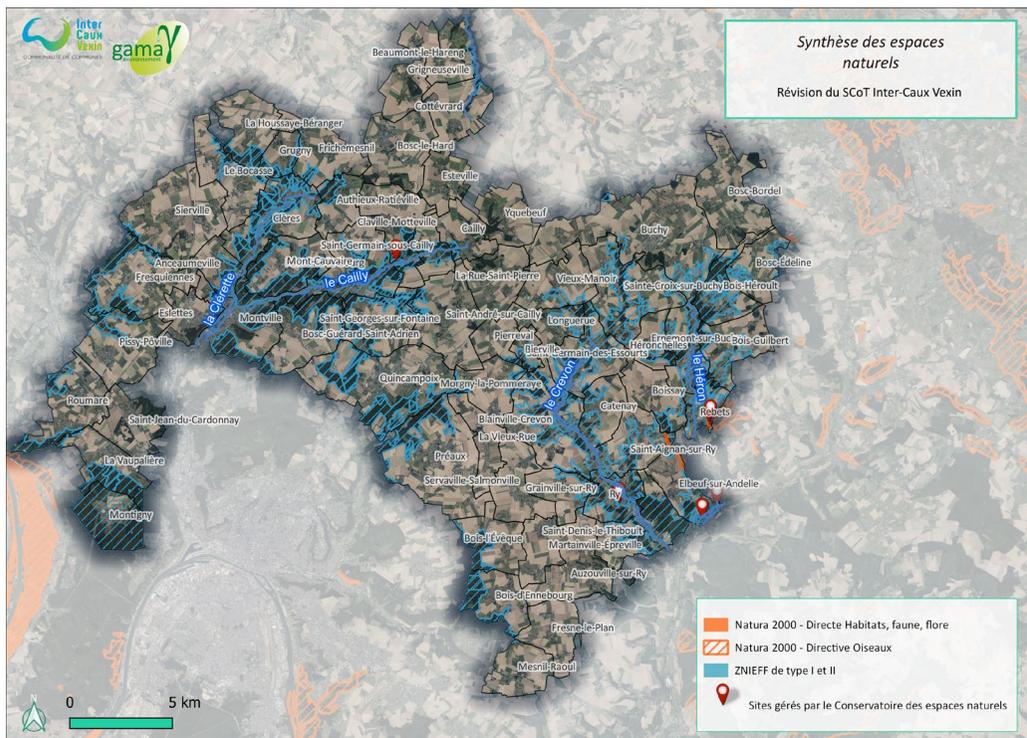
- Un territoire occupé par trois grands types d'espaces: les plateaux, les vallées et les espaces agricoles périurbains
- Une alternance de paysages ouverts (grandes cultures) et fermés (habitats, petits bois, vergers) sur les plateaux
- Des paysages de fonds de vallées relativement préservés en raison de leur caractéristiques géographiques
- Un patrimoine architectural diversifié, de qualité et en assez bon état
- Un "petit patrimoine" riche et réparti sur l'ensemble du territoire
- De grands axes routiers qui traversent le territoire avec par moments peu d'intégrations paysagères
- Un manque d'intégration des nouvelles constructions (habitats et activités) sur le territoire avec des co-visibilités importantes selon la localisation (entrée de bourg, plateaux)

Enjeux

- La préservation de la richesse des vallées
- La préservation de l'identité rurale des communes
- L'intégration paysagère des nouvelles constructions notamment en entrée de bourg pour préserver la qualité et la silhouette des villages
- La mise en valeur touristique des caractéristiques patrimoniales et paysagères du territoire
- La maîtrise de l'étalement urbain et la lutte contre le mitage des espaces agricoles
- La mise en valeur et la réhabilitation du patrimoine local
- L'intégration paysagère et la préservation de l'existant lors de la construction de grandes infrastructures (contournement Est, LNPN)
- La constitution de lisières paysagères, pouvant jouer un rôle paysager d'intégration mais pouvant également être un support de continuités à la fois écologiques

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Le patrimoine naturel



Synthèse des espaces naturels. Source: Gama Environnement



Source : Gama Environnement



Un patrimoine naturel qui se concentre au niveau des vallées

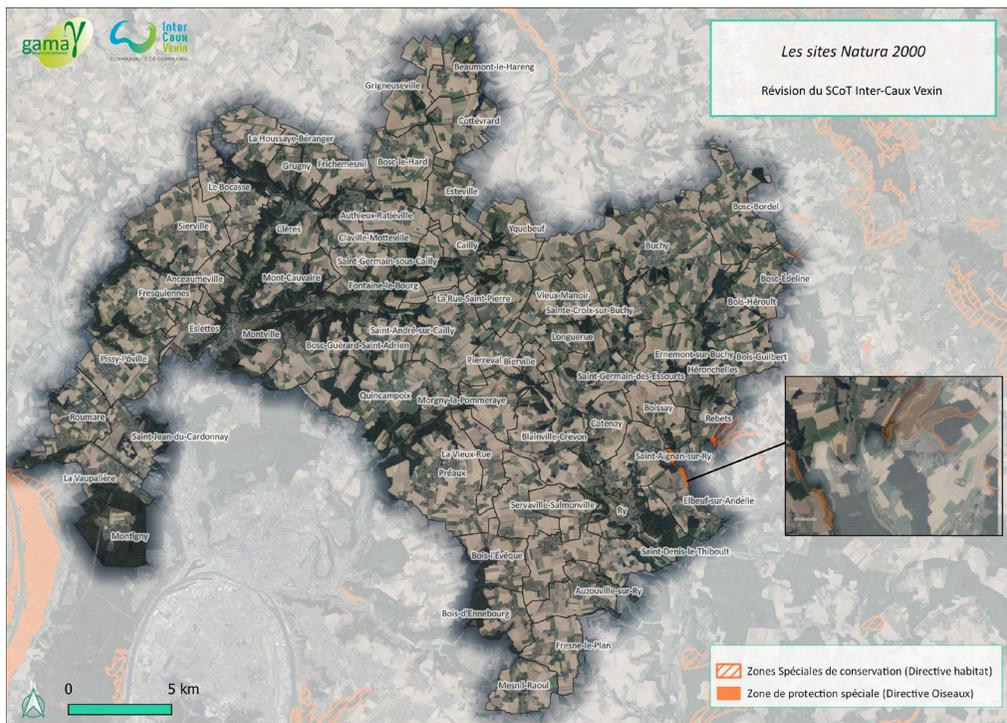
On retrouve les espaces biologiques les plus riches en fond de vallée et les parties amont des bassins versants:

- Rivières, berges et annexes aquatiques, prairies et zones humides
- Assez peu de milieux secs attachés aux affleurements de craie sur le versant des coteaux
- De nombreux milieux boisés sur les versants des vallées (secs ou frais)

Le patrimoine écologique "exceptionnel" est peu présent sur le territoire avec peu de sites faisant l'objet de mesures de protection ou de préservation.

Constats

- 1 site Natura 2000 " Pays de Bray – Cuesta Nord et Sud" / Directive habitats, faune, flore - 0.04% du territoire
- 47 ZNIEFF de type I – 1.8% du territoire
- 11 ZNIEFF de type II – 22,7% du territoire
- 6 sites inscrits
- 6 sites classés
- Proximité avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine et les sites Natura des Boucles de la Seine au sud-ouest



Synthèse des espaces naturels. Source: Gama Environnement

Constats

- 0.04 % du territoire est concerné par un site Natura 2000
- Des sites Natura 2000 voisins (boucles de la Seine aval, estuaire et marais de la Basse Seine, bassin de l'Arques, Pays de Bray humide etc.)

Un site Natura 2000 en lien avec les pelouses calcicoles

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il a été mis en place par l'application de la directive « Habitats », du 21 mai 1992 et la directive « Oiseaux », du 2 avril 1979. Ce réseau écologique européen comprend deux types de sites :

- Les **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C)** visent à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".
- Les **Zones de Protection Spéciale (Z.P.S)** visent quant à elles à la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou des zones qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.



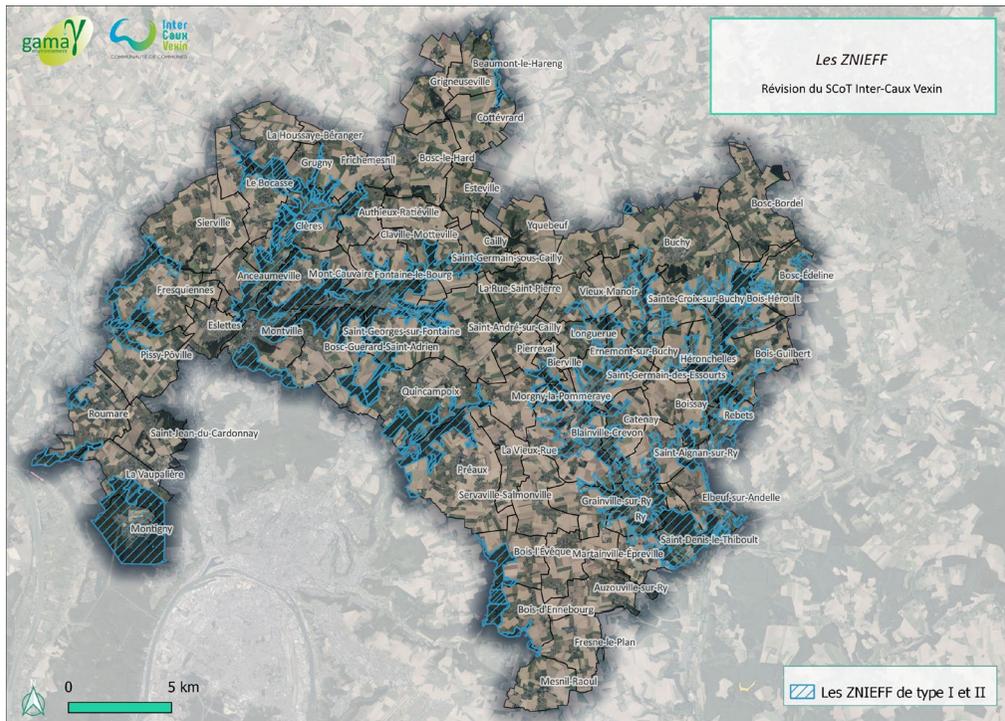
Cuestas du Pays de Bray. Source: CEN Normandie

On ne retrouve sur le territoire qu'une petite partie du site Natura 2000 « **Pays de Bray Cuestas Nord et Sud** ». Ce site d'une superficie totale de 1 195 ha s'étend sur 24 hectares du territoire.

Les cuestas du Pays de Bray abritent un ensemble remarquable de pelouses sèches calcicoles dont certaines présentent un très bon état de conservation.

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Le patrimoine naturel / Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



Ensemble des ZNIEFF. Source: Gama Environnement

Constats

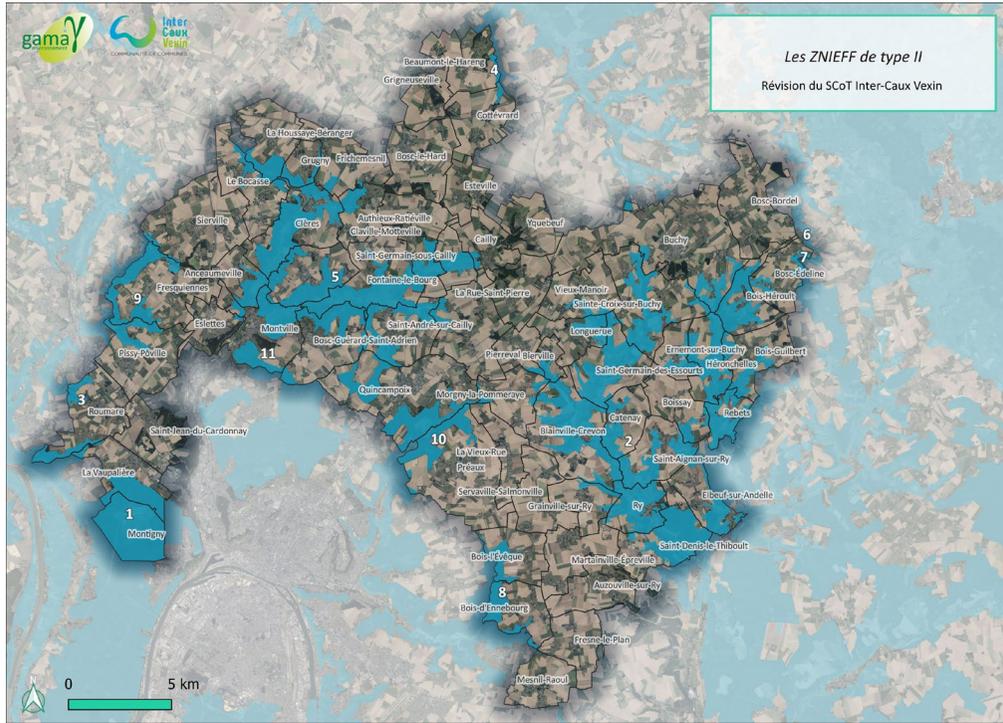
- Près d'1/4 du territoire est concerné par une ZNIEFF

Un réseau de ZNIEFF dense

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un outil de connaissance qui identifie, localise et décrit des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et leurs habitats.

Ces ZNIEFF permettent d'avoir une base de connaissances associée à un zonage accessible à tous dans l'optique d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet, de permettre une meilleure détermination de l'incidence des aménagements sur ces milieux et d'identifier les nécessités de protection de certains espaces fragiles. Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** (terrestres et maritimes) qui correspondent à des sites d'intérêt biologique remarquable. Leur intérêt est lié à la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles aux aménagements ou à d'éventuelles modifications du fonctionnement écologique du milieu.
- **Les ZNIEFF de type II** (terrestres et maritimes) sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme. Sur ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques et en particulier la faune sédentaire ou migratrice.



Les ZNIEFF de type II Source: Gama Environnement



Paysages de la vallée du Cailly / Clérette. Source: Maps



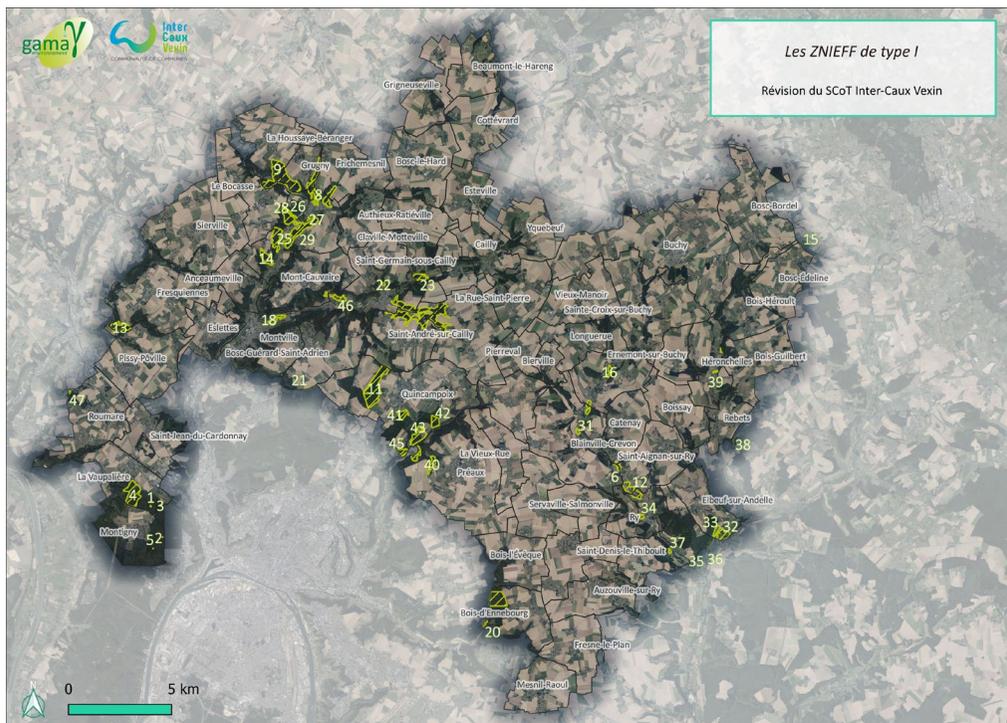
Paysages de cuesta. Source: Gama Environnement

Des ZNIEFF de type II en lien avec les territoires voisins

Les ZNIEFF de type II concernent de *grands espaces écologiques fonctionnels*. Elles recouvrent environ 22,7% du territoire. La plupart relèvent de territoires voisins et ne s'étendent que partiellement sur le territoire du SCoT: ZNIEFF de la forêt de Roumare, vallée du Robec, cuesta ouest du Pays de Bray, vallée de la Varenne...

La seule ZNIEFF propre au territoire concerne la vallée de la Clérette et du Cailly. Elle inclut surtout les prairies des fonds de vallées ainsi que les coteaux et les bois versants. Elle s'étend sur 3725 hectares.

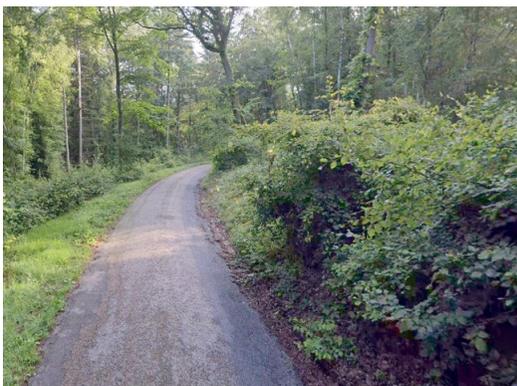
Nom	Numéro	Surface en Ha
LE COTEAU D'HÉNOUVILLE ET LA FORÊT DE ROUMARE	1	1218
VALLÉES DU CREVON, DE L'HERONCELLES ET DE L'ANDELLE	2	5376
LA VALLÉE DE L'AUSTREBERTHE	3	78
LES FORÊTS D'EAUY ET D'ARQUES ET LA VALLÉE DE LA VARENNE	4	66
LA VALLÉE DU CAILLY	5	3725
LES CUESTAS DU PAYS DE BRAY	6	0.0054
VALLÉES DU CREVON, DE L'HERONCELLES ET DE L'ANDELLE	7	56
LA VALLÉE DE L'AUBETTE	8	341
LA VALLÉE DE L'AUSTREBERTHE	9	548
LA VALLÉE DU ROBEC	10	705
LA FORÊT VERTE	11	189



Les ZNIEFF de type I. Source: Gama Environnement



Etang de Gouville. Source: CEN Normandie
V2A



Bois du Bocasse. Source: Maps

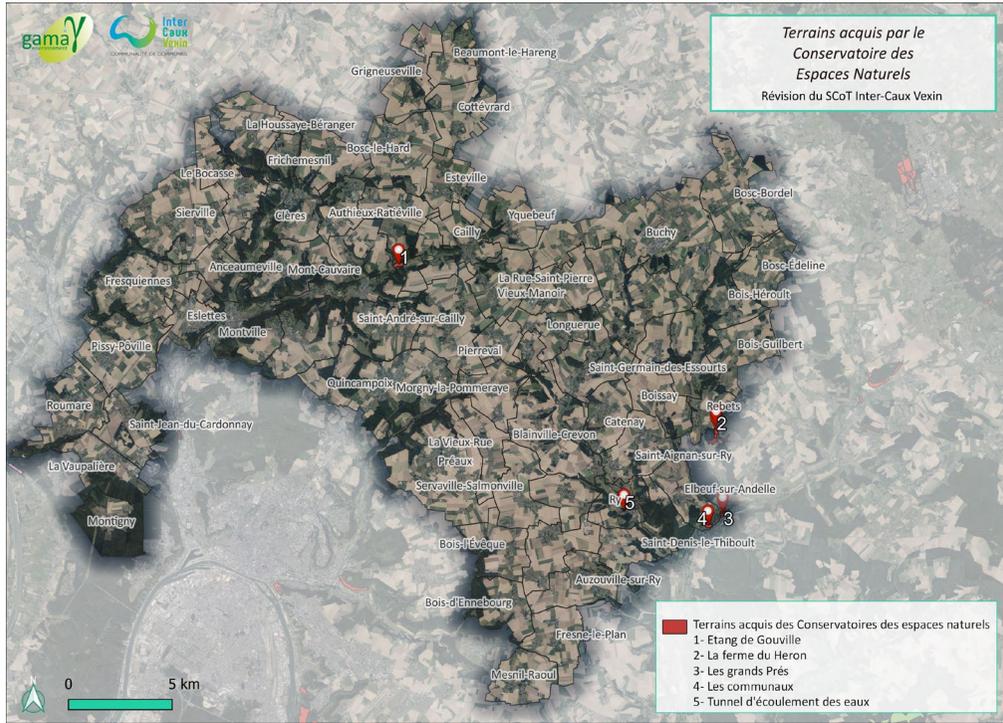
Des zones isolées et préservées

Les ZNIEFF de type I portent essentiellement sur de petits secteurs remarquables :

- **Bois de pente humides, calcicoles, forêts de plateau et pelouses associées:** Bois du Bocasse, de la Houssaye et de Grugny, bois de la vente des pierres, le bois du Varat, la bruyère des Houlets...
- **Prairies humides de fonds de vallées:** le marais du Crevon, cardonville ...
- **Coteau calcaires et pelouses calcicoles:** le coteau de la Justice, la côte de Caumont au de nord de la ferme à chaux...
- **Mares:** la mare moussue, la mare de Saint-Georges, la mare de Rousseuil...

03 Environnement et risques

Approche paysagère – Les terrains acquis par le Conservatoire des espaces naturels



Les terrains du Conservatoire des Espaces Naturels. Source: Gama Environnement

Connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces naturels

Pour protéger un site, les *Conservatoires d'espaces naturels* ont recours à la maîtrise foncière (acquisition) et à la maîtrise d'usage (location et convention de gestion) qui permet d'assurer une protection pérenne aux sites menacés. Le CEN est le 1^{er} réseau privé de protection des milieux naturels en France.

La ferme du héron, un exemple de gestion par le CEN :

Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole qui associait herbages et cultures jusqu'en 2011. Depuis, toutes les surfaces ont été converties en prairies permanentes par recolonisation spontanée de la végétation. Le site, situé pour partie en zone Natura 2000, présente également des milieux naturels intéressants, notamment une pelouse et un boisement calcicole abritant plusieurs plantes patrimoniales.



La zone humide des communaux. Source: GAMA environnement



La zone humide des grands prés. Source: CEN Normandie

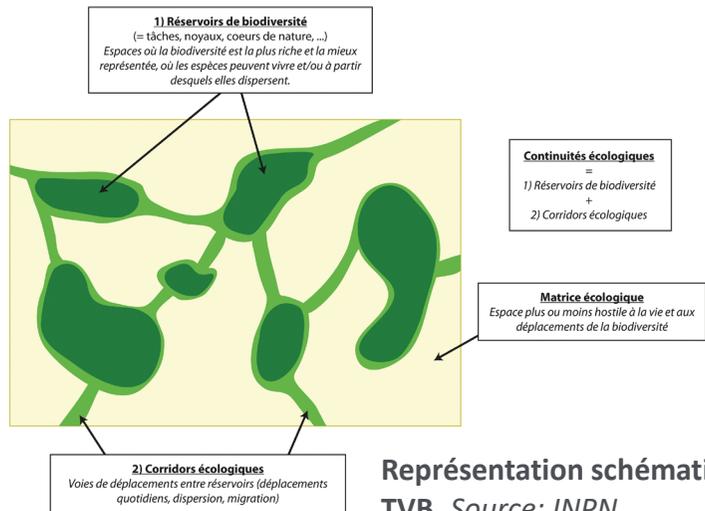


La chouette effraie fait partie des espèces qu'on peut retrouver sur ce site. Source: CEN Normandie et Gama Environnement



03 Environnement et risques

Les continuités écologiques – La Trame Verte et Bleue



Représentation schématique de la TVB. Source: INPN

Les objectifs de la Trame Verte et Bleue:

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels ;
- Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux
- Garantir la libre circulation et le déplacement des espèces entre les espaces de biodiversité les plus importants, par des corridors écologiques ;
- Accompagner l'évolution et les déplacements des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages

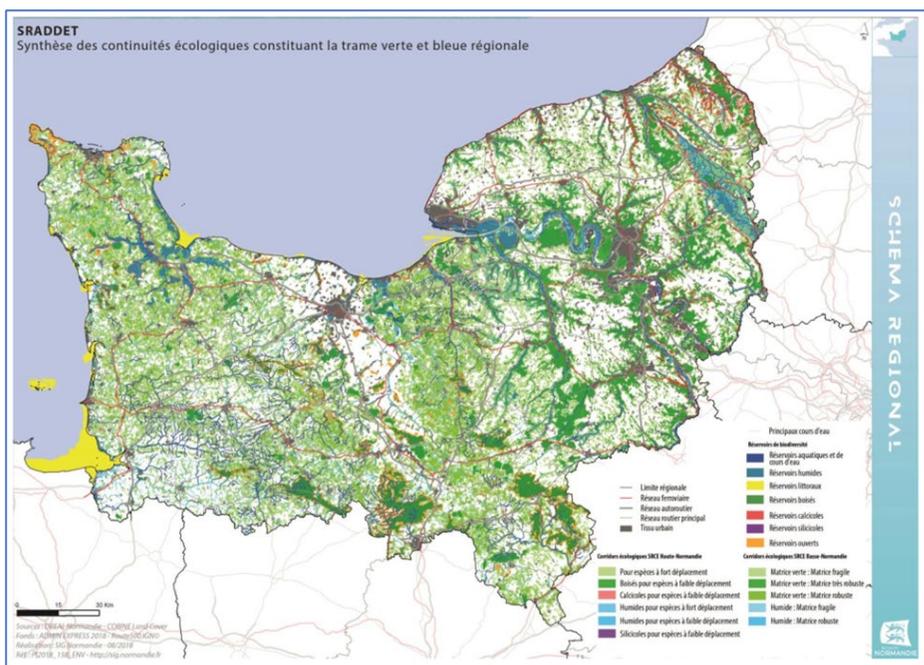
La Trame Verte et Bleue: un outil d'aménagement du territoire

Face à l'érosion de la biodiversité, l'un des principaux enjeux est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.. Concrètement, il s'agit :

- De **freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels**, de plus en plus réduits et morcelés par l'activité humaine ;
- De **relier entre eux les milieux naturels** pour former un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement territorial qui répond à ces deux impératifs, en complément des autres démarches de préservation des milieux naturels. La TVB est constituée de :

- **Réservoirs de biodiversité** (aussi appelés cœur de nature, zones noyaux, zones sources, zones nodales), il s'agit de zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...),
- **Corridors écologiques** (aussi appelés corridors biologiques ou biocorridors), il s'agit des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.



La TVB du SRADDET. Source: SRADDET Normandie

Le SRADDET de la Région Normandie a été adopté en 2024. Comptant 81 objectifs transversaux et régionaux, le SRADDET est un **outil essentiel pour la région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable**. Le rapport décline aussi des **sous-objectifs et des règles afin de préciser les actions attendues** par le document mais non présentées dans la présente analyse. Au-delà du document écrit, le SRADDET se compose de documents iconographiques tels que la carte de synthèse des objectifs ou celle des continuités écologiques. **Le SRADDET met en lumière une carte des différentes continuités écologiques constituant la Trame Verte et Bleue de la Région.**

Des continuités écologiques définies à l'échelle régionale

Approuvé en 2014, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'ancienne région Haute-Normandie avait pour objectif d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Les éléments et objectifs de cette TVB ont été repris dans le SRADDET (**Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Egalité des Territoires**) Normand.

Règle n°1 – Edicter des orientations et objectifs favorables à la biodiversité en zones urbaines et péri-urbaines

Règle n°3 – Les sites définis comme réservoirs de biodiversité doivent être identifiés dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, pour faire l'objet d'un zonage approprié à leur protection, en privilégiant le classement en zone Naturelle

Règle n°4 – Déterminer les continuités écologiques prioritaires à préserver et à restaurer à l'échelle des SCOT, en s'appuyant sur les priorités identifiées dans le SRADDET

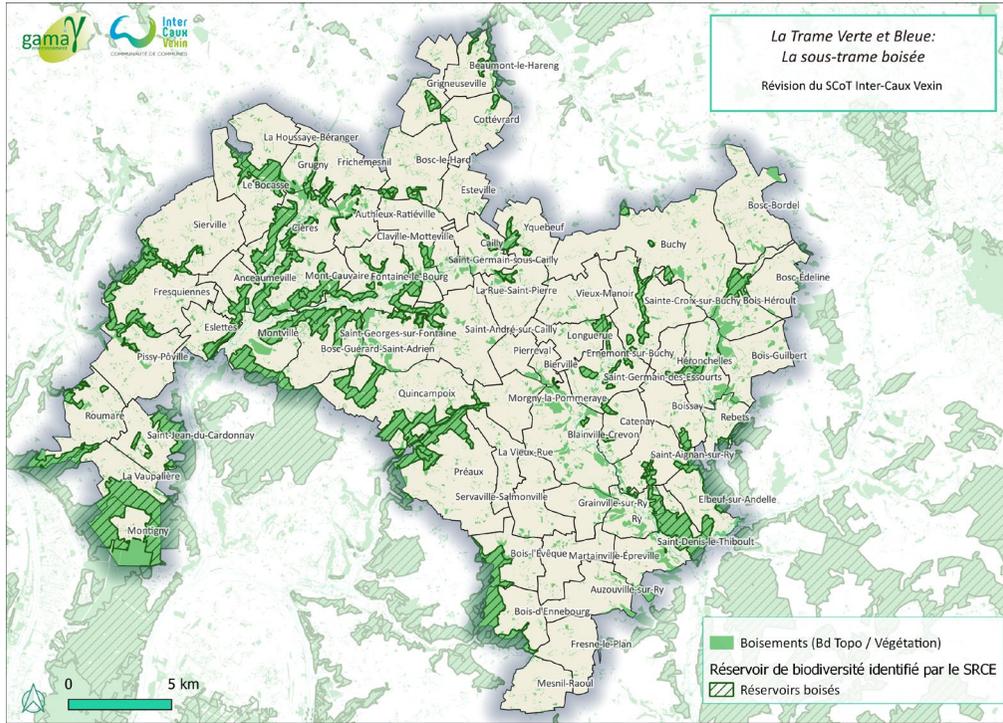
Règle n°21 – Contribuer à l'objectif de division par deux, au niveau régional, entre 2020 et 2030, de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, par rapport à la consommation totale observée à l'échelle régionale sur la période 2005-2015

• **Règle n°35** – Prévoir des mesures de préservation des espaces boisés et de leur fonctionnalité, adaptés aux enjeux locaux (lisières de massifs forestiers, petits bosquets...)

• **Règle n°36** – Identifier les zones humides impactées ou potentiellement impactées par les projets d'aménagement du territoire, afin de permettre la définition d'un programme en faveur de leur préservation et de leur restauration

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques – Déclinaison de la Trame verte et Bleue du territoire par sous-trame



La Trame Verte et Bleue:
La sous-trame boisée
Révision du SCoT Inter-Caux Vexin

La sous-trame boisée

La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames.

Comme évoqué précédemment, le territoire ne compte pas de grandes forêts mais se compose plutôt d'un ensemble de bois et forêts de taille disparate (entre 10 et 500 ha). Le territoire se situe à proximité d'espaces forestiers attractifs et d'envergure: Forêt d'Eawy, forêt Verte, Forêt de Lyons

Hormis la forêt de Roumare, les espaces boisés sont essentiellement situés sur le flanc des vallées (notamment Cailly et Clérette). Sur les plateaux, les boisements sont moins importants et se constituent de bois et bosquets plus ou moins isolés qui rompent ou mettent en valeur les paysages d'open-field. Essentiellement privés, ils sont constitués principalement de futaies et taillis feuillus.

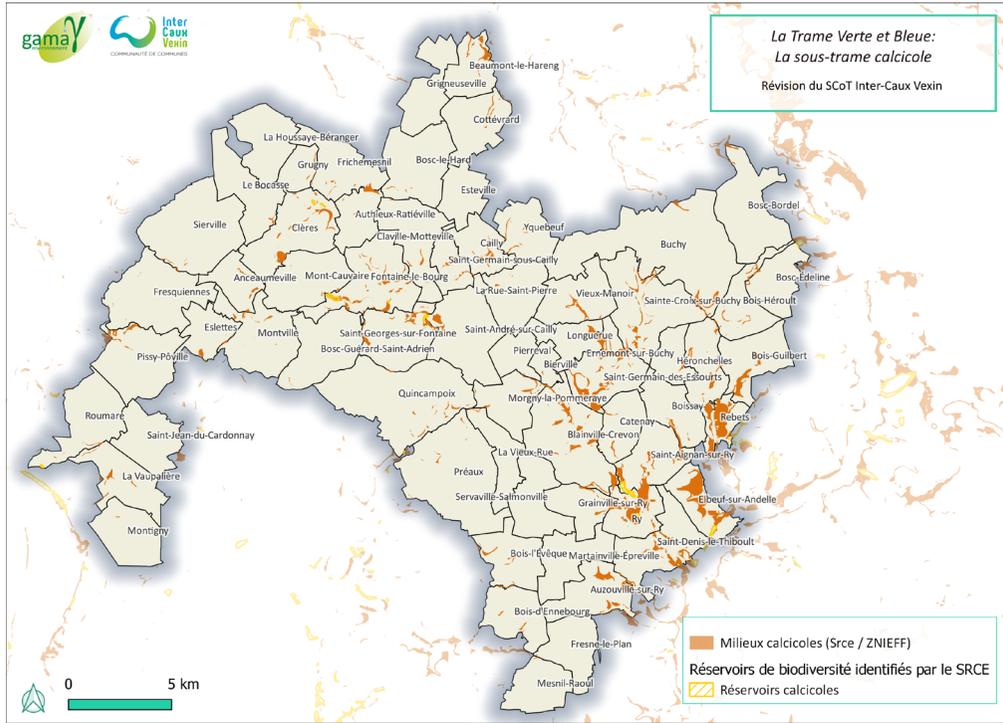
La sous-trame boisée. Source: Gama Environnement



Les espaces boisés sur le territoire. Source: Gama Environnement et Maps

03 Environnement et risques

Les continuités écologiques – Déclinaison de la Trame verte et Bleue du territoire par sous-trame



La sous-trame calcicole. Source: Gama Environnement

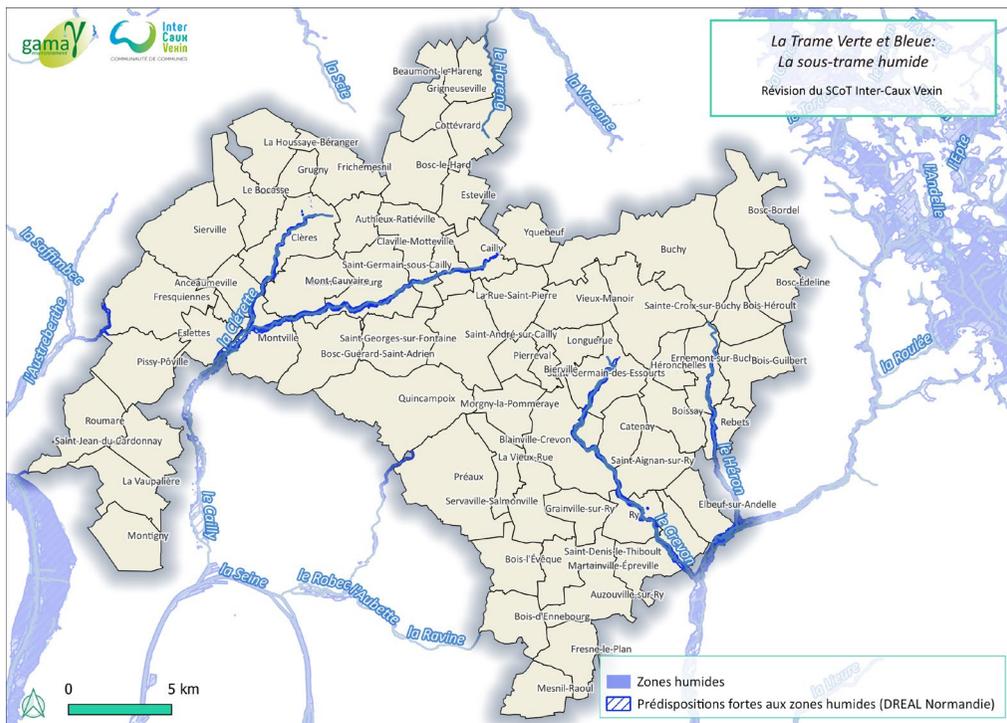
La sous-trame calcicole

Les coteaux calcicoles sont issus de l'érosion du plateau crayeux par le réseau hydrographique. Ces coteaux ont, jusqu'au milieu du XXème siècle, fait l'objet de pratiques pastorales répandues permettant ainsi de maintenir une grande continuité de prairies calcaires sèches hébergeant une faune et une flore typique de ces milieux crayeux chauds et secs. Aujourd'hui, ces grandes entités naturelles sont en péril du fait d'un **abandon de gestion qui entraîne leur boisement** et conduit à une perte importante de biodiversité. En petite quantité, ces bosquets offrent des habitats favorables au développement de certaines espèces, comme les insectes, les oiseaux ou les reptiles. En revanche, lorsqu'ils colonisent toutes les pelouses, les arbres et arbustes provoquent la disparition de nombreuses fleurs et insectes.

Ces milieux présentent des **intérêts paysagers, historiques, floristiques et faunistiques**.



Exemples d'espèces caractéristiques des coteaux calcicoles de gauche à droite : argus bleu nacré ,sphinx bourdon, écaille chinée, pie grièche écorcheur. Source: INPN



La sous-trame aquatique. Source: Gama Environnement

Les zones humides ont été inventoriées sur le territoire des bassins versants Cailly-Aubette-Robec :

- Les zones humides ne couvrent que 0.6% du territoire du SAGE
- La majorité présente un état dégradé
- L'essentiel se situe sur l'amont du Cailly et de la Clérette

Actuellement, plusieurs zones humides font l'objet d'un plan ou d'une notice de gestion:

- La zone humide de Clères qui a été restaurée en 2019-2020 et qui fait l'objet d'un plan de gestion réalisé par le CEN Normandie.
- L'espace roselière à Fontaine-le-Bourg qui a été restaurée en 2018.

La sous-trame humide

On entend par **zone humide** les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles au moins une partie de l'année. (loi sur l'eau de janvier 1992)

Les zones humides ont des rôles et fonctions diverses :

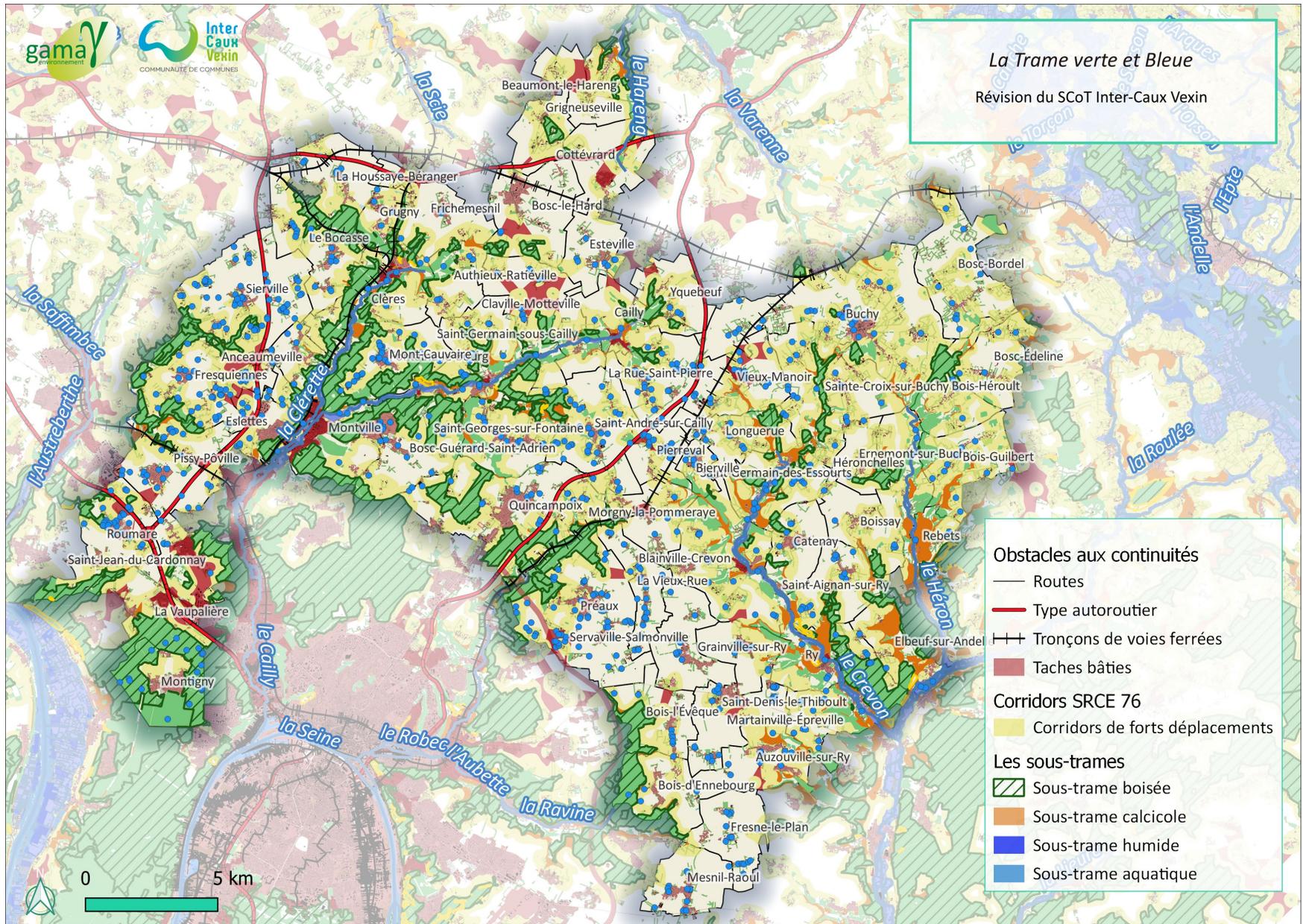
- **Aspect quantitatif** : les zones humides peuvent avoir un rôle « d'éponge ». Elles écrêtent les crues lors des périodes de forte montée des eaux et au contraire soutiennent les débits d'étiages (basses eaux) des cours d'eau lors des périodes plus sèches.

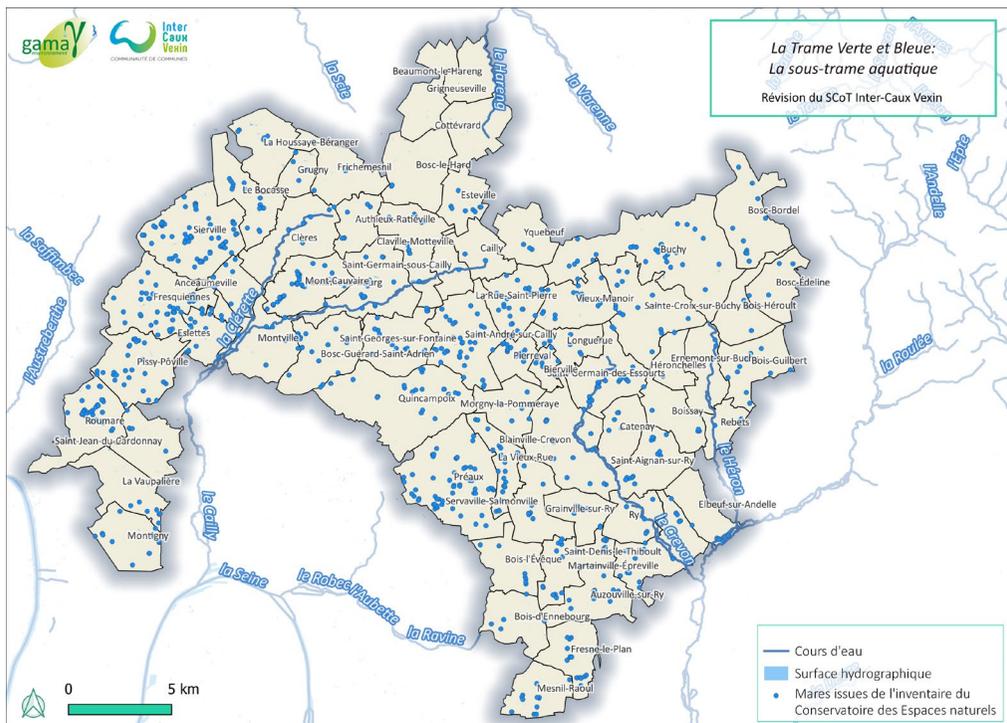
- **Aspect qualitatif** : les zones humides ont un rôle de filtre naturel des eaux. En effet, elles contribuent à la qualité des eaux en retenant les matières en suspension et en jouant un rôle épurateur sur les nitrates, phosphores ou bien encore les métaux lourds.

- **Réservoir de biodiversité** : elles sont le lieu de développement, de reproduction et de passage pour un grand nombre d'espèces végétales et animales.

- **Activités humaines / cadre de vie** : ces zones peuvent servir de support aux activités agricoles (herbages, pâturages...) mais sont aussi un élément du cadre de vie.

**Les données utilisées pour réaliser la cartographie sont issues de l'inventaire DREAL Normandie. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif. Des zones humides ponctuelles sur des espaces de plateaux peuvent également être présentes sur le territoire.*





La sous-trame aquatique. Source: Gama Environnement

Constats:

- 14 000 mares recensées dans l'ex Haute-Normandie
- 90% ont été rebouchées depuis un siècle

D'après les données du PRAM issues de l'inventaire on dénombre 823 mares sur le territoire dont :

- 246 vues
- 361 caractérisée
- 214 potentielle

La sous-trame aquatique

Le milieu aquatique est caractérisé par des habitats (berges, fonds, courants), des populations végétales et animales associées et par la qualité physico-chimique de l'eau (température, nutriments, etc.).

Cette sous-trame se compose des cours d'eau, des surfaces hydrographiques (étang, lac) et des mares. **Les mares sont les seuls milieux aquatiques de plateaux.** Autrefois très nombreuses (créées pour répondre aux besoins domestiques et agricoles), elles ont fortement régressé. Certaines ont été remblayées, d'autres se comblent naturellement par manque d'entretien.

Le **Programme régional d'actions en faveur des mares de Normandie** (PRAM) mené par le Conservatoire des Espaces Naturels a réalisé un inventaire des mares sur le territoire Inter-Caux Vexin. Ces données ne sont pas exhaustives mais constituent un indicateur de leur présence sur le territoire.



Exemple de mare en corps de ferme et de mare rebouchée sur un herbage. Source: Gama Environnement



03 Environnement et risques

Les continuités écologiques – La Trame Verte et Bleue du territoire

La Trame verte et bleue

Sur le territoire, on peut distinguer 5 types d'espaces spécifiques pour la faune et la flore:

- Les micros-habitats (haies, vergers, petits bois) qui permettent de créer des continuités écologiques sur les secteurs de plateaux notamment
- Les forêts et boisements, situés sur les versants des cours d'eau, au milieu des terres cultivées mais également au sein des espaces privés. Les lisières jouent un rôle important de transition entre boisement et espace agricole.
- Les cultures et les prairies
- Les habitats aquatiques (mares et cours d'eau)
- Les espaces verts et jardins privés

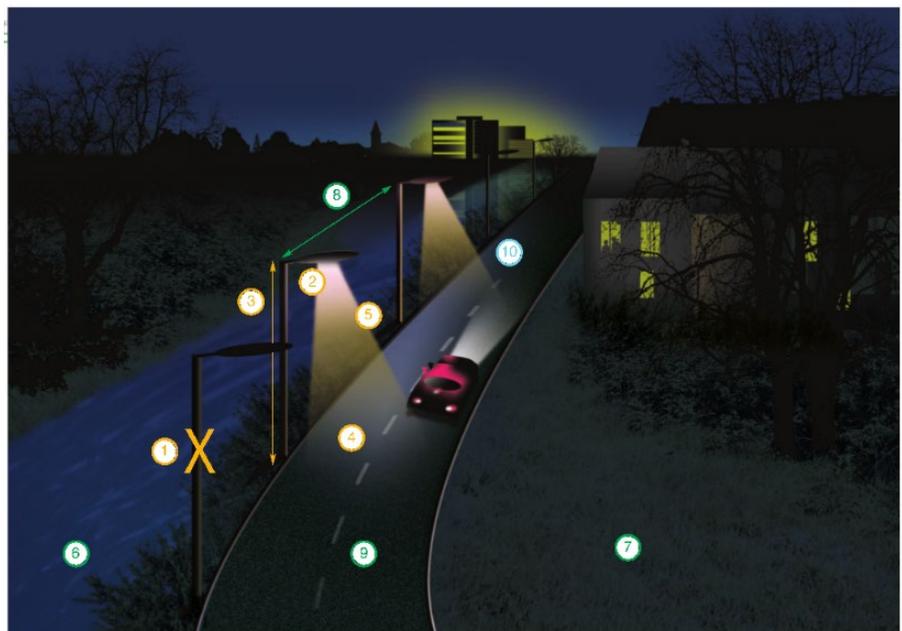
Les éléments fragmentant qui participent aux discontinuités écologiques sont importants sur le territoire. On retrouve :

- Une urbanisation qui peut être dense
- De grandes infrastructures routières (A28, A151, RD928) qui constituent des obstacles aux continuités écologiques. Le projet routier de contournement Est et le projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Paris Normandie pourraient venir accentuer ces fragmentations.
- De grandes cultures d'openfield dénuées de végétation qui limitent le déplacement des espèces



Les milieux qui composent la TVB du territoire.

Source: Gama Environnement



Synthèse des différents axes de gestion de l'éclairage artificiel dans les continuités écologiques. Exemple de l'éclairage d'une rue.
Source : d'après Sordelo, 2018 [45].

Caractéristiques des luminaires

- 1- Éviter ou supprimer les lampadaires inutiles
- 2- Angle d'orientation : ne diffuser aucune lumière au-dessus de l'horizontale
- 3- Hauteur des mâts : la plus basse possible pour diminuer leur repérage de loin par la faune
- 4- Éclairer strictement la surface utile au sol
- 5- Lumière émise : émettre une quantité de lumière la plus faible possible, au spectre le plus restreint possible et situé dans l'ombre, réduite au maximum l'éblouissement pour la faune

Organisation spatiale des points lumineux

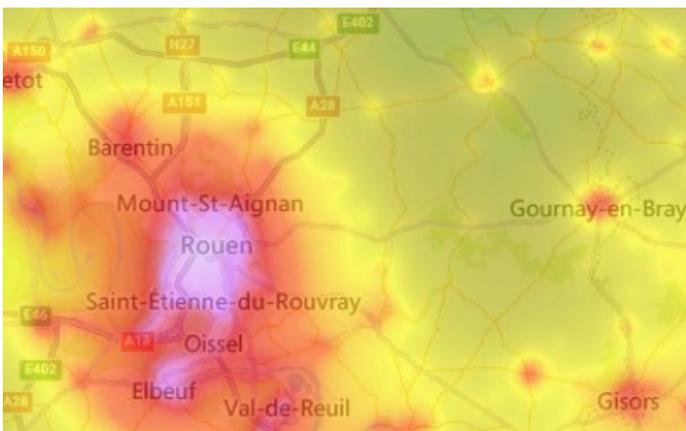
- 6- Ne pas éclairer les cours d'eau
- 7- Ne pas éclairer les espaces naturels adjacents
- 8- Distance entre les lampadaires : maintenir des espaces interstitiels sombres pour les traversées de la faune
- 9- Revêtement du sol avec un faible coefficient de réflexion sous les éclairages.

Dimension temporelle

- 10- Détecteurs de présence

Temporalité réduite au minimum : Heure d'allumage, heure d'extinction, durée d'allumage, variation dans l'année

Schéma de la pollution lumineuse. Source: Ofb.fr



Pollution lumineuse sur le territoire.

Source: lightpollutionmap.info

La Trame noire

La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité. Nées dans le sillage de la Trame Verte et Bleue, l'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

En fonction des espèces nocturnes, la lumière peut agir comme un piège ou comme une barrière infranchissable :

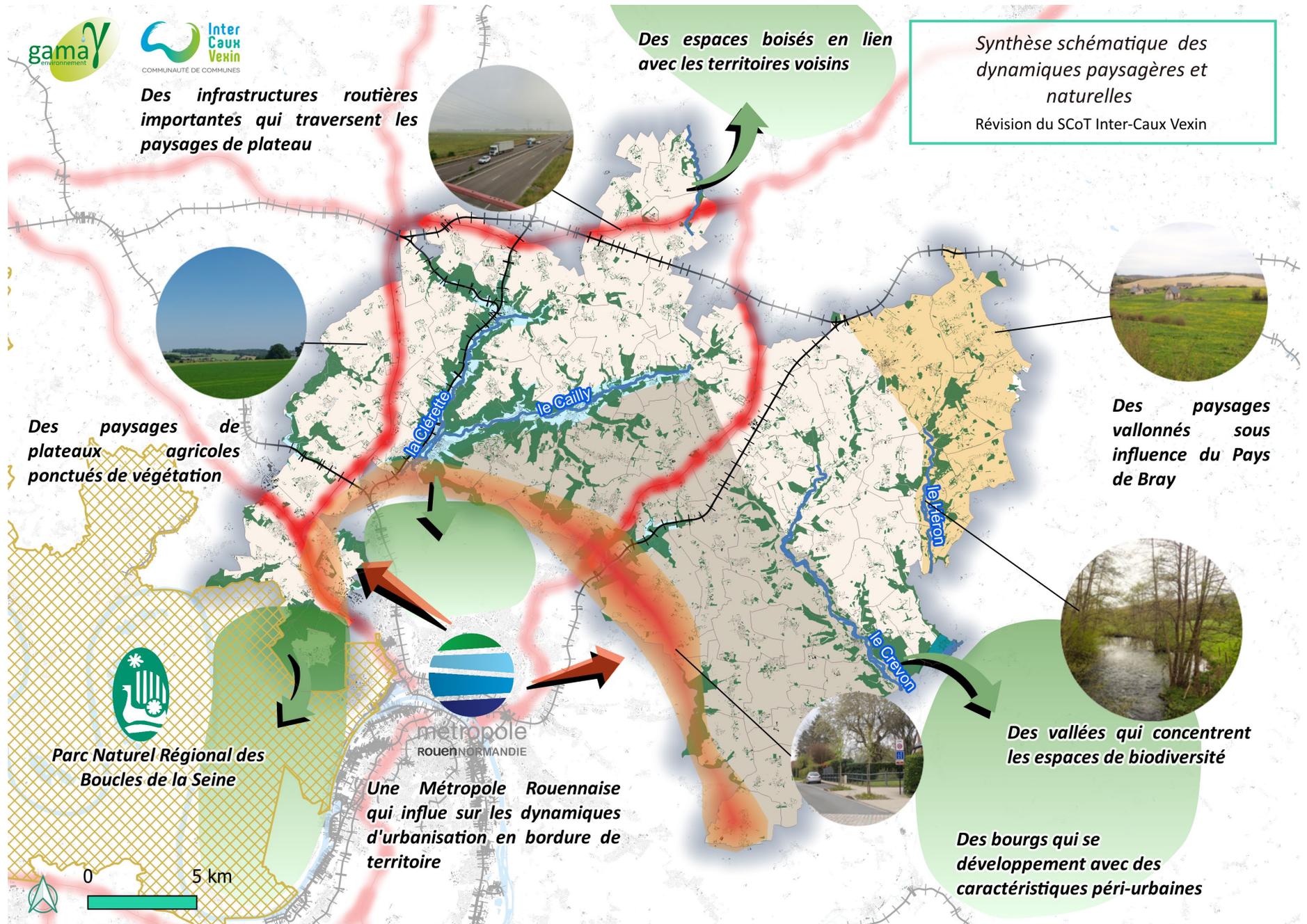
- Certaines espèces sont spontanément attirées par la lumière car elles utilisent la lumière de la Lune et des étoiles pour s'orienter. Elles se retrouvent désorientées, bloquées voire percutées s'il s'agit de véhicules motorisés.
- D'autres espèces évitent au contraire d'être dans la lumière par peur d'être une proie facile. Pour elles, une route éclairée constitue une barrière linéaire, qui fragmente leur habitat.

La préservation des trames noires est possible au sein des espaces urbains via une adaptation des systèmes d'éclairage urbain. Il existe aujourd'hui un large panel d'outils permettant le bon fonctionnement des modes de vies urbains et la préservation des trames noires : supprimer les lampadaires inutiles, éviter d'éclairer les cours d'eau et les espaces naturels, modifier le revêtement du sol ou équiper les systèmes d'éclairage de détecteurs de présence, les solutions ne manquent pas. L'illustration ci-contre synthétise ainsi un bon nombre de solutions envisageables en faveur des trames noires. En lien avec la présence de la métropole, des zones urbaines, des zones d'activités... le territoire est soumis à une pollution lumineuse importante.

03

Environnement et risques

Synthèse schématique des dynamiques paysagères et naturelles



03 Environnement et risques

Constats

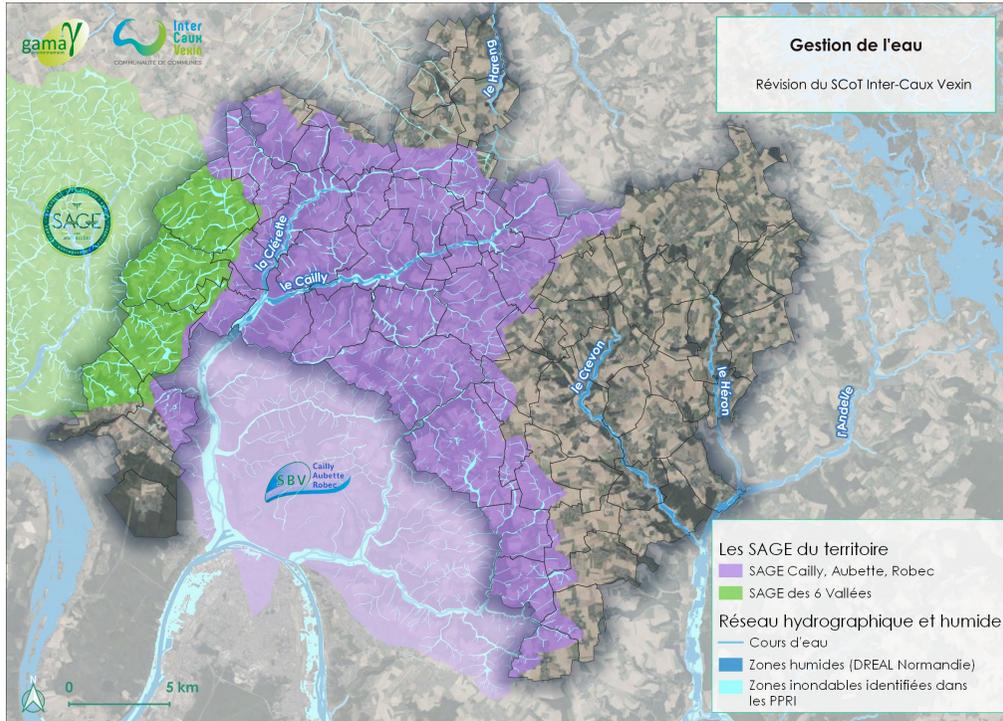
- Un réseau écologique qui s'appuie principalement sur les continuités boisées le long des vallées et les corridors écologiques liés aux rivières
- Un réseau Natura 2000 sur le territoire très modeste et lié aux milieux calcicoles mais une proximité du territoire avec des milieux riches (Pays de Bray, Vallée de la Seine...)
- Près d'1/4 du territoire est couvert par une ZNIEFF de type I ou II
- Des Espaces naturels sensibles gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels permettant d'assurer la préservation et la mise en valeur des sites
- Des infrastructures fragmentantes sur le territoire (réseau routier et autoroutier notamment) qui limitent les continuités écologiques

Enjeux

- La protection des milieux naturels dans leurs diversités
- La préservation de la qualité écologique et morphologique des cours d'eau du territoire
- Le renforcement de la préservation et de la sensibilisation aux milieux naturels et aux services écosystémiques de ces milieux (calcicoles, humides...)
- La mise en valeur de la place du végétal au sein des espaces bâtis (actuels et futurs)

03 Environnement et risques

Etat et sensibilités de la ressource en eau



Couverture des SAGE sur le territoire. Source: Gama Environnement

 **Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie**, le document cadre élaboré pour la période 2022-2027

 **Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 6 vallées**, approuvé le 7 mars 2022, concerne 8 communes sur la bordure ouest du territoire

 **Le SAGE Cailly-Aubette-Robec**, approuvé le 28 février 2014, concerne 42 communes au centre et à l'ouest du territoire

Les documents cadres en lien avec la gestion de l'eau

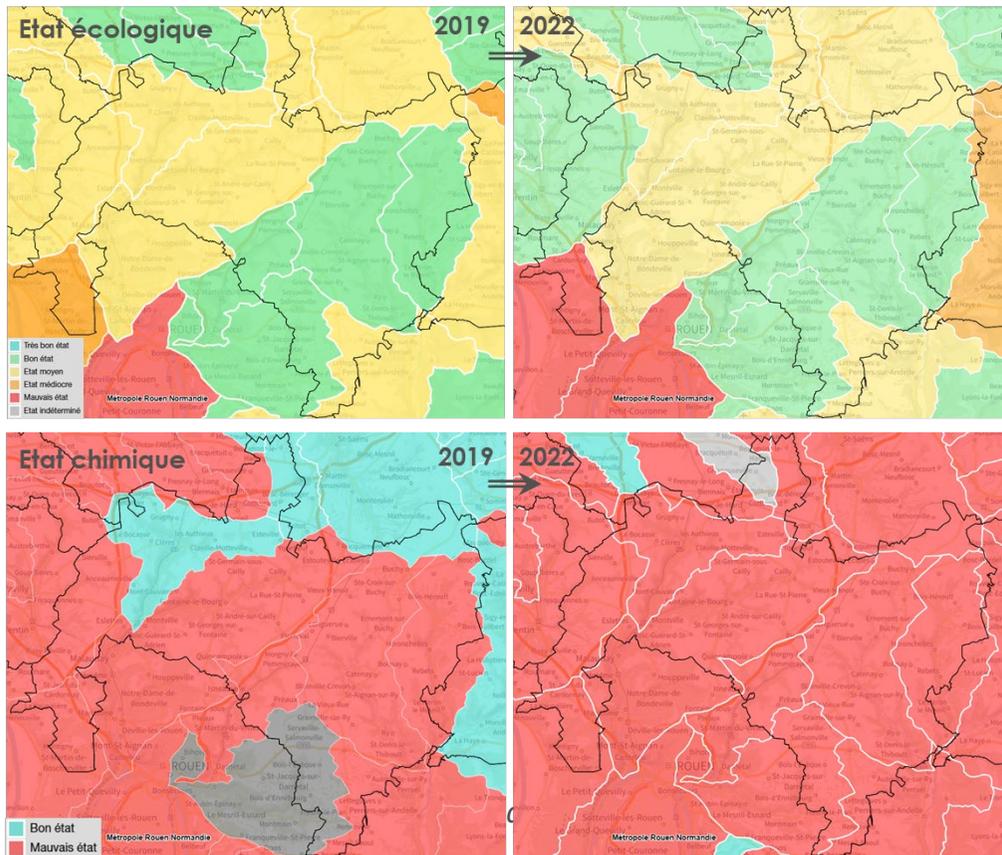
Le *Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE)* vise à concilier le **développement des différents usages** (eau potable, industrie, agriculture...) et la **protection des milieux aquatiques**, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Les SAGE déclinent les objectifs du SDAGE à une échelle plus locale. Le territoire est couvert par **deux SAGE**: les **6 vallées** et **Cailly-Aubette-Robec**

La synthèse des deux SAGE du territoire fait émerger 5 grands enjeux communs sur le territoire :

- Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques et humides
- Préserver et améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles : viser en priorité la limitation des pesticides, d'azote et la turbidité liée à l'érosion des sols
- Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous, notamment par une limitation des prélèvements et l'amélioration des performances des réseaux d'eau potable
- Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses
- Améliorer la coordination des maîtrises d'ouvrage et ne pas limiter leur cloisonnement à leur seul domaine d'intervention

03 Environnement et risques

Etat et sensibilités de la ressource en eau



Constats :

- **Un état écologique satisfaisant à l'est et au nord** (Bassin Versant du Crevon, de l'Héron et de la Scie) mais **moyen et en dégradation à l'ouest et au sud** (BV de la Seine, du Cailly, de la Clérette, de l'Austreberthe, du Hareng et de la Varenne)
- **Une soixantaine d'obstacles à l'écoulement** identifiés sur le territoire, en grande majorité le long du Cailly.
- **Un état chimique mauvais et en dégradation** sur l'ensemble du territoire intercommunal

Les états et sensibilités des eaux superficielles : des masses d'eau globalement sensibles

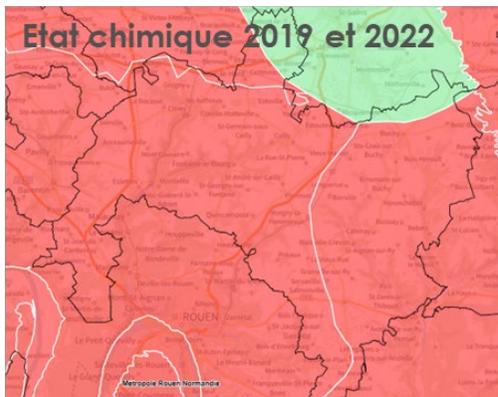
Le SAGE Cailly – Aubette – Robec fait état de plusieurs **paramètres hydromorphologiques** qui expliquent l'état écologique moyen des bassins versants de son périmètre : de nombreux **obstacles à l'écoulement** empêchent les continuités écologiques, des **zones d'expansion des crues sont non-fonctionnelles** du fait de l'urbanisation et l'absence de végétation engendre une **érosion importante des berges**.

Le mauvais état chimique s'explique quant à lui par la **présence de pesticides, de nitrates et de micropolluants ponctuels** (tétrachloroéthylène) liée à **l'activité agricole intensive** locale. Des **pollutions d'origine industrielle et artisanale** sont également constatées, ceci dû à « un manque de connaissance important sur la qualité et la quantité des rejets » (PAGD SAGE Cailly – Aubette – Robec, p. 133).

Les pollutions sont enfin liées aux **eaux pluviales urbaines**, aux **stockages de polluants** ou encore au **mauvais fonctionnement des systèmes d'assainissement**.

03 Environnement et risques

Etat et sensibilités de la ressource en eau



Source: SDAGE Normandie

Constats :

- **Un état quantitatif satisfaisant sur tout le territoire** qui témoigne d'une bonne disponibilité locale de la ressource en eau.
- **Un état chimique globalement mauvais** sur l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yerres.
- Près de **20 millions de m³** prélevés chaque année dans les nappes d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable à l'échelle du SAGE Cailly – Aubette – Robec soit 80% des volumes prélevés.

Les états et sensibilités des eaux souterraines : des masses d'eau en bonne quantité mais menacées

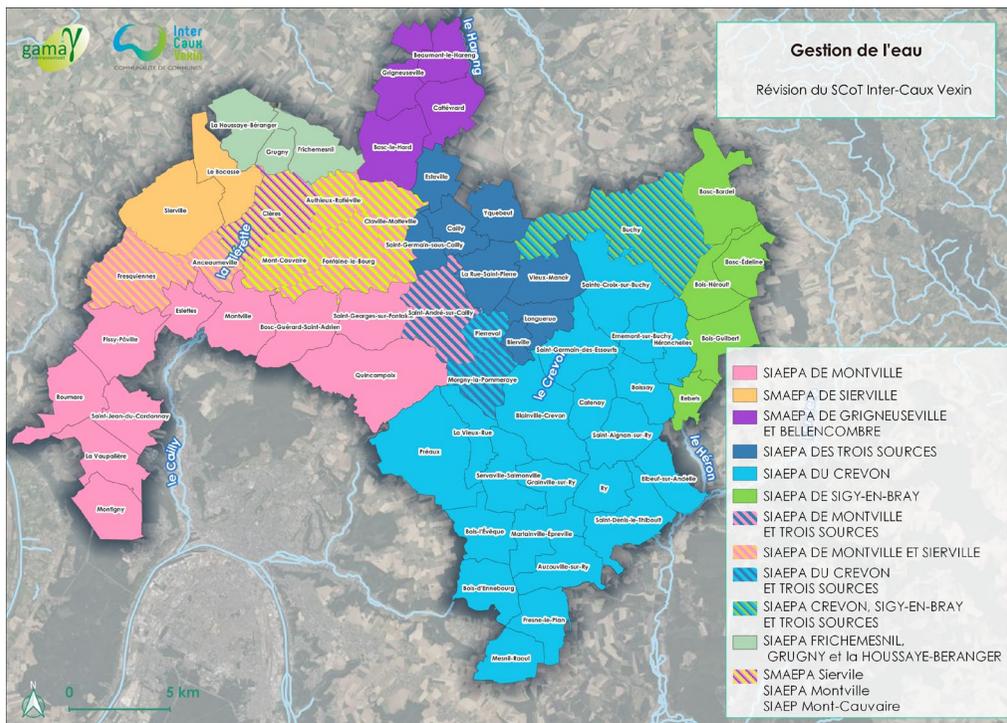
Le SAGE Cailly – Aubette – Robec fait état d'une **amélioration de l'état quantitatif** de la craie altérée de l'estuaire de la Seine, présente sur toute la partie ouest du territoire, qui présente un bon état depuis 2015. Ceci est d'autant plus positif que le territoire compte 11 captages AEP qui puisent dans cette nappe d'eau, ce qui constitue ainsi un enjeu important.

Pour des raisons similaires à celles des masses d'eau superficielles, le mauvais état chimique des eaux souterraines s'explique principalement du fait de **pollutions d'origine agricole** (pesticides, nitrates, micropolluants ponctuels) couplé à des **pressions encore importantes liées aux prélèvements** qui accentuent les niveaux de pollution, en particulier sur la craie altérée de l'estuaire de la Seine. Ainsi, malgré l'amélioration de l'état quantitatif de cette masse d'eau, force est de constater la **persistance des pressions subies** sur cette masse d'eau.

Au regard de l'analyse ressortie du SDAGE Seine Normandie 2022-2027, les principaux enjeux liés aux masses d'eau souterraines concernent la **baisse des prélèvements en eau de la craie de l'estuaire de la Seine** ainsi que la **réduction significative des pollutions aux pesticides** sur l'ensemble du secteur.

03 Environnement et risques

Etat et sensibilités de la ressource en eau



Les structures porteuses de la gestion de l'eau. Source: Gama Environnement

Constats :

- Une gestion de l'eau interdépartementale assurée par le syndicat interdépartemental de l'eau Seine Aval (SIDESA)
- A l'échelle intercommunale : 7 Syndicats d'Adduction d'Eau Potable (intercommunaux ou mixte) dont 6 qui assurent l'assainissement.
- Les SIAEPA de Montville et du Crevon gèrent l'alimentation en eau potable de 45 communes du territoire, soit plus des deux tiers du territoire.

L'organisation locale de l'alimentation en eau potable – une organisation territoriale simplifiée

La configuration de l'approvisionnement en eau potable du territoire est aujourd'hui simplifiée par **la présence du SIDESA** qui joue un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de représentation des collectivités devant les pouvoirs publics et de coordination des politiques de l'eau. Il apporte à ses adhérents une assistance juridique et technique ponctuelle et une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les marchés et délégations de service publics.

A l'échelle locale, les compétences en eau potable et assainissement collectif et non-collectif sont assurées par les 7 syndicats qui figurent sur la carte ci-contre. La gestion de ces compétences a été simplifiée à travers différentes fusions récentes, passant de 10 syndicats à 7 actuellement sur le territoire du SCoT.

Ces acteurs portent différents **projets d'amélioration de la qualité de l'eau** sur le territoire, à l'image du **programme d'actions pour la protection du captage de Blainville-Crevon** qui vise à limiter les transferts de nitrates vers la nappe d'eau souterraine.

Les **interrelations avec les territoires voisins** sont importantes concernant la ressource en eau potable. Les importations en eau potable sont importantes sur les secteurs hérités de regroupement d'anciens syndicats (Quincampoix, Saint-Georges-sur-Fontaine)

Sur les communes limitrophes, on retrouve un système d'achat et de vente avec la Métropole Rouennaise.

03 Environnement et risques

L'état actuel de la ressource en eau potable et les interactions locales

Des interactions locales essentielles pour garantir un accès à l'eau potable pour tous

On constate un **important déséquilibre dans les productions d'eau potable** à l'échelle du territoire. Même si globalement tous les syndicats produisent de l'eau à partir des captages dont ils disposent, les volumes de production n'en demeurent pas moins fortement différenciés. Les **SIAEPA de la région de Montville, des Trois Sources Cailly – Varenne - Béthune et de Sigy-en-Bray sont les principaux producteurs d'eau potable** du territoire intercommunal. A l'inverse, le SIAEPA de Montville importe plus de la moitié du volume total d'eau mis en distribution, et les SIAEPA du Crevon et des Trois Sources enregistrent de fortes disparités au sein de leur périmètre, à en voir les différences de production/importation des anciens SIAEPA qui existaient avant leur fusion.

Ces interactions locales sont le signe d'une **résilience des systèmes d'approvisionnement** de la ressource en eau. Sans ces échanges, plusieurs territoires connaîtraient des pénuries importantes au cours des périodes de sécheresse.

Néanmoins, un des paramètres limitant l'efficacité des réseaux AEP est celui du **faible rendement de certains réseaux lié aux fuites** sur ces derniers.

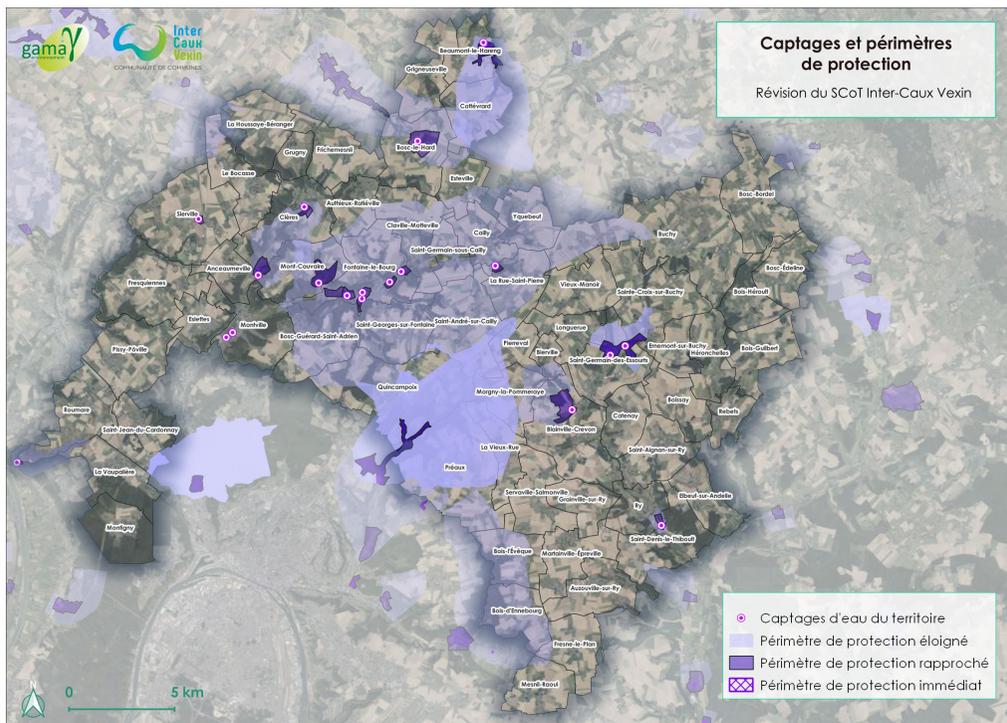
Constats :

- Un rendement moyen des réseaux d'eau potable supérieur à 80% sur l'intercommunalité,
- De nombreux échanges d'eau potable constatés entre les différents syndicats du territoire,
- 4 syndicats présentent un rendement modéré (< 80%) et ont enregistré des pertes en eau potable notables

	Organisme gestionnaire	Volumes produits (m3)	Volumes importés	% d'importation du volume mis en distribution	Volume exporté	% d'exportation du volume mis en distribution	Volume total mis en distribution	Volume d'eau consommé	Rendement	
Données 2021	SIAEPA CREVON	ex-SIAEPA Préaux	59 436	182 360	76,3%	2 686	1,1%	239 110	194 089	84%
		ex-SIAEPAC La Faribole	271 439	3 780	1,4%	-	0,0%	275 219	231 318	85%
		ex-SIAEP Catenay	430 751	-	0,0%	188 347	77,7%	242 404	202 760	91%
	SIAEPA MONTVILLE		1 148 428	786 355	57,6%	569 577	41,7%	1 365 206	996 358	81%
	SIAEPA SIERVILLE		286 127	-	0,0%	-	0,0%	286 127	233 435	82%
	SIAEPA TROIS SOURCES	ex-SIAEPA du Haut Cailly	41 834	204 721	83,0%	-	0,0%	246 555	215 345	89%
		ex-SIAEPA sources de la Varenne et de la Béthune	999 966	18 256	2,5%	292 938	40,4%	725 284	454 292	74%
	SMAEPA GRIGNEUSEVILLE ET BELLENCOMBRE		418 149	-	0,0%	15 238	3,8%	402 911	250 378	70%
2020	SIAEPA MONT-CAUVAIRE		127 877	-	0,0%	-	0,0%	127 877	91 458	72%
	SIAEPA SIGY		1 048 997	1875	0,2%	198 949	23,4%	851 923	682 624	77%

03 Environnement et risques

Les points de captage



Les captages et périmètres de protection. Source: Gama Environnement

Constats :

- 21 captages d'eau potable sont identifiés sur 13 communes du territoire
- Tous les captages puisent dans les nappes d'eau souterraine et la grande majorité d'entre eux font l'objet de périmètres de protection afin de préserver les captages de pollutions extérieures.

Une protection adaptée aux enjeux

Les périmètres de protection de captage ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Ils sont établis autour des points de captage et entraînent des servitudes de protection opposables au tiers par Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cette protection comporte trois niveaux :

- **Périmètre de protection immédiate** dont les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages,
- **Périmètre de protection rapprochée** à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation des sols pouvant nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- **Périmètre éloigné** à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, activités et travaux mentionnés ci-dessus.

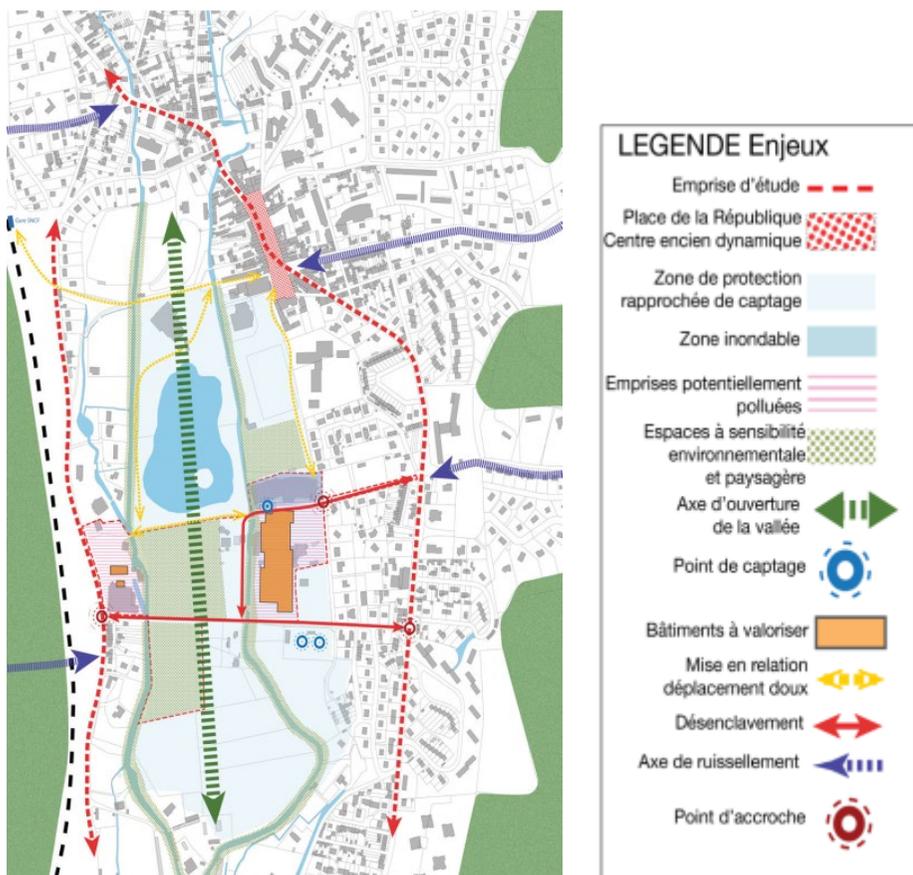


Schéma des enjeux de reconversion du site Legrand.

Source: Etude d'urbanisme pré-opérationnel site Legrand Montville

Friche Legrand à Montville:
Source: Gama Environnement

Un site concerné par deux points de captages en eau

L'ensemble du site est localisé dans la vallée du Cailly, à proximité immédiate du centre-ville de Montville. La localisation en **fond de vallée**, avec son axe majeur libre, permet des vues directes sur les coteaux boisés, et sur les 2 cours d'eaux qui traversent le site (le Cailly et la Clérette). Une **Déclaration d'Utilité Publique protège les forages en eau potable à proximité immédiate du site**. Elle impose des restrictions sur ses usages, spécifiquement en zone de protection rapprochée. Les contraintes principales pour le projet sont:

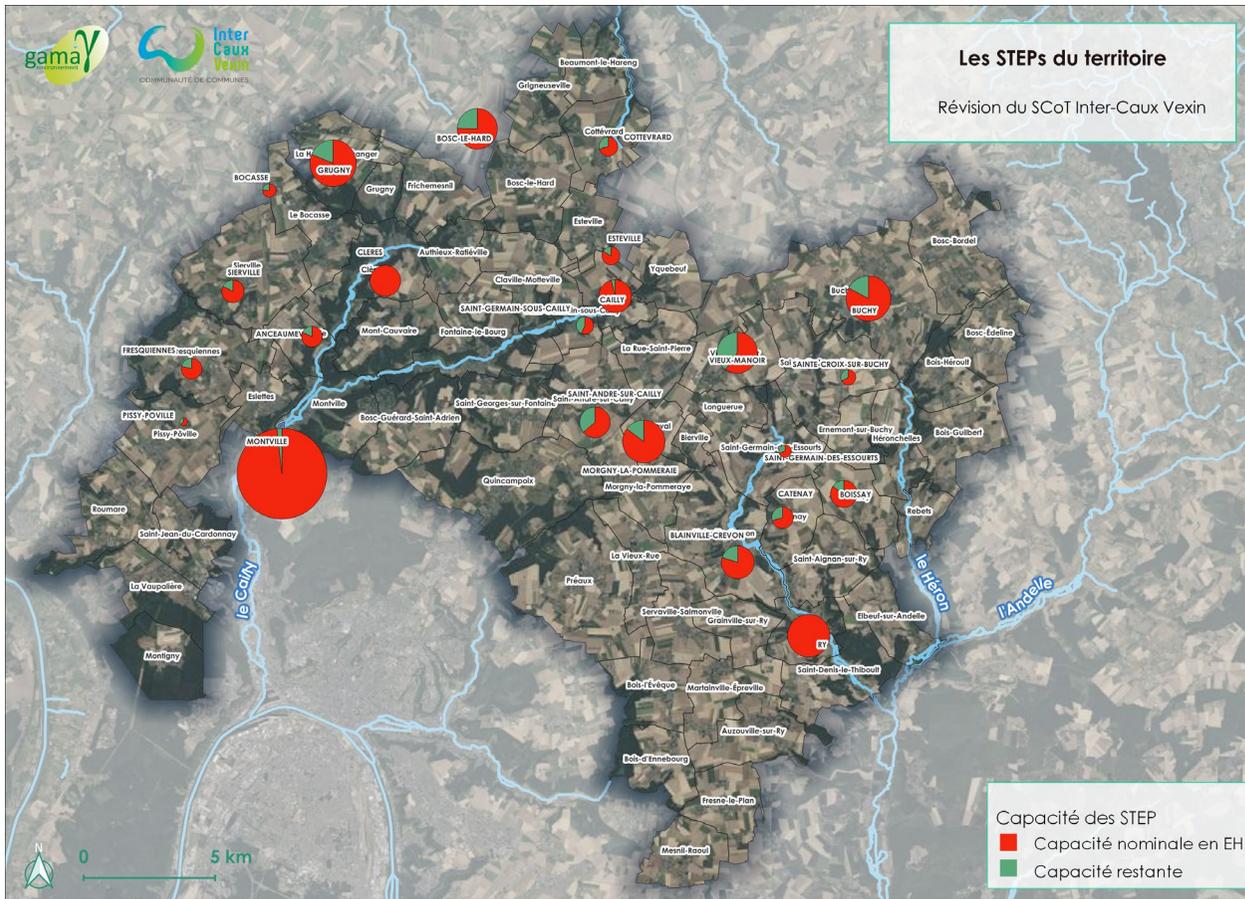
- l'interdiction d'activité potentiellement polluante (ICPE),
- la limitation de la constructibilité à 30% de l'emprise Legrand entre les 2 rivières (parcelle AC206),
- l'obligation d'étanchéité et des vérifications régulières des réseaux de traitement des eaux usées,
- la collecte et le traitement des eaux de ruissellement des voiries.

La DUP impose aussi le maintien en fonctionnement des forages existants du site Legrand compte tenu des risques de pollution de la nappe.

Au moment de l'arrêt de l'activité Legrand, le captage a été conservé en termes de prélèvement pour faire une barrière hydraulique afin d'éviter que les pollutions ne migrent vers les autres captages. Des travaux sont prévus prochainement sur l'unité de traitement des eaux de Montville. Les 3 captages seront reliés à cette unité.

03 Environnement et risques

L'assainissement – Etat des stations d'épuration sur le territoire



La capacité de traitement des effluents comme enjeu de développement

25 STEPs permettent le traitement des eaux usées sur le territoire ou à proximité directe.

La quasi-totalité des STEPs (station d'épuration) disposent d'une marge restante pour accueillir de nouveaux effluents. Pour certaines stations, les chiffres issus du rapport annuel du délégataire conviendraient d'être mis à jour comme c'est le cas pour la STEP de Clères, mise en service en 2020 dont le nombre de raccordés dépasse la capacité nominale.

Plusieurs stations présentent également des **rejets non conformes** avec des dépassements des niveaux d'azote notamment. Lorsqu'une eau usée possède un rapport azote / source carbonée trop élevé, l'adsorption pour la croissance bactérienne ne suffit pas au respect des normes de rejet. Des **problèmes de charge hydraulique** sont également présents sur certaines STEP.

Capacité restante des STEP d'après les rapports SATESE. Source: Gama Environnement

Les stations pour lesquelles les niveaux de rejet ne sont pas conformes font l'objet d'un suivi de la part des exploitants. Il peut s'agir pour la plupart de **problèmes ponctuels** liés à des évènements climatiques (orages) ou à des **défauts de fonctionnement identifiés** (aération, état des matériaux...)

A l'échelle du territoire Inter-Caux-Vexin, la STEP de **Blainville-Crevon** est problématique. Un projet de restructuration de la STEP est prévu avec l'installation de pompes de relevage, ce qui implique une hausse des coûts importante. La STEP de **Montville est également proche de la saturation**. Au total, 11 STEP sont identifiées comme non-conforme.

03

Environnement et risques

L'assainissement – Etat des stations d'épuration sur le territoire

Commune d'implantation	Communes raccordées	Mise en service	Capacité nominale (EH)	Nombres raccordés en	Capacité restante (EH)	Type d'épuration	Commentaire sur l'état des filières (source: rapport SATESE)	Type de réseau
Anceaumeville		2007	600	463 (2021)	137	Filtre planté	Rejet d'une eau traitée de très bonne qualité	Séparatif
Blanville-Crevon		1993	1500	1118(2020)	382	Boue activée	Station vieillissante mais fonctionnement global correct, La réhabilitation des réseaux d'assainissement est en cours sur la commune	Séparatif
Boissay		2007	1000	815 (2020)	185	Boue activée	Rejet dans le milieu naturel d'une eau de bonne qualité	Séparatif
Bosc-le-Hard		2011	2250	1514 (2018)	736	Boue activée	Dépassement d'azote (NTK) dans l'eau traitée restituée lors de la visite (03/21). Le maître d'ouvrage a programmé la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement de Bosc le Hard pour l'année 2021	Mixte (majoritairement séparatif)
Buchy		2010	2800	2214 (2020)	586	Boue activée	échantillon ponctuel prélevé en sortie de la station de bonne qualité	Séparatif
Cailly	Cailly, la Rue Saint Pierre, Yquebeuf	2003	1500	1440 (2021)	60	Boue activée	Résultat général satisfaisant. La sonde red-ox doit être remplacée régulièrement pour maintenir les performances du bassin d'aération	Séparatif
Catenay		2005	650	380 (2019)	270	Boue activée	Dépassement d'azote (NTK) dans l'eau traitée restituée lors de la visite en raison d'un dysfonctionnement matériel. Fonctionnement optimal de la station en temps normal	Séparatif
Clères		2020	1320	1378 (2021)	dépassement de 58	Boue activée	Dépassement des raccordements à vérifier et mettre à jour. Qualité de traitement de la station très satisfaisante. Le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021 mentionne que le nombre de raccordés est de 1378 habitants, or la capacité nominale de cette nouvelle station est de 1320 EH. Il conviendrait de vérifier et de mettre à jour ces données.	Séparatif

Commune d'implantation	Communes raccordées	Mise en service	Capacité nominale (EH)	Nombres raccordés en	Capacité restante (EH)	Type d'épuration	Commentaire sur l'état des filières (source: rapport SATESE)	Type de réseau
Cottévrard		1998	500	297 (2013)	203	Disques biologiques	Rejet d'un effluent de mauvaise qualité dans le milieu naturel le jour de la visite. La station bénéficie en général d'une bonne exploitation. Le 1er bilan d'autosurveillance de 2022 est conforme.	Séparatif
Esteville		2001	450	360 (2020)	90	Lagunage naturel	Non respect des niveaux de rejet le jour de la visite. Performances générales satisfaisantes. Filtre à sable peut présenter des colmatages partiels diminuant les performances de traitement	Séparatif
Fresquiennes		2018	600	440 (2016)	160	Filtres plantés de roseaux	Rejet d'une eau de qualité médiocre le jour de la visite. Station bénéficie d'une exploitation sérieuse et suivie.	Séparatif
Grugny		2014	3000	2300 (2019)	700	Boues actives	Lors de cette visite, la station restituait au milieu naturel un effluent ne respectant pas le niveau défini dans sa déclaration de rejet pour l'azote global (à cause d'une concentration en nitrates plutôt élevée). L'exploitant a prévu de diminuer l'aération afin de revenir à des conditions normales de fonctionnement.	Séparatif
Le Bocasse	Hameau de Val Martin, le Bocasse	2005	250	170 (2018)	80	Lit bactérien	Non respect des paramètres MES, DCO, NTK pour les rejets dans le milieu naturel lors de la visite. La ventilation sur les décanteurs digesteurs devrait être améliorée.	Séparatif
Montville	Montville, Mont-Cauvaire, Bosc-Guérard, Saint-Adrien, Fontaine-le-bourg, Saint-Georges sur Fontaine, Eslettes	1994	11 300	11 100 (2021)	200	Boue activée	Respect des eaux rejetées dans le milieu. Performances épuratoires très satisfaisantes. Il conviendrait de réaliser le diagnostic permanent de ce système. Point de vigilance sur le dimensionnement de la STEP	Séparatif
Morgny la Pommeraye	Morgny-la-Pommeraye, la Vieux Rue, Pierreval, Bierville	1997	2500	2064 (2020)	436	Boue activée	Rejet dans le milieu naturel d'une eau d'excellente qualité. Des travaux de réhabilitation sont prévus prochainement pour diminuer l'intrusion d'eaux claires parasites.	Séparatif

03 Environnement et risques

L'assainissement – Etat des stations d'épuration sur le territoire

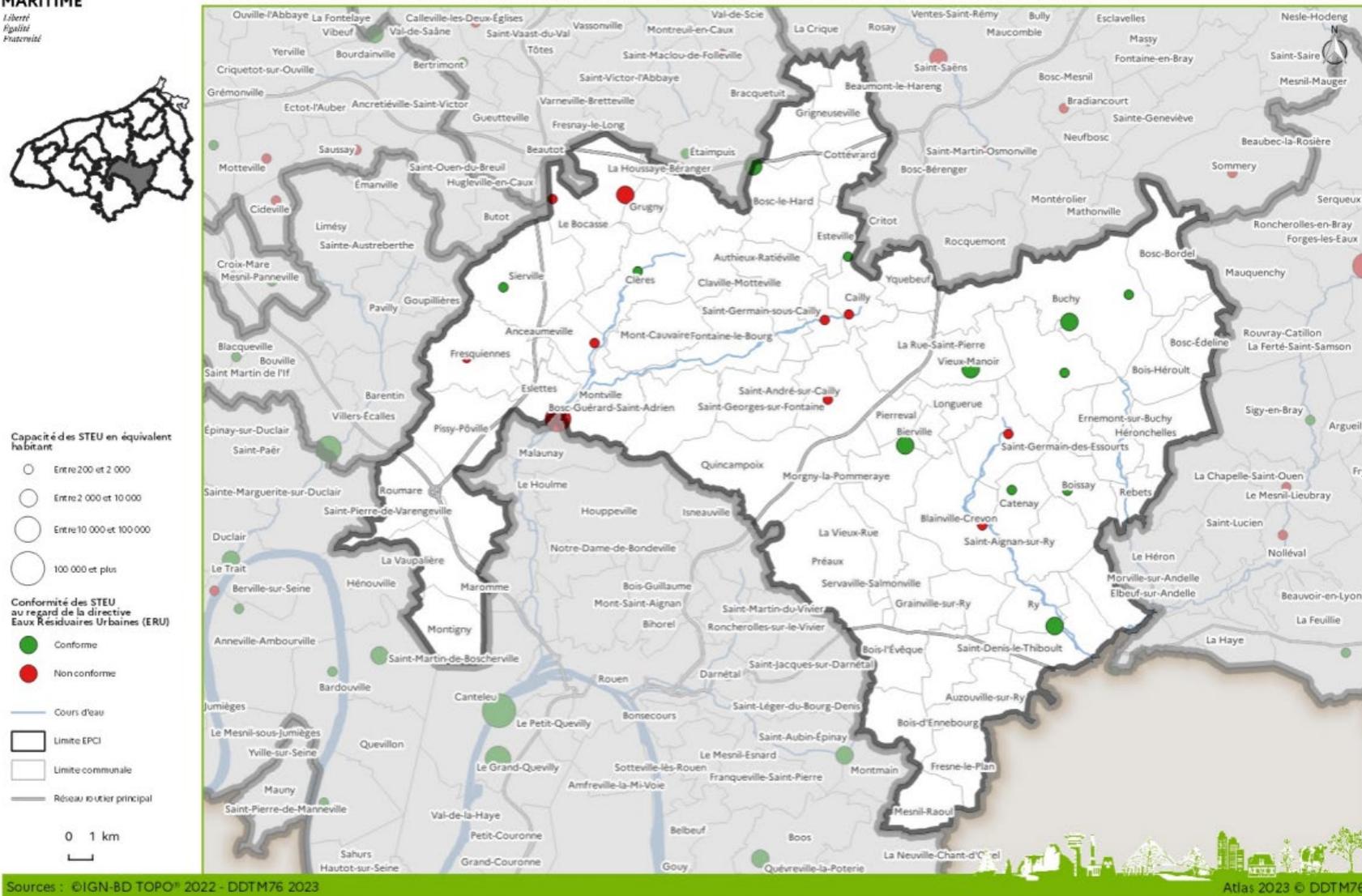
Commune d'implantation	Communes raccordées	Mise en service	Capacité nominale (EH)	Nombres raccordés en	Capacité restante (EH)	Type d'épuration	Commentaire sur l'état des filières (source: rapport SATESE)	Type de réseau
Pissy-Pôville	Hameau du Quesnay	2003	90	50 (2020)	40	Lit bactérien	Rejet d'une eau de bonne qualité dans le milieu. Le SATESE souhaiterait disposer d'une maj du nombre d'habitants raccordés.	Séparatif
Ry		1997	2500	1239(2021)	Surcharge de 116	Boues actives	La station est en surcharge EH. Etude diagnostic du système d'assainissement en cours de réalisation. Rejet dans le milieu d'excellente qualité.	Séparatif
Saint-André-sur-Cailly		2011	1300	562 (2020)	738	Boues actives	Résultats satisfaisants	Séparatif
Sainte-Croix sur Buchy		2003	320	160	160	Lit bactérien	Bilan 24h de la STEP: respect de l'ensemble des niveaux de rejet imposés.	Séparatif
Saint-Germain-des-Essourts		2003	220	125	95	Disque biologique	Absence de rejet lors de la visite. Le fonctionnement n'a pu être qualifié.	Séparatif
Saint-Germain-sous-Cailly		2020	420	102	318	Disque biologique	Résultats satisfaisants	Séparatif
Sierville		2015	700	550	150	Lit planté de roseaux	Rejet d'une eau de très bonne qualité lors de la visite.	Séparatif
Vieux-Manoir	Vieux-Manoir, La Rue-Saint-Pierre	2010	2300	750	1550	Boues actives	Résultats satisfaisants	Séparatif

PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ENVIRONNEMENT - CC Inter-Caux-Vexin :

Conformité des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) au 31 décembre 2021



Au total, ce sont 10 stations d'épuration qui sont considérées comme non conforme sur le territoire.

03 Environnement et risques

Constats

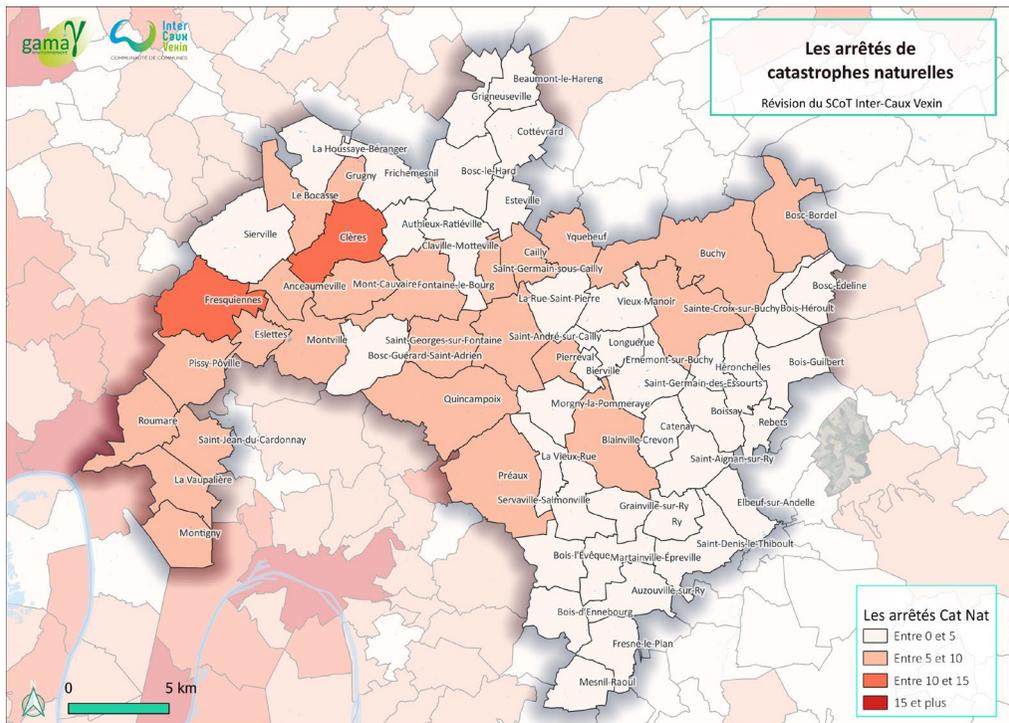
- Un territoire couvert aux 2/3 par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui agissent sur la préservation de la qualité des masses d'eau et la biodiversité des milieux aquatiques et humides
- Un état écologique moyen sur certains bassins versants en lien avec les obstacles à l'écoulement, des zones d'expansion de crues-non fonctionnelles et une forte érosion des berges en lien avec l'absence de végétation
- Un mauvais état chimique global sur le territoire en lien avec les diverses pollutions majoritairement d'origine agricole, industrielle et artisanale
- Une alimentation en eau potable dépendante des interrelations entre les syndicats d'eau et avec les territoires voisins
- Certaines stations d'épuration avec des capacités restantes limitées ou proches de la saturation

Enjeux

- La protection de la ressource en eau, condition indispensable pour un développement durable sur le territoire
- L'accompagnement et la valorisation des actions menées par les Syndicats Mixtes de Bassin Versant
- La protection et la mise en valeur des éléments de paysage jouant un rôle dans la bonne gestion quantitative et qualitative des eaux d'écoulement (mares, prairies, zones humides...)
- Le suivi et la mise en conformité des stations d'épuration (si nécessaire) afin d'assurer un développement du territoire tout en limitant les impacts sur le milieu naturel

03 Environnement et risques

Les risques – Les arrêtés de catastrophe naturelle



Les arrêtés de catastrophe naturelle. Source: Gama Environnement

Les principales causes des arrêtés de catastrophes naturelles (CAT Nat) que l'on retrouve sur le territoire sont :

- Les inondations
- Les effondrements (en lien avec les cavités)

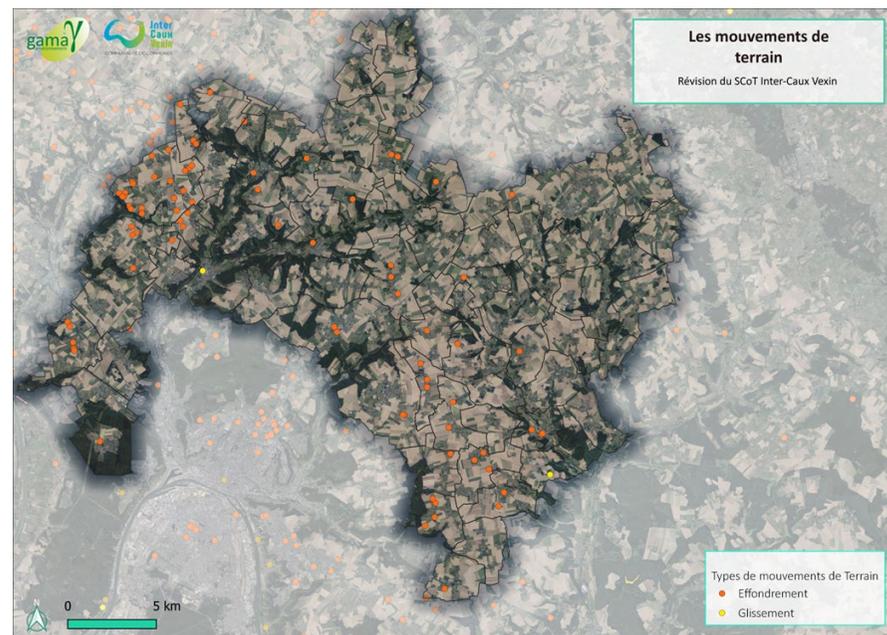
Les communes de Fresquiennes et Clères sont celles qui comptent le plus d'arrêtés CAT Nat sur le territoire mais toutes les communes sont concernées.

La carte ci-contre présente les mouvements de terrains sur le territoire (données non exhaustives du BRGM). On constate que les effondrements sur les secteurs de plateaux sont les types de mouvements de terrain le plus présent.

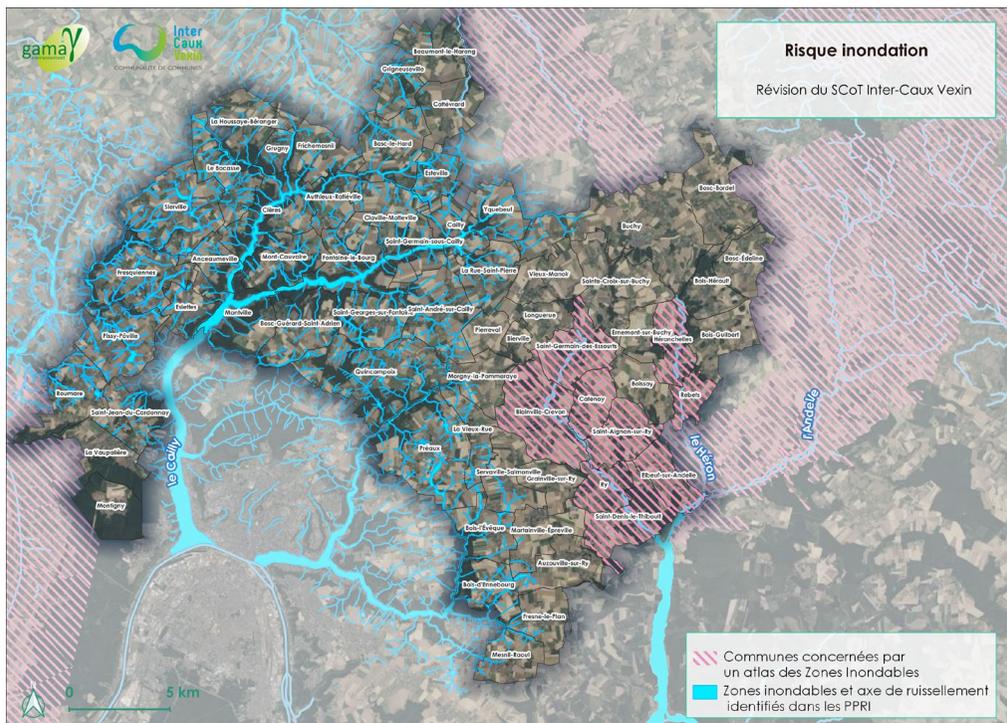
Les inondations et les effondrements de cavités comme principales causes des arrêtés CAT NAT

La prise en charge des conséquences d'une catastrophe naturelle par l'assureur repose sur l'existence d'un arrêté interministériel publié au Journal Officiel reconnaissant l'état de catastrophe dans la commune, en application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

La récurrence des catastrophes sur un territoire est décrite par le nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles, par commune et département, parus au Journal Officiel depuis 1982 (la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté).



Les mouvements de terrain. Source: Gama Environnement



Le risque d'inondation sur le territoire. Source: Gama Environnement

Constats :

- 3 PPRI
- 9 communes en AZI
- 3 Plans d'actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
- 2 Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations



Inondations à Cailly en 2018. Source: France Bleu Normandie

Un territoire fortement touché par les risques d'inondations

Une très **grande majorité du territoire** est concerné par un risque d'inondation soit par **débordement de cours d'eau, par ruissellement ou par remontée de nappes naturelles**.

Le territoire est concerné par **trois Plans de Prévention des Risques Inondations**.

- Le PPRI Austreberthe et Saffimbec
- Le PPRI du bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec
- Le PPRI du Bassin versant de la Scie
- Le PPRI de la Vallée de l'Andelle, au sud-est du territoire, est également à prendre en considération.

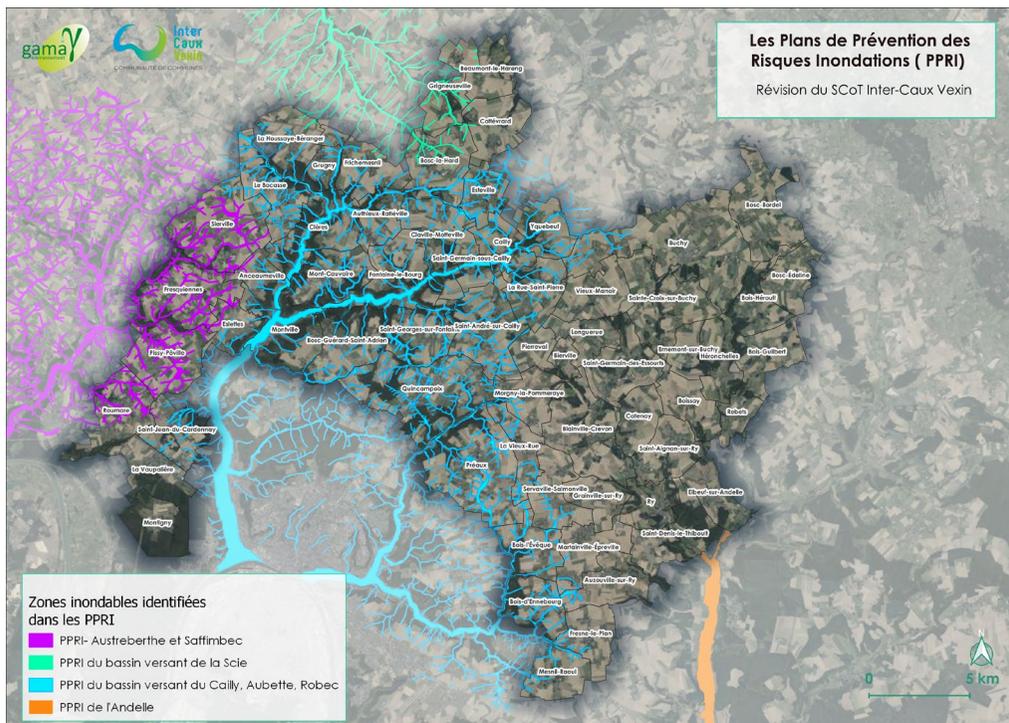
L'**Atlas des zones inondables (AZI)** répertorie 9 communes touchées par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau:

Saint-Denis-le-Thibault; Blainville-Crevon, Rebets, Saint-Germain-des-Essourts, Catenay, Elbeuf-sur-Andelle, Saint-Aignan-sur-Ry, Ry et Héronnelles. **L'AZI** est élaboré par les services de l'Etat afin de faciliter la connaissance des risques d'inondations sur les territoires. Il ne s'agit pas d'un document réglementaire mais d'un outil d'information qui aide à la décision et à l'intégration des risques dans l'aménagement.

Ces phénomènes d'inondations sont **récurrents** sur certaines communes: Buchy, Cailly, Saint-Germain-des-Essourts, Mesnil-Raoul, Ry... Les syndicats de bassin versant travaillent sur ces problématiques.

03 Environnement et risques

Les risques – Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) : un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation



Les Plans de Prévention des Risques Inondations. Source: Gama Environnement

Des PPRI récemment mis en place sur le territoire

Le territoire a déjà connu d'importantes inondations ces dernières décennies:

-Entre le 6 et le 12 mai 2000, plusieurs épisodes orageux consécutifs ont engendré des dégâts considérables sur plusieurs bassins versants dont celui de l'Austreberthe.

-Les bassins versants de la Saane, de la Vienne et de la Scie connaissent des inondations fréquentes comme la majorité des fleuves côtiers de Seine-Maritime. Ces inondations se manifestent de façon spectaculaire en raison de leur soudaineté et de leur violence. Sur le bassin versant, c'est un Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondations (PPRLI) qui a été approuvé.

-Sur le bassin versant du Cailly, Aubette, Robec: 290 situations de Catastrophe Naturelle y ont été déclarées depuis 1984, soit en moyenne plus de 4 par commune, sur l'intégralité de celles-ci en 1999 et sur plus d'un tiers d'entre elles en 1987,1988, 1995, 1997 et 2007 (source: enquête publique de PPRI)

Le PPRI du bassin Versant de l'Austreberthe-Saffimbec:

- Approuvé en janvier 2022
- Concerne 31 communes dont 6 à l'Ouest territoire

Le PPRLI du bassin Versant de la Scie :

- Approuvé en mai 2020
- Concerne 52 communes dont 6 au Nord du territoire

Le PPRI du bassin Versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec

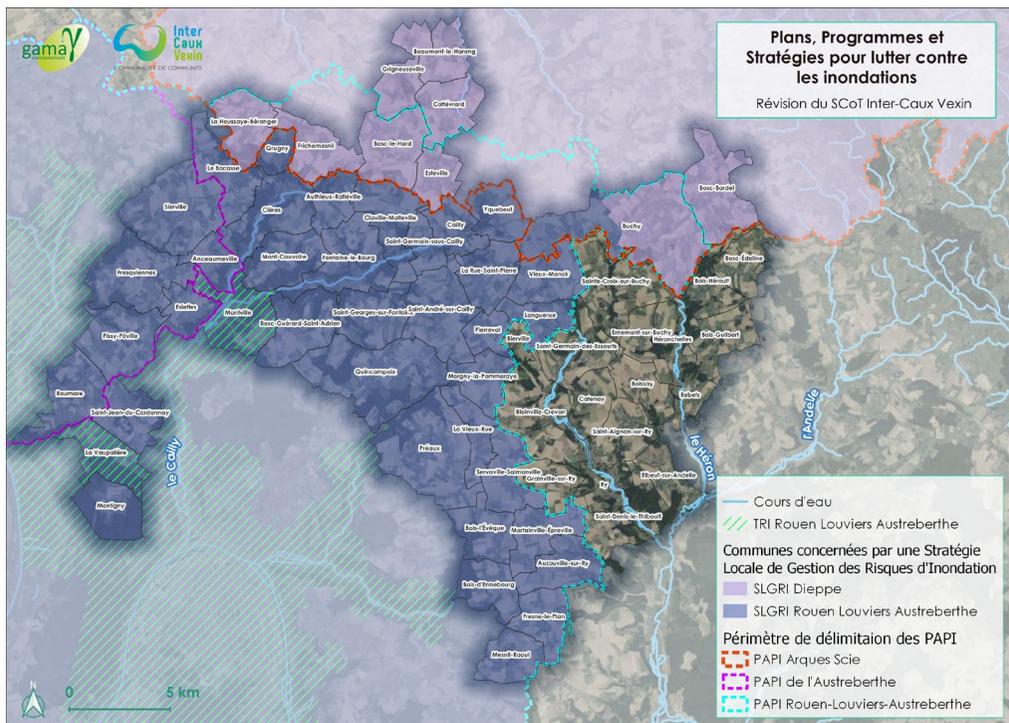
- Approuvé en juillet 2022
- Concerne 68 communes dont 37 sur le territoire

Le PPRI de la Vallée de l'Andelle

- Approuvé en juillet 2020
- Ne concerne pas de communes sur le territoire (Héronnelles et Crevon sont des affluents)

03 Environnement et risques

Les risques – Plans, programme et stratégie en lien avec les inondations sur le territoire



Plans, programmes et stratégies de lutte contre les inondations. *Source: Gama Environnement*

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) déclinent au niveau local les objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), dans les territoires pour lesquels le PGRI identifie un risque d'inondation important (TRI) ayant des conséquences de portée nationale. Le périmètre de la SLGRI doit être à minima celui du TRI mais il peut s'étendre au-delà. Les SLGRI ont elles-mêmes vocations à être déclinées par un ou des programmes d'action en premier rang desquels figurent le PAPI.

Une superposition des outils pour lutter contre les inondations

La France s'est dotée d'une stratégie qui impose une approche proactive en matière de prévention des inondations sur l'ensemble des territoires à risques

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI): Élaboré à l'échelle des bassins hydrauliques ou groupements de bassins (Seine Normandie, Rhône Méditerranée, Adour Garonne...), le PGRI fixe les **grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation** et les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI).

Les Territoires à Risque Inondation: zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants devant aboutir à la mise en place obligatoire de SLGRI. L'identification des TRI obéit à une logique de **priorisation des actions et des moyens apportés par l'État** dans sa politique de gestion des risques d'inondations.

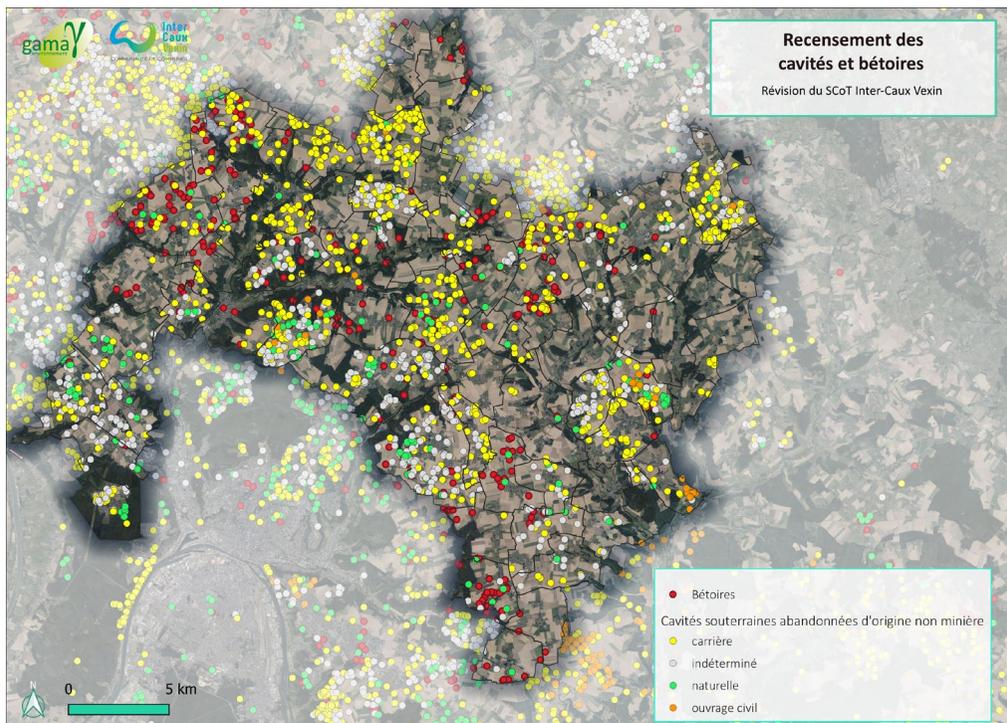
Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un appel à projet concourant à la prévention des risques d'inondation. Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Le territoire est largement couvert par l'ensemble de ces documents avec :

- Une partie sud en TRI Rouen Louviers Austreberthe
- 2 SLGRI Dieppe / Rouen Louviers Austreberthe
- 3 PAPI : Arques Scie / Austreberthe / Rouen Louviers Austreberthe

03 Environnement et risques

Les risques – Les cavités souterraines



Recensement non exhaustif des cavités et bétoires. *Source: Gama Environnement d'après les données BRGM*



Présence d'une marnière sur une prairie.
Source: DREAL Normandie
Cavité rebouchée sur une parcelle agricole. *Source: Gama Environnement*

Un risque omniprésent sur le territoire

Qu'elles soient d'origine naturelle (creusées par l'eau en milieu soluble), ou anthropique (marnières, tunnels...), les **cavités souterraines** peuvent affecter la **stabilité des sols**.

L'une des spécificités majeures de cette problématique, spécifique des mouvements de terrain, relève de la **dimension «cachée» de l'aléa souterrain**, souvent invisible pour les populations et oublié de tous surtout lorsque les cavités sont anciennes.

Suite à plusieurs accidents majeurs dans les années 1990, parfois mortels, la Préfecture de Seine-Maritime avait décidé de procéder à un recensement non exhaustif des effondrements et marnières connus sur les territoires communaux.

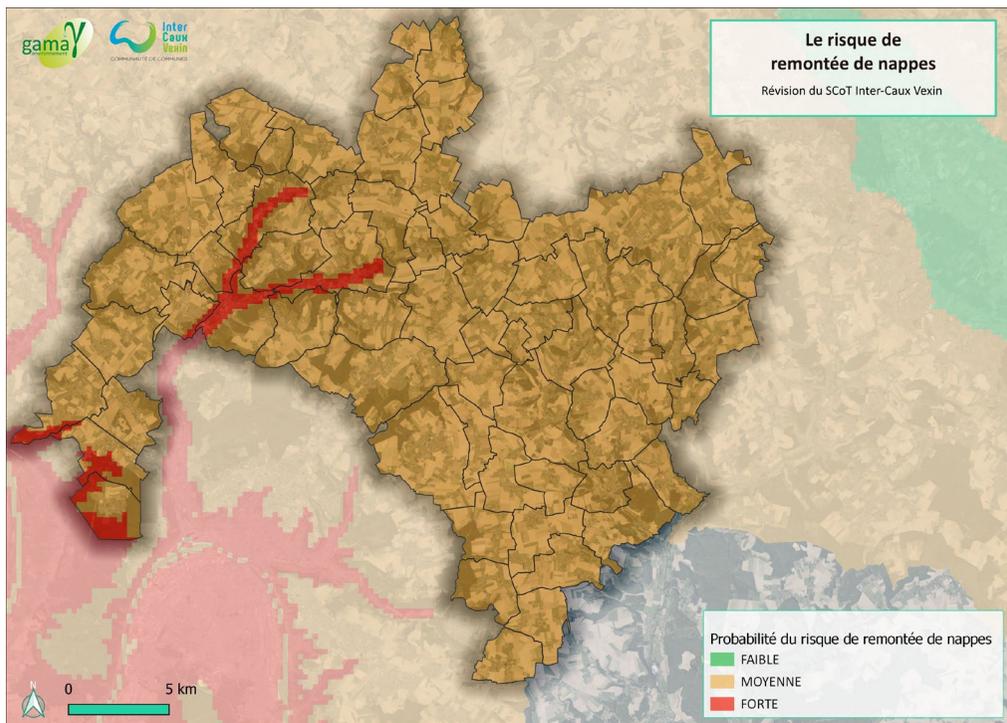
Depuis, l'article L.101-2 du Code l'Urbanisme prévoit que les documents locaux de planification assurent la prévention des risques naturels prévisibles. De plus, **l'article L.563-6 le Code de l'Environnement indique que « les communes ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol ».**

Dans le cadre de la réalisation du PLUi 13 – secteur plateau de Martainville, un inventaire des cavités a été réalisés. Ce sont 1032 indices de cavités qui ont été relevés sur ces communes.

Des études seront également réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUi 51 afin de compléter la connaissance du territoire.

03 Environnement et risques

Les risques – Le risque de remontée de nappes

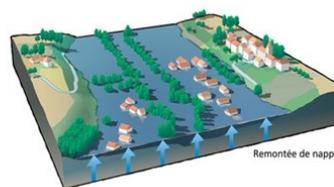


Les remontées de nappes. Source: Gama Environnement

Les aquifères de type calcaires ou crayeux, comme c'est le cas sur le territoire, sont propices au phénomène de remontée de nappe. En effet, leur faible volume d'interstices favorise une montée du niveau d'eau plus rapide et plus importante et un battement naturel de la nappe plus important. Dans ce type d'aquifère à faible taux d'interstices, les décrues de la nappe peuvent être lentes puisque la circulation de l'eau dans les interstices est elle-même assez lente. Lorsque la masse de l'aquifère qui contribue à l'inondation est très importante, celle-ci peut durer très longtemps.

Des aquifères crayeux propices aux remontées de nappes

Le territoire est également concerné par le risque inondation via le phénomène de remontée de nappes. On parle d'inondation par remontée de nappes lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol.

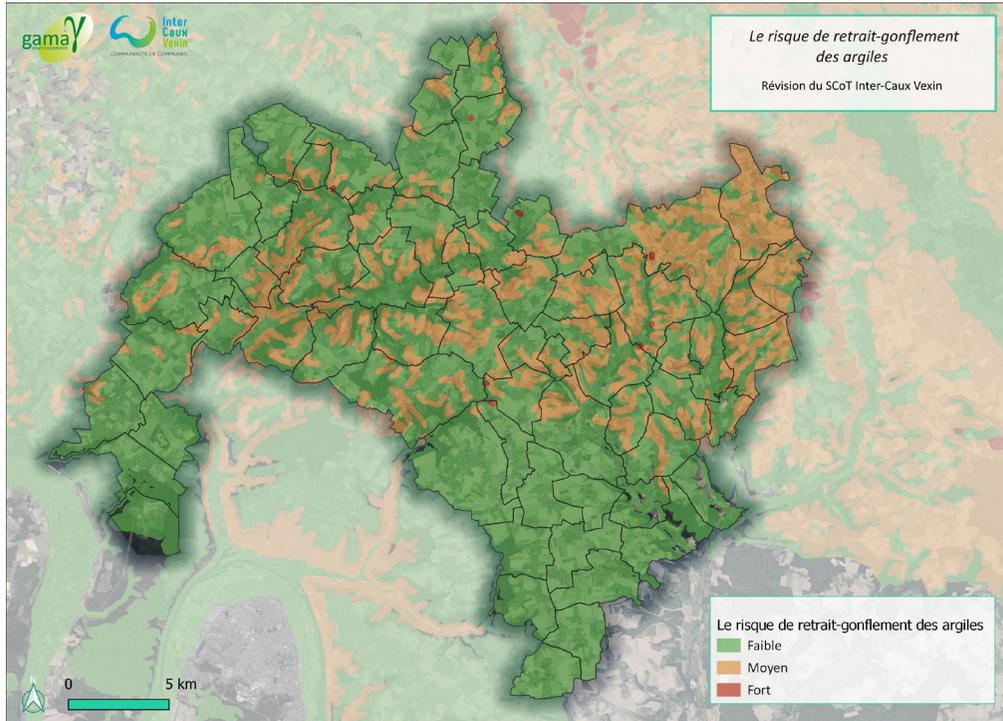


Les nappes phréatiques sont alimentées (rechargées) par l'infiltration d'une partie de l'eau de pluie qui atteint le sol. Leur niveau varie de façon saisonnal :

- la recharge des nappes a principalement lieu durant la période hivernale car cette saison est propice à l'infiltration d'une plus grande quantité d'eau de pluie : les précipitations sont plus importantes, la température et l'évaporation sont plus faibles, et la végétation, peu active, prélève moins d'eau dans le sol ; à l'inverse, durant l'été, la recharge des nappes est faible ou nulle



L'exploitation de la carte de sensibilité aux remontées de nappe n'est possible qu'à une échelle inférieure à 1/100 000. Autrement dit, pour des études locales, ayant besoin d'une résolution fine (échelle parcellaire ou au 1/25 000, au 1/50 000), cette carte nationale ne doit pas être utilisée.



Le risque de retrait et gonflement des argiles. Source: Gama Environnement



L'exploitation de la carte de sensibilité aux remontées de nappe n'est possible qu'à une échelle inférieure à 1/100 000. Autrement dit, pour des études locales, ayant besoin d'une résolution fine (échelle parcellaire ou au 1/25 000, au 1/50 000), cette carte nationale ne doit pas être utilisée.

Un risque à prendre en considération pour les fondations des habitations

Les sols argileux possèdent la propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ainsi, en contexte humide, un sol argileux se présente comme souple et malléable, tandis que ce même sol desséché sera dur et cassant. Des variations de volume plus ou moins conséquentes en fonction de la structure du sol et des minéraux en présence, accompagnent ces modifications de consistance. Ainsi, lorsque la teneur en eau augmente dans un sol argileux, on assiste à une augmentation du volume de ce sol, on parle alors de « gonflement des argiles ». Au contraire, une baisse de la teneur en eau provoquera un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ». Le risque de retrait/gonflement des argiles se concentre au nord-est du territoire.

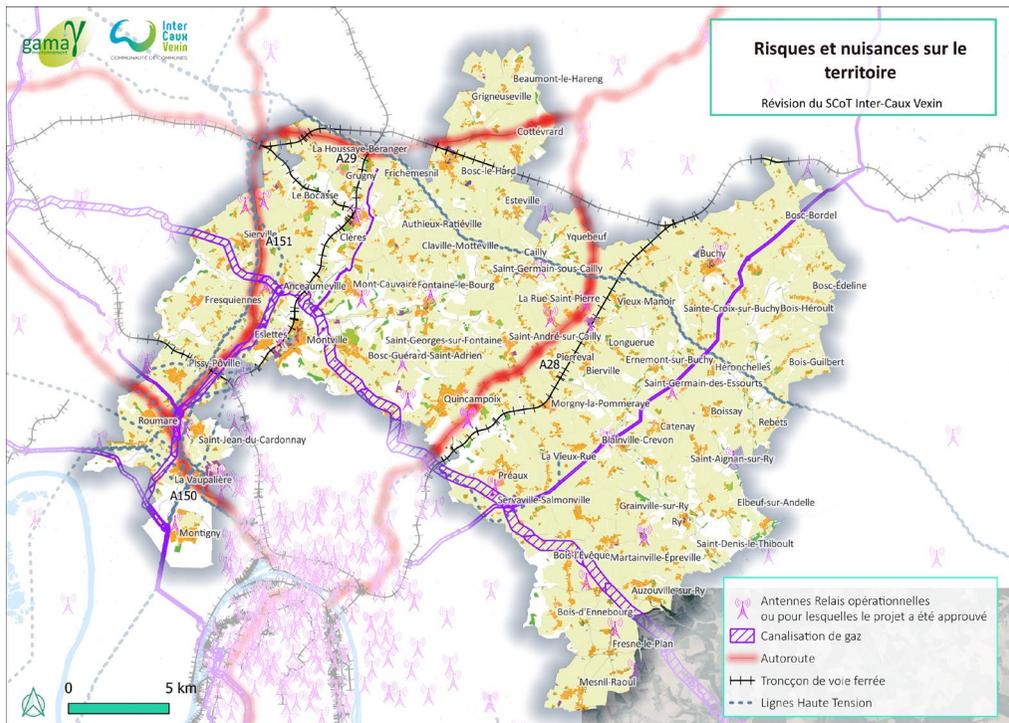
Parmi les facteurs de prédisposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles, on distingue :

- la nature du sol ;
- le contexte hydrogéologique.

En tant que risque naturel d'origine climatique, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est **directement influencé par les effets du changement climatique**. L'adaptation au changement climatique doit passer par une politique **d'amélioration du bâti** s'appliquant sous forme de prescriptions pour les nouvelles constructions de maisons individuelles, afin de réduire les taux de sinistralité sur les constructions neuves.

03 Environnement et risques

Les risques – les infrastructures pouvant générer des risques et nuisances



Les risques et nuisances. Source: Gama Environnement

Constats :

Les classements nuisance sonore:

- Catégorie 1: La ligne ferroviaire Amiens-Rouen
- Catégorie 2: A28, A29, A151
- Catégorie 3: RN 27, RD 155, RD 928, RD 151, RD 919

Des infrastructures génératrices de nuisances

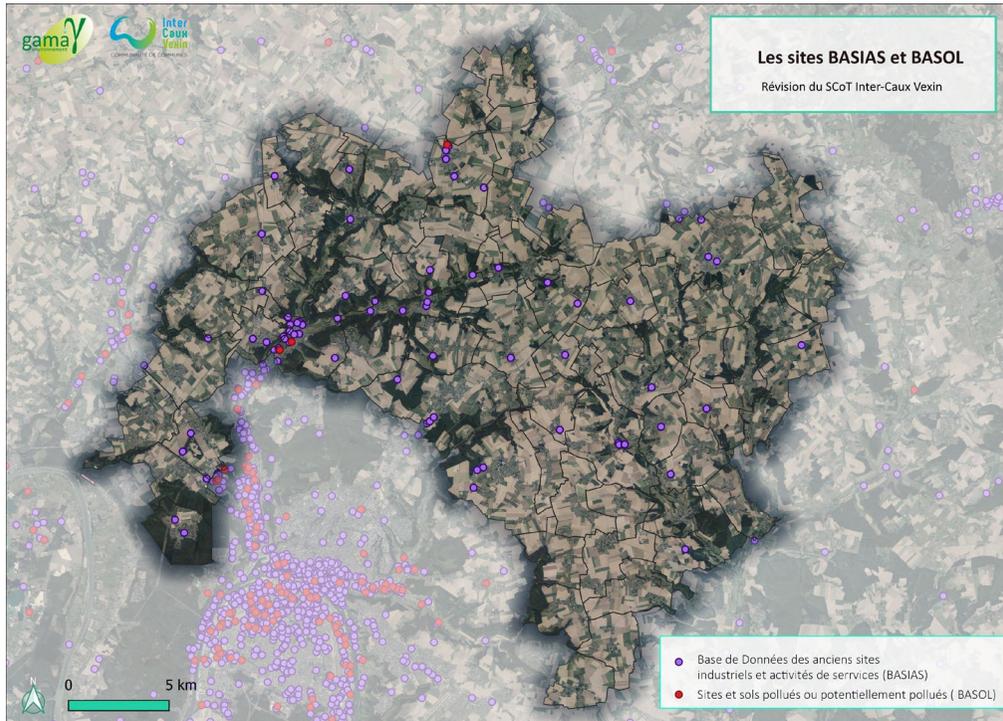
D'autres facteurs sont également à considérer dans la prise en compte des risques sur le territoire; c'est le cas de la présence de **canalisation de gaz** pouvant entraîner une nécessité de périmètre tampon vis-à-vis de l'emplacement de ces canalisations. Afin de limiter l'exposition des riverains aux risques potentiels, des **Servitudes d'Utilité Publiques (SUP)** sont prévues par la réglementation.

Les **antennes relais** sont également considérées comme présentant des risques pour la santé en raison des ondes électromagnétiques qu'elles émettent. La valeur limite d'exposition du public aux champs électromagnétiques est de 0,6 vlt/m. **Les équipements sont obligatoirement implantés à une distance d'au moins 300 m d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement dit sensible.** Les infrastructures de transport à fort trafic constituent les principales sources de **nuisances sonores** du territoire. L'article 23 de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 posent les principes de la prise en compte de ces nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité. Sous l'autorité du préfet, les infrastructures sont recensées et classées en fonction de leur niveau sonore.

Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Catégorie 1 – la plus bruyante	300 m
Catégorie 2	250 m
Catégorie 3	100 m

03 Environnement et risques

Les risques – les sites BASIAS et BASOL



Les ICPE. Source: Gama Environnement

Des sites potentiellement pollués comme opportunité de renouvellement urbain

BASIAS correspond à l'acronyme de « **Base de données des anciens sites industriels et activités de services** ». Les sites inscrits ne sont pas nécessairement pollués mais les activités s'y étant déroulés ont pu donner lieu à la présence de polluants dans le sol et les eaux souterraines. On en dénombre 76 sur le territoire.

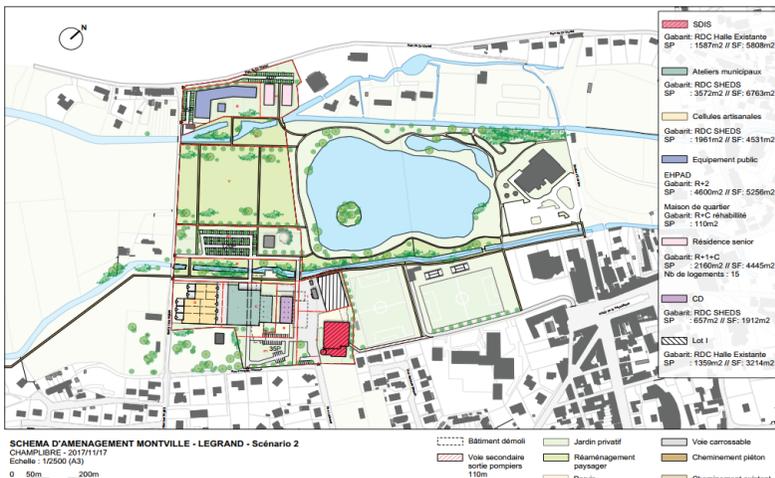
La base de données **BASOL** correspond à des **sites et sols pollués ou potentiellement pollués** qui appellent une action de l'administration à titre préventif ou curatif.

Trois sites BASOL sont présents sur le territoire:

- L'ancien site R.E.M à Bosc-le-Hard (fermeture en 2007) qui était spécialisé dans la rénovation d'emballages métalliques
- LEGRAND Normandie à Montville (fermeture en 2012)
- BRENNTAG Normandie à Montville

En lien avec les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050**, ces sites délaissés peuvent être des opportunités de renouvellement urbain. Comme évoqué précédemment, la friche Legrand fait l'objet d'un projet de reconversion. Les études de sol réalisées sur le site montrent une faible pollution localisée aux Composés Organo-Halogénés Volatils (COHV) et aux métaux lourds (Cuivre, Plomb, Nickel et Mercure). Une évaluation quantitative des risques sanitaires réalisée ne prescrit aucune mesure compensatoire pour rétablir la compatibilité du site avec des usages d'activités tertiaires, et équipements sportifs. La conservation des confinements des terres est conseillée

Schéma d'aménagement Montville – Legrand. Source: Etude d'urbanisme pré-opérationnel



03 Environnement et risques

Constats

- Des risques naturels d'inondations (ruissellement et débordement des cours d'eau) fortement présent sur le territoire
- Un réseau de cavités très développé mais dont les connaissances restent encore partielles
- Des risques et nuisances industrielles présents sur le territoire avec également une forte exposition liée aux activités de la métropole
- Un important réseau d'infrastructures routières pouvant générer des nuisances sonores
- Une bonne prise en compte des risques inondations via des outils réglementaires (PPRI)

Enjeux

- Une connaissance des cavités à renforcer sur le territoire notamment via la réalisation d'inventaires dans les documents d'urbanisme afin de limiter l'exposition aux risques pour les biens et les personnes
- En lien avec les pratiques agricoles, le maintien des surfaces de prairies pour limiter le retournement des sols renforçant les risques de ruissellement
- L'anticipation des risques à venir suivant un principe de précaution dans un contexte de changement climatique
- La prise en compte des potentielles risques nuisances pour les riverains dans les nouveaux projets d'aménagements, notamment les projets de grandes envergures routières
- La prise en compte des outils de connaissance des risques, notamment inondation, afin de limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques
- La poursuite du travail de sensibilisation avec les acteurs de terrains

03 Environnement et risques

La gestion des déchets sur le territoire

Une collecte harmonisée à l'échelle de la CC depuis 2019

Les lois **Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** (AGEC) et **Climat et Résilience**, respectivement promulguées en février 2020 et août 2021, visent à transformer les modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable. Cette loi fixe comme objectif la réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030.

A compter du **1er janvier 2024**, la collecte séparée des **biodéchets** sera obligatoire.

Depuis 2019, la collecte des déchets a été harmonisée sur le territoire avec désormais:

-Un seul et unique prestataire pour la collecte des ordures ménagères et de recyclables

-Un seul et unique prestataire pour la collecte du verre

-Une généralisation de la collecte en porte à porte des déchets recyclables à l'ensemble du territoire, avec un ramassage hebdomadaire pour chaque commune

Depuis 2020, la CCIV a opté pour la conteneurisation des emballages ménagers afin d'inciter les ménages au tri sélectif

	2019	2020	2021
Emballages ménagers recyclables			
En tonnes	2 709,40	3 499,62	4 102,18
En kg/hab	49,24	63,61	74,56
En %	19	23	26
Ordures ménagères résiduelles			
En tonnes	11 784,90	11 571,54	11 464,88
En kg/hab	214,19	210,32	208,38
En %	81	77	74
TOTAL	14 494,30	15 071,16	15 567,06

Evolution du tonnage des déchets recyclables et ménagers entre 2019 et 2021. Source: RPQS 2021

03 Environnement et risques

La gestion des déchets sur le territoire

Les déchets verts

La collecte des déchets verts ne concerne que 15 communes du territoire communautaire, et a lieu de manière hebdomadaire ou par quinzaine.

Communes bénéficiant de la collecte des déchets verts et fréquence de collecte :



Les ordures ménagères et emballages recyclables

Communes bénéficiant d'un ramassage de déchets verts. Source: RPQS 2021



La valorisation des déchets verts en compost. Source: CdC Inter-Caux Vexin



Usine VESTA de Grand-Quevilly. Source: France 3 Normandie

Le traitement et la valorisation des déchets

La collecte des **déchets verts** est déjà en place sur le territoire mais ne concerne que 15 communes du territoire communautaire et à lieu de manière hebdomadaire ou par quinzaine. Les déchets verts sont redirigés vers la plateforme de compostage du SMEDAR à Saint-Jean-du-Cardonnay et valorisés sous forme de compost.

La totalité des **déchets ménagers** est brûlée sur le site VESTA situé à Grand-Quevilly. L'usine VESTA permet l'incinération des déchets ménagers et des déchets industriels et commerciaux banals (DICB) du territoire du SMEDAR, à savoir 164 communes dont le territoire de la métropole.

Les fumées et les gaz issus de la combustion circulent dans les chaudières ou s'opère l'échange de chaleur. La chaleur devient alors une source d'énergie. Concernant les déchets recyclables, le verre part au Havre pour la fabrication de bouteille. Les cartons et emballages suivent différentes filières de recyclage selon la matière.

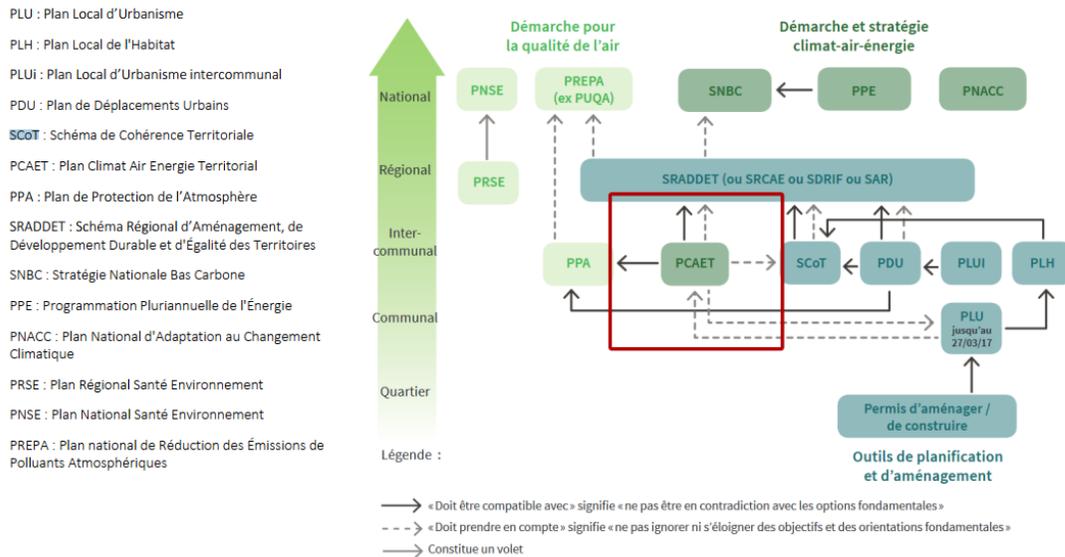


03 Environnement et risques

Le PCAET et le SCOT

L'objectif d'intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi)

Articulation avec les autres documents



- L'intercommunalité s'est engagée dans la réalisation de son premier **Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé le 27/06/2023**
- Dans son plan d'actions, le PCAET dédie un volet à **l'habitat et l'urbanisme**. L'action **H2.1 "Intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi)"** décline les différentes mesures à mettre en place afin de renforcer la place des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.

L'articulation du PCAET avec les documents d'urbanisme. *Source: ADEME*

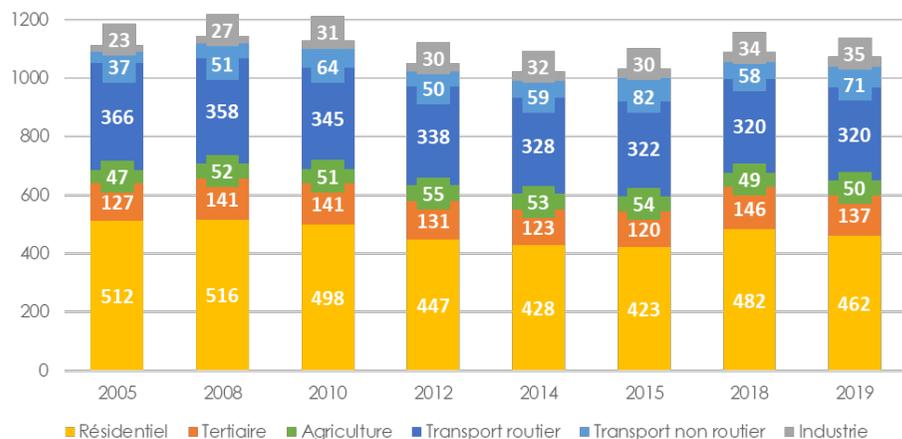
Favoriser un urbanisme vertueux en termes énergétique et écologique		
Intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi)	>	2022
Intégrer les nouvelles exigences réglementaires de consommation d'espace (ZAN 2050, loi Climat et Résilience) aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)	>	2022
Intégrer aussi les enjeux énergétiques, climatiques et de biodiversité	>	2022
Intégrer un volet agricole qui facilite la diversification agricole du territoire	>	2022
Intégrer un cahier des charges avec des critères environnementaux pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans les ZAC / ZAE	>	2022
Favoriser l'installation de commerces et services de proximité sur le territoire	>	2022
Prévoir un effort de communication et de sensibilisation auprès des habitants en lien avec l'intégration de ces enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.	>	2022

Liste des mesures à mettre en place dans le cadre de l'action H2.1. *Source: Plan d'actions du PCAET*

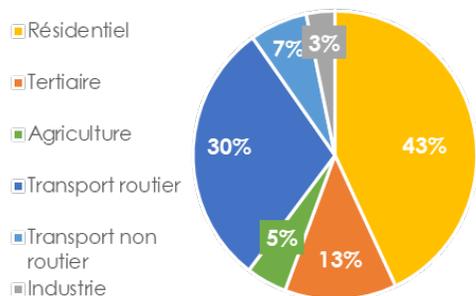
03 Environnement et risques

Les consommations énergétiques

Evolution des consommations d'énergie par secteur d'activités entre 2005 et 2019 (GWh)



Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité en 2019



	Anciennes données	Données actualisées	
		2015	2019
Résidentiel	398	423	462
Tertiaire	126	120	137
Agriculture	57	54	50
Transport routier	328	322	320
Industrie	123	30	35

Une hausse des consommations du résidentiel et du tertiaire

• La consommation sur l'ensemble du territoire du SCoT a connu une augmentation depuis 2014, passant de **1 023 GWh en 2014 à 1 075 GWh en 2019**. Elle enregistre une légère baisse sur la période **2018-2019** du fait d'une baisse de consommations des secteurs résidentiel et tertiaire.

Le diagnostic énergétique s'appuie sur les **données 2019 disponibles sur l'ORECAN**, mis à jour par rapport aux anciennes données de la plateforme. La différence de méthodologie utilisée entre les données présentes dans le PCAET et les données actuelles de l'ORECAN (2019) montre les décalages suivants :

- Une réévaluation à la hausse d'environ 6% de la consommation d'énergie du résidentiel, avec une hausse des consommations de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité mais une consommation de bois-énergie plus faible
- Une consommation bien plus faible du secteur industriel composée, en 2019, à 78% d'électricité, 11% au gaz naturel et 11% en produits pétroliers.
- Des consommations d'énergie faiblement impactées pour le transport routier, le tertiaire et l'agriculture. Tous secteurs et tous vecteurs confondus, la consommation totale d'énergie du territoire est peu impactée.

Entre 2015 et 2019, les consommations d'énergie du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie sont marqués par une augmentation respective de +9%, +14% et +17%, tandis que les secteurs de l'agriculture et des transports enregistrent une baisse notable de leur consommation.

Source: ORECAN 2019

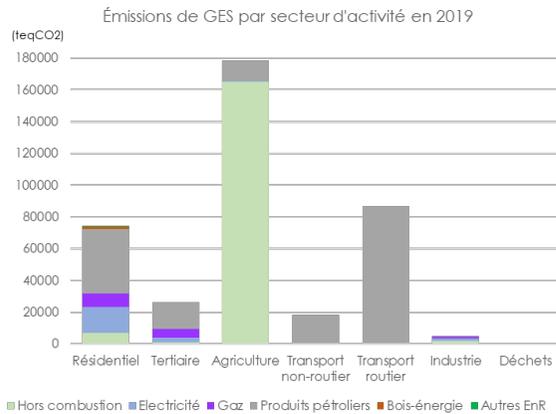
03 Environnement et risques

Les émissions de Gaz à Effet de Serre

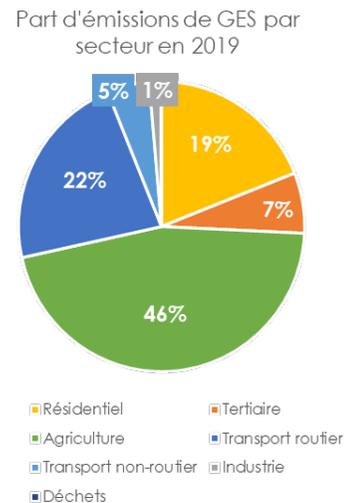
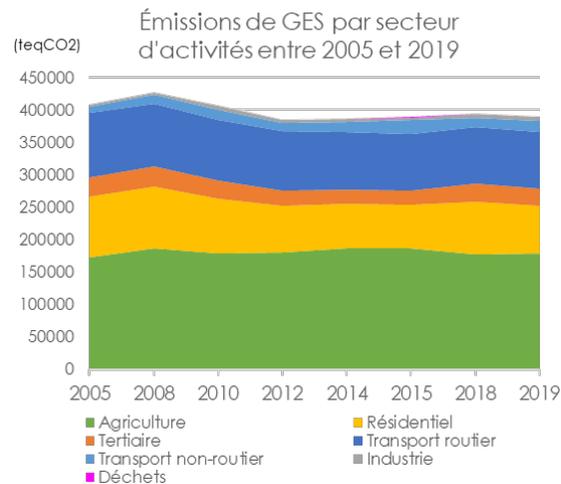
Une stabilisation globale des émissions qui peine à satisfaire les objectifs régionaux

L'évolution des émissions de GES du territoire intercommunal montre des disparités importantes entre les secteurs : tandis que les tendances du secteur agricole sont meilleures que les objectifs régionaux (-1,2% par an entre 2015 et 2019), **les secteurs de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire enregistrent des hausses importantes des émissions** par rapport aux tendances régionales. Globalement, force est de constater que la tendance régionale n'est pas à la hauteur des objectifs régionaux (-1,2% par an entre 2015 et 2019 pour un objectif de -2,5%) mais demeure plus vertueuse que la tendance intercommunale (stabilisation des émissions entre 2015 et 2019).

L'approbation récente du PCAET Inter-Caux-Vexin permettra-t-elle de rattraper la tendance régionale à travers des actions ambitieuses ?



Emissions de GES (par an)	Objectifs régionaux (2015-2021)	Evolution CdC Inter-Caux-Vexin (2015-2019)	Evolution de la Région Normandie (2015-2019)
Résidentiel	-4,2%	3,0%	1,5%
Tertiaire	-4,2%	5,1%	1,7%
Agriculture	-1%	-1,2%	-1,4%
Transports	-3,8%	-0,8%	-0,6%
Industrie	-1,8%	4,6%	-3,2%
Déchets	-2,5%	0,7%	-6,8%
TOTAL	-2,5%	0,03%	-1,2%



Constats :

- Une dépendance du territoire aux produits pétroliers, qui couvrent **encore plus de 60% de la consommation énergétique en 2019**. Ils concernent avant tout le secteur des transports, du résidentiel et de l'agriculture.
- **L'électricité couvre près d'un quart de la consommation en 2019**, ce qui s'explique en partie par son importance dans le secteur résidentiel (37% de la consommation de ce secteur).
- **Le gaz** couvre 7% de la consommation énergétique et est **réparti entre les secteurs de l'industrie, du tertiaire et résidentiel**.
- **Le bois** permet d'assurer 9% de la consommation globale, **essentiellement à usage résidentiel** (20% de la consommation de ce secteur).

Source: ORECAN 2019

03 Environnement et risques

Zoom sur la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la productions d'ENR

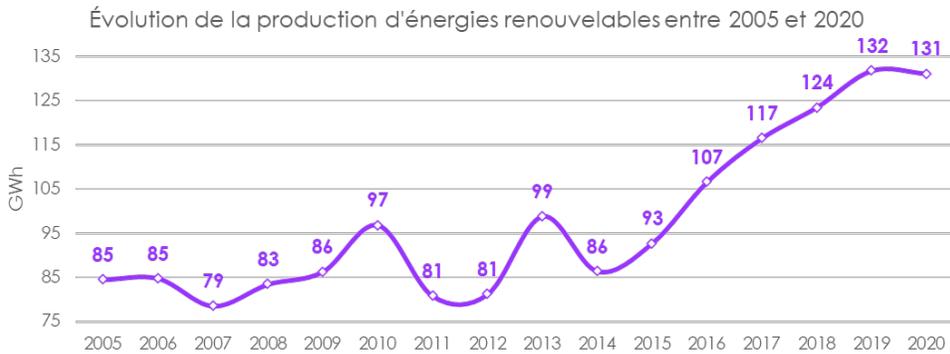
Rattraper le retard de la France en matière d'ENR

- **Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables**
 - La loi apporte une définition des **zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables** ainsi que de leurs ouvrages connexes. Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
 - Il est notamment prévu que **l'État doit mettre à la disposition** des communes, des EPCI, des autorités organisatrices de la distribution d'énergie, des départements et des régions, **les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables. De plus, c'est le référent préfectoral qui devra arrêter la cartographie des zones d'accélération**
 - La loi prévoit d'ajuster le contenu de différents documents d'urbanisme qui pourront, sous conditions :
 - prendre en compte le développement des énergies renouvelables
 - délimiter des zones d'accélération ;
 - délimiter des secteurs où est exclue ou conditionnée l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables.
 - Le **Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT devra prendre en compte : la délimitation des zones d'accélération la délimitations des zones d'exclusion, la délimitation des zones soumises à conditions**
- **Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour développer le photovoltaïque**
 - Il s'agit de **faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques** aux abords des autoroutes et routes à grande circulation ainsi qu'aux abords des voies ferrées ou leur intégration à la voie ferrée.
 - Les **parcs de stationnement extérieurs d'une superficie supérieure à 1 500 m²** doivent être équipés sur au moins la moitié de cette superficie, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables.
 - Certains bâtiments (non résidentiels neufs ou lourdement rénovés) devront intégrer soit un **procédé de production d'énergies renouvelables**, soit un **système de végétalisation** basé sur un mode cultural ne recourant pas à l'eau potable, soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat.
- **Valoriser les effluents d'élevage pour la méthanisation**
 - Les installations de **biogaz par méthanisation produit exclusivement à partir d'effluents d'élevage** bénéficient d'un régime de **soutien complémentaire** dans les conditions déterminées par la programmation pluriannuelle de l'énergie
- **Prendre en considération la saturation visuelle des éoliennes**
 - Pour rappel, **les éoliennes dont la hauteur des mâts dépasse 50 mètres sont soumises à autorisation d'exploiter**. Afin de **prévenir** les effets de **saturation visuelle**, l'autorisation d'exploiter devra également tenir compte, le cas échéant, du **nombre d'éoliennes déjà existantes sur le territoire concerné**.

03 Environnement et risques

La production d'énergies renouvelables

Des filières énergétiques en développement



Constats :

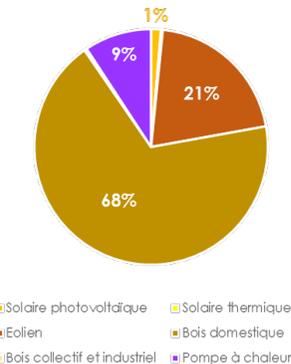
- Une production d'énergies renouvelables (EnR) en augmentation constante entre 2014 et 2019, en particulier du fait du développement des parcs éoliens et des pompes à chaleur sur le territoire.
- Une production d'EnR qui se diversifie mais qui reste dépendante de la production de bois domestique (encore plus de deux tiers de la production globale en 2020).
- Des énergies renouvelables spécialisées dans la production de chaleur (78%) et d'électricité (22%).
- Une production d'EnR qui couvre près de 12,3% de la consommation énergétique du territoire en 2019.

La production d'EnR s'explique en grande partie du fait de productions domestiques. Plus de 99% de la production de bois-énergie est assurée par le bois des ménages, tandis que le reste est attribué à **la chaufferie au bois déchiqueté de la maison familiale et rurale de Coqueréaumont** à Saint-Georges-sur-Fontaine (0,15 MW installés depuis 2012). De même, 9% de la production énergétique renouvelable est assurée par les **pompes à chaleur des ménages**, qui bénéficient d'aides comme Ma Prime Rénov' et le Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique.

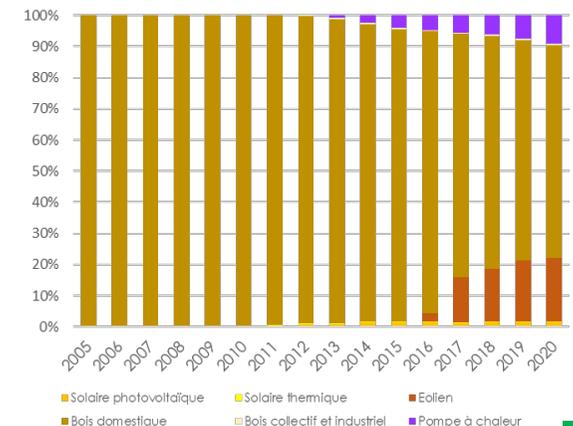
La production énergétique renouvelables non-domestique la plus importante réside dans la **production éolienne des deux parcs éoliens** Du territoire : les parcs de la Voie du Moulin à Mesnil-Raoul et des Trois Plaines à Cottévrard, qui assurent 21% de la production d'EnR globale en 2020.

Le territoire dispose également d'une unité de méthanisation en cogénération à la ferme du Bois Guibert d'une puissance de 50 kWh.

Répartition de la production d'EnR en 2020



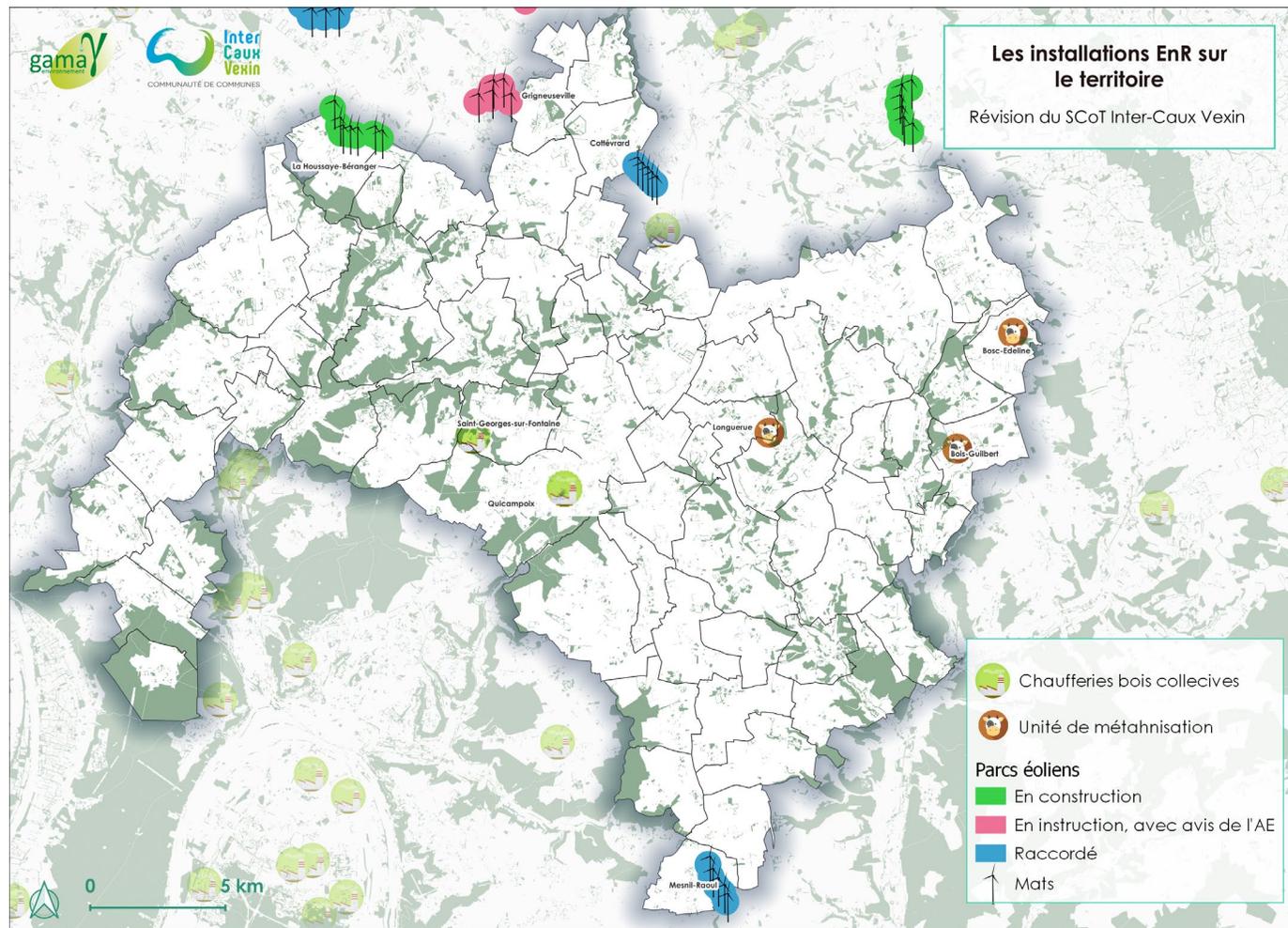
Répartition de la production d'énergies renouvelables par source de production entre 2005 et 2020



Source: ORECAN 2019

03 Environnement et risques

Le potentiel énergétique renouvelable



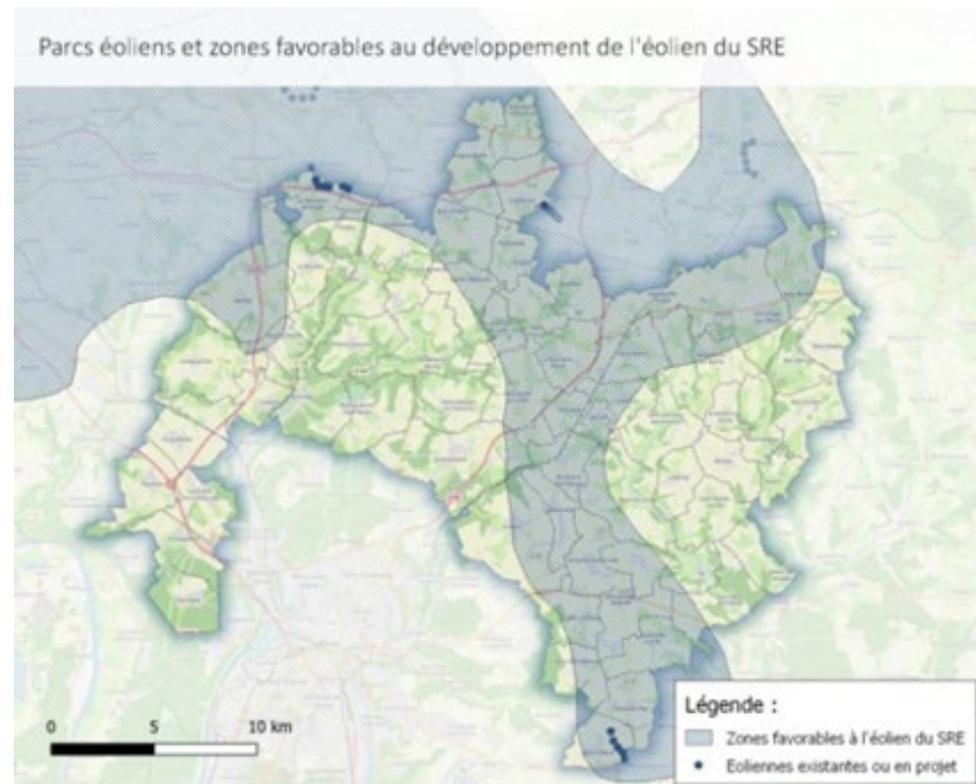
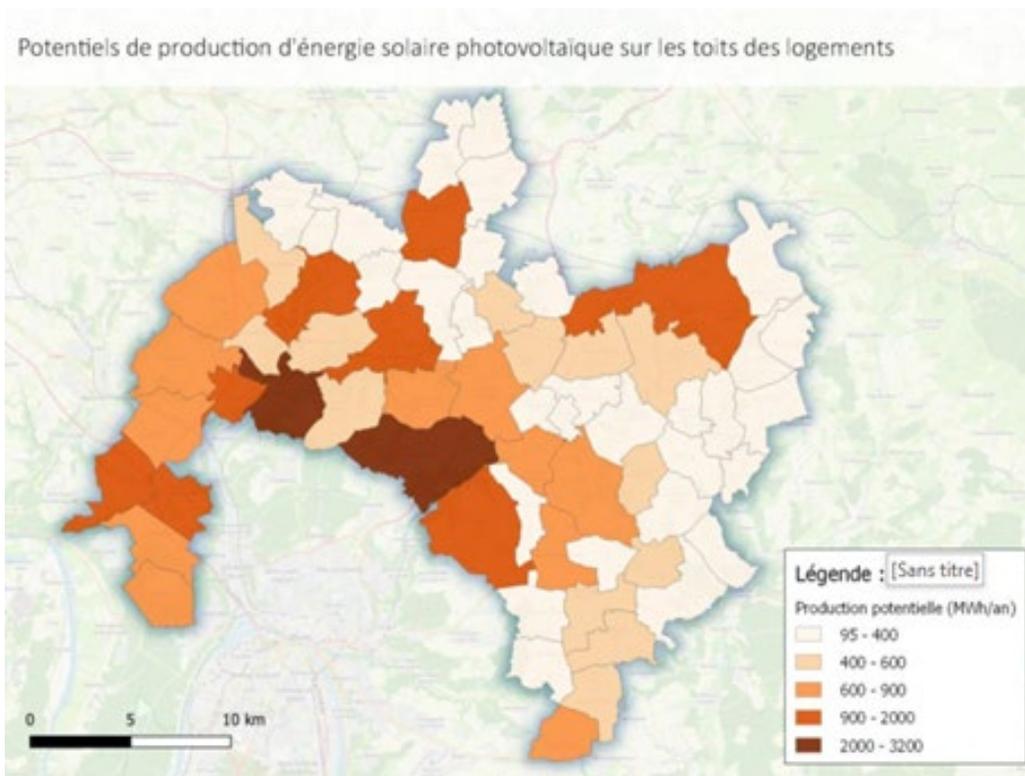
Les installations ENR sur le territoire. Source: ORECAN 2019

Un potentiel énergétique local complémentaire

Le territoire de la CC Inter Caux-Vexin dispose d'un potentiel énergétique élevé sur son territoire, et ce de manière différenciée en fonction des secteurs. 15% du territoire est couvert de forêts et présente un potentiel de **développement de la filière bois-énergie** important. En parallèle, les communes du Nord et du centre de l'intercommunalité présentent des **corridors intéressants pour le développement de l'éolien**, tandis que les communes du sud et de l'ouest disposent d'une **bonne exposition solaire favorable aux installations photovoltaïques**. Enfin, des initiatives locales peuvent être développées par le biais des acteurs du territoire : méthaniseurs agricoles, chaufferies collectives et industrielles en cours de construction... L'avenir énergétique du territoire dépend ainsi de la **collaboration de tous les acteurs** et du **développement de plusieurs sources énergétiques renouvelables**.

03 Environnement et risques

Le potentiel énergétique renouvelable



Les installations ENR sur le territoire. Source: ORECAN 2019

Constats :

- **Un potentiel éolien intéressant** estimée à une puissance de **228 GWh par an** avec l'installation de **35 éoliennes** équipées de rotors de 100 m de diamètre.
- **Un potentiel photovoltaïque important sur les toits des logements**, estimé à **36 GWh par an** (avec une couverture de 50% des maisons et 75% des logements collectifs du territoire). Ce dernier peut être complété d'un potentiel de **19,6 GWh par an sur les bâtiments agricoles et d'élevage**.
- **Un potentiel encore important de la filière bois-énergie**, avec une production annuelle pouvant atteindre **150 GWh** d'ici 2030 selon les objectifs régionaux (SRADDET Normandie) et le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).
- **Un potentiel prometteur des pompes à chaleur**, qui pourrait atteindre une production de **35 GWh par an** d'ici 2030 si la tendance actuelle se poursuit.
- Des potentiels qui restent à identifier dans plusieurs secteurs : géothermie, récupération de chaleur, méthanisation, déchets...

03 Environnement et risques

Energie renouvelable – Exemple de méthanisation sur le territoire



L'unité de méthanisation à Bosc-Edeline. Source: union-agricole.fr

La méthanisation des Bosquets regroupe **onze polyculteurs éleveurs**, dispersés sur le territoire qui alimentent principalement en fumier et lisier. De la paille et du maïs ensilage viennent compléter la ration à certaines périodes de l'année. Le maïs est utilisé lorsqu'il y a un manque de produits méthanogènes, dans la limite de 5%.

Près de 75 % des **26 000 tonnes de matières organiques** que le digesteur avale proviennent des onze fermes. Le reste émane d'entreprises locales (pulpes de betteraves déclassées d'Étrépagny, poussières de lin de la coopérative du Vert Galant, et issus de céréales).

L'installation mise en fonctionnement depuis juillet 2022 produit **125 m³ par heure de biométhane qui est injecté dans le réseau en direction de Forges-les-Eaux**. Le bilan financier du projet est basé sur une production de 11 millions de kilowattheures (kWh) par an, pouvant alimenter 800 foyers.

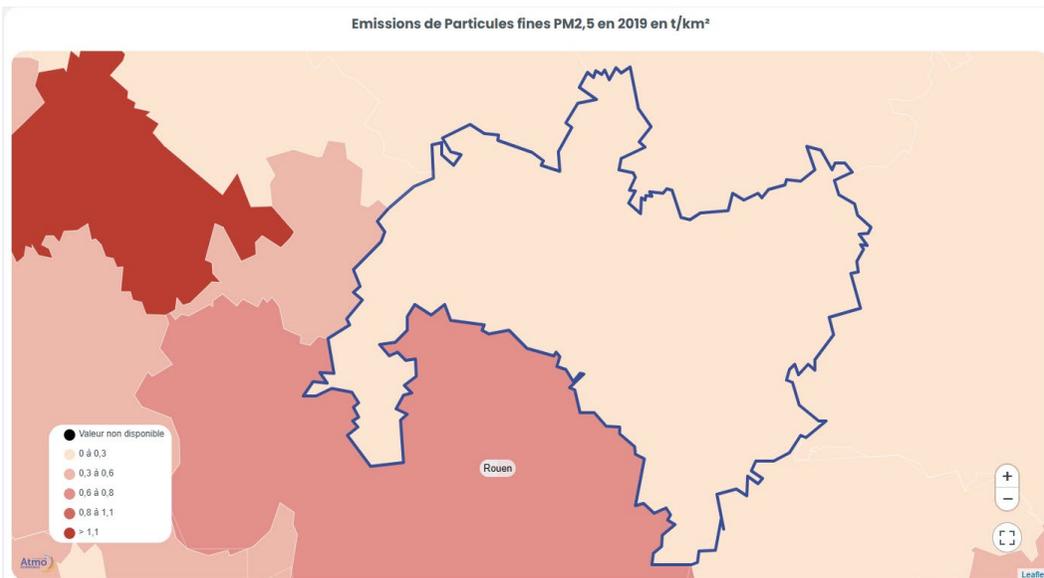
<u>11</u>	<u>125</u>	<u>2400</u>	<u>2002</u>	<u>2500</u>
Exploitations agricoles autour de Bosc-Edeline	M3/h de gaz vert produit	Habitants (consommation équivalente)	Mise en service de l'installation	Tonne de co2 évitées chaque année

Les chiffres sur la production de l'unité de méthanisation. Source: Metha des bosquets.2050.eco

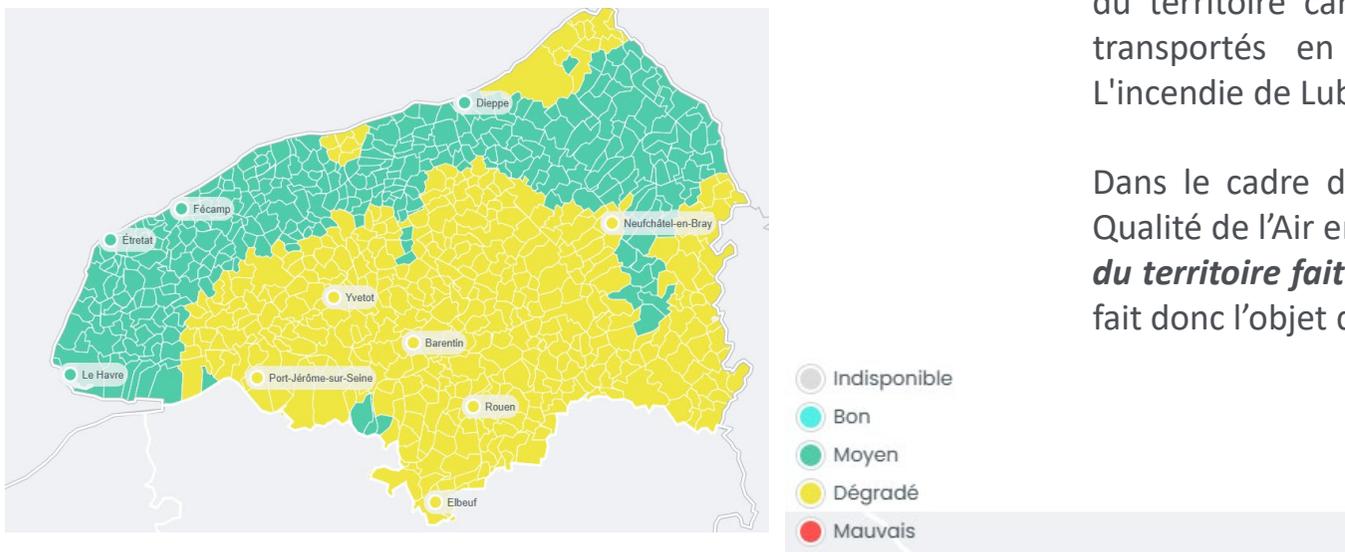
03 Environnement et risques

L'exposition du territoire aux polluants atmosphériques

Une qualité de l'air influencée par la Métropole



Emissions de particules fines PM2,5 en 2019. . Source: ATMO Normandie



La qualité de l'air est un élément indispensable à la santé publique. Une étude de santé publique France, reposant sur l'indicateur PM 2,5 (particules de diamètre inférieur à 2,5 microns) pour la pollution de l'air, conclut que l'impact de la pollution en lien avec les activités humaines sur la santé publique en France est responsable de **plus de 48 000 décès prématurés par an**.

Il n'existe **pas de station de mesure des concentrations en polluants atmosphériques sur le territoire d'Inter Caux Vexin**, les stations les plus proches sont situées à Rouen. Une analyse de leurs mesures ne serait pas pertinente pour juger de la qualité de l'air d'Inter Caux Vexin dans l'absolu car la qualité de l'air est une problématique locale. Les activités de la Métropole Rouennaise ont malgré tout une influence sur la qualité de l'air du territoire car les polluants atmosphériques peuvent être transportés en fonction des conditions météorologiques. L'incendie de Lubrizol en 2019 en est un rappel.

Dans le cadre du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air en Normandie (**PRSQA) 2017-2021, le sud-ouest du territoire fait partie de la zone agglomération de Rouen** et fait donc l'objet d'une surveillance particulière.

Indice de la qualité de l'air lors d'une journée chaude et orageuse. Source: ATMO Normandie

03 Environnement et risques

Les émissions de polluants atmosphériques

Une diminution contrastée des émissions de polluants atmosphériques

Contribution des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants en pourcentage en 2019
Pour l'EPCI CC Inter-Caux-Vexin



Contrairement aux autres polluants atmosphériques, les **Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)** et le **dioxyde de soufre (SO2)** enregistrent une augmentation de leurs émissions tandis que **l'ammoniac (NH3)** voit ses émissions se stabiliser sur la période récente. Cela s'explique du fait d'une **recrudescence des secteurs résidentiel, industriel et tertiaire** (pour les COVNM et le SO2) et de la **hausse des émissions d'origine agricole** (pour le NH3).

Même si des efforts doivent être faits dans tous les secteurs, ces résultats montrent que **les efforts doivent être concentrés en priorité sur le secteur de l'agriculture** afin de limiter en particulier les rejets d'ammoniac issus de l'élevage (hydrolyse de l'urée) et des engrais à base d'ammoniac.

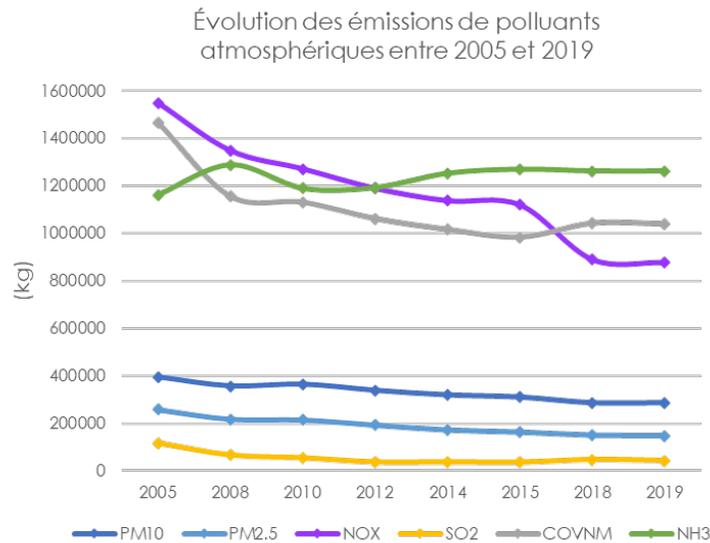
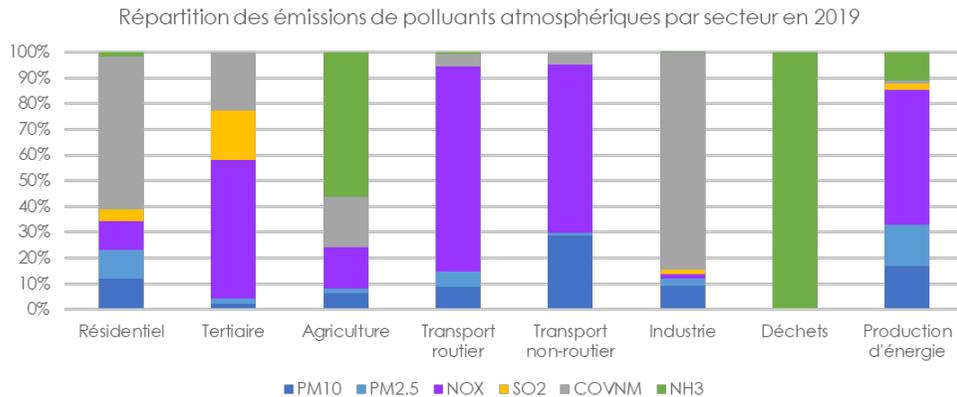
Constats :

- Environ **3 657 tonnes des principaux polluants atmosphériques** relevés dans cette analyse ont été émis sur le territoire intercommunal en 2019.
- On observe une **baisse constante des émissions de polluants atmosphériques** sur le territoire, passant d'environ 4 950 tonnes en 2005 à 4 010 tonnes en 2012 et 3650 tonnes en 2019, en particulier les oxydes d'azote, dont le volume a diminué de -43% entre 2005 et 2019.
- Des émissions de polluants atmosphériques qui concernent avant tout le **NH3** (35%), les **COVNM** (28%) et les **NOx** (24%) en 2019.

03 Environnement et risques

Les émissions de polluants atmosphériques

Une diminution contrastée des émissions de polluants atmosphériques



Contrairement aux autres polluants atmosphériques, les **Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)** et le **dioxyde de soufre (SO2)** enregistrent une augmentation de leurs émissions tandis que **l'ammoniac (NH3)** voit ses émissions se stabiliser sur la période récente. Cela s'explique du fait d'une **recrudescence des secteurs résidentiel, industriel et tertiaire** (pour les COVNM et le SO2) et de la **hausse des émissions d'origine agricole** (pour le NH3). Même si des efforts doivent être faits dans tous les secteurs, ces résultats montrent que **les efforts doivent être concentrés en priorité sur le secteur de l'agriculture** afin de limiter en particulier les rejets d'ammoniac issus de l'élevage (hydrolyse de l'urée) et des engrais à base d'ammoniac.

Constats :

- Environ **3 657 tonnes des principaux polluants atmosphériques** relevés dans cette analyse ont été émis sur le territoire intercommunal en 2019.
- On observe une **baisse constante des émissions de polluants atmosphériques** sur le territoire, passant d'environ 4 950 tonnes en 2005 à 4 010 tonnes en 2012 et 3650 tonnes en 2019, en particulier les oxydes d'azote, dont le volume a diminué de -43% entre 2005 et 2019.
- Des émissions de polluants atmosphériques qui concernent avant tout le **NH3** (35%), les **COVNM** (28%) et les **NOx** (24%) en 2019.

Source: ORECAN 2019

03 Environnement et risques

La séquestration carbone

L'outil ALDO de l'ADEME, qu'est-ce que c'est ?

Les résultats sur la séquestration carbone du territoire sont issus des données disponibles par l'exploitation des données du tableur de l'outil ALDO de l'ADEME, comprenant :

- L'état des stocks de carbone organique des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement de son territoire (occupation du sol),
- La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage liée aux changements d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse,
- Les potentiels de séquestration nette de CO2 liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire.

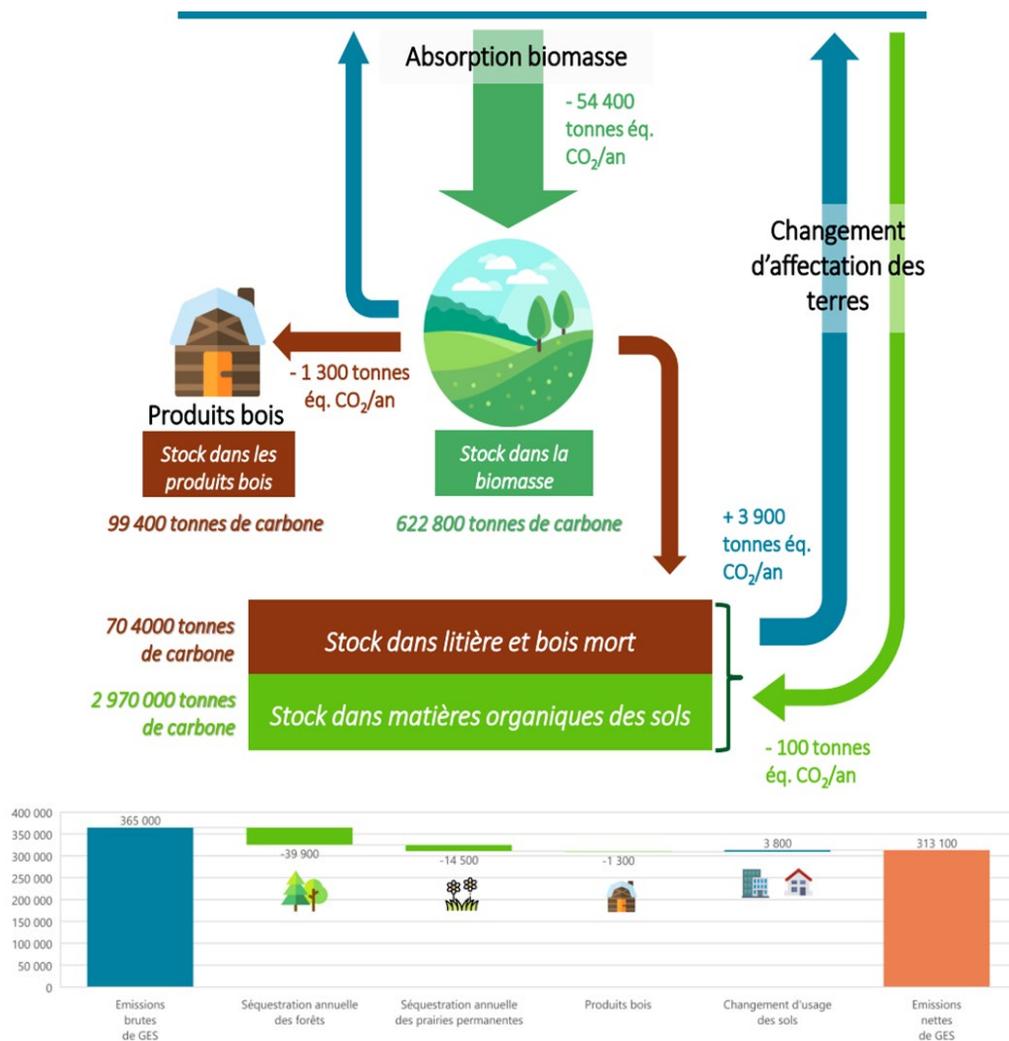


Schéma du fonctionnement de la séquestration carbone Source: Ademe

Constats :

- 52 000 tonnes de CO2 sont séquestrées sur le territoire chaque année, soit 14% des émissions de gaz à effet de serre du territoire (données 2018) :
- Le territoire est composé à 17.7% de *forêts et milieux semi-naturels* (9 622 ha). Cette biomasse absorbe l'équivalent d'environ 41 550 tonnes de CO₂ chaque année. Cette séquestration forestière représente 11% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- La séquestration des *prairies permanentes* du territoire est estimée à 14 500 tonnes de CO₂ par an. Cela représente 4% des émissions du territoire.
- D'après les données du MUE de l'AURBSE, on constate entre 2009 et 2019 une diminution de :
 - 304 hectares d'espaces agricoles
 - 253 ha de boisements
- Cela représenterait environ une *émission moyenne de 3 800 tonnes équivalent CO₂ par an*

03 Environnement et risques

Constats

- La Loi du 10 mars 2023 vient renforcer l'accélération de la production d'ENR sur les territoires et engage le rôle des SCOT dans cette transition
- Le PCAET du territoire a été approuvé en juin 2023 et définit des enjeux ambitieux pour la réduction des consommations énergétiques et le développement des ENR
- Un potentiel énergétique renouvelable local complémentaire mais dépendant de la collaboration entre les acteurs du territoire

Enjeux

- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT devra prendre en compte : la délimitation des zones d'accélération la délimitation des zones d'exclusion, la délimitation des zones soumises à conditions en lien avec la loi du 03/23
- La participation à l'échelle locale et communale à l'effort global de lutte contre le changement climatique en profitant des leviers disponibles et des opportunités qu'offrent le territoire
- L'action par le biais du SCOT sur les postes importants de consommation d'énergie fossile (offre de logements, valorisation de l'existant, recherche de proximité et incitation à un changement de pratiques en matière de mobilités
- L'accompagnement du développement des projets ENR dès l'amont et en concertation avec les parties prenantes afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets
- L'intégration des projets ENR dans le paysage (proche et lointain) en accord avec les enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire
- L'engagement ou l'accompagnement des acteurs publics vers des actions exemplaires (réhabilitation de bâtiments publics, projets de chaudières collectives alimentées par une part minimale de bois de haies...)

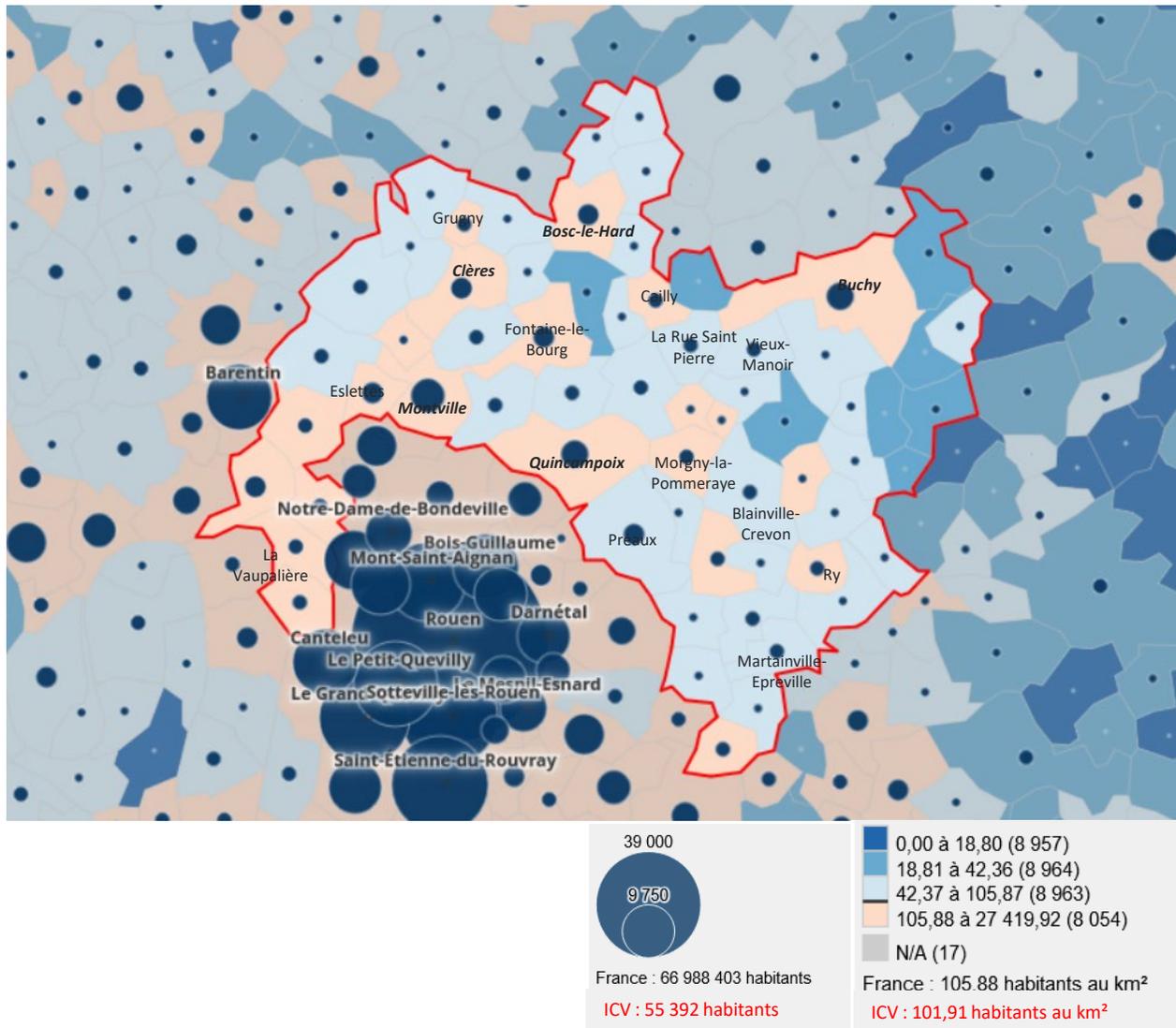
04 Population

04 Population

Densité de population et nombre d'habitants

Nombre d'habitants et densité de population en 2020

Source : Observatoire des territoires



Une densité et un nombre d'habitants qui s'accroissent à mesure que l'on se rapproche de la Métropole rouennaise

La CC Inter-Caux-Vexin connaît un développement caractéristique des territoires périurbains : l'attrait pour la maison individuelle et l'accès à la propriété sont les moteurs du dynamisme démographique. Il en résulte une répartition de la population qui augmente et se densifie à mesure que l'on se situe dans l'aire urbaine rouennaise, selon un gradient sud-ouest / nord-est.

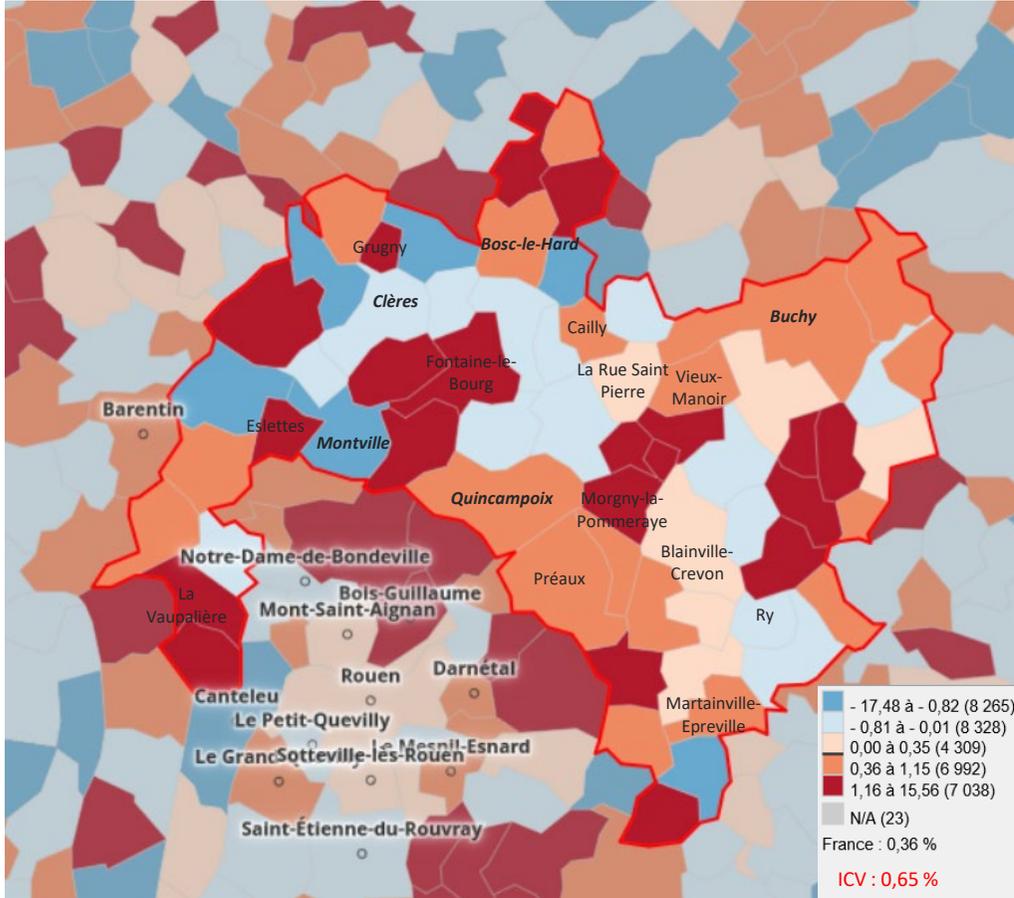
Le territoire est sous l'influence directe de la Métropole, il ne compte pas d'agglomération de taille importante ni de pôle urbain fortement structurant, mais il s'est développé en s'appuyant sur une armature urbaine organisée autour de plusieurs pôles urbains associant l'ensemble des villages. Cinq polarités urbaines structurent le territoire : Montville (4 563 habitants) et Quincampoix (3 097 habitants) au sud, Clères à l'ouest (1 377 habitants), Buchy (2 840 habitants) et Bosc-le-Hard (1 532 habitants) au nord.

04 Population

Evolutions démographiques

Taux d'évolution annuel de la population entre 2014 et 2020 en %

Source : Observatoire des territoires, RP Insee 2023



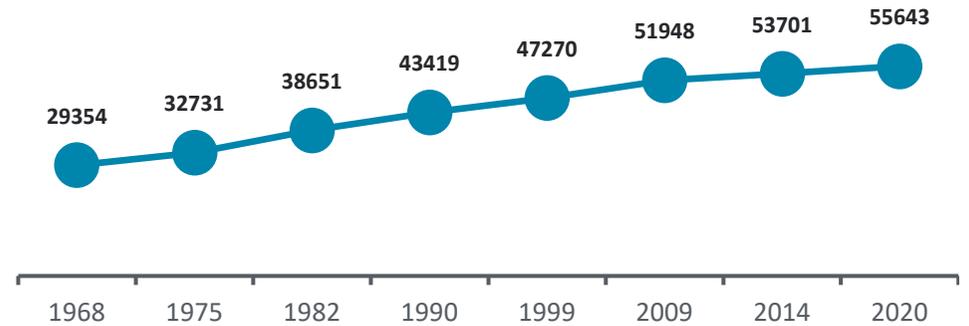
Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2022 en %

Données Insee 2023

1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014	2014-2020
1,6	2,4	1,5	0,9	0,9	0,7	0,6

Evolution de la population entre 1968 et 2019

Données Insee 2023



Une croissance démographique continue, qui tend à ralentir

La croissance démographique de la CC Inter-Caux-Vexin s'est poursuivie entre 2014 et 2020 (+0,65% en six ans). C'est l'intercommunalité la plus dynamique de l'aire urbaine Rouennaise, mais cet atout se traduit par une tendance à l'étalement urbain.

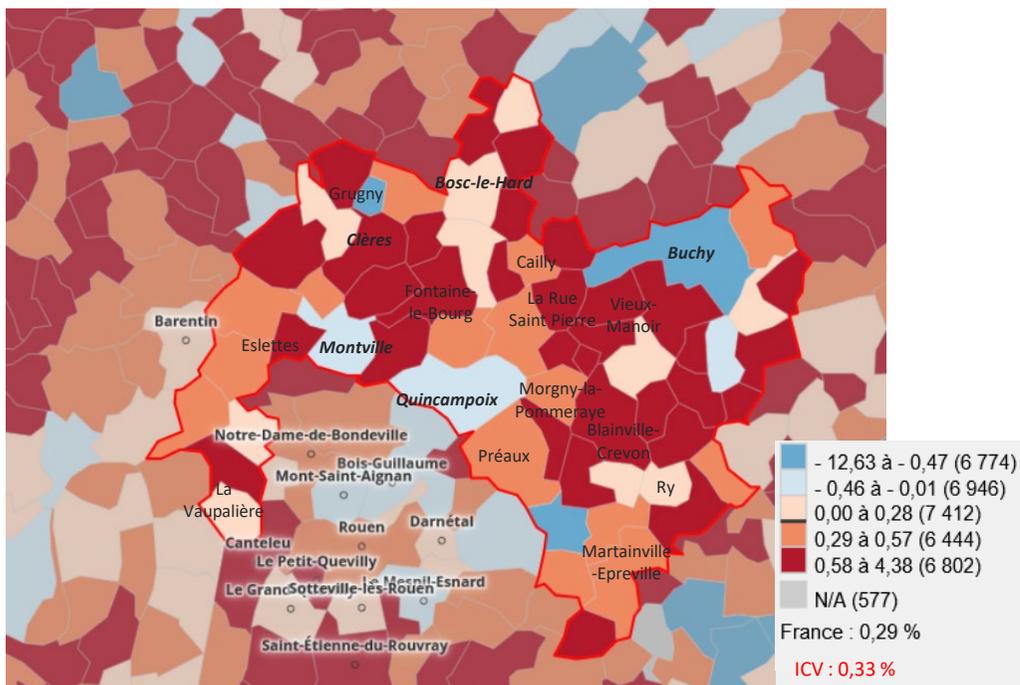
La carte des évolutions de la population communale montre la forte croissance des petites et moyennes communes, parfois au détriment des villes et bourgs constituant les centralités. Les pôles majeurs du précédent SCOT, telles que Montville, Clères, Quincampoix et Buchy, gagnent moins d'habitants que les communes de plus petites tailles. La poursuite d'une croissance démographique en ce sens questionne notamment l'équilibre actuel de l'offre de services de proximité.

04 Population

Soldes naturels et migratoires

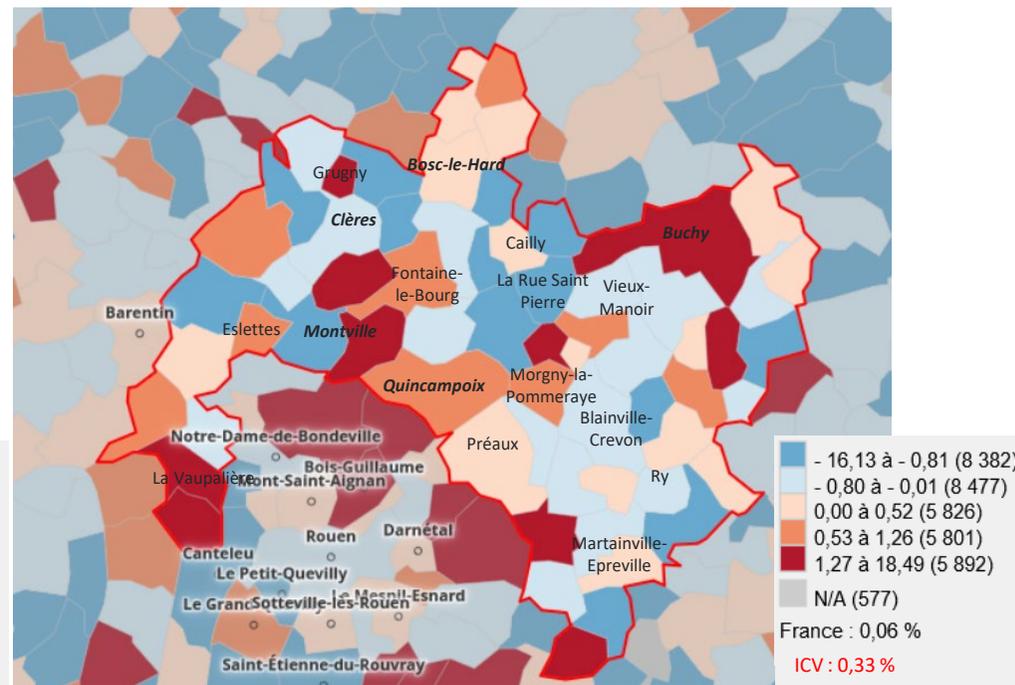
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel en %

Source : Observatoire des territoires

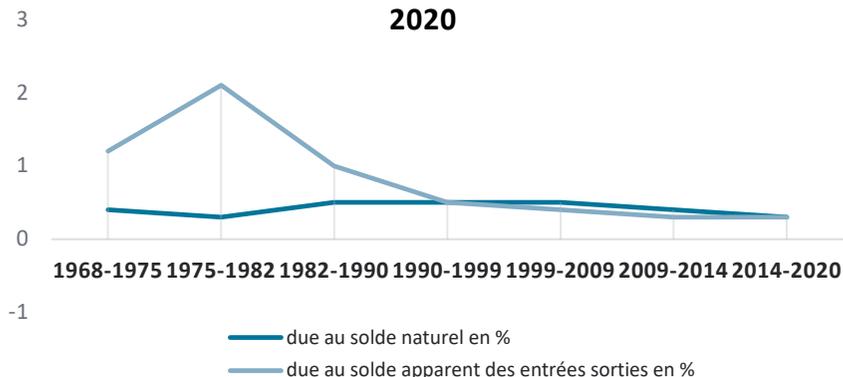


Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire en %

Source : Observatoire des territoires



Variation annuelle de la population de 1968 à 2020



Une croissance aussi bien portée par le maintien de la population que l'arrivée de nouveaux habitants

A l'échelle de la Communauté de communes, l'arrivée de nouveaux habitants comme le maintien de la population du territoire permet au territoire d'enregistrer une croissance continue, qui a toutefois tendance à s'atténuer au fil des années : +0,6% sur la dernière période, contre +1,6% dans les années 1970. Cela fait suite à une diminution progressive de la contribution du solde migratoire, c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

04 Population

Soldes naturels et migratoires

Commune	Taux d'évolution annuel de la population 2014-2020 en %	due au solde naturel 2014-2020 en %	due au solde migratoire apparent 2014-2020 en %	Evolution du nombre d'habitants entre 2014 et 2020
Mont-Cauvaire	4,95	1,39	3,56	214
La Vaupalière	3,68	0,71	2,97	228
Mesnil-Raoul	3,07	1,05	2,02	187
Bosc-Guérard-Saint-Adrien	2,8	0,95	1,85	162
Bois-l'Évêque	2,66	-0,84	3,5	89
Montigny	2,53	0,45	2,07	179
Héronnelles	1,94	-0,36	2,3	16
Bierville	1,77	0,8	0,96	33
Sierville	1,77	0,62	1,15	111
Boissay	1,59	1,16	0,43	37
Pierreval	1,59	1,59	0	49
Roumare	1,29	0,45	0,84	114
Fontaine-le-Bourg	1,27	0,93	0,35	133
Morgny-la-Pommeraye	1,26	0,58	0,68	78
Longuerue	1,24	0,82	0,41	24
Eslettes	1,18	0,73	0,45	111
Grigneuseville	1,15	1,15	0	25
Vieux-Manoir	1,01	1,19	-0,18	45
Bosc-le-Hard	0,93	0,08	0,86	85
Saint-Aignan-sur-Ry	0,88	1,08	-0,2	18
Grugny	0,87	-6,16	7,04	51
Cottévrard	0,76	1,26	-0,51	21
Buchy	0,75	-0,53	1,27	123
Quincampoix	0,75	-0,03	0,78	136
Pissy-Pôville	0,66	0,32	0,33	49
Beaumont-le-Hareng	0,65	0,26	0,39	10
Bosc-Édeline	0,65	0,61	0,05	14
Ernemont-sur-Buchy	0,64	0,81	-0,17	11
Préaux	0,59	0,53	0,06	64
Bois-d'Ennebourg	0,54	0,57	-0,03	18
Servaville-Salmonville	0,53	1,01	-0,48	35
Anceameville	0,49	0,37	0,12	20
Rebets	0,34	1,03	-0,69	3
Ry	0,33	0,04	0,29	15
La Houssaye-Béranger	0,32	0,82	-0,5	10
La Vieux-Rue	0,32	0,7	-0,38	11
Clères	0,27	0,5	-0,23	22
Blainville-Crevon	0,23	0,56	-0,33	17
Fresquiennes	0,14	0,54	-0,4	9
Grainville-sur-Ry	0,08	0,19	-0,11	2
Martainville-Épreville	0,07	0,35	-0,28	3
Elbeuf-sur-Andelle	0	0	0	0
Sainte-Croix-sur-Buchy	0	0	0	0

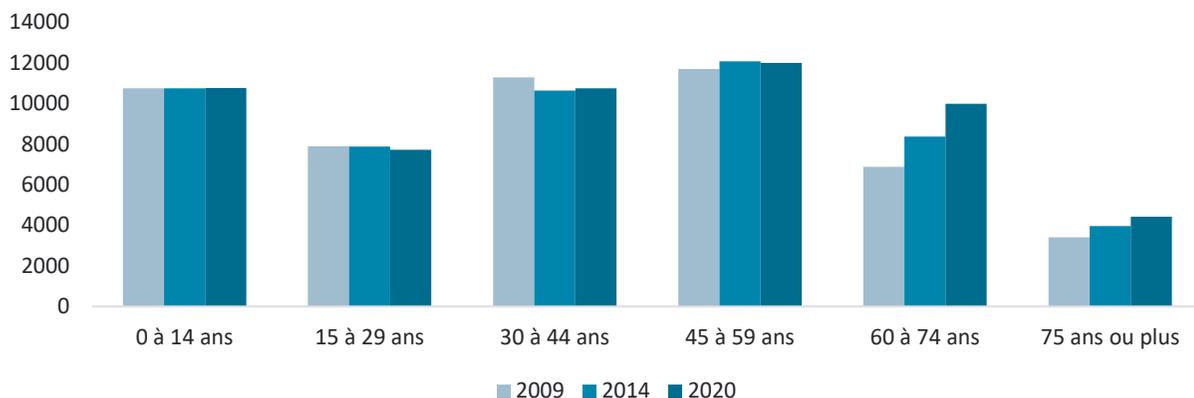
Commune	Taux d'évolution annuel de la population 2014-2020 en %	due au solde naturel 2014-2020 en %	due au solde migratoire apparent 2014-2020 en %	Evolution du nombre d'habitants entre 2014 et 2020
Saint-Georges-sur-Fontaine	-0,04	0,38	-0,42	-2
Authieux-Ratiéville	-0,08	0,83	-0,91	-2
Auzouville-sur-Ry	-0,14	0,53	-0,67	-6
Cailly	-0,18	0,49	-0,66	-8
Bosc-Bordel	-0,19	0,3	-0,49	-5
Catenay	-0,19	0,75	-0,95	-8
Bois-Guilbert	-0,33	1,16	-1,5	-6
Saint-Jean-du-Cardonnay	-0,33	0,15	-0,48	-27
La Rue-Saint-Pierre	-0,4	1,3	-1,7	-19
Saint-Denis-le-Thiboult	-0,53	0,43	-0,95	-16
Yquebeuf	-0,55	1,09	-1,64	-8
Claville-Motteville	-0,59	0,18	-0,77	-10
Saint-André-sur-Cailly	-0,71	0,53	-1,25	-36
Le Bocasse	-0,72	0,45	-1,16	-29
Saint-Germain-sous-Cailly	-0,74	1,18	-1,91	-15
Saint-Germain-des-Essourts	-0,84	0,13	-0,97	-20
Montville	-0,98	-0,15	-0,83	-279
Esteville	-1,01	0,68	-1,69	-31
Frichemesnil	-1,1	0,49	-1,59	-27
Bois-Hérault	-1,72	0,27	-1,99	-19
Fresne-le-Plan	-1,84	0,39	-2,23	-67

Une croissance aussi bien portée par le maintien de la population que l'arrivée de nouveaux habitants

Au niveau local, si le solde naturel est globalement positif sur l'ensemble des communes, il est surtout représentatif dans les villages. A l'inverse, la croissance démographique des centralités urbaines de densité urbaine intermédiaire, telles que Quincampoix, Buchy, mais aussi Bosc-le-Hard et Grugny, est davantage portée par le solde migratoire, alors que leur taux d'évolution due au solde naturel sont faibles, voire négatifs. Ces évolutions peuvent être mise en lien avec l'offre de logements : plus diversifiée sur les polarités principales, qui sont donc sujettes à davantage de brassage de population que les villages où l'accès à la maison individuelle est facilitée et donc préférée des familles avec enfants cherchant à s'installer sur le territoire.

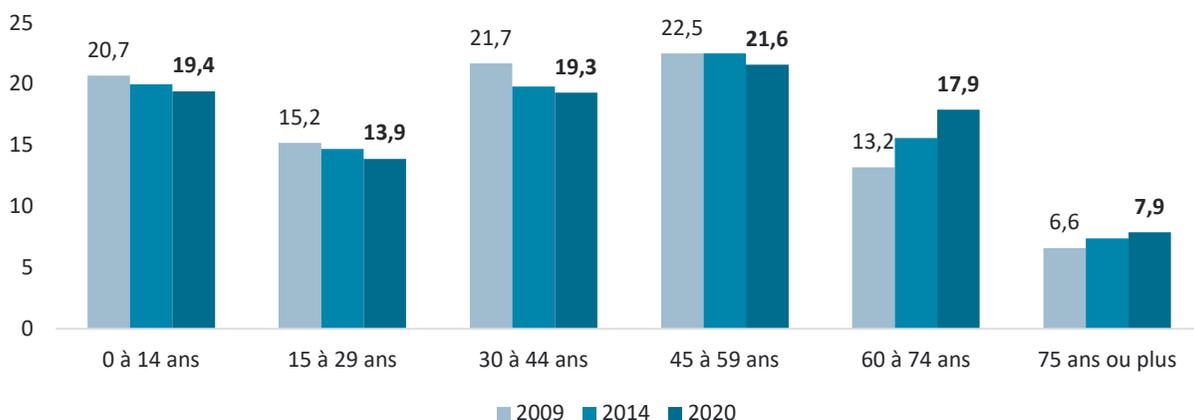
Evolution de la population par tranche d'âge en nombre

Données Insee 2023



Evolution de la repartition de la population par tranche d'âge en %

Données Insee 2023



Une tendance au vieillissement de la population

Les indicateurs d'évolution de la structure par âges de l'intercommunalité depuis 2009 font apparaître deux évolutions : d'un côté une baisse des effectifs des plus jeunes, de l'autre une augmentation de ceux des classes d'âges situées au-delà de 45 ans. L'accroissement le plus rapide se situe chez les plus de 60 ans avec 2 000 seniors en plus en cinq ans. Si ces tendances se poursuivent, le phénomène de vieillissement devrait s'accroître ces prochaines années.

En termes de représentation, la population se répartie aujourd'hui assez équitablement entre toutes les classes d'âges, même si les moins de 44 ans occupent une place de moins en moins importante, à l'inverse des plus de 60 ans qui occupent une part grandissante : plus de 25% en 2020 contre moins de 20% en 2009.

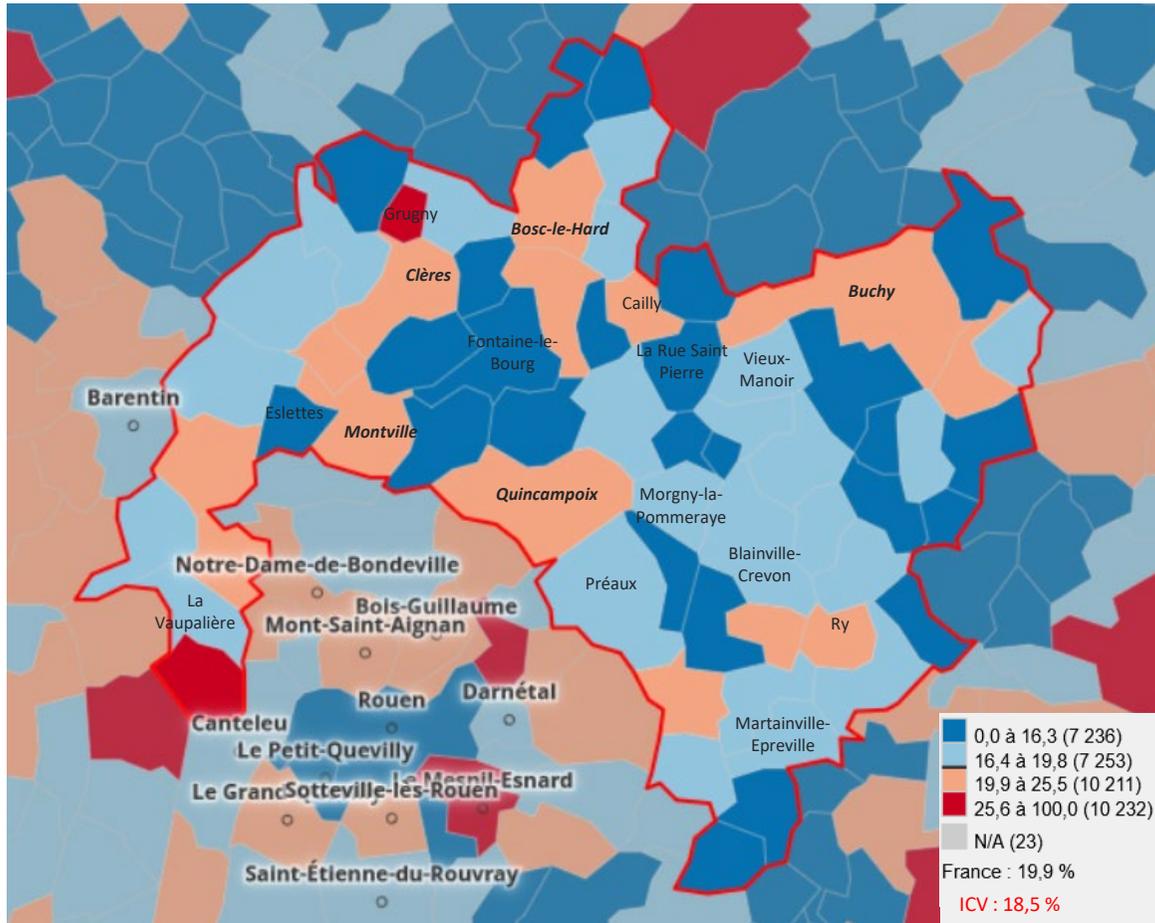
04

Population

Evolution de la structure de la population par tranches d'âge

Part des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population en 2020 en %

Source : Observatoire des territoires



Une tendance au vieillissement de la population

Au niveau communal, en 2020, 14 406 personnes étaient âgées de plus de 60 ans, contre 12 335 en 2014. Les centralités urbaines proposent de plus petits logements à proximité des commerces et accueillent l'offre en habitat spécialisé pour seniors. Elles constituent des secteurs plus adaptés à l'accueil des personnes les plus âgées en situation de dépendance. Pourtant, la part des seniors résidants dans de très petites communes, éloignées des services de proximité, reste importante : 19%.

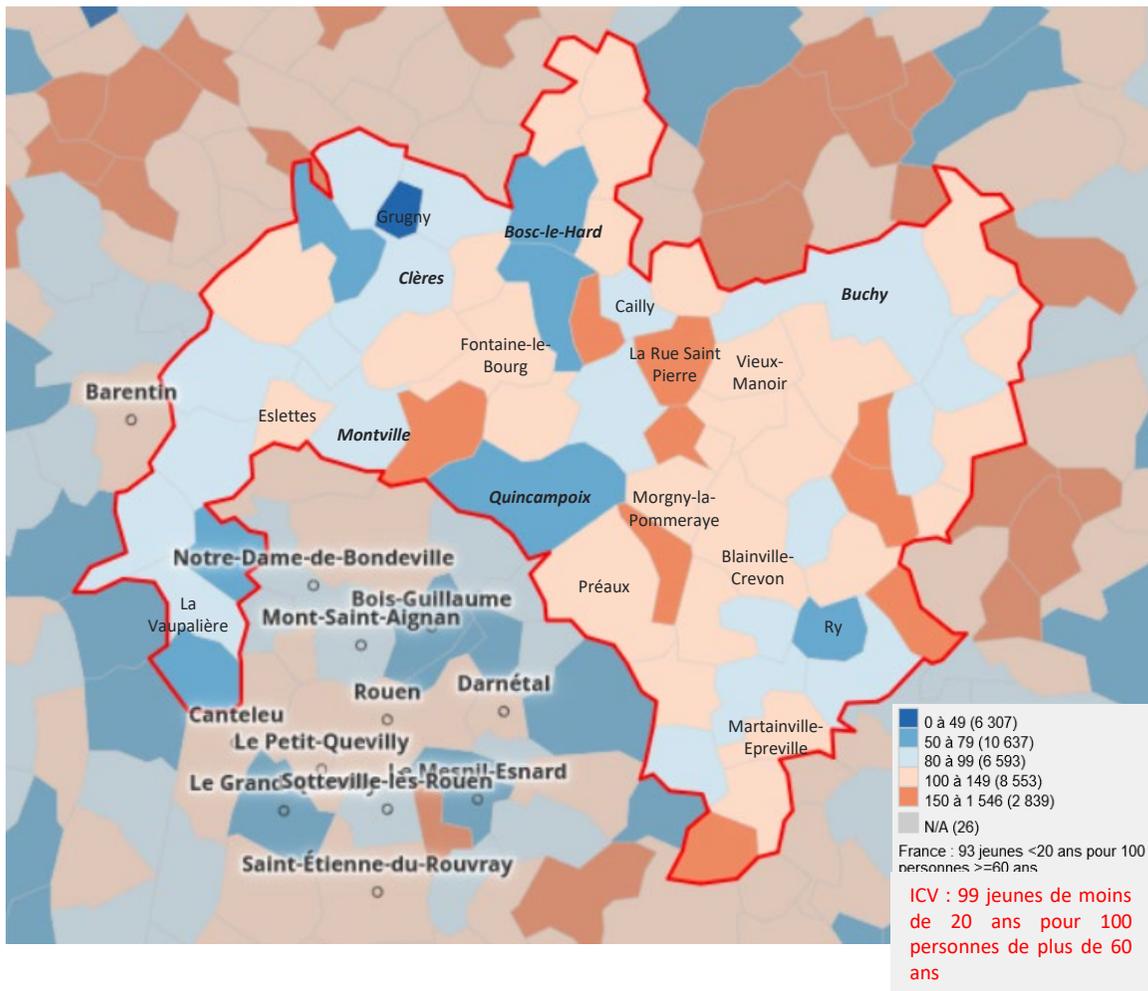
Depuis 2014, l'intercommunalité a connu une croissance de plus de 2 000 personnes âgées, soit une évolution de plus de 3,5% des effectifs de 65 ans et plus. Ce vieillissement est plus prononcé dans les petites communes. La forte croissance des 60-74 ans alerte sur le phénomène attendu dans ces secteurs peu ou pas adaptés au vieillissement de personnes en situation de dépendance. Les 75 ans et + enregistre la plus forte croissance dans les zones les plus rurales (+2,33% sur la CCICV depuis 2014).

04 Population

Indices de jeunesse et de vieillissement

Indice de jeunesse par commune en 2020

Source : Observatoire des territoires



Mais une intercommunalité qui se démarque encore par la jeunesse de sa population

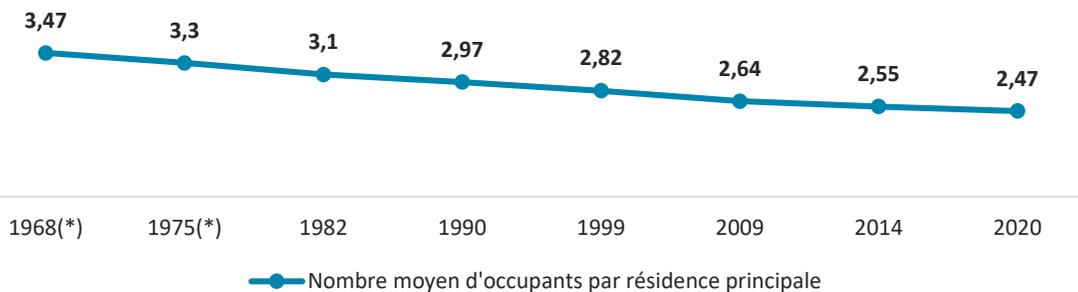
Malgré ce vieillissement progressif de la population, qui s'observe également aux échelles régionales et nationales, le territoire se distingue par la jeunesse de sa population en comparaison avec les moyennes départementales et nationales. Alors que la Seine Maritime compte en moyenne 94 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans et que la France en compte en moyenne 93 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans, la Communauté de Communes comptabilise en 2020 un indice de jeunesse de 99 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans.

Au niveau local, cet indice est plus représenté sur les communes les plus rurales qui connaissent une forte attractivité résidentielle sur la dernière période, à l'inverse il est moins représentatif des centralités urbaines à l'attractivité historique, proposant aujourd'hui un parc plus diversifié et des services de proximité et donc potentiellement plus à même d'accueillir une population âgée.

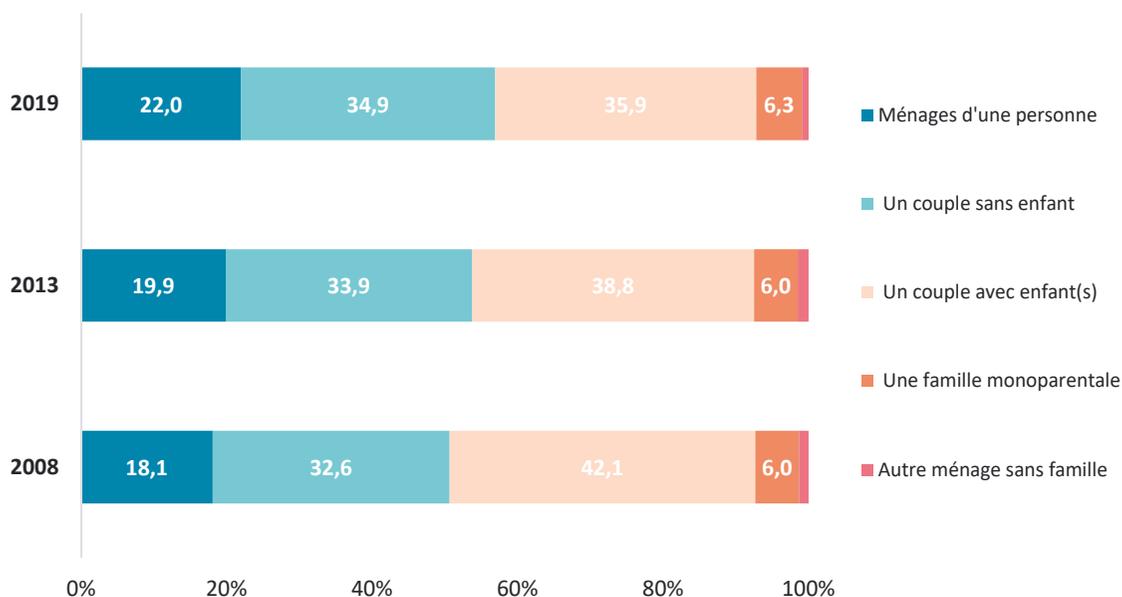
04 Population

Evolution de la composition des ménages

Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Evolution de la composition des ménage depuis 2008 en %



Une augmentation de personnes seules et une taille moyenne des ménages qui rétrécit

En lien avec le vieillissement progressif de la population à l'échelle de la communauté de communes, le nombre de personnes vivant seules a fortement augmenté tandis que le nombre moyen de personnes par ménage continue de diminuer sur les dix dernières années.

Le phénomène s'explique aussi par l'évolution des modes de vie des couples, avec des décohabitations plus fréquentes. Le parc de logement devra s'adapter en conséquence avec ces tendances qui se constatent aussi à l'échelle nationale et départementale depuis quelques années, même si le territoire se distingue encore par une taille moyenne légèrement supérieur à celle du département, caractéristique d'une population familiale qui se maintient : en 2020, le territoire observe une taille moyenne des ménages de 2,6 personnes contre 2,3 personnes par ménages en moyenne en Seine Maritime et en France.

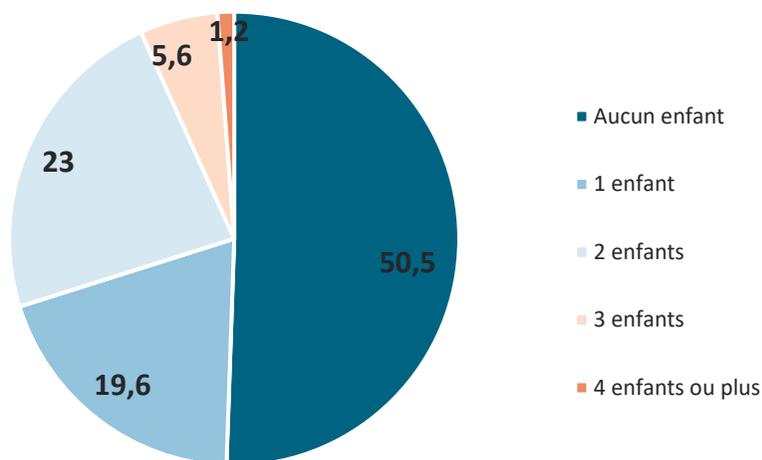
04 Population

Evolution de la composition des ménages

Evolution des ménages selon leur composition en nombre

	2009	2014	2020
Ensemble	19 298	20 701	22 145
Ménages d'une personne	3 494	4 117	4 872
Hommes seuls	1377	1633	2066
Femmes seules	2116	2484	2806
Autres ménages sans famille	245	305	207
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	15 559	16 279	17 066
Un couple sans enfant	6283	7014	7721
Un couple avec enfant(s)	8 126	8 023	7 961
Une famille monoparentale	1150	1241	1384

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2019 en %



Une intercommunalité encore fortement représentée par les familles avec enfants

L'évolution des structures familiales depuis 2009 met en évidence la hausse de la représentation des ménages d'une personne (4 872 ménages en 2020 contre 3 494 en 2009) et des couples sans enfants (7721 ménages en 2020 contre 6 283 en 2009). En 2020 les couples sans enfants représentent la moitié des familles du territoire (50,5%). A l'inverse, les couples avec enfant(s) sont de moins en moins représentés dans la population du territoire (7 961 ménages en 2020 contre 8 126 en 2009). Une tendance qui s'accompagne de l'augmentation continue du nombre de familles monoparentales depuis 2009. Ces évolutions sont comparables aux tendances observées aux échelles départementales et nationales : sous l'effet des évolutions sociétales (divorces, vieillissement, décohabitations, etc.), une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages s'opère et le nombre de personnes seules augmente.

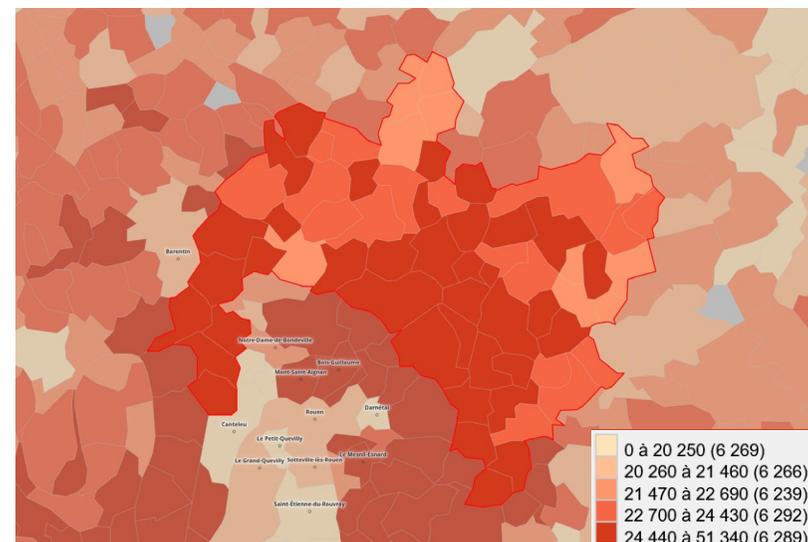
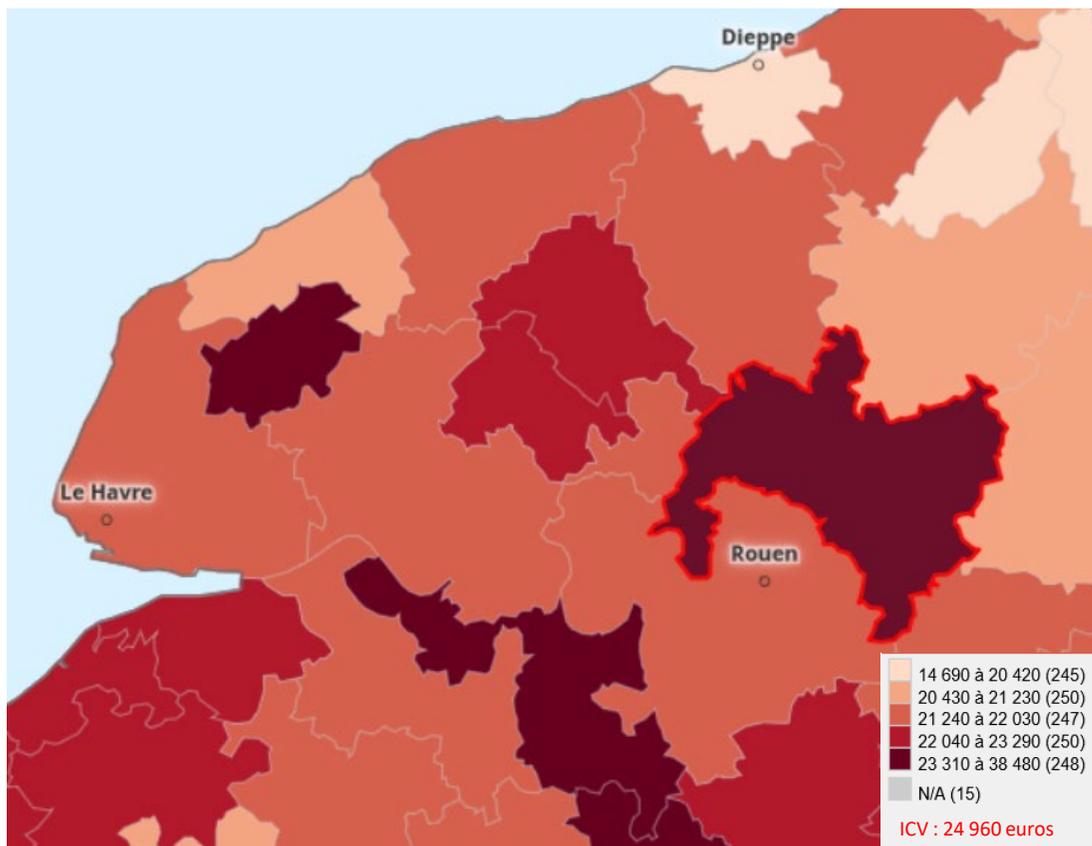
Malgré ces tendances, le territoire se distingue toutefois par des moyennes moins prononcées qu'aux niveau départemental et national, à titre d'exemple : les ménages d'une personne représentent 22% des ménages du territoire, contre 38% en Seine Maritime et 37,4% en France. De l'autre côté, les couples avec enfants représentent 35,9% des ménages de la CCICV, contre 24,6% en Seine Maritime et 25,2% en France. Une comparaison qui confirme le caractère encore largement familial du territoire.

04 Population

Revenus et niveaux de vie

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en euros en 2020

Source : Observatoire des territoires



Des revenus médians supérieurs aux moyennes départementales

Le territoire de la CC Inter-Caux Vexin se distingue des autres territoires de la Seine Maritime par son niveau de revenu fiscal médian par unité de consommation, plus communément appelé « niveau de vie », supérieur au niveau de vie moyen constaté à l'échelle du département et du territoire national. En 2020, celui-ci s'affiche à 24 960 euros en moyenne, contre 21 700 euros au sein du département et 22 400 euros au niveau national. Le rapport interdécile, qui permet de mesurer les inégalités de revenus d'un territoire, est lui inférieur, signe d'une certaine homogénéité des revenus de la population de la CCICV.

Au niveau local, les revenus fiscaux sont plus élevés à mesure que l'on se situe à proximité de la Métropole de Rouen.

	CC Inter-Caux-Vexin	Seine-Maritime (76)
Part des ménages fiscaux imposés en 2020, en %	58,5	48,4
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020, en euros	24 960	21 700
Taux de pauvreté en 2020, en %	5,9	14,6
Rapport interdécile du revenu disponible par UC 2020	2,6	3,1

Constats

Points forts :

- Un profil périurbain marqué par une croissance démographique soutenue depuis les années 1970,
- Une croissance démographique aussi bien portée par l'apport de nouveaux habitants que le maintien d'un solde naturel positif, plus marquée dans les parties nord et ouest du territoire,
- Un territoire qui attire de jeunes ménages salariés, résidant auparavant dans une commune urbaine, avec ou sans enfants,
- Une représentation des familles toujours importante bien qu'en recul,
- Une population aux revenus fiscaux médians élevés et supérieurs aux niveaux de vie médians observés aux échelles départementales et nationales.

Points de vigilance :

- Un vieillissement marqué de la population, en particulier dans la frange limitrophe de de la Métropole de Rouen,
- Une évolution des structures familiales (augmentation des personnes seules et des familles sans enfant(s)) qui modifient les besoins des habitants du territoire.

Enjeux

- Une nécessaire anticipation de l'arrivée de population nouvelle par un phasage du développement bâti pour l'adapter aux capacités de gestion des villages et aux besoins induits par les équipements (réseaux, infrastructures, scolaires),
- Une adaptation nécessaire des types de logements afin que les ménages de petites tailles (jeunes couples, familles monoparentales) puissent continuer à trouver une offre compatible avec leurs besoins nouveaux et spécifiques,
- Une adaptation et une anticipation nécessaire de l'offre de logements, d'équipements et de services en termes de nombre et de typologies au regard des tendances récentes : vieillissement de la population,
- Veiller à la bonne intégration des nouveaux habitants et à (re)créer un sentiment d'appartenance au territoire dans un souci de cohésion sociale, bâtie sur une offre de services et d'équipements accessibles à tous.

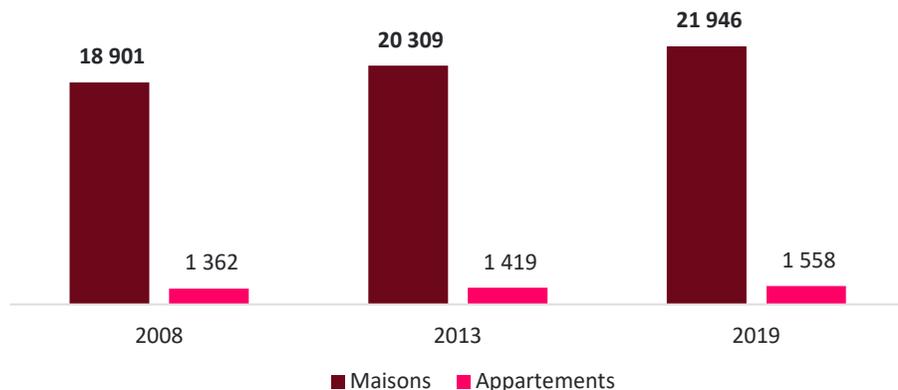
05 Logement

05 Logement

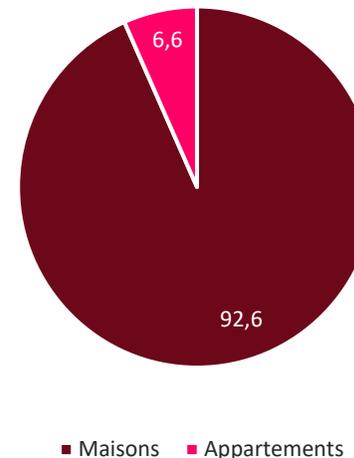
Caractéristiques du parc de logements

Nombre de résidences principales selon le type de logements

Données Insee 2023



Répartition des logements en 2020 en %



Un parc dominé par la maison individuelle en lien avec le caractère rural du territoire

La CCICV connaît un développement caractéristique des territoires périurbains : l'attrait pour la maison individuelle et l'accès à la propriété sont les moteurs du dynamisme démographique. En ce sens, son parc est caractérisé par une forte représentation des maisons dans le parc de logements, à plus de 90%. Une caractéristique qui perdure sur les dix dernières années avec une construction plus importante de de maisons (+139 appartements contre +1637 maisons).

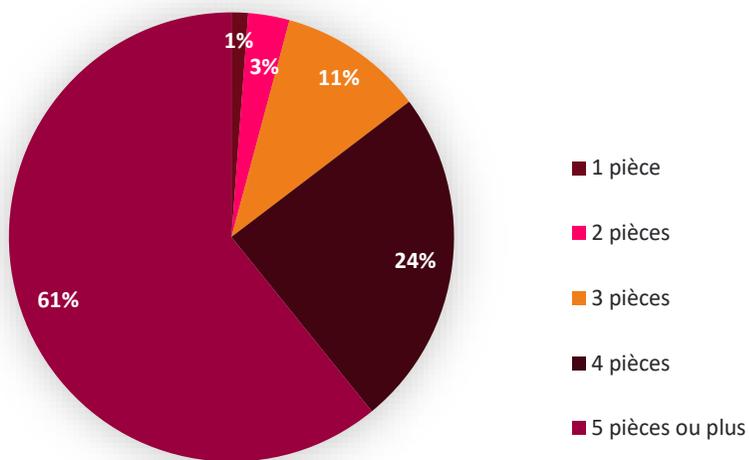
A l'échelle des communes, cette dynamique de production de logement est uniformément portée par le logement individuel. La période observée ne vient donc pas modifier les équilibres typologiques constatés en 2013 ou en 2008, même si elle reste plus importante et représentative dans les communes les plus rurales. Les polarités principales comme Buchy, Bosc-le-Hard, Quincampoix, Montville, mais aussi Clères, Grugny ou encore Saint-André-sur-Cailly sont les communes qui disposent d'un parc plus diversifié. Bien que principalement situés sur ces polarités principales, les appartements proposés sur le territoire sont donc assez bien répartis de manière à mailler une part importante du territoire et proposer une offre diversifiante.

05 Logement

Caractéristiques du parc de logements

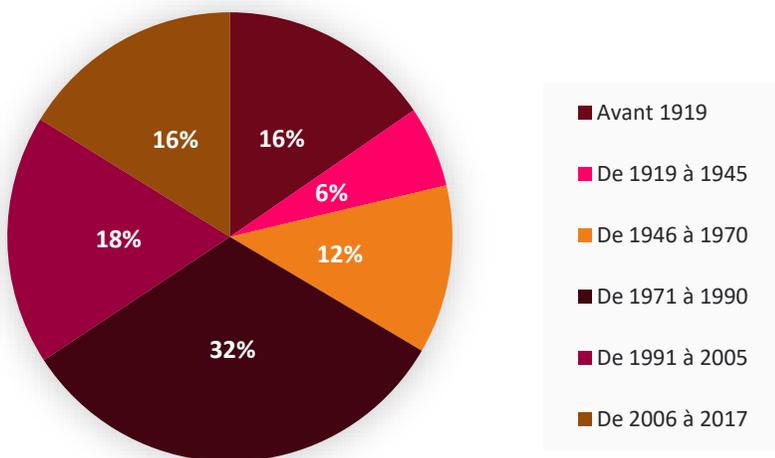
Nombre de pièces par logements en 2020 en %

Données Insee 2023



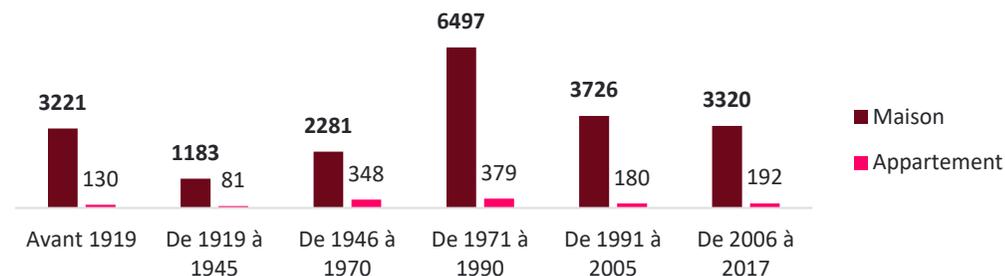
Résidences principales construites avant 2020 en %

Données Insee 2023



Résidences principales en 2020 selon le type de logement et la période d'achèvement

Données Insee 2023



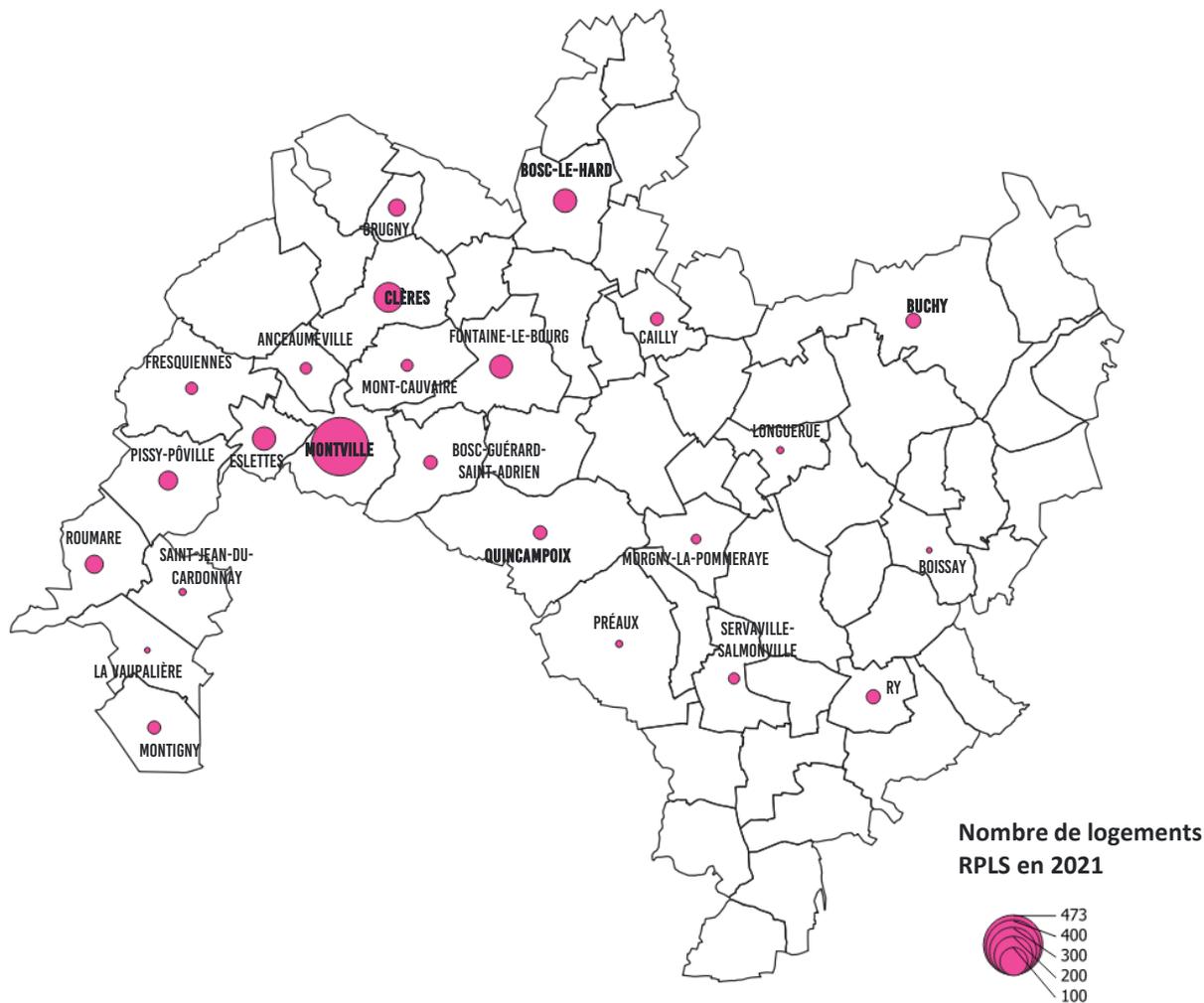
Une majorité de grands logements

En lien avec le caractère rural historique du territoire et un parc de logements majoritairement constitué de maisons individuelles, plus des 3/4 du parc de logements est constitué de grands logements. A l'inverse, le territoire manque donc de moyens, petits et très petits logements : 1% de « studio », 3% de « T2 » et 11% de « T3 ». Une répartition des typologies de logements qui tend à s'accroître : depuis 2008, le nombre de petits logements a peu évolué alors que celui des grands logements a fortement augmenté : +438 « T4 » et +922 « T5 ».

En termes d'année de constructions, la CC Inter Caux Vexin dispose d'un parc de logements assez hétéroclite en lien avec les différentes phases de construction, symptomatique d'un territoire qui bénéficie d'une attractivité résidentielle continue. Alors que près de 20% des résidences ont été érigées avant le 20^{ème} siècle, plus de la moitié du parc date d'après-guerre et plus particulièrement d'après les années 1970 : 32% entre 1971 et 1990 et 18% entre 1991 et 2005. Les années 1970 marquent en effet l'arrivée du pavillon individuel sur le territoire avec plus de 6 497 résidences érigées sur cette période.

05 Logement

Caractéristiques du parc de logements



Source : RPLS 2021

Une offre de logements sociaux concentrée à l'ouest et dans les polarités principales

En 2021 (source : RPLS 2021), la CCICV proposait 1 089 logements sociaux, dont 473 logements individuels et 616 logements collectifs. La majorité de ces logements relèvent du financement PLUS (à raison de 1 012 logements).

En termes d'évolutions depuis 2017, le parc social occupe une part de plus en plus importante dans le parc de logements : en 2017, 1073 logements étaient recensés.

En termes de répartition, l'offre en logements sociaux du territoire se concentrent principalement du côté de la Métropole de Rouen au profil industriel et ouvrier, dans les communes des vallées du Cailly et de la Clérette, mais aussi dans les communes de plateaux comme Bosc-le-Hard et dans les communes structurantes du territoire comme Bouchy ou Ry. Les opérations d'habitat social sont rares dans les villages.

Source : Insee, RP 2023

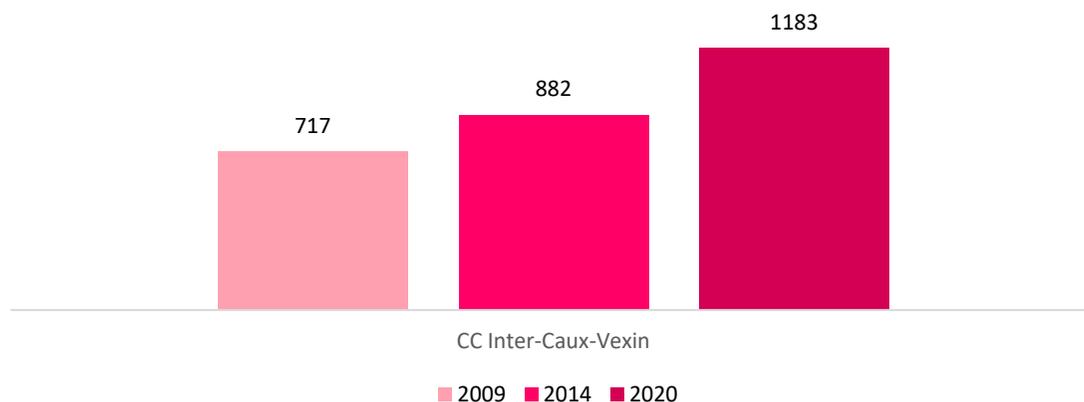
05 Logement

Statuts d'occupation des logements

	CC Inter-Caux-Vexin	Seine-Maritime	France
Nombre total de logements en 2020	23 694	653 680	36 815 787
Part des résidences principales en 2020, en %	93,6	87,9	82,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020, en %	1,4	4,1	9,7
Part des logements vacants en 2020, en %	5,0	8,1	8,2

Evolution du nombre de logements vacants depuis 2009

Données Insee 2023



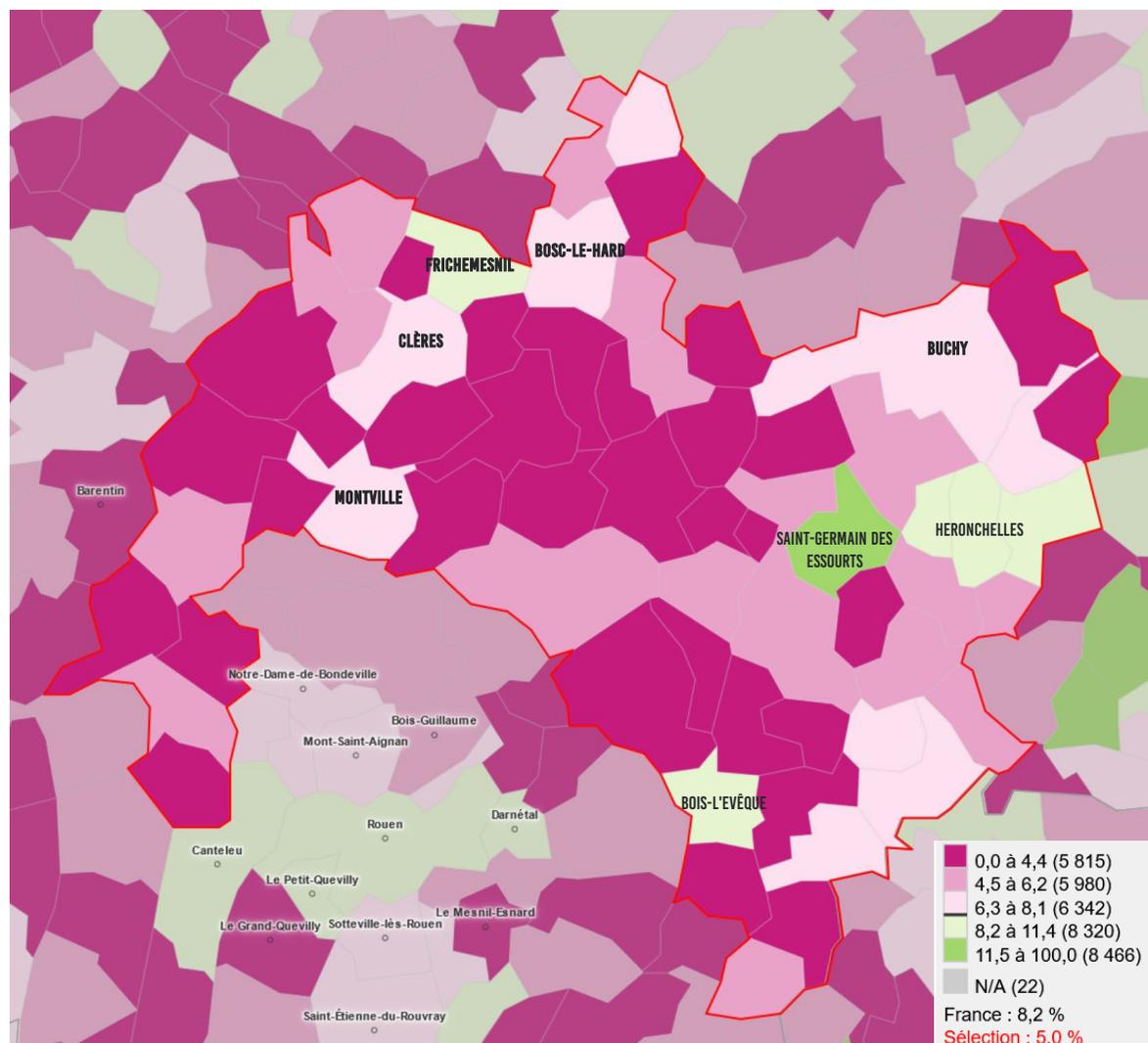
Une faible part de logements vacants

Le taux de vacance rend compte des dynamiques du marché immobilier. Plus le taux est faible, plus le marché est tendu. Il constitue ainsi une représentation de l'équilibre entre l'offre et la demande. Dans le cas de la CCICV, la vacance est essentiellement conjoncturelle. Elle assure le bon fonctionnement du marché et les parcours résidentiels des ménages. Il n'y a donc pas de vigilance accrue à développer sur cette question dans le cadre d'une politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

Si les taux de vacance sont relativement insignifiants sur le territoire, ils ont néanmoins tendance à évoluer sur l'ensemble des strates de l'armature urbaine entre 2012 et 2017. Le vieillissement du parc ancien, couplé à une offre neuve dynamique correspondant davantage aux attentes, la rétention spéculative des biens, les successions en attente de résolution, sont autant de facteurs permettant d'expliquer ce phénomène. Il sera intéressant de surveiller l'évolution du phénomène.

05 Logement

Statuts d'occupation des logements



Taux de vacance des logements par commune en %
Source : Observatoire des territoires, RP 2020

Des taux de vacance marqués dans les polarités principales du territoire

A l'échelle intercommunale, les taux de vacance les plus élevés s'observent dans les polarités principales du territoire : Buchy (6,8%), Bosc-le-Hard (6,4%), Montville (6,6%), Clères (7%), mais également dans certaines communes pour lesquels ce taux dépasse les 10% : Saint-Germain des Essourts (11,6%), Bois-l'Évêque (10%), Héronnelles (10,8%).

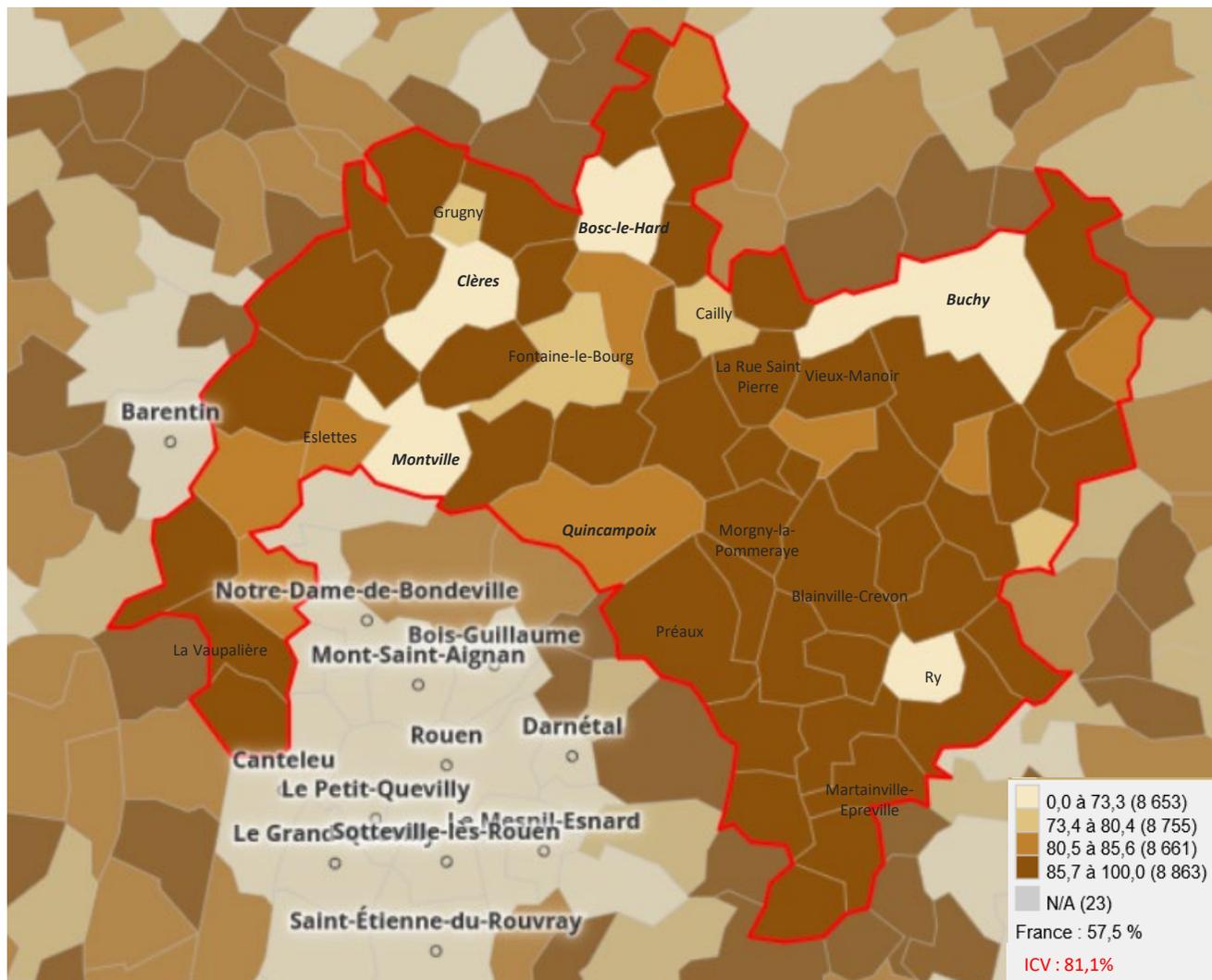
Globalement, la part de logements vacants est donc plus faible qu'au niveau national et plus particulièrement dans les communes rurales du territoire, à habitat dispersé (c'est-à-dire celles dont la densité de population est la plus faible) est plus faible, situées autour des grandes villes et à l'inverse plus forte dans les communes urbaines et centrales du territoire. La mise en vacance d'un logement est engendrée par divers facteurs potentiellement liés entre eux. Ainsi, les disparités observées sur le territoire en termes de vacance des logements sont souvent le reflet des dynamiques locales du marché immobilier, elles-mêmes liées en partie aux évolutions démographiques. Une part de logements vacants élevée sera généralement associée à un marché relativement peu dynamique et où les prix de l'immobilier sont bas et inversement.

05 Logement

Statuts d'occupation des logements

Part de résidences principales occupées par des propriétaires en 2019 en %

Source : Observatoire des territoires



Une majorité de propriétaires occupants

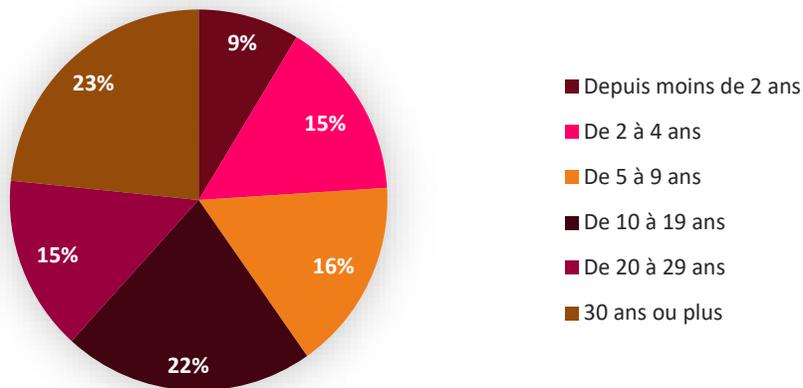
Aujourd'hui, 81% des ménages sont propriétaires de leur logement dans l'EPCI. Cette part baisse au profit du locatif social dans les centralités urbaines comme Montville, Buchy, Bosc-le-Hard et Clères, plus denses et offrant une plus grande diversité de logements. En cinq ans, la structure du parc de l'intercommunalité a très peu varié.

05 Logement

Statuts d'occupation des logements

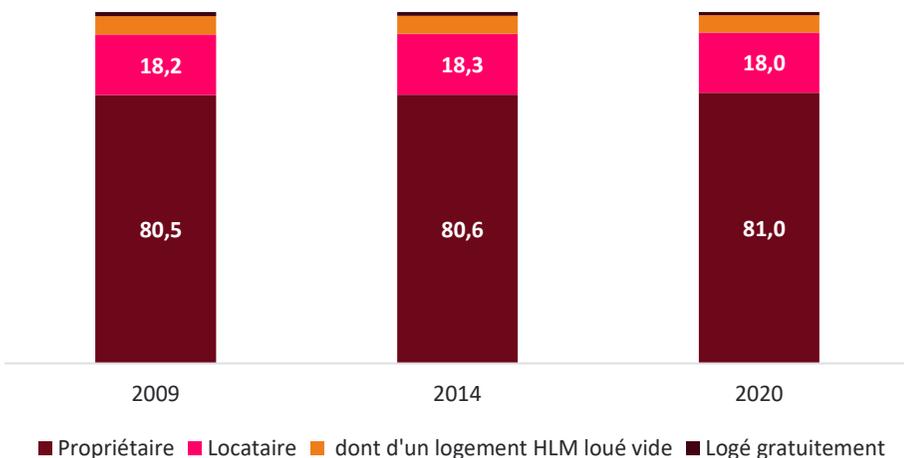
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020 en %

Données Insee 2023



Evolution des statuts d'occupation en %

Données Insee 2023



	CC Inter-Caux-Vexin	Seine-Maritime	France
Nombre total de logements en 2020	23 694	653 680	36 815 787
Part des résidences principales en 2020, en %	93,6	87,9	82,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020, en %	1,4	4,1	9,7
Part des logements vacants en 2020, en %	5,0	8,1	8,2
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2020, en %	81,0	53,0	57,5

Une majorité de propriétaires, mais des ménages mobiles

Alors que les propriétaires représentent une part majoritaire et croissante (81% en 2020), le nombre de locataires n'augmente presque pas depuis 2008.

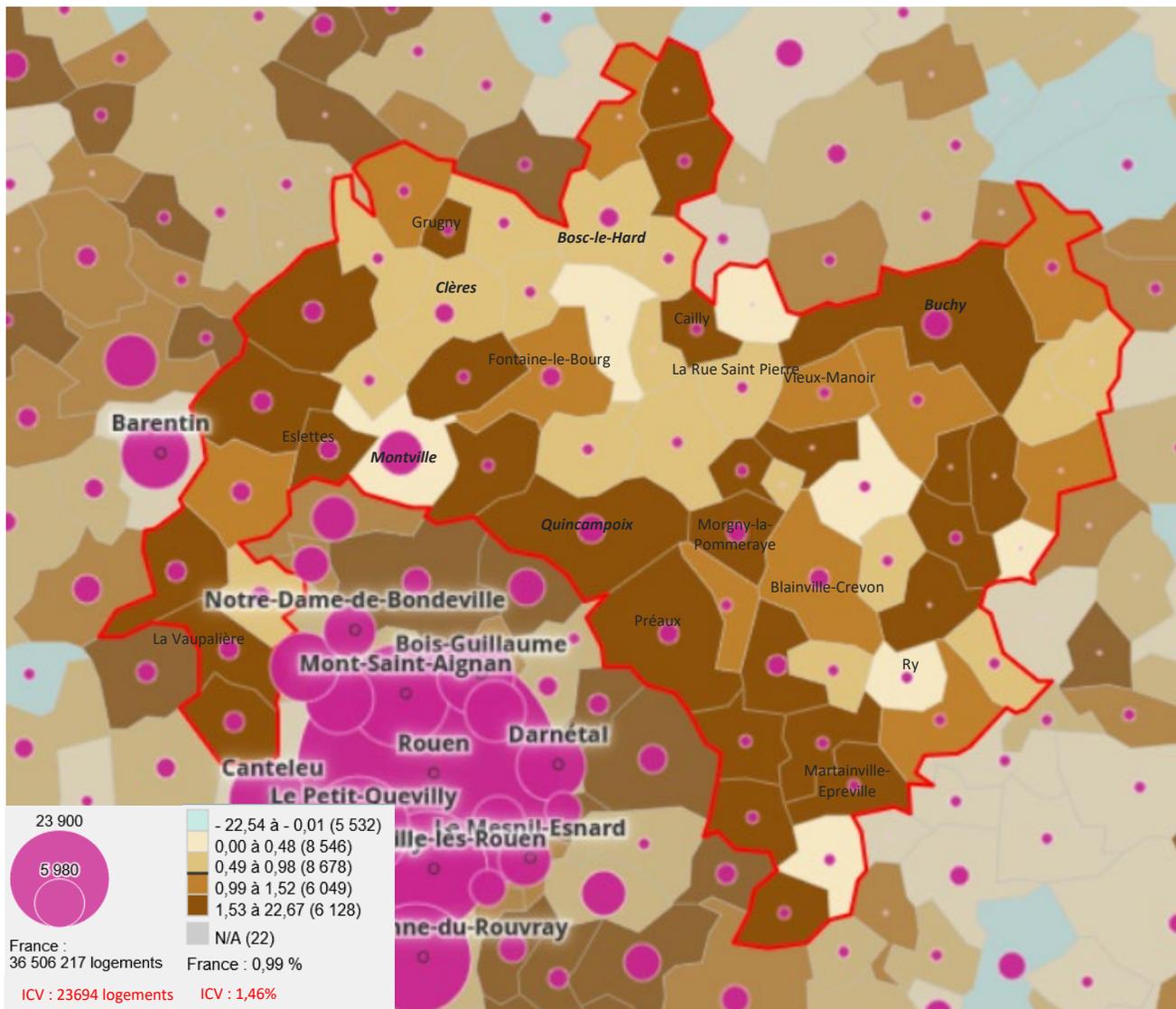
La répartition de l'ancienneté d'emménagement des ménages en 2020 laisse toutefois transparaître une certaine mobilité des habitants sur les trente dernières années, signe de l'attractivité résidentielle du territoire, mais également de nombreux départs et d'une difficulté à stabiliser la population sur le territoire.

05 Logement

Evolution du nombre de logements

Taux d'évolution et nombre de logements entre 2013 et 2019

Source : Observatoire des territoires



Une offre équitabement répartie entre polarités principales et villages

En 2020, le territoire comportait 23 694 logements, répartis à 50% entre les polarités principales du territoire : Montville, Quincampoix, Buchy et dans une moindre mesure Clères et Bosc-le-Hard, etc. (soit une vingtaine de communes) et les villages (représentant une quarantaine de communes).

05 Logement

Evolution du nombre de logements par commune

Communes	Nombre de logements 2019	Taux d'évolution annuel du nombre de logements 2013-2019	Communes	Nombre de logements 2019	Taux d'évolution annuel du nombre de logements 2013-2019
Montville	2201	0,15	Catenay	287	0,65
Quincampoix	1354	2,36	Anceaumeville	278	0,69
Buchy	1352	2,01	Fresne-le-Plan	237	0,43
Préaux	750	1,68	Bois-l'Évêque	234	4,96
Bosc-le-Hard	741	0,84	Saint-Denis-le-Thiboult	233	1,07
Fontaine-le-Bourg	729	1,49	Bois-d'Ennebourg	230	1,53
Clères	666	0,64	La Houssaye-Béranger	223	1,5
Eslettes	624	2,15	Grugny	216	3,24
Saint-Jean-du-Cardonnay	599	0,75	Pierreval	214	3,24
Roumare	591	2,05	La Vieux-Rue	211	0,99
Montigny	553	2,22	Esteville	197	0,87
Pissy-Pôville	540	1,35	Cottévrard	191	1,66
Blainville-Crevon	520	1,24	Elbeuf-sur-Andelle	191	0,8
La Vaupalière	463	3,03	Grainville-sur-Ry	186	0,73
Fresquiennes	443	1,58	Bosc-Bordel	184	1,35
Servaville-Salmonville	433	1,85	Frichemesnil	182	0,66
Sierville	433	1,65	Saint-Germain-des-Essourts	174	0,34
Morgny-la-Pommeraye	427	1,7	Authieux-Ratiéville	171	0,89
Bosc-Guérard-Saint-Adrien	410	3,69	Boissay	156	1,58
Mesnil-Raoul	409	2,43	Longuerue	152	2,22
Ry	391	0,11	Grigneuseville	151	1,25
Saint-Georges-sur-Fontaine	362	0,86	Bosc-Édeline	146	0,7
Saint-André-sur-Cailly	356	0,96	Saint-Aignan-sur-Ry	143	3
Cailly	343	1,56	Bois-Guilbert	136	1,28
Mont-Cauvaire	321	4,39	Bierville	127	0,52
Martainville-Épreville	311	1,78	Saint-Germain-sous-Cailly	122	0,61
Vieux-Manoir	305	1,31	Ernemont-sur-Buchy	120	1,83
Sainte-Croix-sur-Buchy	304	1,47	Claville-Motteville	119	0,33
La Rue-Saint-Pierre	301	0,92	Beaumont-le-Hareng	111	1,59
Auzouville-sur-Ry	300	1,94	Yquebeuf	91	0,02
Le Bocasse	287	0,73	Bois-Hérault	85	0,61
			Rebets	78	0,13
			Héronnelles	75	3,22

Une dynamique de construction contrastée

Le taux d'évolution du nombre de logement fait état de la dynamique de construction de chaque commune. Les valeurs les plus fortes se retrouvent en partie dans les polarités principales (Buchy, La Vaupalière, Fontaine-le-Bourg, Quincampoix), mais sont également présentes dans les villages.

Les franges Sud et Ouest du territoire, limitrophes à la Métropole Rouen Normandie, disposent d'une attractivité résidentielle importante du fait de leur localisation. Par ailleurs, certaines communes, bien que situées en bordure d'infrastructures ferroviaires et routières structurantes, ne jouissent pas de la même attractivité. Il en résulte des situations relativement contrastées à l'échelle de la CCICV.

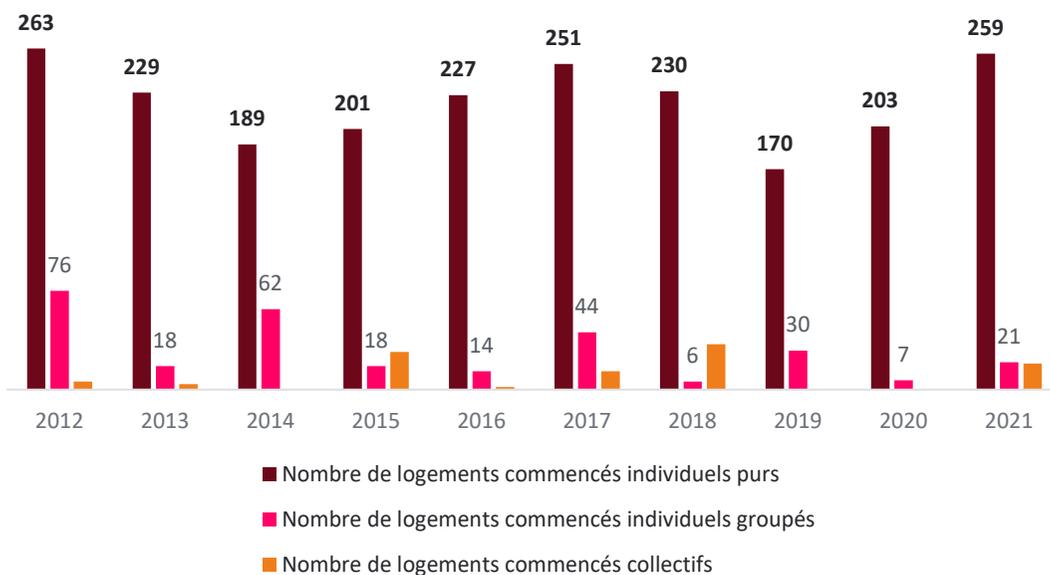
Source : Insee, RP 2023

05 Logement

Evolution des logements par catégorie

Nombre de logements commencés par type entre 2012 et 2021

Données Sitadel 2



Une dynamique de construction contrastée, un rythme constant

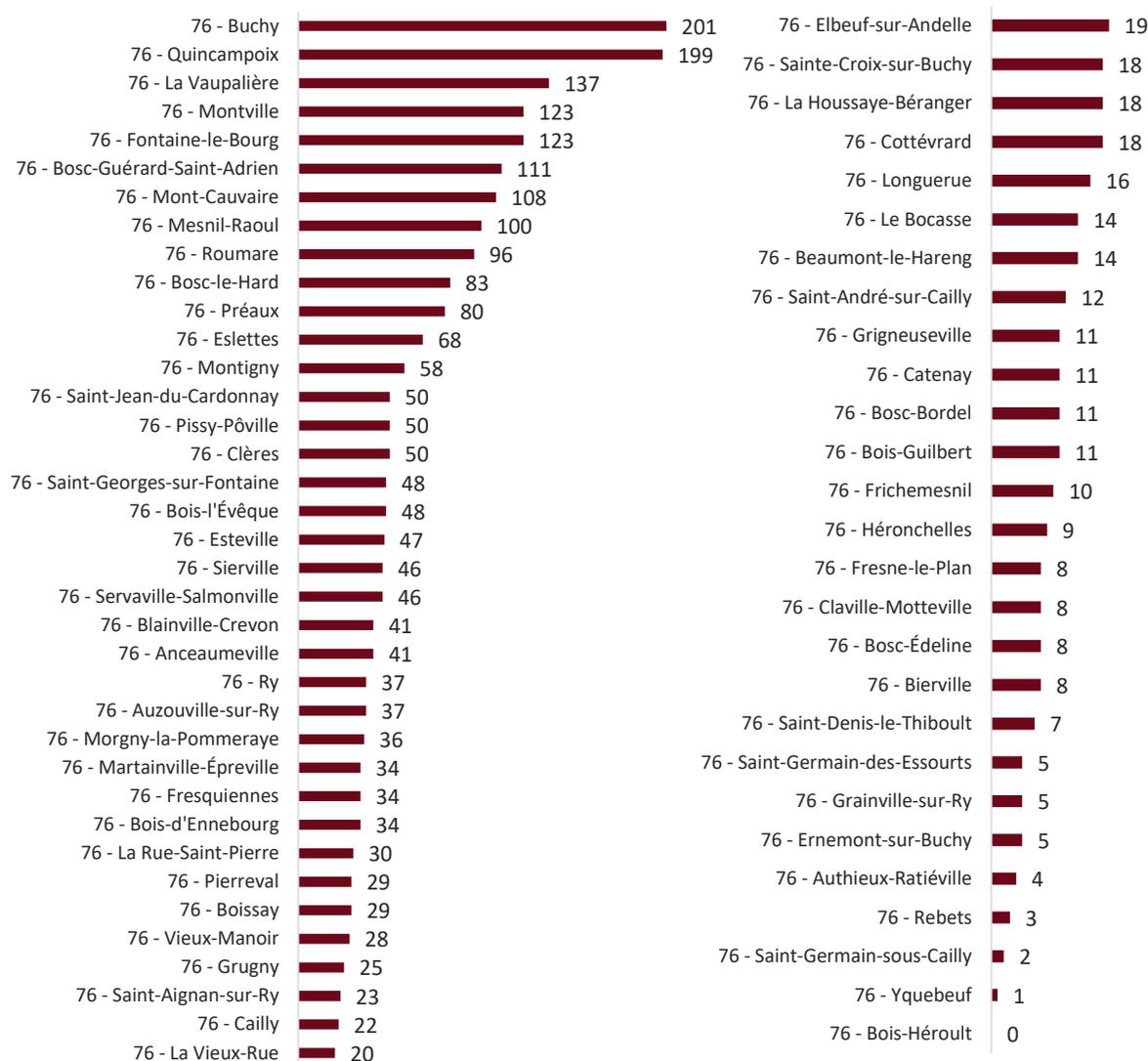
Les logements produits entre 2012 et 2021 sont essentiellement des logements individuels simples ou groupés (97%), le logement collectif représentant quant à lui 3% de la production. A l'échelle des communes, la dynamique de production de logement est uniformément portée par le logement individuel. La période observée ne vient pas modifier les équilibres typologiques constatés en 2012. Il est néanmoins à noter que la production de logements individuels groupés s'intensifie, en particulier dans les communes pôles (près d'un logement individuel sur 3).

05 Logement

Evolution des logements par catégorie

Nombre de constructions totales commencées entre 2012 et 2021

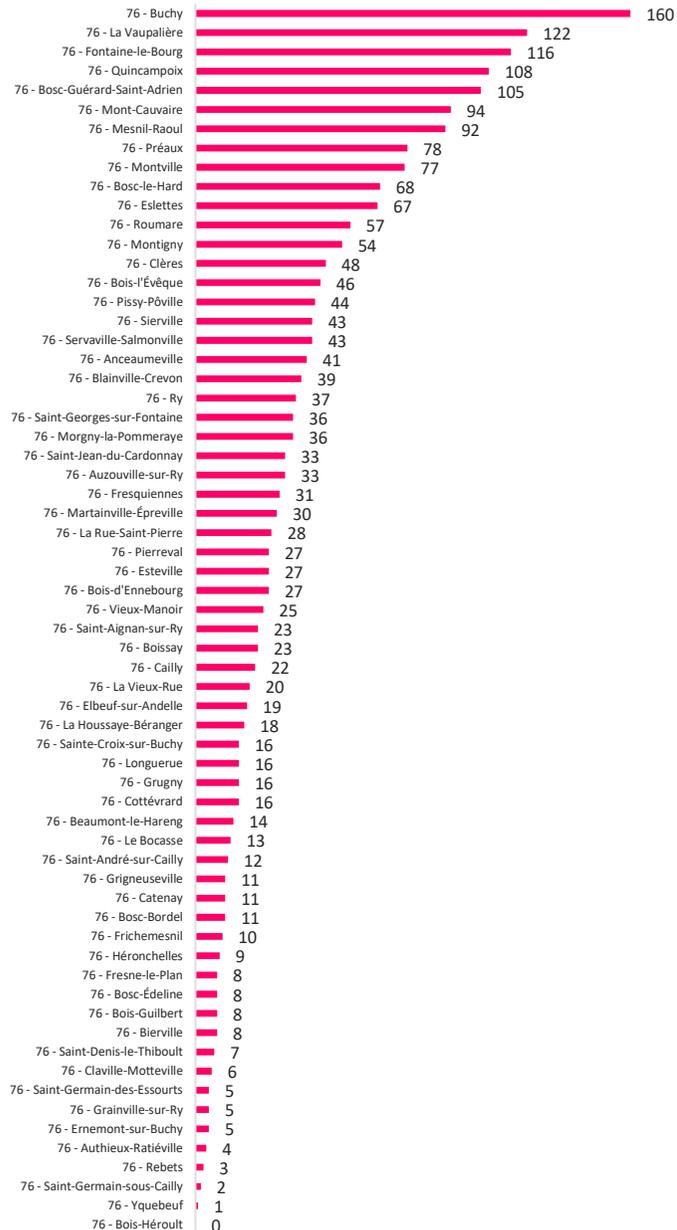
Source : SITADEL 2



Une dynamique de construction contrastée, un rythme constant

En termes de contribution de chaque commune dans l'effort de construction sur la période 2012-2021, les communes de Buchy et de Quincampoix se distinguent avec une contribution de l'ordre de 200 nouveaux logements. Un rythme de construction cohérent avec l'armature urbaine qui avait positionné ces deux communes comme « polarité principale ». Il en est de même pour Montville. En revanche, certaines communes qui bénéficiaient de statuts inférieurs, voire pas de statut, telles que La Vaupalière (+137 logements), Fontaine-le-Bourg (+123 logements), Bosc-Guépard-Saint-Adrien (+111 logements), Mont Cauvaire (+108 logements) ou encore Mesnil Raoul (+100 logements), ont davantage contribué au rythme de construction que des communes pôles telles que Clères (+ 50 logements).

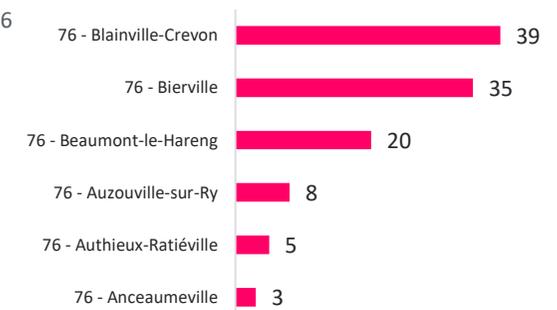
Total “logements individuels”



Total “logements individuels groupés”



Total “logements collectifs”



Une intensification de la production de logements individuels groupés

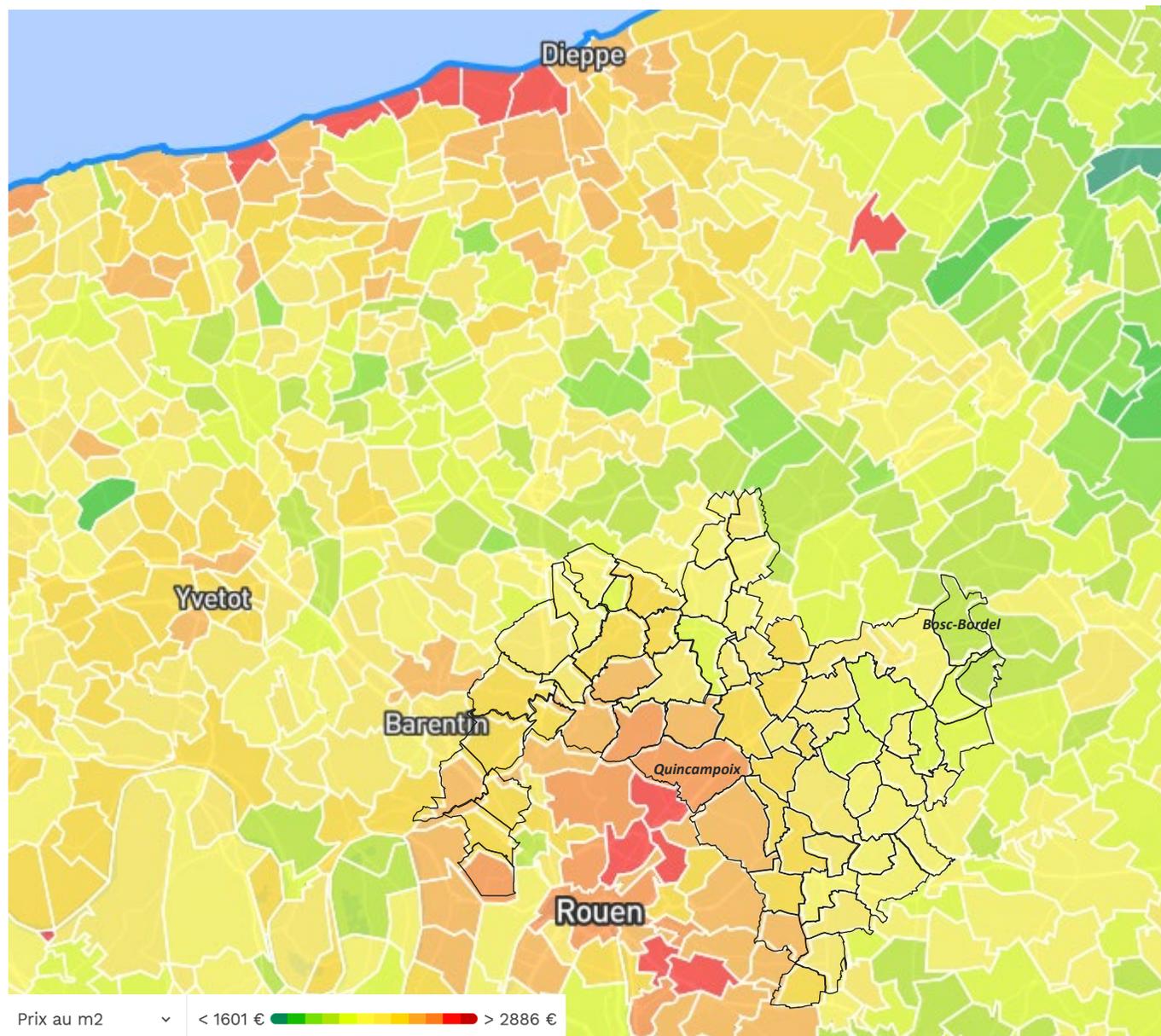
En termes de typologies, les logements neufs réalisés sur la période 2012-2021 se caractérisent toujours par une part importante de logements individuels (+ 2 222 logements), mais également par une intensification de la production de logements intermédiaires de type « individuels groupés » (+296 logements), supérieure à la production de logements collectifs stricts (+110 logements). Au regard des évolutions législatives visant à réduire la consommation d'espaces NAF, le logement individuel groupé constitue un potentiel de développement résidentiel dense intéressant, capable de palier le développement pavillonnaire individuel traditionnel fortement consommateur, tout en préservant le caractère rural du territoire et son attractivité résidentielle largement induite par l'attrait pour la maison individuelle.

05 Logement

Prix de l'immobilier

Prix au m² à l'achat en 2023

Source : Meilleurs Agents



Des prix qui s'accroissent selon un gradient est-ouest

Les prix de l'immobilier du territoire, bien qu'en augmentation continue en lien avec la proximité de la CC ICV avec la Métropole rouennaise, peuvent encore être qualifiés d'accessible. Ils s'inscrivent dans un gradient croissant est-ouest.

Quincampoix :

- Prix moyen : 2 597 euros du m² pour une maison

Bosc-Bordel :

- Prix moyen : 1 668 euros du m² pour une maison

Seine Maritime :

- Prix moyen : 2 217 euros du m² pour une maison ou un appartement

Normandie :

- Prix moyen : 2 479 euros du m² pour un appartement, 2 100 euros du m² pour une maison

05 Logement

Constats et enjeux

Constats

Points forts :

- Un foncier accessible à l'achat
- Un territoire accessible et à proximité de bassins d'emplois et des services
- Une intensification de la production de logements de type « intermédiaire »
- Un faible taux de vacance
- Un bon maillage de l'offre d'appartements et de logements locatifs sociaux

Points de vigilance :

- Une dynamique de construction de maisons individuelles (en continuité ou en discontinuité du tissu bâti plus ancien) qui s'inscrit au sein du processus de périurbanisation du territoire qui s'est diffusé sur l'ensemble des agglomérations françaises depuis les années 1960
- Une faible diversification de l'offre de logements dans le parc depuis 2008
- Une faible proportion de petits et moyens logements dans un contexte d'augmentation des ménages d'une personne, d'un vieillissement de population et d'une diminution de la taille moyenne des ménages

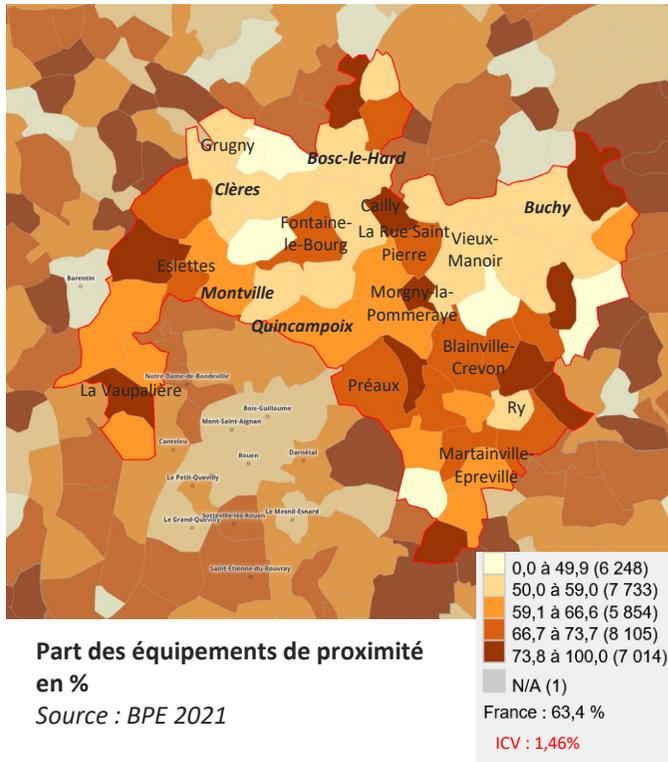
Enjeux

- Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire :
 - Favoriser l'accès au logement et à la propriété des jeunes,
 - Diversifier le parc de logements social aujourd'hui essentiellement composé de logements « PLUS »,
 - Accompagner le vieillissement de la population dans une perspective de maintien à domicile,
- Assurer le renouvellement urbain des communes et la rénovation énergétique des logements afin de concilier pression foncière et hausse de la démographie, tout en améliorant l'image du territoire et la qualité de vie apportée aux habitants.

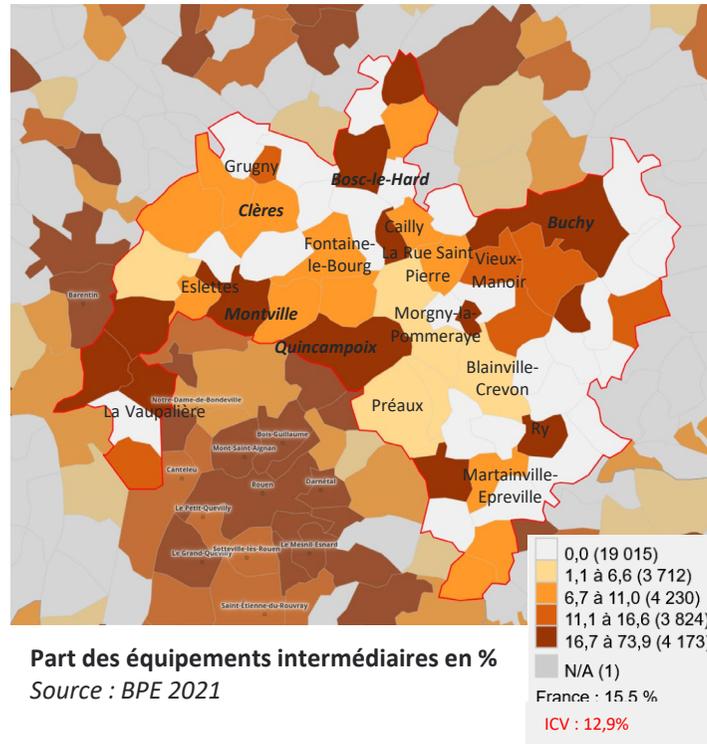
06 Equipements

06 Equipements

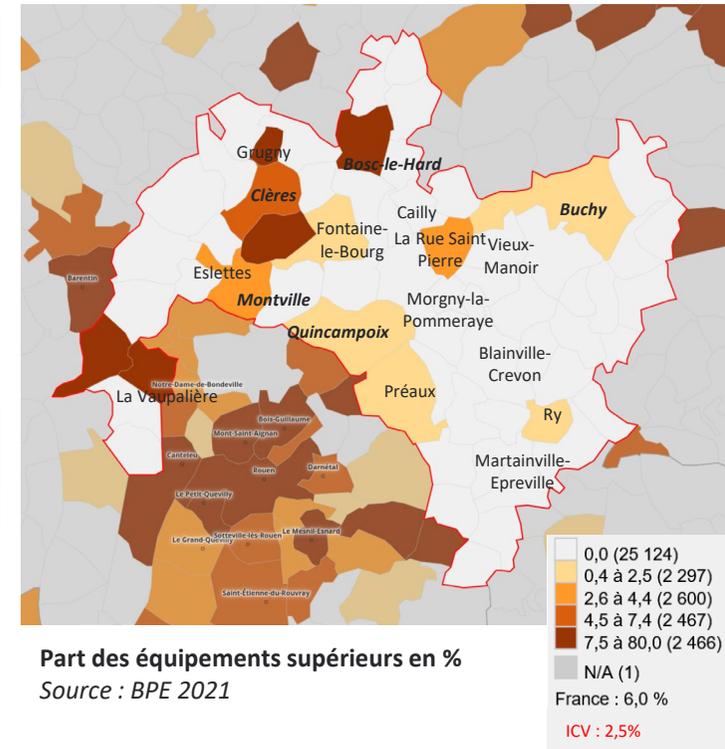
L'offre d'équipements globale



* Equipements de proximité : services aux particuliers (coiffeur, restaurant, réparation automobile, etc.) et commerces (boulangerie, fleuriste, charcuterie, etc.) de première nécessité, médecine généraliste, (dentiste, infirmier, pharmacie, etc.), établissements scolaires primaires et infrastructures culturelles et sportives d'envergure communale (bibliothèque, terrain multisport, salle communale, etc.).



** Equipements intermédiaires : services aux particuliers (police, école de conduite, banque, etc.) et commerces (magasins d'équipements et de vêtements, bijouterie, etc.) d'envergure intercommunale, médecine spécialisée (psychologue, orthophoniste, laboratoire d'analyse et de biologie médicale, etc.), établissements d'enseignement secondaire (collège), infrastructures culturelles et sportives spécialisées (bassin de natation, athlétisme, etc.).



*** Equipements supérieurs : services aux particuliers (pôle emploi, location automobile, agence de travail temporaire, etc.), commerces (hypermarché, produits surgelés, parfumerie et cosmétique, etc.), établissements de santé (urgences, établissements psychiatriques, spécialistes), d'enseignement (lycée et centres de formation) et infrastructures culturelles et de loisirs (cinéma, exposition et médiation culturelle) d'envergure métropolitaine.

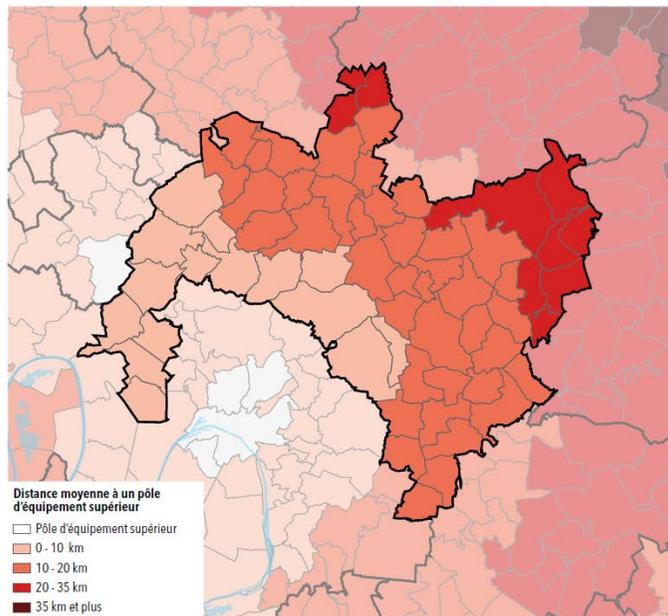
Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité

Un territoire bien maillé en offre de services et d'équipements de proximité ou intermédiaires : plus de 1 200 équipements intermédiaires** et de proximité* recensés en 2021. Une proximité avec Rouen qui se ressent au niveau de l'implantation des équipements de la gamme supérieure, faiblement représentée sur le territoire : moins de 40 équipements supérieurs*** en 2021.

06 Equipements

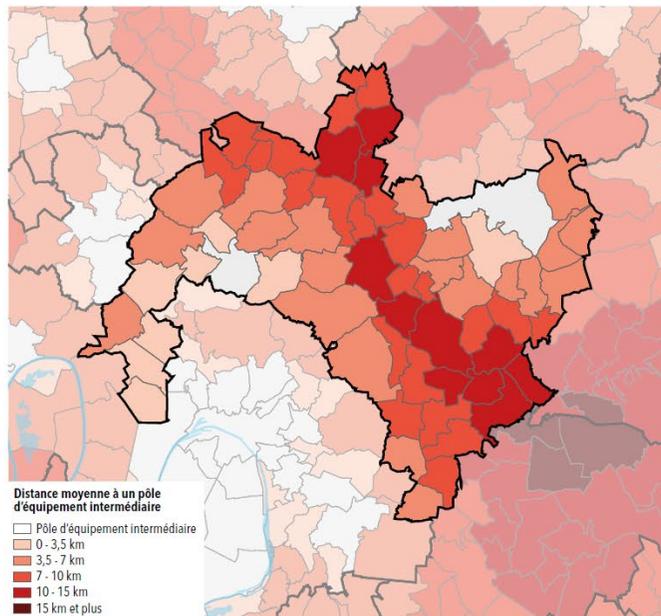
L'offre d'équipements globale

Distance moyenne des communes de la C. C. Inter-Caux Vexin à un pôle d'équipement supérieur



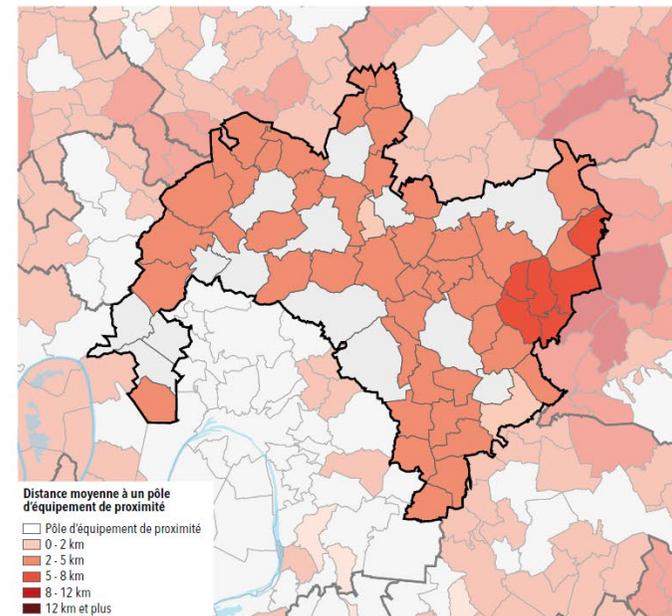
La CC Inter-Caux Vexin est polarisé par les équipements et services de gamme supérieure qui sont absents du territoire (lycée/université, cinéma, musée, etc.). De ce fait, les déplacements pour accéder à ce type d'équipements et services dépassent les dix kilomètres pour une majorité des communes du territoire (Rouen et Barentin sont les principales polarités de destination).

Distance moyenne des communes de la C. C. Inter-Caux Vexin à un pôle d'équipement intermédiaire



Concernant les équipements et services de gamme intermédiaire (collège, supermarché, hôpital, gendarmerie, etc.), la plupart sont présents au sein des communes de Buchy et de Montville qui forment les deux principales polarités du territoire, même si seul Buchy constitue un bassin de vie à part entière, contrairement à Montville qui est intégré au bassin de vie de Rouen. Outre les bassins de vie de Buchy et de Rouen, Barentin et Tôtes étendent leur influence sur quelques communes de l'extrême ouest et nord.

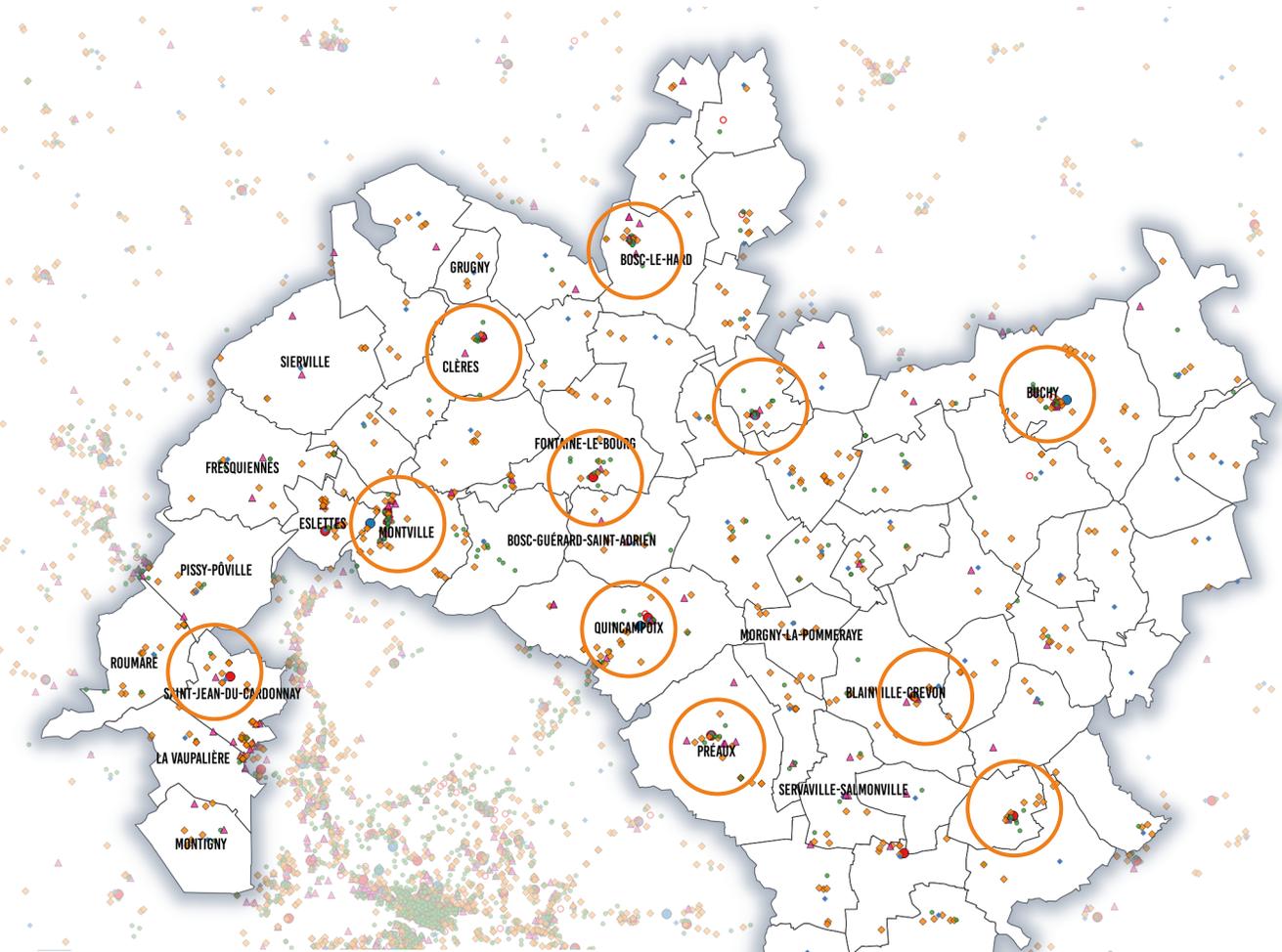
Distance moyenne des communes de la C. C. Inter-Caux Vexin à un pôle d'équipement de proximité



14 des communes du territoire possèdent des équipements et services de proximité (supérette, boulangerie, etc.) permettant à la grande majorité des habitants du territoire intercommunal d'être située en moyenne à moins de 5 kilomètres de ces centralités locales qui forment un réseau de bourgs structurant.

Ces 14 communes sont les principaux pôles générateurs de déplacements du territoire intercommunal, elles assurent l'équilibre des fonctions de services du territoire.

06 Equipements Commerces et services



BPE_2021

- Services aux particuliers
- Services publics (Police, justice, maison des services, pôle emploi...)
- Police / gendarmerie
- Pôle emploi
- ★ France Services
- Autres services publics (tribunaux, justice...)
- Services généraux (banques, pompes funèbres, poste...)
- Poste (bureau, agence, relais)
- Autres services généraux (banques, pompes funèbres...)
- ◆ Artisanat du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, pomberie...)
- ▲ Services automobiles (écoles de conduite, réparation, contrôle technique, location)
- Autres services (coiffure, vétérinaire, restaurants...)

Des services et commerces de proximité

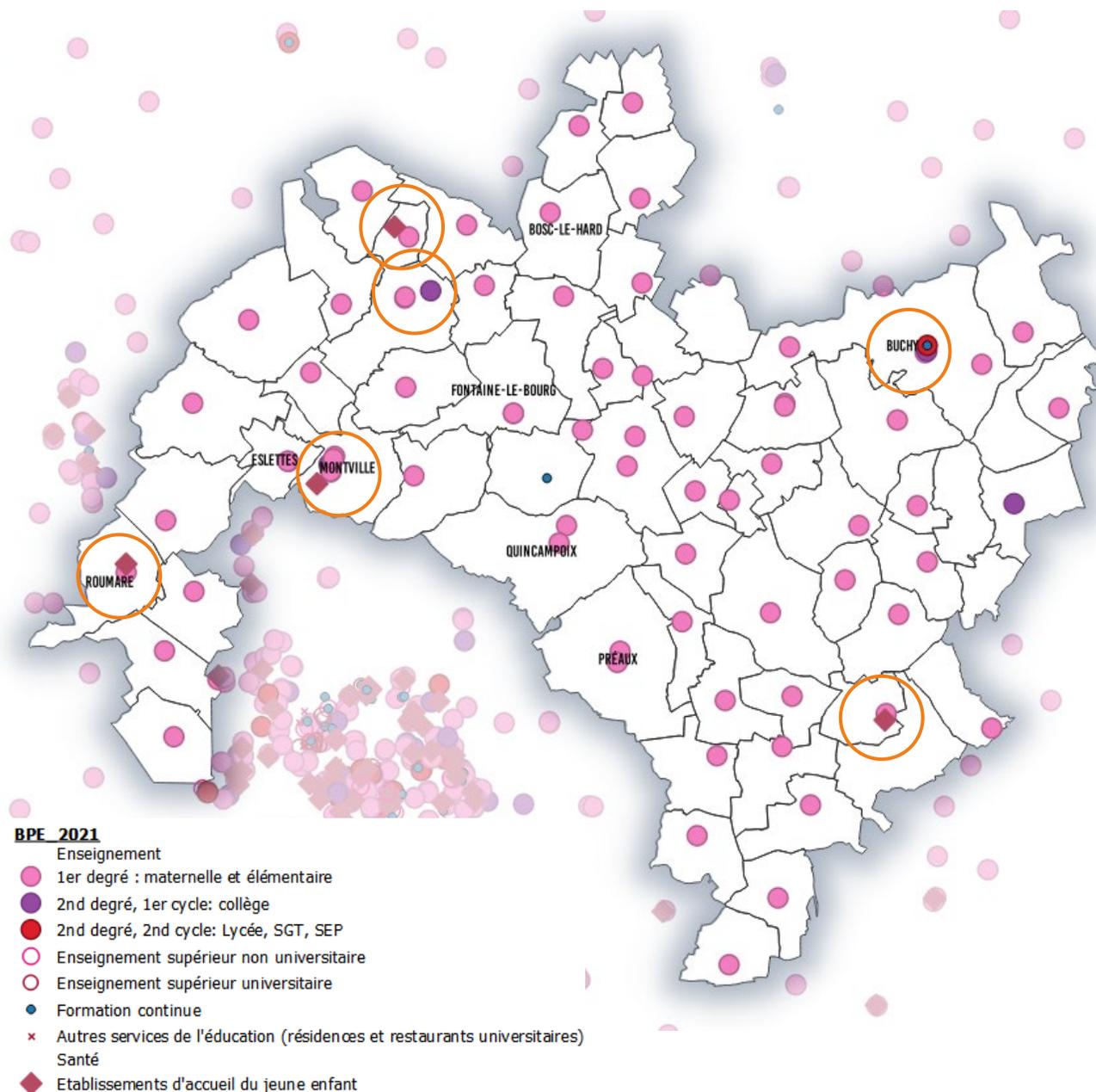
Plus de 300 activités (commerces y compris automobiles, services, cafés, hôtels, restaurants) sont recensées sur le SCoT dont une centaine de commerces, soit une densité de 3 commerces pour 1 000 habitants. Une moyenne qui cache en réalité des disparités locales puisque certaines communes ont un nombre d'activités nettement supérieur aux moyennes, témoignant d'une dynamique de proximité satisfaisante et de leur rôle structurant. C'est le cas notamment de Buchy, Ry ou encore Clères. La décomposition par secteur d'activités met en évidence la forte proportion des services aux particuliers et des commerces alimentaires.

Ces éléments traduisent le rôle de proximité joué par les commerces traditionnels. Le maillage de proximité est complété par la présence de vente directe et de marchés hebdomadaires. Une répartition spatiale des activités commerciales et de services qui fait apparaître :

- des polarités structurantes : Buchy et Montville pour les besoins quotidiens, hebdomadaires et occasionnels ;
- qui prennent appui sur des polarités relais : Ry, Quincampoix, Clères et Bosc le Hard qui répondent à des besoins plus réguliers ;
- et enfin des pôles de proximité avec une offre plus limitée : telles que Fontaine-le-Bourg, Blainville-Crevon, Saint-Jean-du-Cardonnay, Préaux et Cailly.

06 Equipements

Equipements scolaires



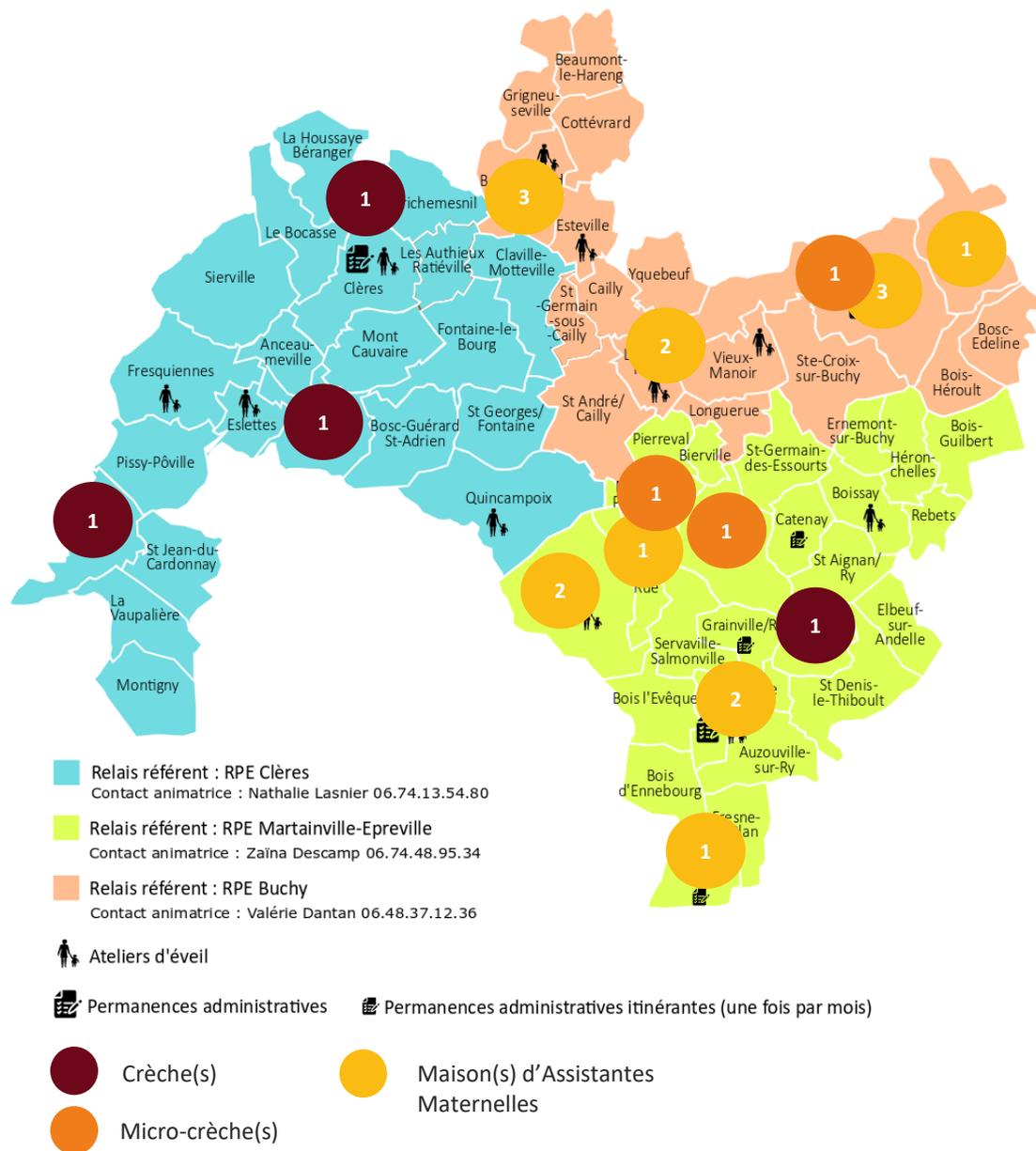
Une bonne répartition des établissements du premier degré

Des équipements scolaires en évolution et marqués par l'absence de lycée :

Presque l'ensemble des communes sont équipées d'une école maternelle et élémentaire, toutefois des disparités d'effectifs s'observent et certaines communes peinent à conserver leurs structures, notamment dans les secteurs les plus ruraux. Les regroupements pédagogiques sont de plus en plus nombreux, mais le maintien d'une présence scolaire dans la commune est un objectif prioritaire partagé par l'ensemble des communes du territoire.

Le territoire dispose de trois collèges publics répartis sur les communes de Clères, Montville et Bouchy et d'un collège privé équestre à Bois-Guilbert. En revanche, aucun lycée n'est recensé : les élèves s'orientent donc vers Rouen ou le Pays de Bray pour l'enseignement du second degré.

06 Equipements Equipements de la petite enfance



Des structures d'accueil de la petite enfance concentrées à l'est du territoire

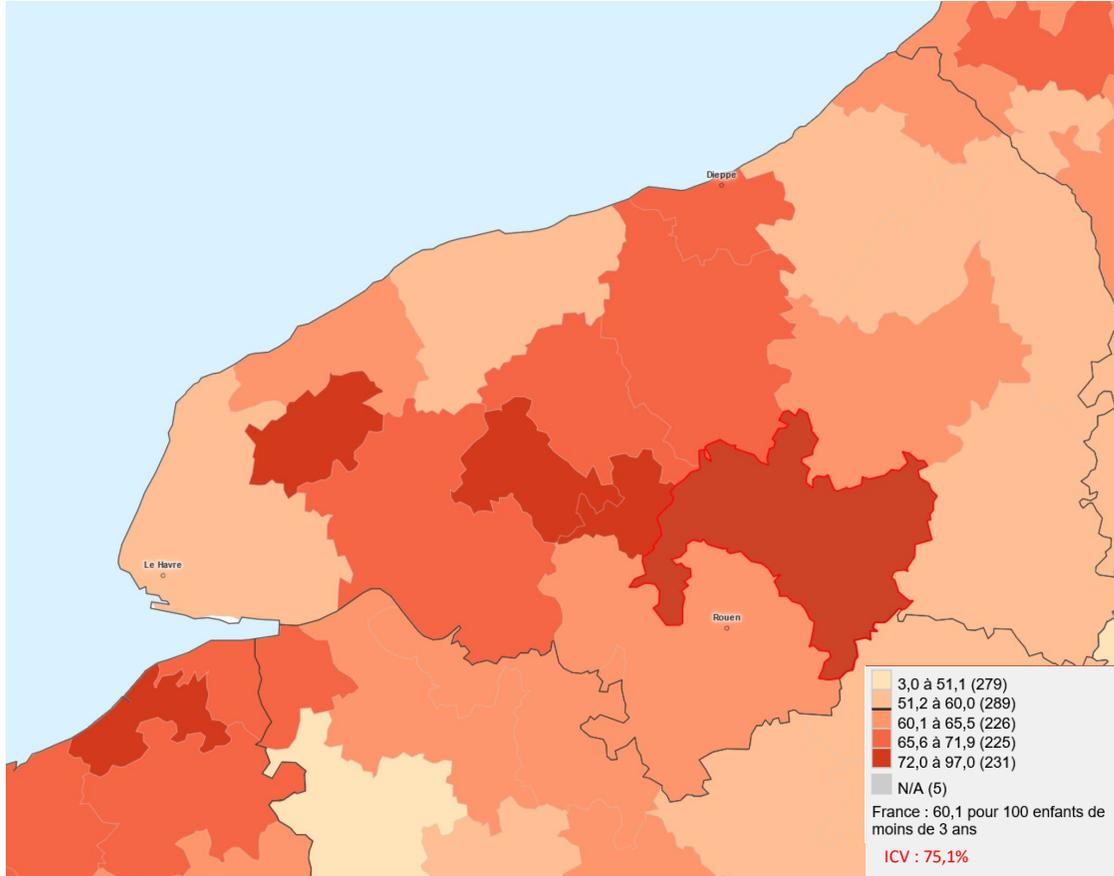
La CC Inter Caux Vexin recense trois relais communautaires (RPE) permettant d'améliorer la prise en charge des enfants sur le territoire : les Relais Petite-Enfance sont en effet des lieux d'informations, d'échanges et de rencontre gratuits, ouverts aux Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s, gardes à domicile, aux parents, futurs parents et tout adulte impliqué par l'éducation d'un jeune enfant. L'offre principale repose sur un grand nombre d'assistantes maternelles, en revanche sur l'ensemble du territoire, **on ne compte que 4 structures d'accueil de la petite enfance sous forme de crèche** : à Grugny, Montville, Roumare et Ry (source : BPE 2021).

En complément, le territoire est donc pourvu de :

- **15 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)**, dédiées à l'accueil de jeunes enfants. Il s'agit d'un groupement de plusieurs assistantes maternelles au sein d'un même local. Chaque assistante maternelle pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants selon leurs agréments. Elles se localisent sur les communes de : Bosc-Bordel, Bosc-le-Hard, Buchy, La Rue Saint-Pierre, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul et Préaux.
- **3 micro-crèches**, structure d'accueil se distinguant par leur effectif maximal de dix enfants regroupés en une section unique. Elles se localisent sur les communes de Buchy, Blainville-Crevon et Morgny-la-Pommeraye.

06 Equipements

Equipements de la petite enfance



Taux de couverture accueil jeune enfant (pour 100 enfants de moins de 3 ans) 2020

Source : CAF 2020,

*Les modes d'accueil « formels » correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

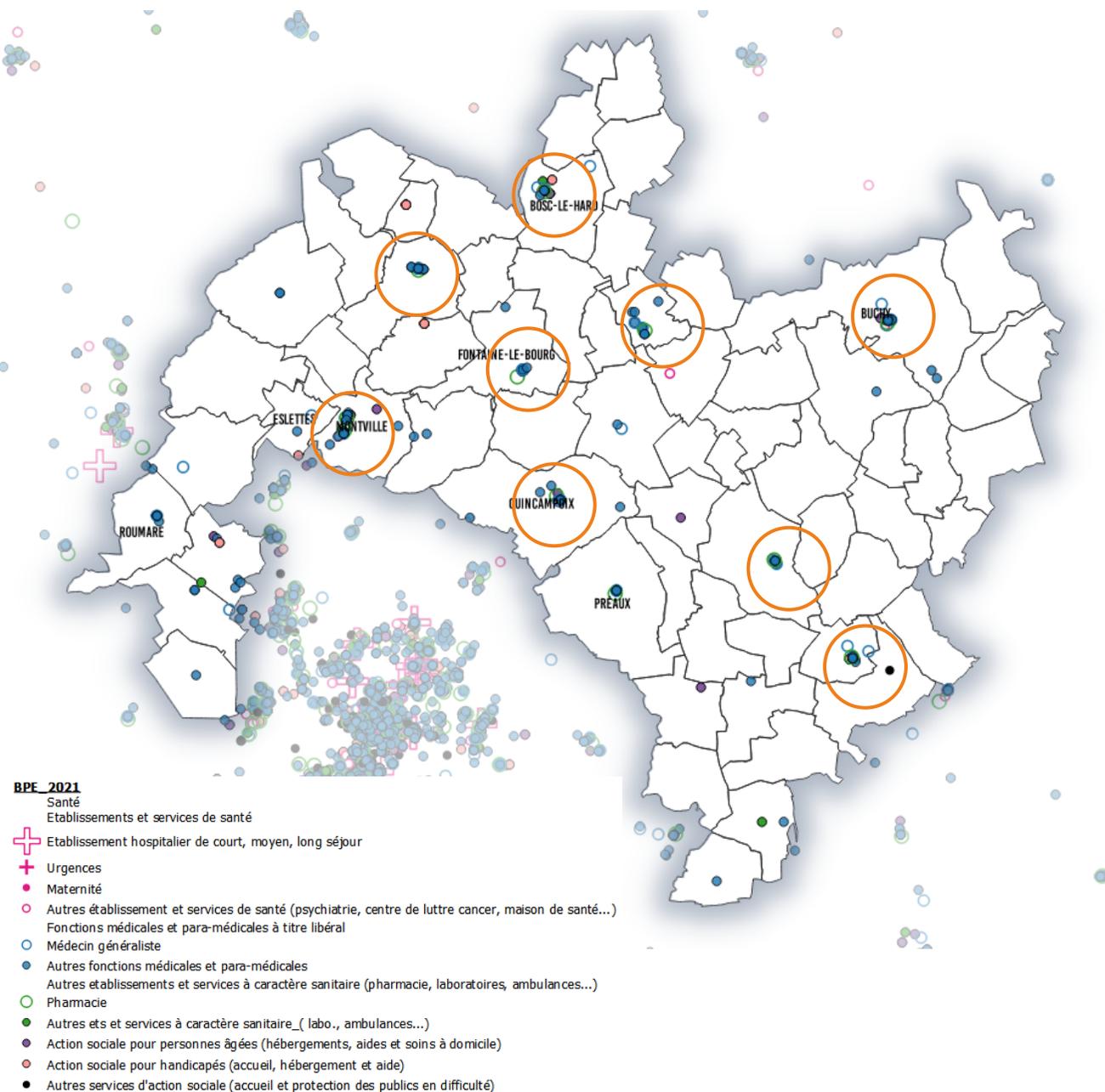
Des structures d'accueil de la petite enfance aux capacités des plus élevées du département

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, elles sont parfois approchées en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches financées par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel : ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. Un enfant peut donc occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple). Cette capacité est présentée à plusieurs échelles territoriales, il s'agit d'une capacité d'offre sur un territoire donné, ainsi sur certains territoires, le taux de couverture peut être supérieur à 100 lorsque l'offre d'un territoire intègre des enfants résidant sur d'autres territoires.

La capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueils dits « formels »* pour 100 enfants était de 75,1 en 2020 à l'échelle de la CC Inter Caux Vexin. A titre de comparaison, le taux de couverture d'accueil du jeune enfant était de 60,1 à l'échelle nationale et de 63,9 en Seine Maritime. **Cette comparaison fait de la CCICV l'un des territoires les mieux couverts du département concernant les établissements de la petite enfance.**

06 Equipements

Equipements de santé



Une offre médicale fragile, dont l'évolution est à surveiller

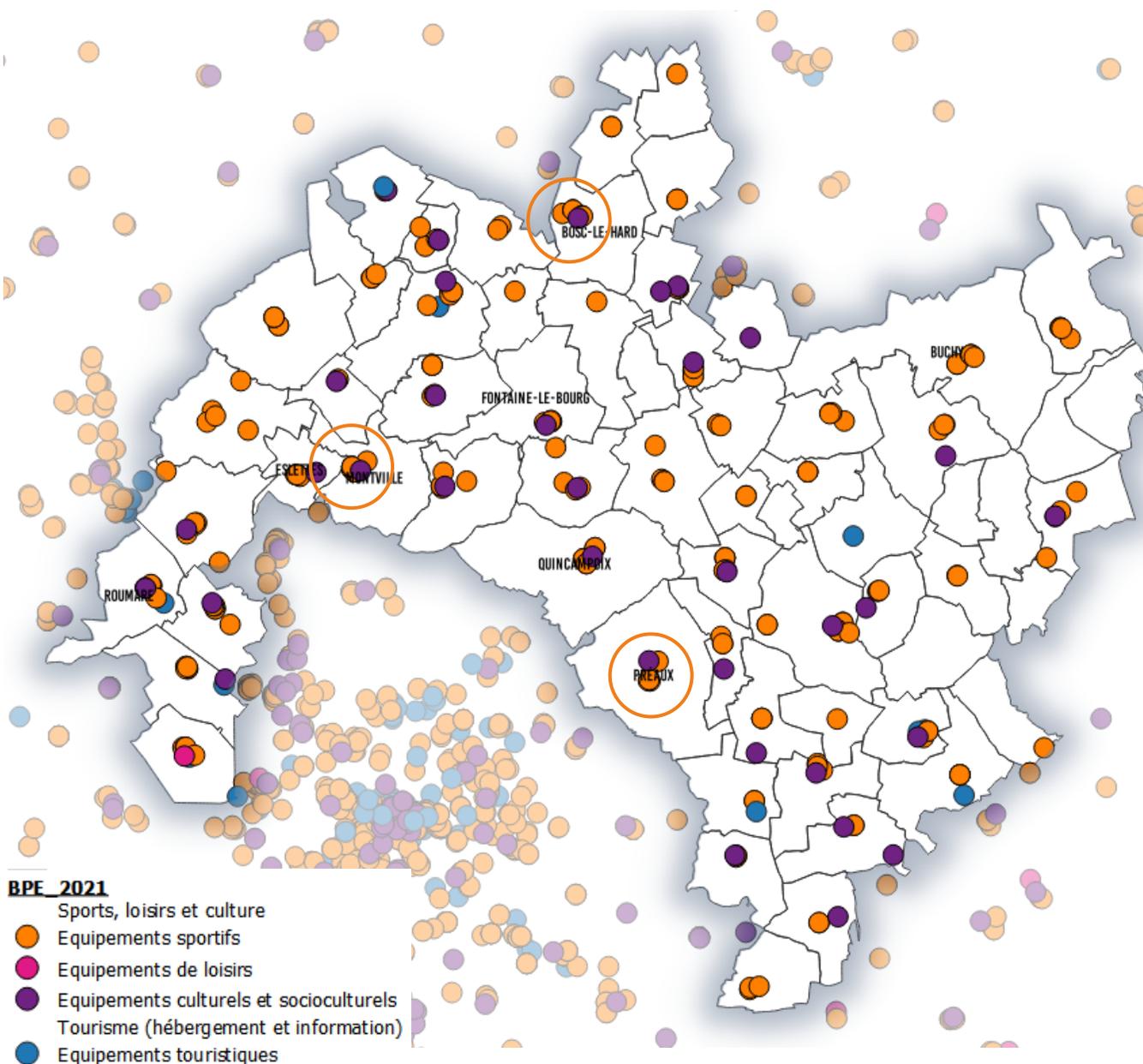
A l'exception des infirmiers, il est constaté sur le territoire une densité d'équipements médicaux inférieure à la moyenne régionale, en particulier chez les médecins généralistes et les spécialistes :

- 41 médecins généralistes en 2020
 - Aucun spécialiste n'est installé sur le territoire.
- Contrairement à d'autres territoires haut-normands, la CC ICV ne compte pas de secteur en déficit particulier dans l'offre de soins. Toutefois, sur l'ensemble des Communauté des Communes du département, la CCICV est au 6^{ème} rang en termes d'offre de médecins généralistes. Le renouvellement générationnel de la profession médicale peut en plus se poser à moyen terme pour ce territoire. Ceci nécessite d'exercer une certaine vigilance dans l'évolution des effectifs des médecins locaux.

D'un point de vue territorial, le territoire bénéficie d'un maillage plutôt favorable structuré par les bourgs ruraux historiques. L'offre de soins de ville est donc répartie sur les communes de Montville, Clères, Fontaine-le-Bourg, Bosc-le-Hard, Cailly, Quincampoix, Buchy, Préaux, Blainville-Crevon et Ry. Un maillage qui induit une distance moyenne des habitants au médecin plutôt raisonnable : de 3 km pour les franges nord-ouest de Rouen et jusqu'à 5 km pour les secteurs plus ruraux de Buchy et Bosc-le-Hard.

06 Equipements

Equipements sportifs, culturels et de loisirs



Une offre culturelle et de loisirs qui se structure

Une offre portée par le monde associatif, les communes et de plus en plus structurée par l'intercommunalité :

En 2020, la CC Inter Caux Vexin compte plus d'une soixantaine d'associations qui permettent aux habitants de disposer localement d'un grand nombre d'activités, aussi bien culturelles que sportives, à l'image de la commune de Bosc-le-Hard qui accueille à elle seule une vingtaine d'associations.

Les communes ont en effet accompagné cette activité associative en se dotant d'équipements spécifiques permettant le développement des pratiques sportives ou culturelles. De nombreuses communes possèdent un panel d'équipements sportifs (halle de sport, terrains de tennis, etc...). L'intercommunalité joue aussi ici son rôle en prenant en charge la création d'équipements structurants, à titre d'exemples :

- La piscine communautaire André Martin située à Montville,
- Le stade de foot intercommunal de Préaux.

06 Equipements

Constats et enjeux

Constats

Points forts :

- Un bon maillage des services et équipements qui repose sur quatre bourgs attractifs : Montville et Buchy et Boscle-Hard et Quincampoix, qui permettent de répondre aux besoins de première nécessité ;
- Des structures d'accueil de la petite enfance aux capacités des plus élevées du département.

Points de vigilance :

- Une offre de services de santé fragile
- Un développement résidentiel important au sein des communes rurales
- Des équipements et services de gamme supérieure absents du territoire : les déplacements pour accéder à ce type d'équipements et services dépassent les dix kilomètres pour une majorité des communes du territoire

Enjeux

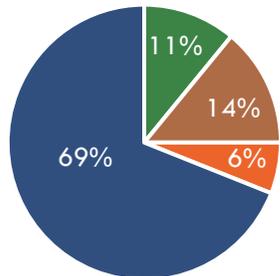
- Préserver le maillage de l'offre de services et d'équipements :
 - En maîtrisant l'équilibre entre la préservation des centralités urbaines et des zones d'activités périphériques,
 - En poursuivant les actions de revitalisation de l'attractivité des centralités urbaines villageoises ;
- Trouver un équilibre avec l'agglomération rouennaise en renforçant l'offre de services intermédiaires pour limiter les déplacements vers la Métropole ;
- Compléter l'offre, notamment dans ou à proximité des communes dépourvues d'équipements, pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population croissante :
 - Structures d'accueil de la petite enfance,
 - Equipements de santé,
 - Services aux particuliers ;
- Mettre en cohérence urbanisation et mobilités durables à l'échelle communale et faciliter les déplacements sur le réseau routier intercommunal vers les principaux pôles générateurs de déplacements.

07 Activités économiques

Répartition des établissements existants par secteurs en 2020

Secteur d'activité	Inter Caux Vexin	Région Normandie	Seine Maritime
Agriculture	11 %	8 %	5 %
Tertiaire	69 %	75 %	79 %
Industrie	6 %	7 %	7 %
Construction	14 %	10 %	9 %

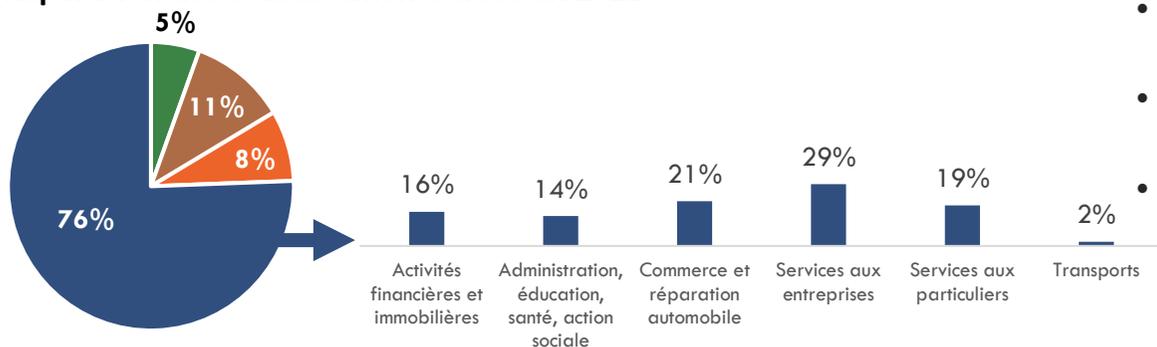
Source : Stock des établissements de l'INSEE 2020



Pas de salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et +	50 à 100 salariés	+ de 100 salariés
3 137	1 041	251	18	8

■ Agriculture ■ Construction ■ Industrie ■ Tertiaire

Répartition des établissements créés en 2021



Le tissu économique local

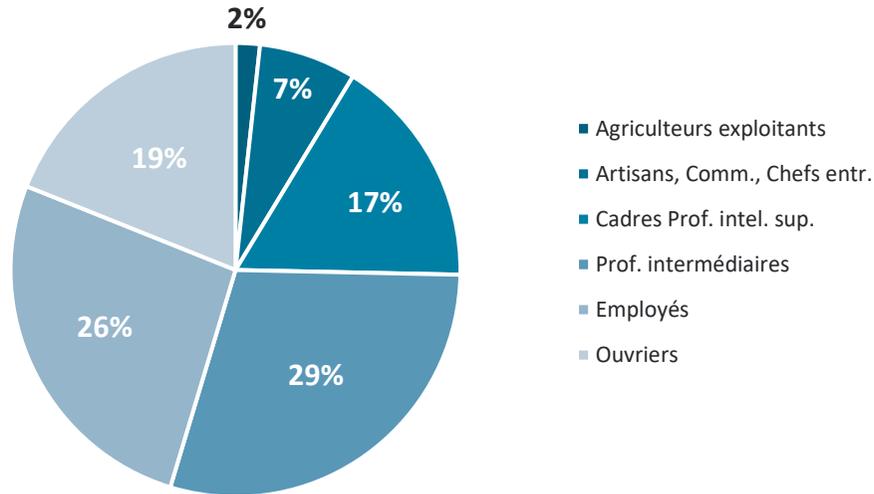
4 455 établissements actifs hors exploitations agricoles représentant 4% du département :

- Plus des 2/3 issus du secteur tertiaire (commerces, services, administrations publiques, etc.) mais une part moins importante qu'au niveau départemental et régional
- Un poids des établissements agricoles dans l'environnement économique maintenu à un niveau important

Le secteur tertiaire représente plus des ¾ des 536 établissements créés en 2021.

Principales entreprises de plus de 100 salariés :

- **Délifrance** à Martainville-Épreville (*fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches*)
- **LEGRAND France** à Fontaine-Le-Bourg (*fabrication de matériel d'installations électrique du bâtiment*)
- **Onet Propreté et services Barentin** à Eslettes (*nettoyage pour entreprises*)
- **CLINITEX** à Saint-Jean-du-Cardonnay (*nettoyage et entretien du bâtiment*)
- **Securitas France SARL** à Saint-Jean-du-Cardonnay (*sécurité*)



La population active occupée

24 602 actifs occupés en 2020, en augmentation
(23 666 en 2009, 23 861 en 2014)

Un taux de chômage (au sens de l'INSEE) faible de 7,2%, mais en augmentation : 6% en 2009
(Seine Maritime : 14,2% en 2020)

Cadres et professions intermédiaires constituent plus de la moitié des actifs occupés (55%)

Une évolution significative du nombre d'actifs occupés depuis 2014 : + 741

- Un gain important de cadres et de professions intermédiaires (766 en 7 ans), et dans une moindre mesure d'artisans/commerçants et d'employés (184)
- Un recul du nombre d'ouvriers (197) et d'agriculteurs (12)

CSP	Agriculteurs	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
2020	430	1 721	4 081	7 222	6 478	4 670
2014	442	1 624	3 690	6 847	6 391	4 867
Evolution 2014-2020 (en nombre)	-12	+97	+391	+375	+87	-197
Evolution 2014-2020 (en point de %)	-3%	+6%	+11%	+5%	+1%	-4%

Source : Recensements de l'INSEE 2014, 2020

	Inter Caux Vexin	Seine Maritime	Région Normandie
Nb d'emplois	11 456	497 917	1 280 332
Agriculture	6%	2%	3%
Industrie	12%	15%	16%
Construction	10%	6%	7%
Commerce, transports, services divers	39%	44%	41%
Administration, enseignement, santé, action sociale	33%	33%	33%

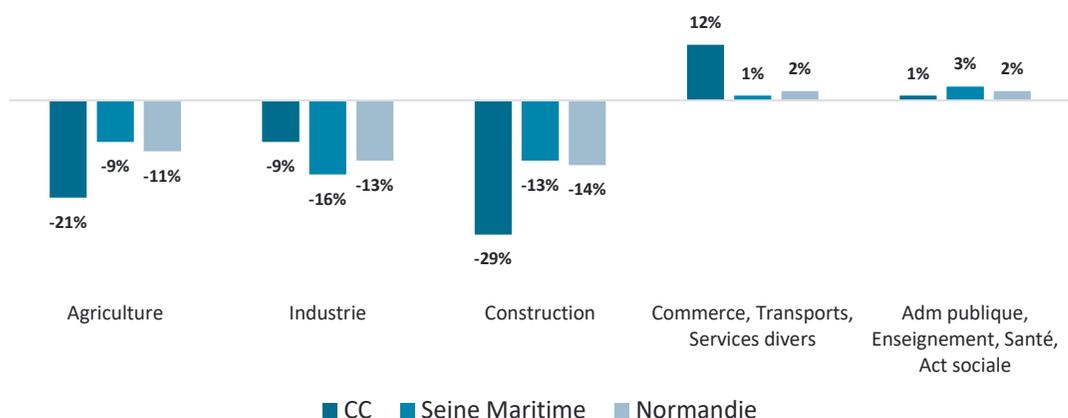
L'évolution de l'emploi

11 456 emplois en 2020

2% des emplois du département de la Seine Maritime

- Secteur tertiaire : 72% des emplois du territoire
- Spécificité du territoire dans l'agriculture et la construction
- Une perte de 253 emplois entre 2009 et 2020 avec des disparités selon les secteurs d'activité
- Le secteur du commerce, des transports et des services est le secteur le plus dynamique en matière d'emploi : +12% entre 2009 et 2020 (484)

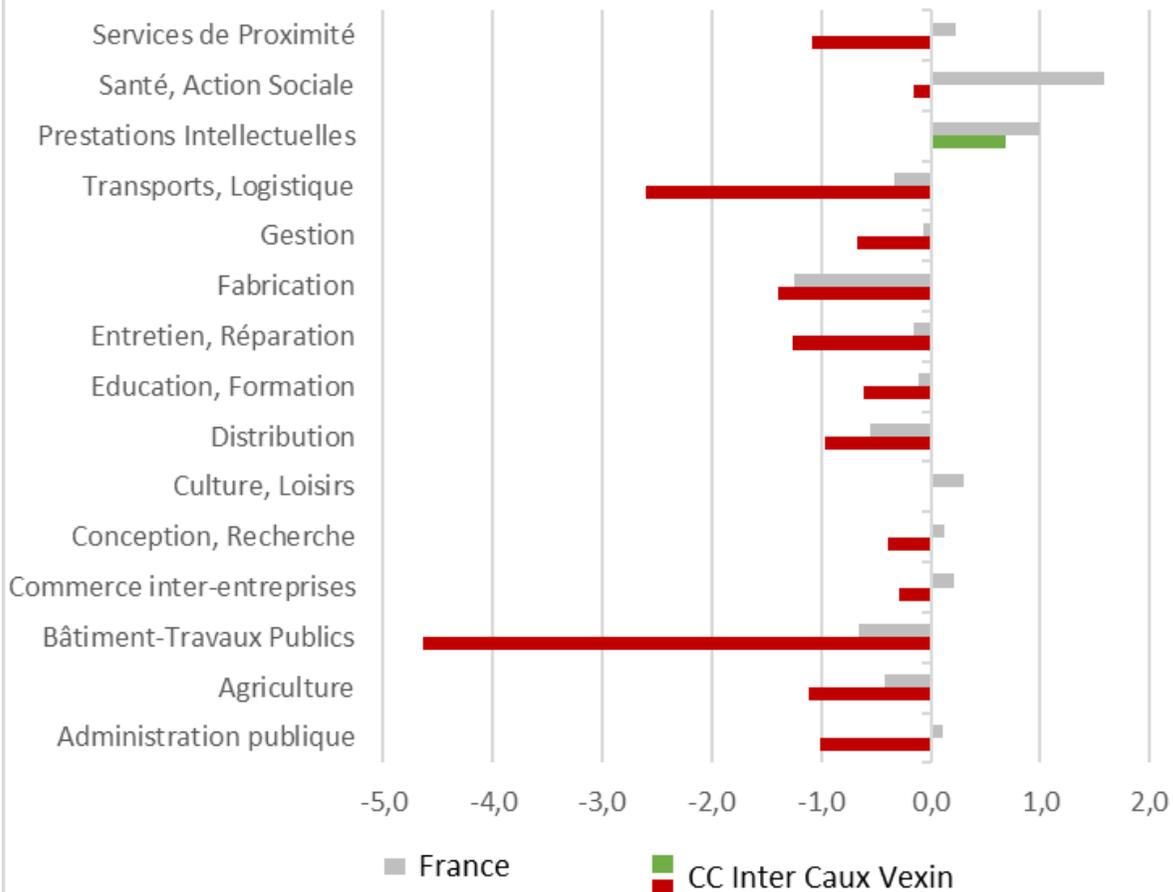
Évolution de l'emploi par filière 2009-2020



Un ratio emplois sur actifs occupés de 47 (indice très faible) : il y a 2 fois plus d'actifs occupés qui résident le territoire que d'emplois sur le territoire

Source : Recensements de l'INSEE 2009, 2020

Evolution de la fonction économique
entre 2008 et 2019*

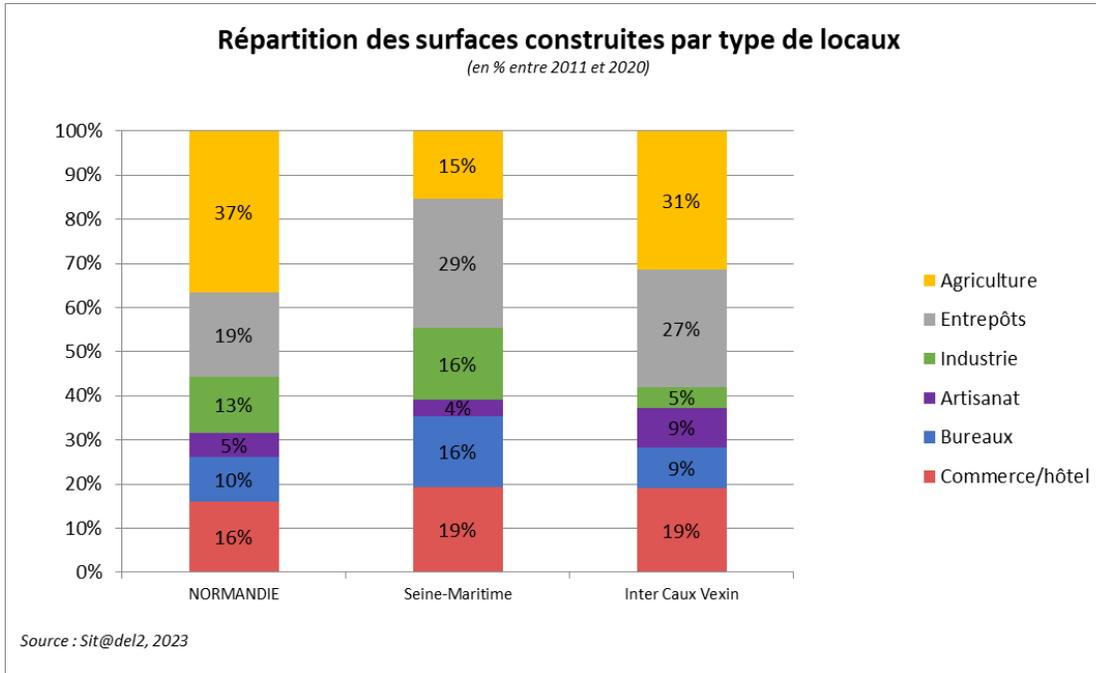


Source : Insee, 2008 - 2019, Analyse AID

* : Evolution de la répartition des emplois par fonction économique

Emplois par fonction économique

- Une augmentation, modérée, de la part des emplois uniquement pour ce qui concerne le domaine des prestations intellectuelles
- Une baisse importante des emplois sur l'ensemble des autres fonctions économiques, en particulier concernant la sphère productive (BTP, fabrication, transports/logistique)

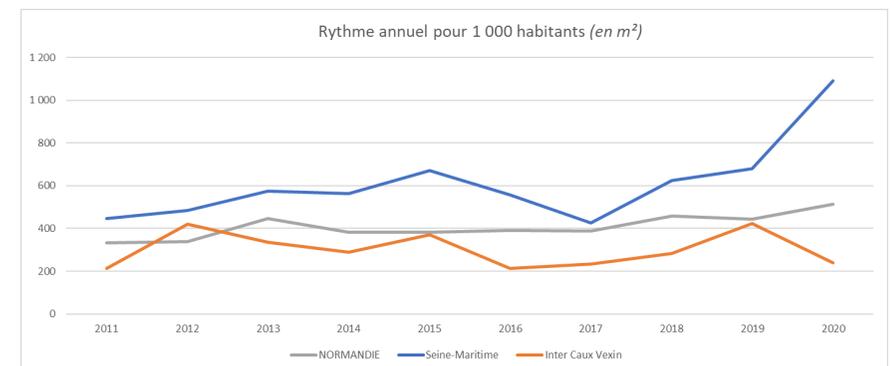
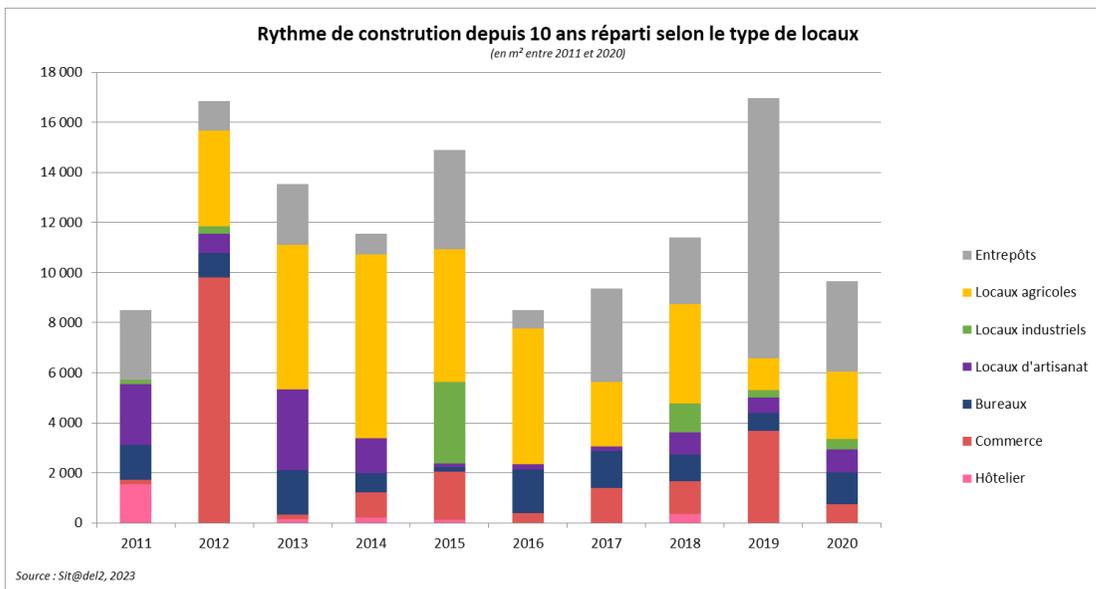


Constructions de locaux économiques

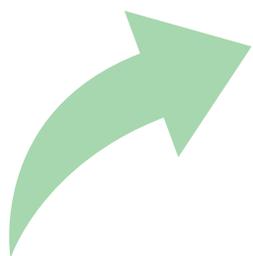
121 219 m² de construction en 10 ans pour l'ensemble de l'activité économique, soit plus de 12 000 m² par an en moyenne.

Près d'un tiers de la construction pour des locaux agricoles (31%), et un quart pour des entrepôts (27%). Les constructions industrielles sont, elles, anecdotiques (5 614 m² en 10 ans, soit 5% du total).

Le rythme annuel de construction évolue selon les projets économiques et suit la tendance et les dynamiques départementales et régionales (hormis l'année 2020), mais à un niveau bien inférieur rapporté par habitant.



Actifs extérieurs travaillant sur Inter-Caux-Vexin



5 797 actifs

- 51% Métropole Rouen Normandie
- 19% Pays de Bray
- 15% CC Terroir de Caux

Actifs habitant et travaillant sur Inter-Caux-Vexin

5 752 actifs



23%

Actifs habitant Inter-Caux-Vexin et travaillant à l'extérieur



77%

18 850 actifs

- 89% Métropole Rouen Normandie
- 4% Pays de Bray

Flux domicile-travail

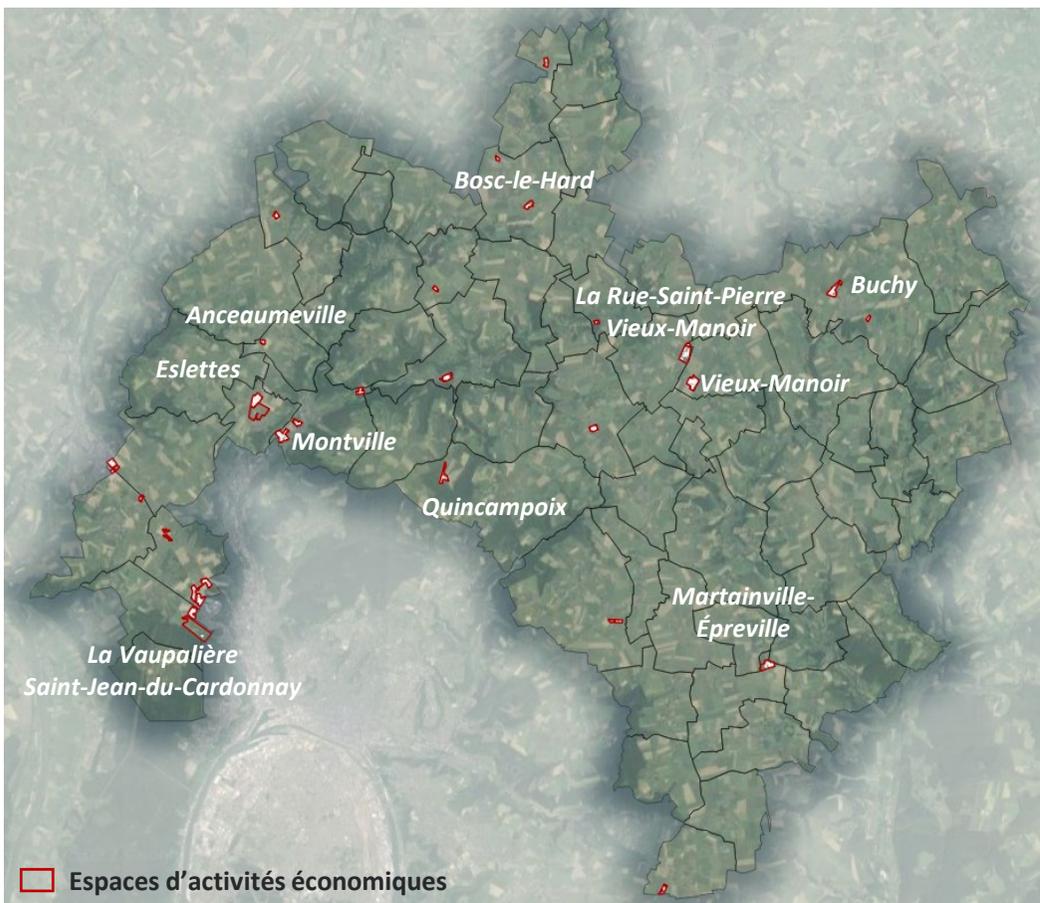
24 602 actifs occupés sur le territoire de Inter-Caux-Vexin

5 797 actifs entrants \approx autant que le nombre d'actifs habitant et travaillant sur l'EPCI

Un très faible taux de rétention des actifs : 23%

Un taux important de navetteurs : 77% (53% pour les territoires similaires)

La CC Inter-Caux-Vexin ne constitue pas un bassin d'emplois important retenant ses actifs (proximité de la Métropole Rouen Normandie)



Sources : AURBSE, CCICV 2023

31 espaces d'activités économiques, dont 10 constituant des zones d'activités économiques = ensembles fonciers réservés à l'implantation d'activités économiques d'entreprises ou mixtes (entreprises et commerces) circonscrites dans un périmètre donné, aménagés et gérés par des opérateurs publics ou privés, hors zones commerciales pures et activités économiques isolées ou diffuses.

L'ensemble des 31 espaces d'activités économiques représente environ 285 hectares.

Zones d'activités économiques

10 zones d'activités économiques (dont 7 de gestion intercommunale) pour une superficie totale d'environ 187 hectares.

Trois niveaux de rayonnement différents :

- 2 ZAE majeures : Les ZAC Polen 1 et 2 (Eslettes) et Les Portes de l'Ouest (La Vaupalière/Saint-Jean-du-Cardonnay) au rayonnement dépassant le territoire du SCoT
- 1 ZAE structurante pour l'EPCI : Le Moulin d'Ecalles (La Rue-Saint-Pierre/Vieux-Manoir)
- 7 ZAE relais à l'intérêt plus local

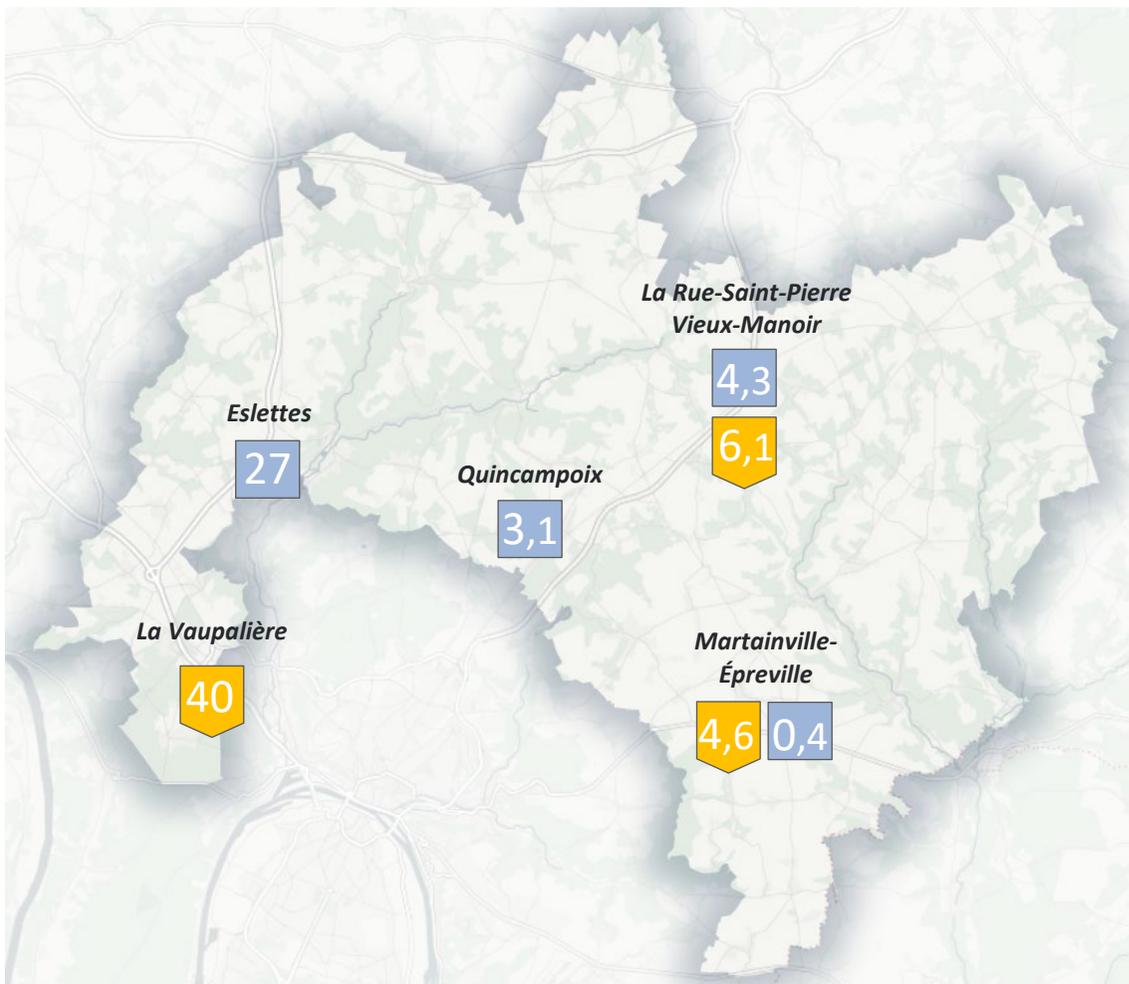
Communes	Nom de la ZAE	Niveau	Superficie totale (ha)
Eslettes	Polen *	MAJEUR	53,6
La Vaupalière Saint-Jean-du-Cardonnay	Les Portes de l'Ouest *	MAJEUR	38,4
La Rue-Saint-Pierre Vieux-Manoir	Le Moulin d'Ecalles *	STRUCTURANT	19,7
Anceaumeville	Les Cambres *	RELAIS	2,4
Bosc-le-Hard	Zone artisanale	RELAIS	13,7
Buchy	Les Cateliers *	RELAIS	12,4
Martainville-Epreville	Flamanville *	RELAIS	13,1
Montville	Cardonville *	RELAIS	5,4
Quincampoix	La Ventelette	RELAIS	11,6
Vieux-Manoir	La Gare	RELAIS	16,6

* Inventaire des ZAE, AURBSE 2023 : ZAE de gestion intercommunale

Les zones d'activités économiques sur la Communauté de Communes sont le plus souvent mixtes entre activités artisanales/industrielles et commerciales. Voir le détail pages suivantes.

07 Activités économiques

F. Zones d'activités économiques



■ Disponibilités en hectares

■ Projets en hectares

Quelle vocation de la réserve foncière publique à La Vaupalière ? Agrivoltaïsme ?

- 6 ZAE sans disponibilité foncière
- 4 ZAE comprenant environ 35 hectares de disponibilités :

Communes	Nom de la ZAE	Surface disponible (ha)
Eslettes	ZAC Polen 2	27
La Rue-Saint-Pierre Vieux-Manoir	Le Moulin d'Ecalles	4,3
Martainville-Epreville	Flamanville	0,4
Quincampoix	La Ventellete	3,1

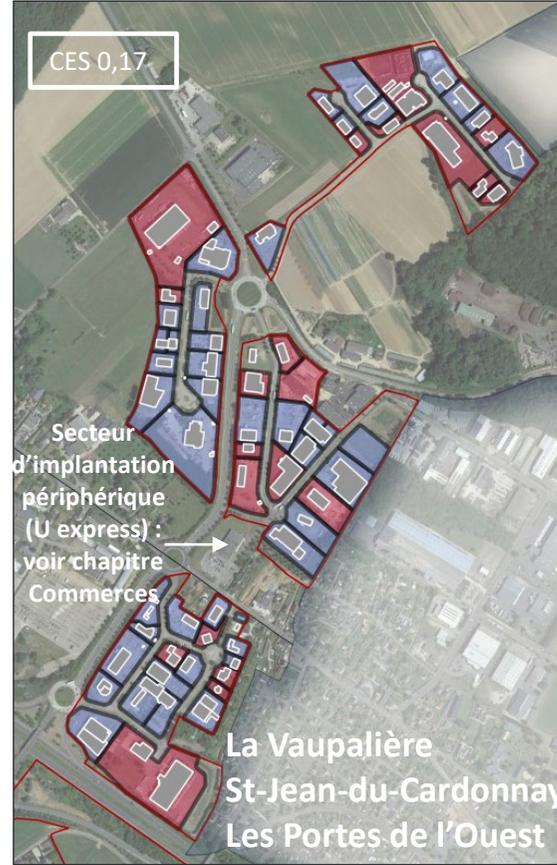
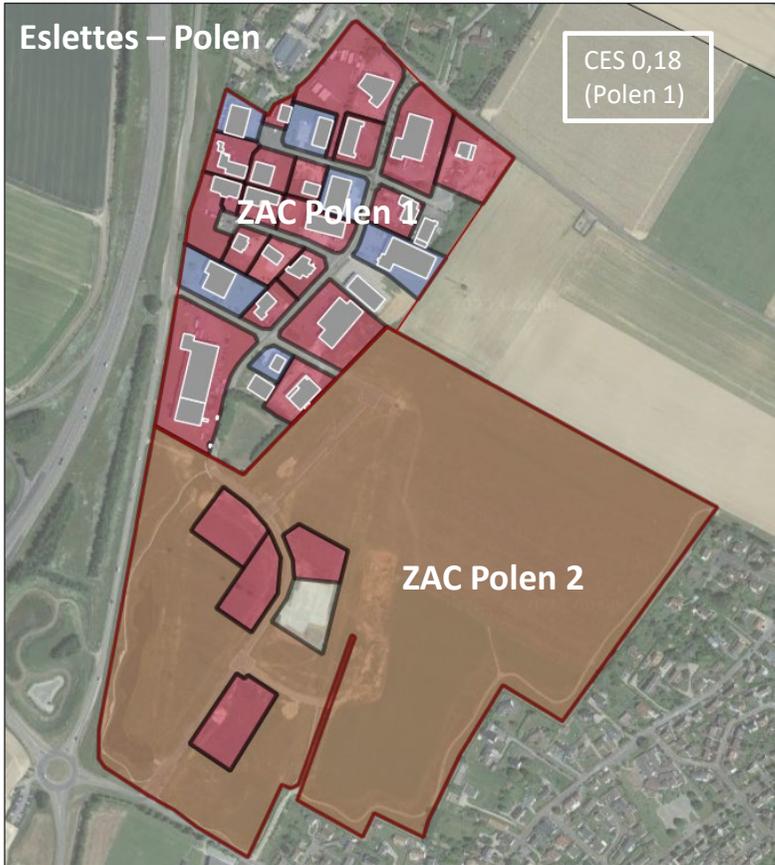
- 3 projets d'extension ou de nouvelles ZAE pour 51 hectares environ :

Commune	Nom de la ZAE	Surface en projet (ha)
La Rue-Saint-Pierre Vieux-Manoir	Le Moulin d'Ecalles	6,1
La Vaupalière	Les Portes de l'Ouest	40 (à confirmer)
Martainville-Epreville	Flamanville	4,6

07 Activités économiques

F. Zones d'activités économiques

Zoom sur les 10 ZAE



CES Coefficient d'Emprise au Sol * sur l'ensemble de la zone

* Coefficient d'Emprise au Sol : rapport entre la totalité des surfaces de bâtiments par la totalité des surfaces des parcelles, par zone d'activités

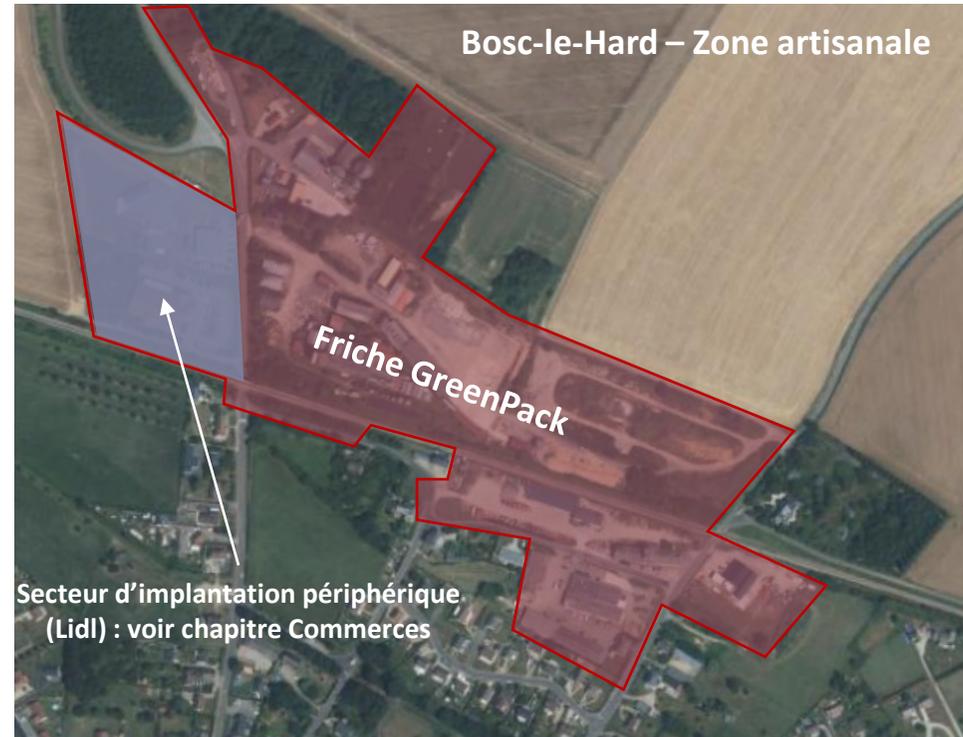
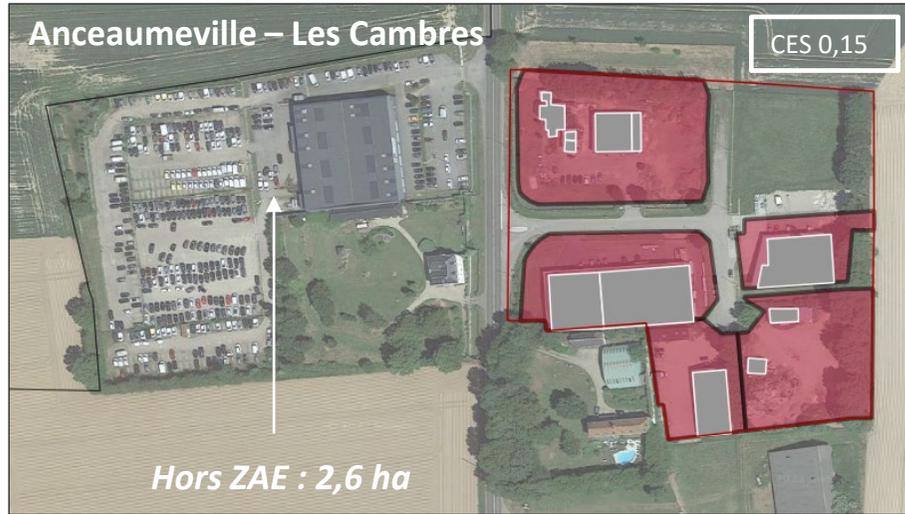
- Occupé : activités artisanales/industrielles
- Occupé : activités commerciales et de services
- Potentiel disponible

Sources : AURBSE, CCICV 2023

07 Activités économiques

F. Zones d'activités économiques

Zoom sur les 10 ZAE



NB : non intégrée dans l'inventaire des ZAE (juillet 2023)
Périmètre selon le PLU – CES non calculé

CES Coefficient d'Emprise au Sol * sur l'ensemble de la zone

* Coefficient d'Emprise au Sol : rapport entre la totalité des surfaces de bâtiments par la totalité des surfaces des parcelles, par zone d'activités

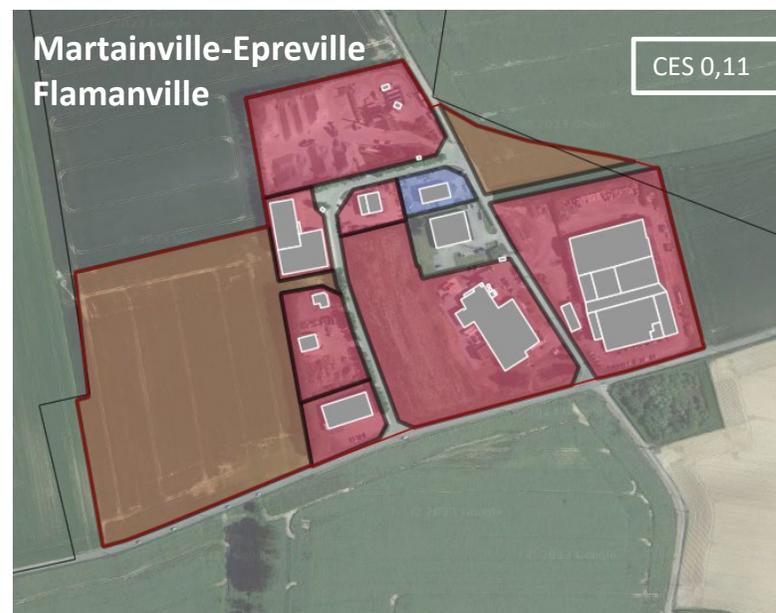
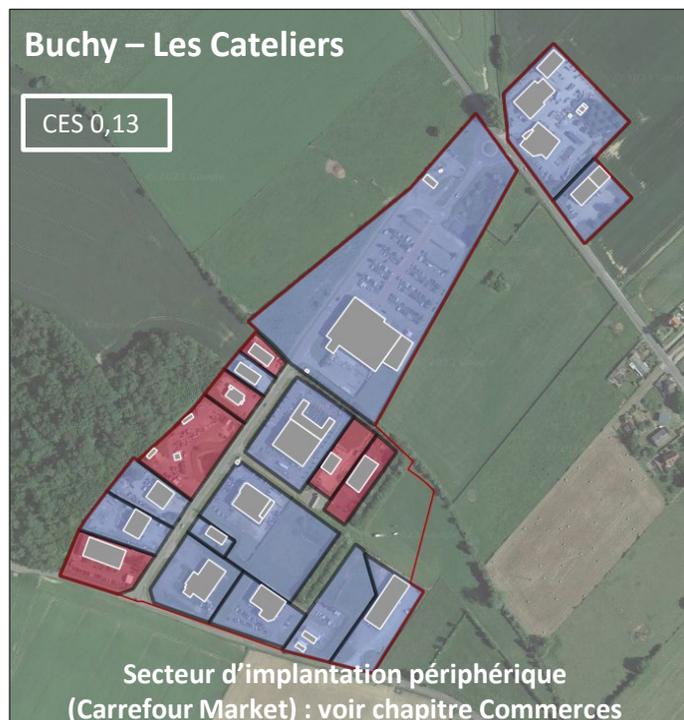
- Occupé : activités artisanales/industrielles
- Occupé : activités commerciales et de services
- Potentiel disponible

Sources : AURBSE, CCICV 2023

07 Activités économiques

F. Zones d'activités économiques

Zoom sur les 10 ZAE



CES Coefficient d'Emprise au Sol * sur l'ensemble de la zone

- Occupé : activités artisanales/industrielles
- Occupé : activités commerciales et de services
- Potentiel disponible

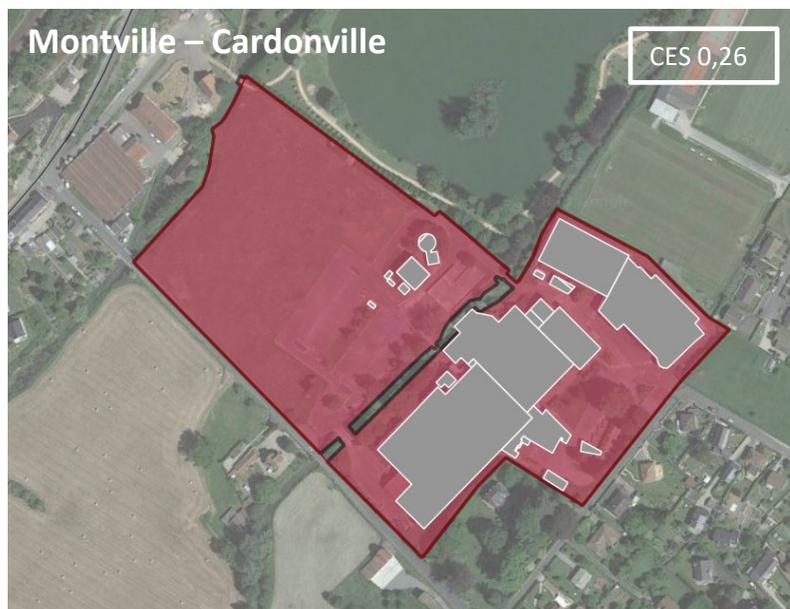
* Coefficient d'Emprise au Sol : rapport entre la totalité des surfaces de bâtiments par la totalité des surfaces des parcelles, par zone d'activités

Sources : AURBSE, CCICV 2023

07 Activités économiques

F. Zones d'activités économiques

Zoom sur les 10 ZAE



CES Coefficient d'Emprise au Sol * sur l'ensemble de la zone

* Coefficient d'Emprise au Sol : rapport entre la totalité des surfaces de bâtiments par la totalité des surfaces des parcelles, par zone d'activités

Sources : AURBSE, CCICV 2023

- Occupé : activités artisanales/industrielles
- Occupé : activités commerciales et de services
- Potentiel disponible

07 Activités économiques

F. Zones d'activités économiques



La Rue Saint Pierre – Le Moulin d'Ecalles

Végétalisation, traitement alternatif des eaux pluviales, homogénéité des clôtures et des candélabres



Martainville-Epreville – ZA Flamanville

Une signalétique claire en entrée de chaque zone intercommunale



Eslettes- ZAC Polen 2

De nouvelles implantations et des disponibilités foncières à court terme



Bosc-le-Hard – Zone artisanale

Friche industrielle GreenPack



Martainville-Epreville – ZA Flamanville

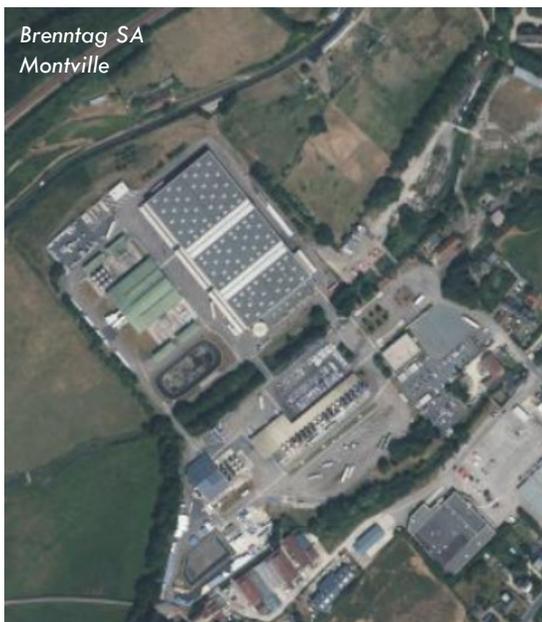
Chaussée large sans trottoir et abords non aménagés avec présence de déchets (pneus)



Quincampoix – ZA La Ventelette

Intégration de la ZA peu travaillée le long de la RD

G. Les activités économiques hors ZAE



Plusieurs entreprises, certaines parmi les plus gros employeurs, sont implantées sur le territoire hors zone d'activités économiques. Elles constituent des espaces économiques diffus représentant des surfaces parfois significatives, au total sur le territoire près de 100 hectares, notamment :

- La société Legrand France à Fontaine-le-Bourg (fabrication de matériel d'installations électriques du bâtiment), de plus de 100 salariés, située à l'ouest du bourg de Fontaine-le-Bourg sur la route vers Montville et implantée sur un site industriel de près de 5 hectares.
- La société Brenntag à Montville (distribution de produits chimiques, moins de 100 salariés), implantée à proximité des surfaces commerciales Intermarché et Bricomarché à Montville, sur un site d'environ 8 hectares.
- La société Linière de Bosc Nouvel (groupe Depestele) au Bocasse (extraction de la fibre de lin, moins de 50 salariés), située au sein du hameau de Bosc Nouvel sur un site d'un peu moins de 4 hectares.

Ainsi que de nombreuses autres activités type TPE/PME implantées de manière plus ou moins diffuse en milieu rural.

Constats

Points forts :

- Un positionnement du territoire à proximité immédiate de la Métropole Rouen Normandie, drainé par quatre autoroutes
- Une dynamique positive en termes de population active, en augmentation, et de création d'entreprises, avec un taux de chômage mesuré
- Un tissu important de TPE
- Des zones d'activités économiques structurantes avec quelques disponibilités foncières identifiées à court et moyen termes, ainsi que des projets d'extension

Points de vigilance :

- Un important taux d'actifs travaillant hors du territoire / un ratio emploi sur actifs très faible, dû à la proximité avec Rouen
- Une baisse de l'emploi local dans quasiment tous les secteurs
- Une activité économique qui se tertiarise avec une chute des emplois de la sphère productive
- Une offre en immobilier d'entreprise et en foncier économique à adapter à la demande (différentes typologies à proposer)

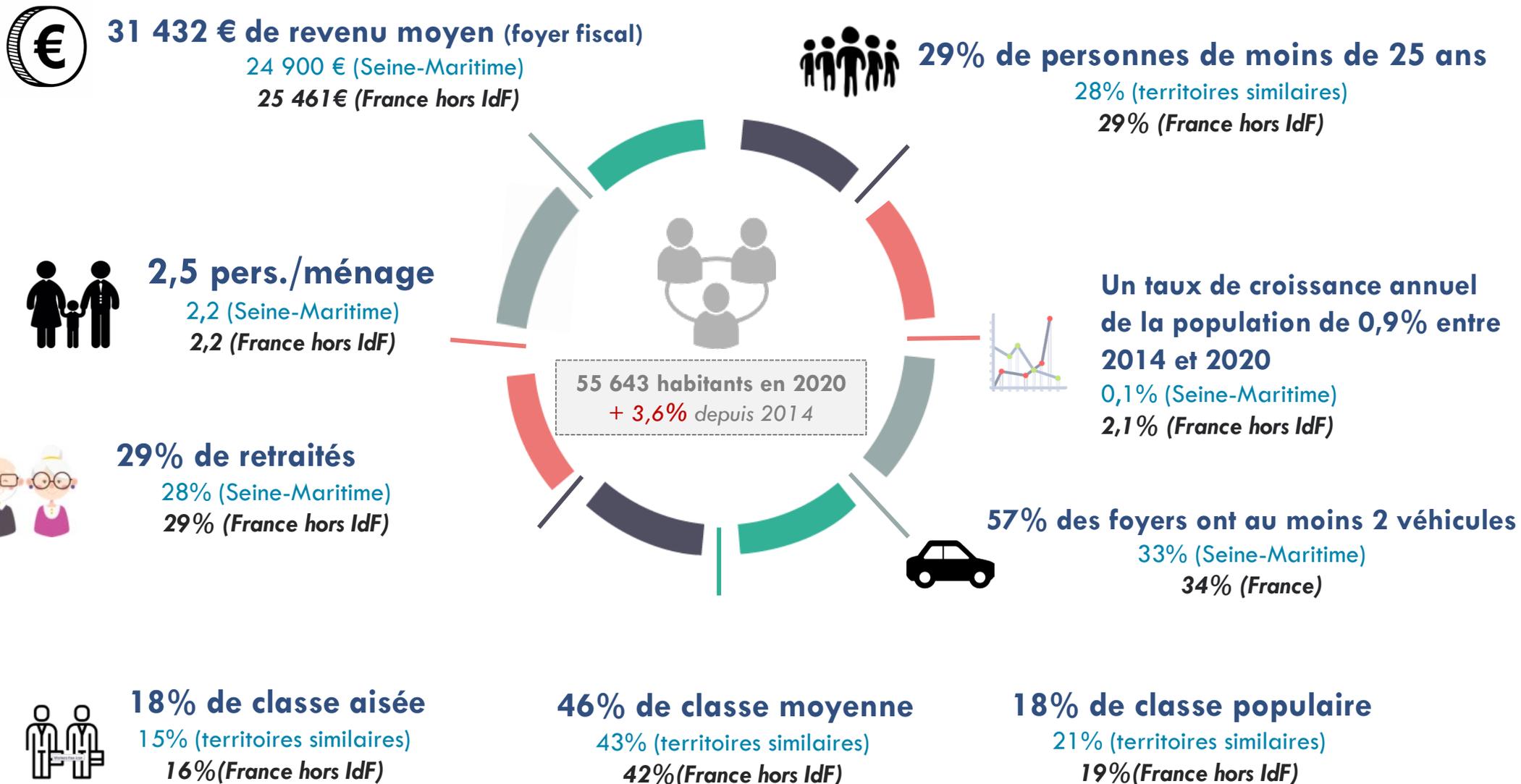
Enjeux

- Rééquilibrer la diversité des fonctions économiques, et notamment le poids de la sphère productive, en offrant plus d'emplois sur le territoire pour ses habitants
- Permettre le développement des entreprises locales
- Mettre en adéquation les disponibilités foncières et immobilières avec les besoins des porteurs de projet
- Définir et hiérarchiser les zones d'activité économiques du territoire pour rendre plus lisible les possibilités d'accueil auprès des porteurs de projet
- Renforcer la cohérence entre stratégie d'accueil de population et stratégie de développement économique
- Créer les conditions d'accueil et de maintien des activités économiques dans le tissu urbain lorsqu'elles sont compatibles avec l'habitat
- S'accorder sur la vocation/le devenir de la réserve foncière publique à La Vaupalière

07 Commerces

07 Commerces

A. Profil de la clientèle à l'échelle du SCOT



Classes INSEE :

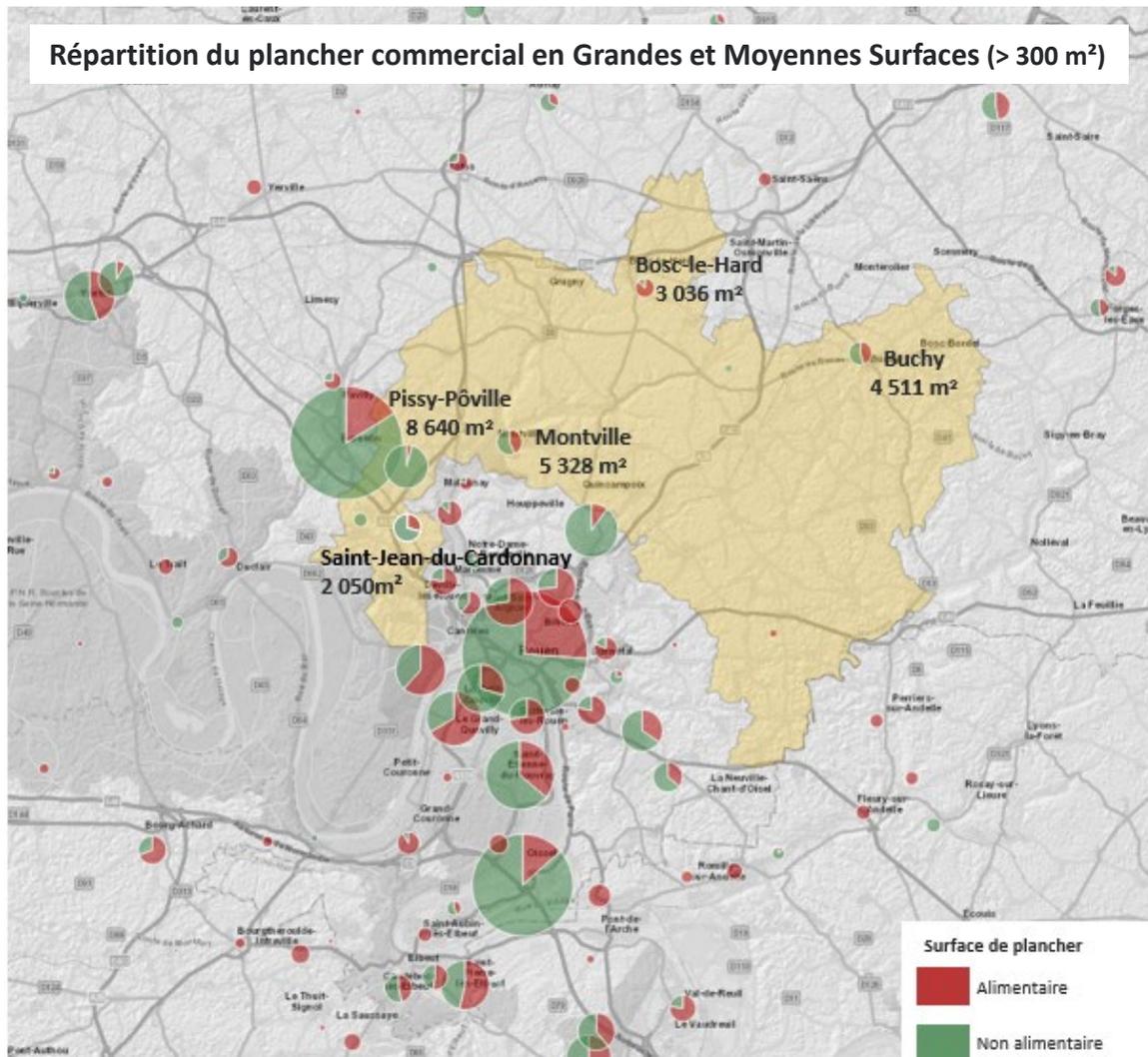
Aisée : artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, prof. int. sup.

Moyenne : employés et prof. int.

Populaire : ouvriers et agriculteurs exploitants

Source : Recensement de l'INSEE 2020

Un territoire sous influence



PRINCIPAUX PLANCHERS GMS CONCURRENTIELS



26 210 m² de plancher
 470 m² pour 1 000 habitants
 (moy. France : 990 m² / 1000 hab.)



500 000 m² de plancher
 1 000 m² pour 1 000 habitants



110 000 m² de plancher
 4 200 m² pour 1 000 habitants



35 000 m² de plancher
 1 200 m² pour 1 000 habitants

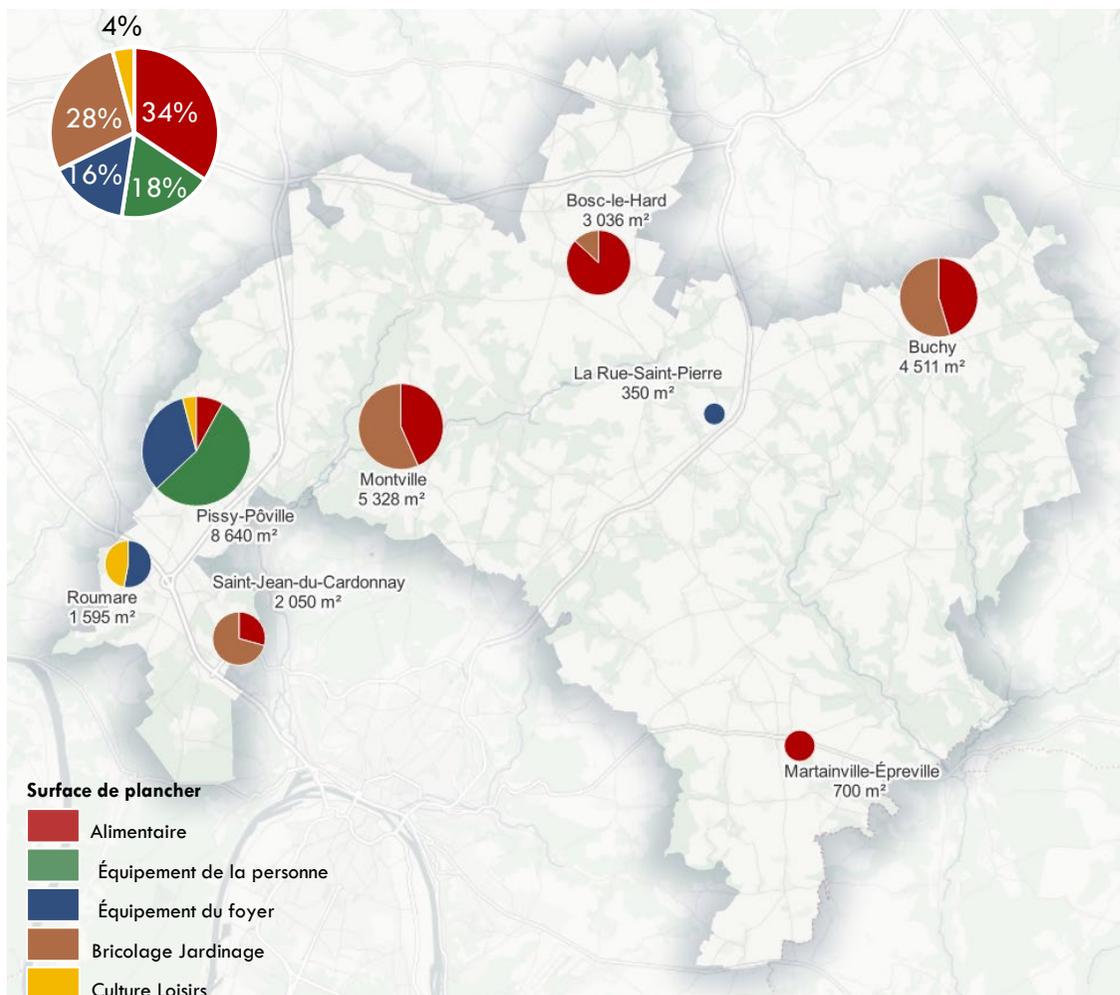


25 000 m² de plancher
 950 m² pour 1 000 habitants

Source : LSA Expert, 2023 – Traitement AID

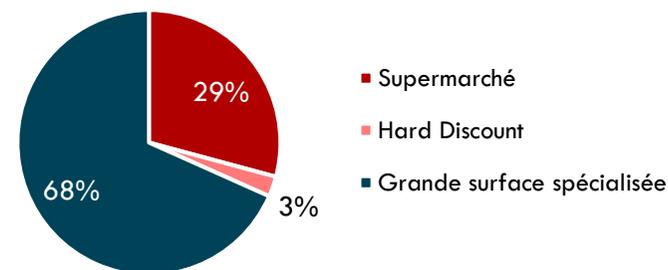
- Une faible représentation des grandes et moyennes surfaces sur le territoire intercommunal, due à la proximité des agglomérations de Rouen et de Barentin qui concentrent l'offre, essentiellement non alimentaire

Répartition des grandes surfaces par commune



INDICATEURS

26 210 m² de plancher > 300 m²
470 m² pour 1 000 habitants



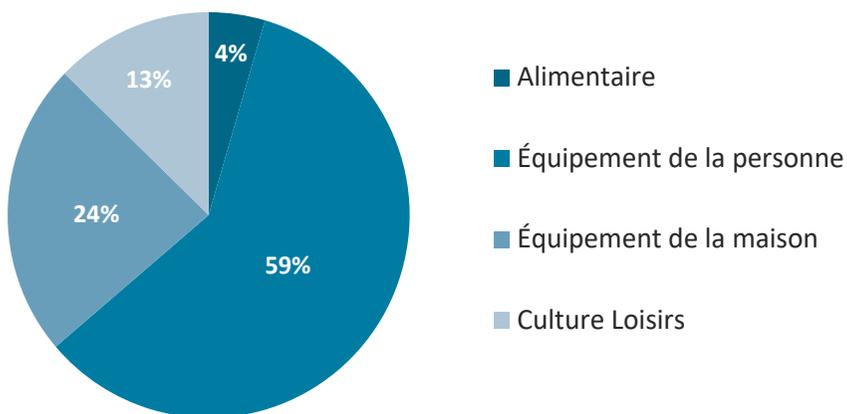
160 m² en alimentaire pour 1 000 habitants

310 m² en non alimentaire pour 1 000 habitants

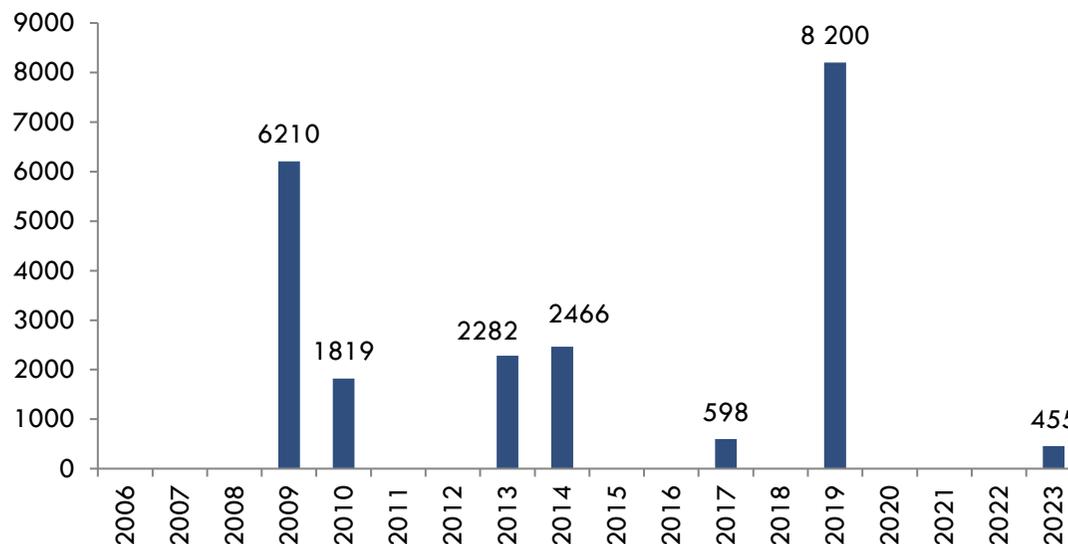
- Une offre en grandes et moyennes surfaces plus concentrée au sud-ouest du territoire
- Une part importante des commerces de bricolage/jardinage et équipement de la maison
- Une part de hard discount faible (concurrence des zones commerciales de Barentin et Rouen)

C. Autorisations CDAC/CNAC depuis 2010 (> 1 000 m² de surface de vente créée ou totale)

Autorisations CDAC/CNAC depuis 2010



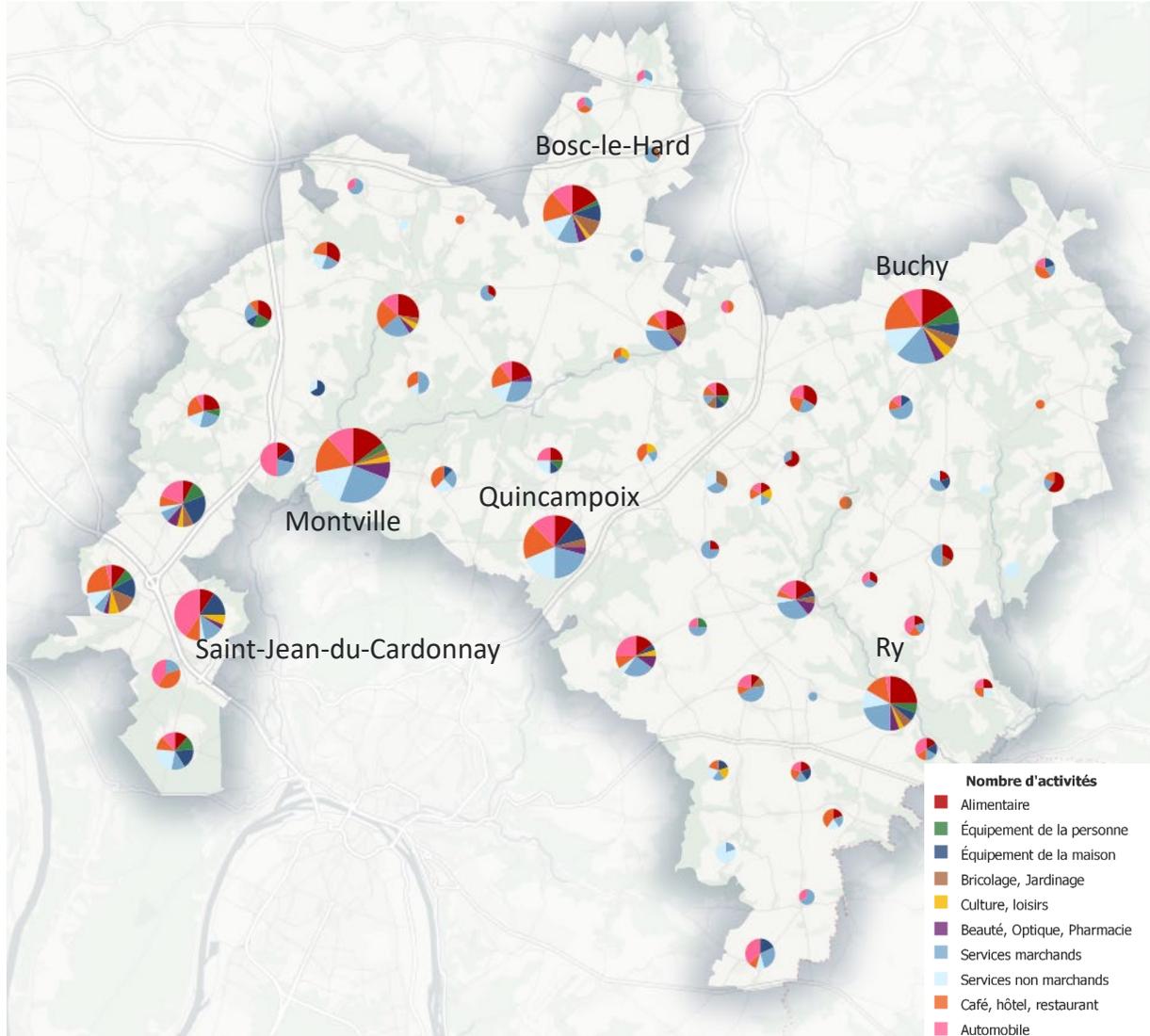
Autorisations CDAC/CNAC depuis 2010
(en m² de surface de vente)



Autorisations (> 1 000 m²) entre 2010 et juillet 2023 sur le territoire du SCoT : + 22 030 m²
dont + de 95% pour le non alimentaire

Proportion importante de l'équipement de la personne : Retail Parks de Pissy-Pôville (2009 et 2019)

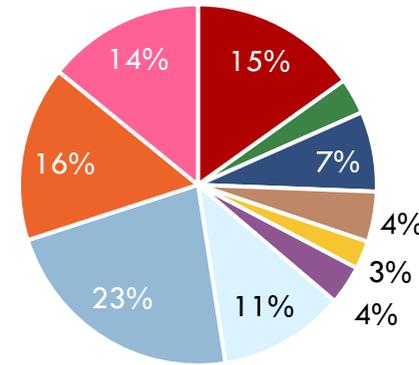
D. Répartition des commerces et services de proximité



PRINCIPAUX INDICATEURS

711 activités < 300 m²

12,8 activités pour 1 000 habitants



257 activités de commerces
4,6 activités pour 1 000 hab.

241 activités de services
4,3 activités pour 1 000 hab.

112 activités de CHR
2 activités pour 1 000 hab.

17 communes sans activité de commerce

Taux de commercialité 36%

CHR : Cafés, Hôtels, Restaurants

Taux de commercialité : part des commerces de « détail » hors services, café, hôtel, restaurant et automobiles

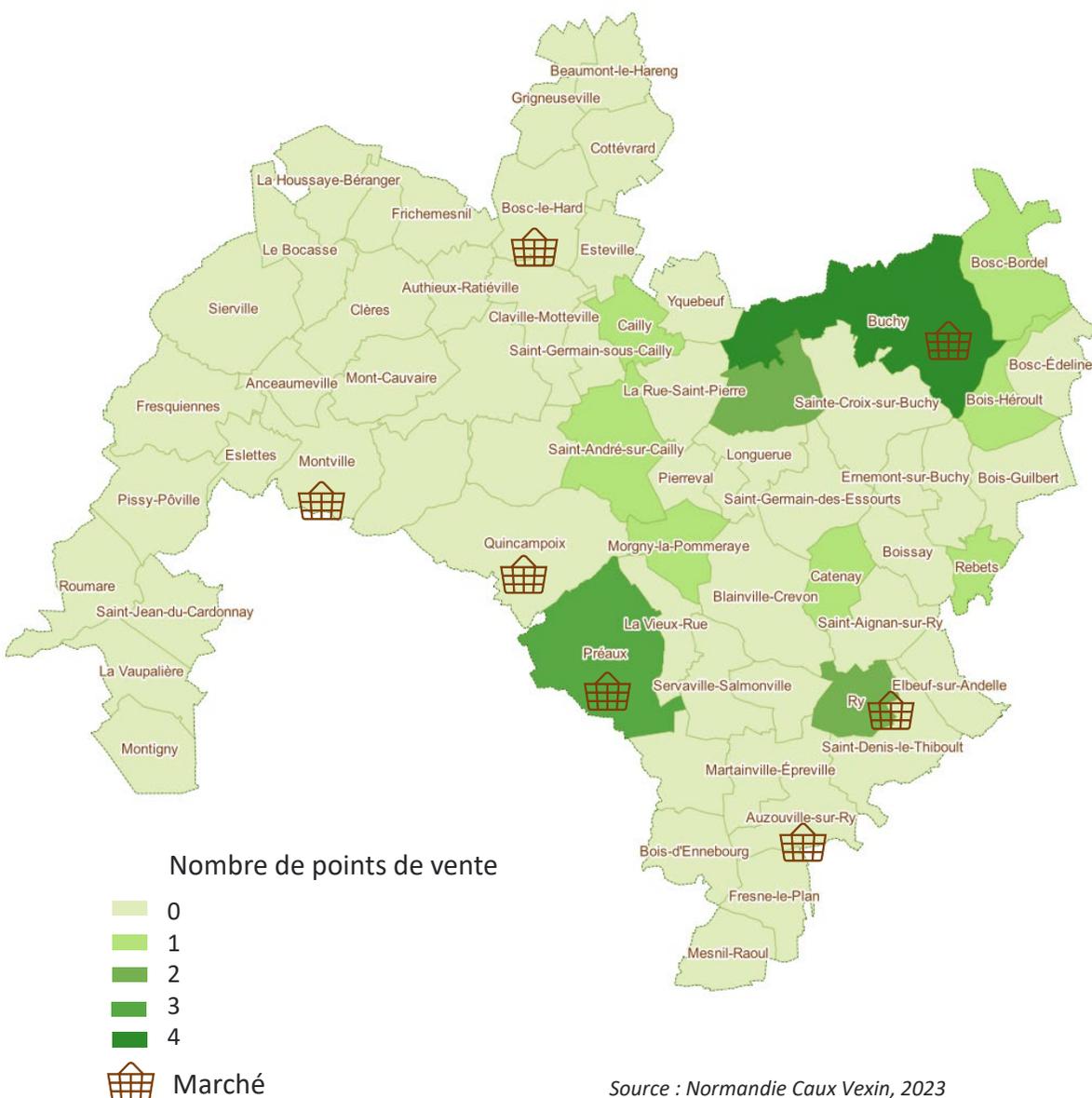
E. Offre marchande non sédentaire

Des marchés d'approvisionnement qui complètent l'offre commerciale des bourgs

7 communes du territoire ont un marché hebdomadaire et 11 ont un à quatre points de vente de produits locaux

Les marchés fréquentés par la population permettent de compléter l'offre sédentaire des centre-bourgs, majoritairement représentée par de l'offre alimentaire

La plupart des marchés ont lieu dans les cœurs de bourgs générant des flux supplémentaires pour les commerces à proximité

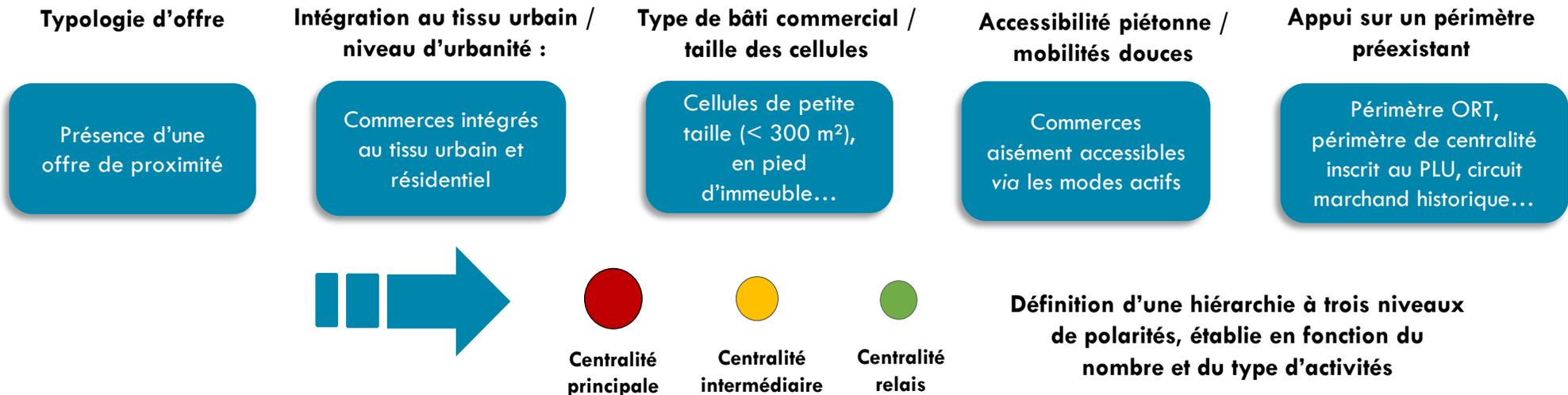


Source : Normandie Caux Vexin, 2023



Centralités

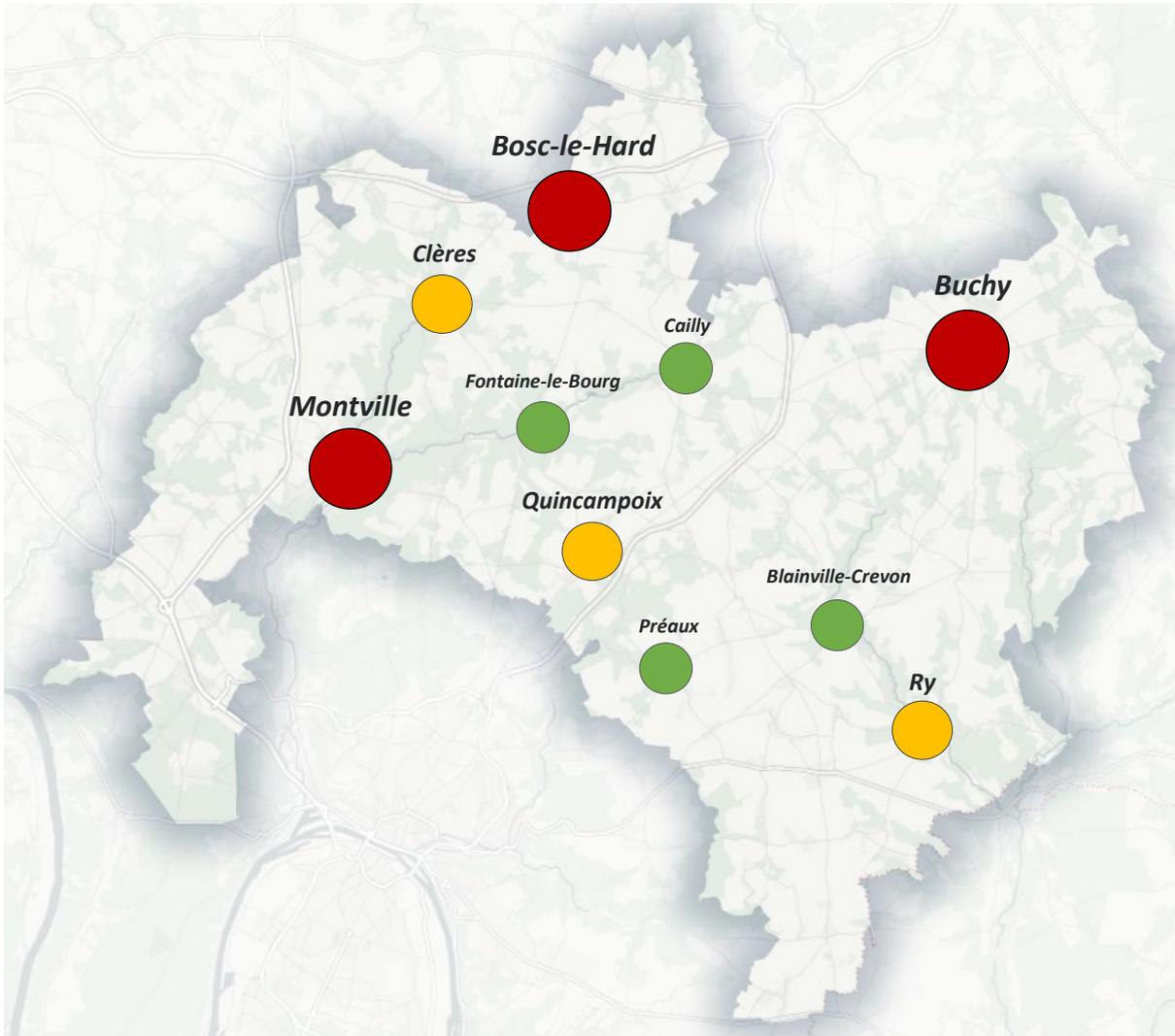
Critères employés afin d'identifier les **centralités commerciales** (centres-villes, centres-bourgs, linéaires commerciaux urbains, ...) :



Quelles implications pour le DAACL ?

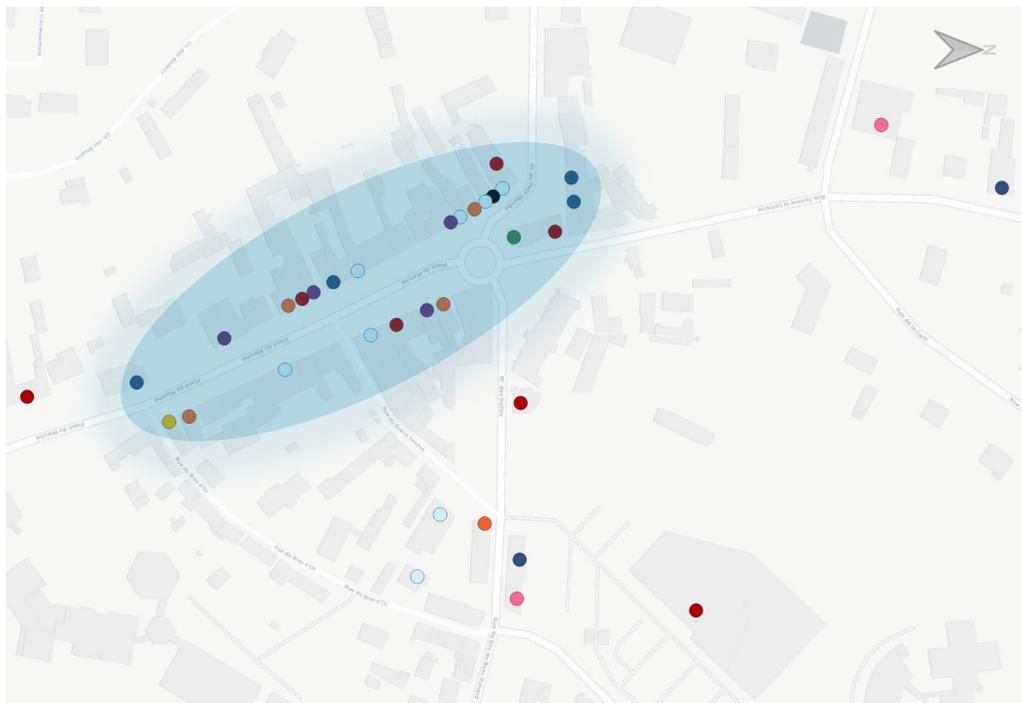
- Enjeu du DAACL pour les centralités : créer les **conditions du maintien et du développement d'une offre commerciale attractive**.
- Des **conditions d'implantations** (à établir en fonction de la surface de vente du bâti commercial et de la fréquence d'achat du produit vendu) **différentes suivant les trois niveaux de polarités** : possibilité, par exemple, d'identifier les centralités majeures en tant que « localisations préférentielles » pour les achats exceptionnels - mais d'identifier les centralités de proximité en tant que « localisation non-préférentielles » pour ces mêmes achats.

F. L'armature commerciale actuelle de la CCICV | Centralités



Niveau de polarité	Définition	Communes correspondantes
3 centralités principales 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre commerciale diversifiée répondant à des besoins hebdomadaires, quotidiens et occasionnels • Plus de 30 commerces de détail et services sur le centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Bosc le Hard • Buchy • Montville
3 centralités intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre commerciale répondant à des besoins hebdomadaires et quotidiens ▪ Plus de 15 commerces de détail et services sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Clères • Quincampoix • Ry
4 centralités relais 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre répondant à des besoins quotidiens • Entre 5 et 10 commerces services 	<ul style="list-style-type: none"> • Blainville-Crevon • Cailly • Fontaine-le-Bourg • Préaux
Centralité de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 5 commerces services 	<ul style="list-style-type: none"> • Autres communes

Centralité principale > Centre-ville de Bosc-le-Hard



Repérage AID – Juillet 2023

Centralité marchande



FICHE IDENTITÉ DU CENTRE-VILLE

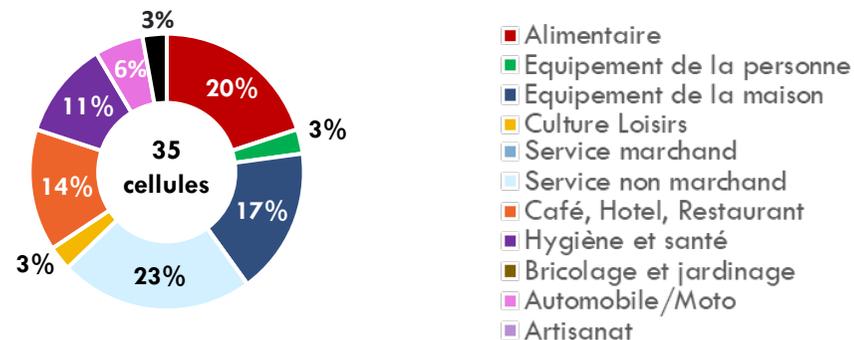
Population	1 567 habitants en 2020 (+ 4,6 % entre 2013 et 2020)
Revenu moyen	23 010 € (26 928 € dans les communes comparables*)
Locomotives commerciales	Carrefour Market

*Communes entre 1 000 et 1 999 habitants en 2019

**Taux de vitalité : activités alimentaires, équipement à la personne, équipement de la maison, culture loisirs, bricolage jardinage fleurs, beauté optique pharmacie, services marchand et café hôtel restaurant



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE



TAUX DE VACANCE

Moyenne France : 16%



TAUX DE VITALITÉ**

Moyenne France : 77%



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > CONSTATS

- Une offre complète et diversifiée, au sein d'un centre-ville lisible
- Une part significative de l'offre en services non-marchands
- Un très faible taux de vacance et un taux de vitalité commerciale important

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > ENJEUX

- Le maintien de la diversité de l'offre, en veillant à ne concurrencer le centre-ville par de nouvelles implantations en périphérie
- La maîtrise de l'offre de services non-marchands (banques, assurances, agences immobilières, ...), dans un contexte de nouvelles implantations de ces services sur des emplacements stratégiques

Centralité principale > Centre-ville de Bosc-le-Hard



Poissonnerie, commerce alimentaire qualitatif



Commerce hybride, entre librairie, disques, jeux et onglerie



Les halles, occupées par le marché, à valoriser davantage



Un trafic automobile soutenu, des livraisons sur la chaussée roulante et des capacités de stationnement limitées



APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE

Accessibilité et aménagements	Lisibilité, visibilité, signalétique	
	Accessibilité modes doux (vélo, marche à pied...) et PMR	
	Présence et qualité des infrastructures modes doux (pistes cyclables, stationnements vélo...)	
Architecture, paysage et environnement	Accessibilité automobile et stationnement	
	Qualité des espaces publics (moblier urbain, ambiance, végétalisation...)	
	Qualité globale du linéaire commercial (qualité des devantures, qualité des enseignes, intégration paysagère et urbaine)	

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > CONSTATS

- Un impact important de la circulation automobile en centre-ville (trafic, stationnement, ...)
- Un aménagement des espaces publics qui pourrait être amélioré
- La présence de halles métalliques, occupées par le marché du mercredi matin, pour lesquelles la municipalité a un projet de rénovation
- Des ruptures dans le linéaire commercial dû aux changements de destination (logements en rez-de-chaussée) et à la présence de services non marchands

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > ENJEUX

- Atténuer l'impact négatif du trafic
- Améliorer les capacités de stationnement
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie en centre-ville (qualité des aménagements, infrastructures modes actifs, ...)

Centralité principale > Centre-ville de Buchy



Repérage AID – Juillet 2023



FICHE IDENTITÉ DU CENTRE-VILLE

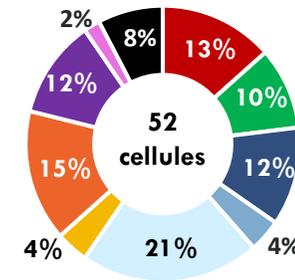
Population	2 820 habitants en 2020 (+ 5,4 % entre 2013 et 2020)
Revenu moyen	24 258 € (27 209 € dans les communes comparables*)
Locomotives commerciales	Coccinelle Supermarché

*Communes entre 2 000 et 4 999 habitants en 2019

**Taux de vitalité : activités alimentaires, équipement à la personne, équipement de la maison, culture loisirs, bricolage jardinage fleurs, beauté optique pharmacie, services marchand et café hôtel restaurant



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE



- Alimentaire
- Équipement de la personne
- Équipement de la maison
- Culture Loisirs
- Service marchand
- Service non marchand
- Café, Hotel, Restaurant
- Hygiène et santé
- Bricolage et jardinage
- Automobile/Moto
- Artisanat

TAUX DE VACANCE

Moyenne France : 16%



TAUX DE VITALITÉ**

Moyenne France : 77%



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > CONSTATS

- Une offre diversifiée et concentrée sur le centre-ville
- Des linéaires de l'offre marchande commerciale denses
- Un taux de vacance correct et une vitalité commerciale importante
- Un marché fermier (animaux vivants) pittoresque et de renommée

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > ENJEUX

- Le maintien de la diversité de l'offre, notamment en alimentaire
- Le développement des services non marchands à maîtriser le long de la Grande Rue, en particulier sur sa portion sud

Centralité principale > Centre-ville de Buchy



Linéaire commercial dense en centre-ville



Les halles en bois du XVII^{ème} siècle



Local commercial vacant impactant visuellement



Rez-de-chaussée commercial et patrimoine bâti qualitatifs



APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE

Accessibilité et aménagements	Lisibilité, visibilité, signalétique	
	Accessibilité modes doux (vélo, marche à pied...) et PMR	
	Présence et qualité des infrastructures modes doux (pistes cyclables, stationnements vélo...)	
	Accessibilité automobile et stationnement	
Architecture, paysage et environnement	Qualité des espaces publics (mobilier urbain, ambiance, végétalisation...)	
	Qualité globale du linéaire commercial (qualité des devantures, qualité des enseignes, intégration paysagère et urbaine)	

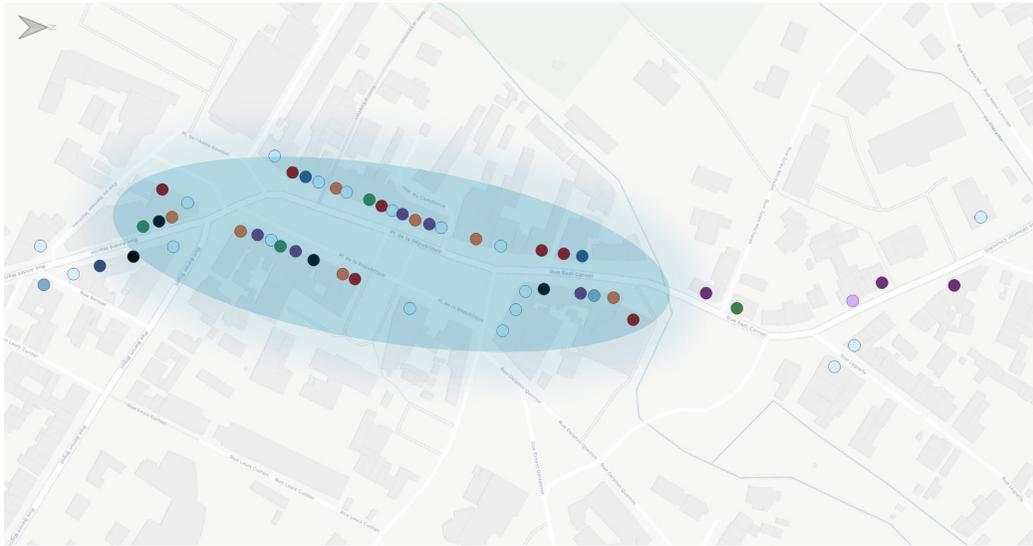
APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > CONSTATS

- Un aménagement correct des espaces publics et un patrimoine bâti
- Une déambulation piétonne facile
- La présence des deux imposantes halles en bois du XVII^{ème} siècle, monument historique, accueillant le marché d'animaux vivants

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > ENJEUX

- Maîtriser le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux
- Atténuer / masquer les locaux vacants (vitrophanies, ...)
- Améliorer l'aménagement public, notamment des marquages des passages piétons

Centralité principale > Centre-ville de Montville



Repérage AID – Juillet 2023

Centralité marchande

FICHE IDENTITÉ DU CENTRE-VILLE

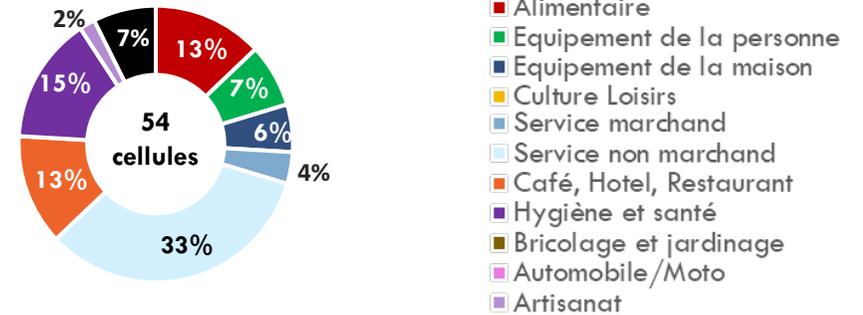
Population	4 593 habitants en 2020 (- 5% entre 2013 et 2020)
Revenu moyen	25 074 € (27 209 € dans les communes comparables*)
Locomotives commerciales	Carrefour Contact

*Communes entre 2 000 et 4 999 habitants en 2019

**Taux de vitalité : activités alimentaires, équipement à la personne, équipement de la maison, culture loisirs, bricolage jardinage fleurs, beauté optique pharmacie, services marchand et café hôtel restaurant



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE



TAUX DE VACANCE

Moyenne France : 16%



TAUX DE VITALITÉ** Moyenne France : 77%



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > CONSTATS

- Une offre importante et concentrée de part et d'autre de la Place de la République
- Une diffusion de l'offre au nord (après le Carrefour contact) et au sud (rue André Martin)
- Une part importante de l'offre en services non-marchands, reflet du phénomène de « tertiarisation », entraînant un taux de vitalité faible

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > ENJEUX

- Le ralentissement de l'offre de services non-marchands (banques, assurances, agences immobilières, ...), dans un contexte d'implantation de ces services sur des emplacements stratégiques
- Le maintien et la concentration du linéaire marchand principal

Centralité principale > Centre-ville de Montville



La place de la République vieillissante : des travaux à venir pour valoriser l'espace public



Une déambulation piétonne parfois compliquée



Local commercial vacant au cœur du linéaire commercial principal



Rue André Martin peu commerciale : offre diffuse avec nombreux locaux vacants et services non marchands



APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE

Accessibilité et aménagements	Lisibilité, visibilité, signalétique	
	Accessibilité modes doux (vélo, marche à pied...) et PMR	
	Présence et qualité des infrastructures modes doux (pistes cyclables, stationnements vélo...)	
	Accessibilité automobile et stationnement	
Architecture, paysage et environnement	Qualité des espaces publics (mobilier urbain, ambiance, végétalisation...)	
	Qualité globale du linéaire commercial (qualité des devantures, qualité des enseignes, intégration paysagère et urbaine)	

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > CONSTATS

- Un aménagement des espaces publics peu qualitatif
- Un peu de vacance commerciale visible

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > ENJEUX

- Améliorer l'aménagement du centre-ville : programmé par la municipalité (trottoirs, revêtement, végétalisation, ...)
- Atténuer / masquer les locaux vacants (vitrophanies, ...)

Centralité intermédiaire > Centre-ville de Clères



FICHE IDENTITÉ DU CENTRE-VILLE

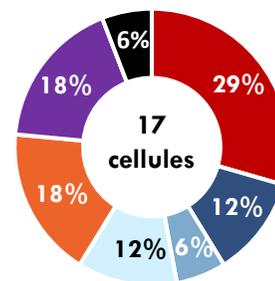
Population	1 376 habitants en 2020 (- 0,9% entre 2013 et 2020)
Revenu moyen	28 941 € (26 928 € dans les communes comparables*)
Locomotives commerciales	Vival

*Communes entre 1 000 et 1 999 habitants en 2019

**Taux de vitalité : activités alimentaires, équipement à la personne, équipement de la maison, culture loisirs, bricolage jardinage fleurs, beauté optique pharmacie, services marchand et café hôtel restaurant



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE



- Alimentaire
- Équipement de la personne
- Équipement de la maison
- Culture Loisirs
- Service marchand
- Service non marchand
- Café, Hotel, Restaurant
- Hygiène et santé
- Bricolage et jardinage
- Automobile/Moto
- Artisanat

TAUX DE VACANCE

Moyenne France : 16%



Problématique

Fragilisation

Correct

TAUX DE VITALITÉ**

Moyenne France : 77%



Risque de manque d'attractivité

Correct

Pôle attractif

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > CONSTATS

- Une petite offre de proximité pour ce bourg touristique, en particulier en alimentaire et restauration
- Peu de service commercial non marchand (1 seul)
- Peu de vacance commerciale (1 local)

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > ENJEUX

- Maintenir l'offre de proximité : capter les flux touristiques du parc zoologique

Centralité intermédiaire > Centre-ville de Clères



Aménagement très qualitatif des espaces publics avec promenade piétonne séparée



Supérette bien intégrée au cœur du bourg



Halles du XVIII^{ème} siècle



Commerce au rez-de-chaussée d'un bâtiment traditionnel



APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE

Accessibilité et aménagements	Lisibilité, visibilité, signalétique	
	Accessibilité modes doux (vélo, marche à pied...) et PMR	
	Présence et qualité des infrastructures modes doux (pistes cyclables, stationnements vélo...)	
	Accessibilité automobile et stationnement	
Architecture, paysage et environnement	Qualité des espaces publics (mobilier urbain, ambiance, végétalisation...)	
	Qualité globale du linéaire commercial (qualité des devantures, qualité des enseignes, intégration paysagère et urbaine)	

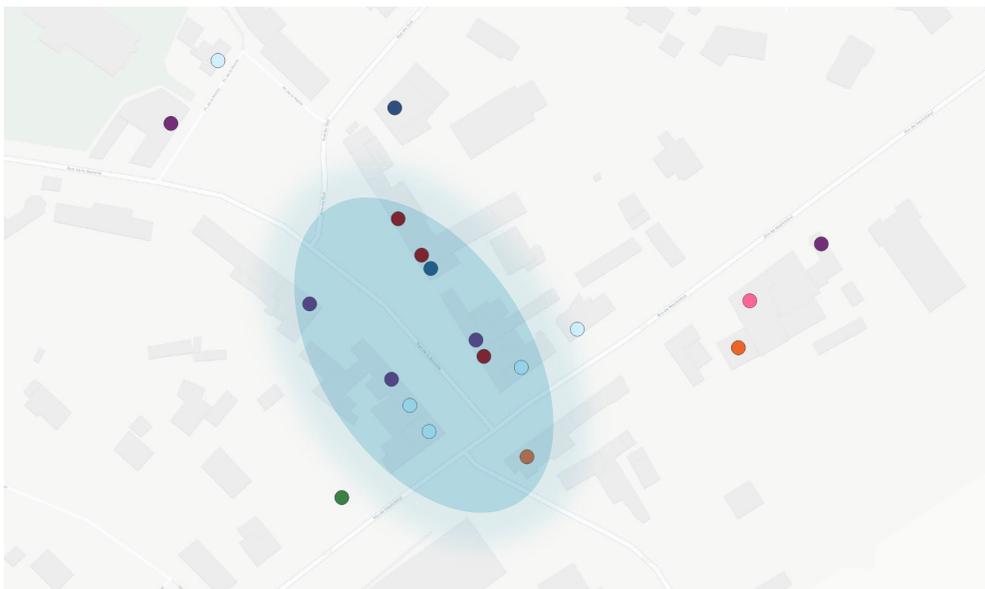
APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > CONSTATS

- Un aménagement qualitatif des espaces publics : promenade piétons, végétalisation
- Des halles du XVIII^{ème} siècle accueillant le marché du dimanche matin
- Un patrimoine bâti remarquable

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > ENJEUX

- Maintenir la qualité de l'aménagement : travaux programmés par la municipalité (revêtements, végétalisation, zone 30, ...)

Centralité intermédiaire > Centre-ville de Quincampoix



Repérage AID – Juillet 2023

Centralité marchande



FICHE IDENTITÉ DU CENTRE-VILLE

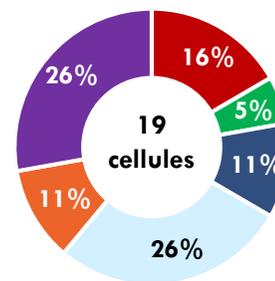
Population	3 102 habitants en 2020 (+ 4,3% entre 2013 et 2020)
Revenu moyen	41 865€ (27 209 € dans les communes comparables*)
Locomotives commerciales	SPAR

*Communes entre 2 000 et 4 999 habitants en 2019

**Taux de vitalité : activités alimentaires, équipement à la personne, équipement de la maison, culture loisirs, bricolage jardinage fleurs, beauté optique pharmacie, services marchand et café hôtel restaurant



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE



- Alimentaire
- Équipement de la personne
- Équipement de la maison
- Culture Loisirs
- Service marchand
- Service non marchand
- Café, Hotel, Restaurant
- Hygiène et santé
- Bricolage et jardinage
- Automobile/Moto
- Artisanat

TAUX DE VACANCE

Moyenne France : 16%



Problématique

Fragilisation

Correct

TAUX DE VITALITÉ**

Moyenne France : 77%



Risque de manque d'attractivité

Correct

Pôle attractif

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > CONSTATS

- Une petite offre de proximité et diversifiée
- Pas de vacance commerciale en centre-ville
- Des services non marchands occupant des emplacements stratégiques en angles de rues et en entrée de linéaire

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > ENJEUX

- Le maintien de la diversité de l'offre
- La maîtrise de l'offre de services non-marchands (banques, assurances, agences immobilières, ...) occupant de bons emplacements

Centralité intermédiaire > Centre-ville de Quincampoix



Espace vert qualitatif en centre-ville



Trottoirs larges et sécurisés, accroches-vélos, éclairage public récent et bancs



Services non marchands en entrée de linéaire et en angle de rue



Commerce de qualité et de renommée nationale



APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE

Accessibilité et aménagements	Lisibilité, visibilité, signalétique	
	Accessibilité modes doux (vélo, marche à pied...) et PMR	
	Présence et qualité des infrastructures modes doux (pistes cyclables, stationnements vélo...)	
Architecture, paysage et environnement	Accessibilité automobile et stationnement	
	Qualité des espaces publics (mobilier urbain, ambiance, végétalisation...)	
	Qualité globale du linéaire commercial (qualité des devantures, qualité des enseignes, intégration paysagère et urbaine)	

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > CONSTATS

- Des espaces publics de qualité : espace vert en centre-ville face à la mairie, végétalisation, mobilier urbain, éclairage public récent, trottoirs, ...
- Stationnement facile, présence d'IRVE

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > ENJEUX

- Maintenir la qualité du cadre de vie en centre-ville
- Maîtriser la diffusion commerciale / des services le long de la RD (Route de Neufchâtel)

Centralité intermédiaire > Centre-ville de Ry



Repérage AID – Juillet 2023

Centralité marchande



FICHE IDENTITÉ DU CENTRE-VILLE

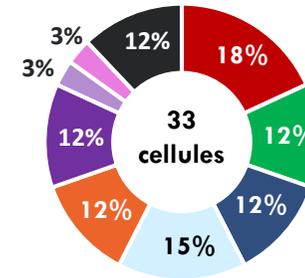
Population	760 habitants en 2020 (- 1,6% entre 2013 et 2020)
Revenu moyen	28 976€ (24 488 € dans les communes comparables*)
Locomotives commerciales	-

*Communes < 1 000 habitants en 2019

**Taux de vitalité : activités alimentaires, équipement à la personne, équipement de la maison, culture loisirs, bricolage jardinage fleurs, beauté optique pharmacie, services marchand et café hôtel restaurant



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE



- Alimentaire
- Équipement de la personne
- Équipement de la maison
- Culture Loisirs
- Service marchand
- Service non marchand
- Café, Hotel, Restaurant
- Hygiène et santé
- Bricolage et jardinage
- Automobile/Moto
- Artisanat

TAUX DE VACANCE

Moyenne France : 16%



TAUX DE VITALITÉ**

67% Moyenne France : 77%



APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > CONSTATS

- Une offre marchande concentrée étirée le long de la Grand' Rue
- Une offre correcte en alimentaire et en services de proximité
- Un peu de vacance commerciale en centre-bourg, dont l'ex-SPAR

APPRECIATION QUANTITATIVE DE L'OFFRE > ENJEUX

- Le maintien d'une offre diversifiée de proximité
- La maîtrise de la vacance commerciale

Centralité intermédiaire > Centre-ville de Ry



Linéaire étirée le long de la rue principale avec larges trottoirs et terrasses



Local vacant de la supérette SPAR en centre-bourg



Commerces de qualité au sein de bâtiments traditionnels



APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE

Accessibilité et aménagements	Lisibilité, visibilité, signalétique	
	Accessibilité modes doux (vélo, marche à pied...) et PMR	
	Présence et qualité des infrastructures modes doux (pistes cyclables, stationnements vélo...)	
	Accessibilité automobile et stationnement	
Architecture, paysage et environnement	Qualité des espaces publics (mobilier urbain, ambiance, végétalisation...)	
	Qualité globale du linéaire commercial (qualité des devantures, qualité des enseignes, intégration paysagère et urbaine)	

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > CONSTATS

- Un bâti de qualité et un attrait touristique (circuit Bovary, église à porche, bâti traditionnel, ...)
- Un aménagement des espaces publics en amélioration (travaux en cours)

APPRECIATION QUALITATIVE DU CENTRE-VILLE > ENJEUX

- Maintenir la qualité du cadre de vie en centre-ville

Un cadre de vie très qualitatif et des facteurs de commercialité importants dans les centralités

Synthèse des appréciations qualitatives des centralités commerciales principales et intermédiaires

	Bosc-le-Hard	Buchy	Montville	Clères	Quincampoix	Ry
Lisibilité de l'offre commerciale	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Accessibilité modes doux	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Qualité infrastructures modes doux	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant
Accessibilité automobile et stationnement	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Qualité des espaces publics	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Qualité globale du linéaire commercial	Satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

 Satisfaisant

 Moyennement satisfaisant

 Peu satisfaisant

Centralités relais



Blainville-Crevon

Supérette en entrée de bourg



Cailly

Commerces et services de proximité en centre-bourg



Fontaine-le-Bourg

Supérette en centre-bourg



Préaux

Institut de beauté (non accessible PMR)

4 communes dites « relais » complètent le maillage commercial du territoire, permettant de couvrir les besoins de première nécessité :

- Blainville-Crevon
- Cailly
- Fontaine-le-Bourg
- Préaux

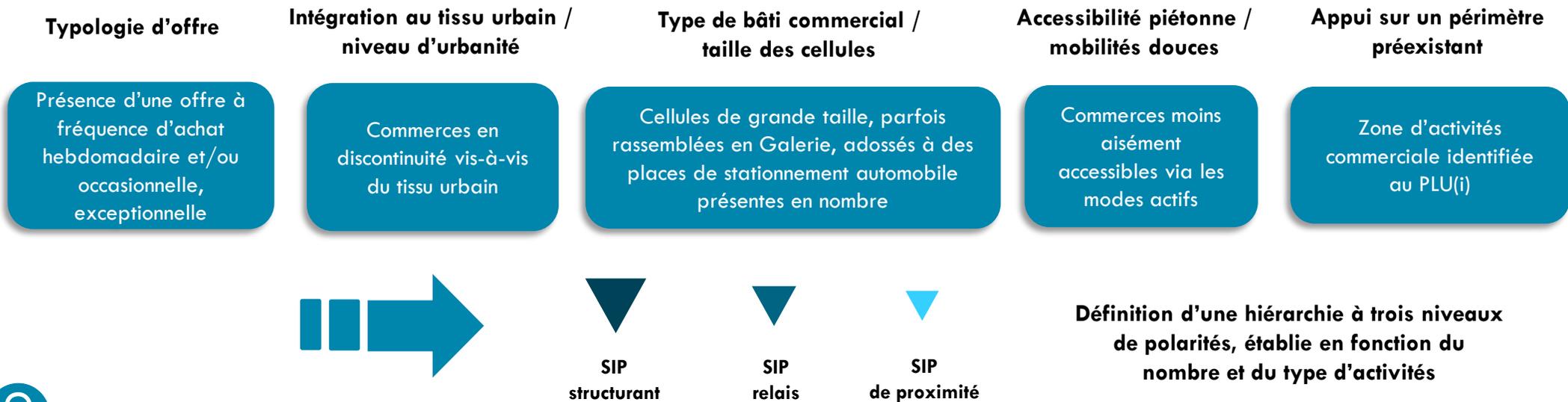
Ces communes disposent notamment toutes d'une supérette d'alimentation générale ou d'une épicerie, offre complétée par la présence de commerces alimentaires et de services de proximité (entre 5 et 10 dans le centre), et parfois de commerces ambulants type « food trucks ».

A noter sur Cailly la présence de locaux commerciaux vacants visibles dans le centre.

A l'image des centralités principales et intermédiaires, le cadre de vie est qualitatif dans les centres-bourgs facilitant la déambulation marchande.

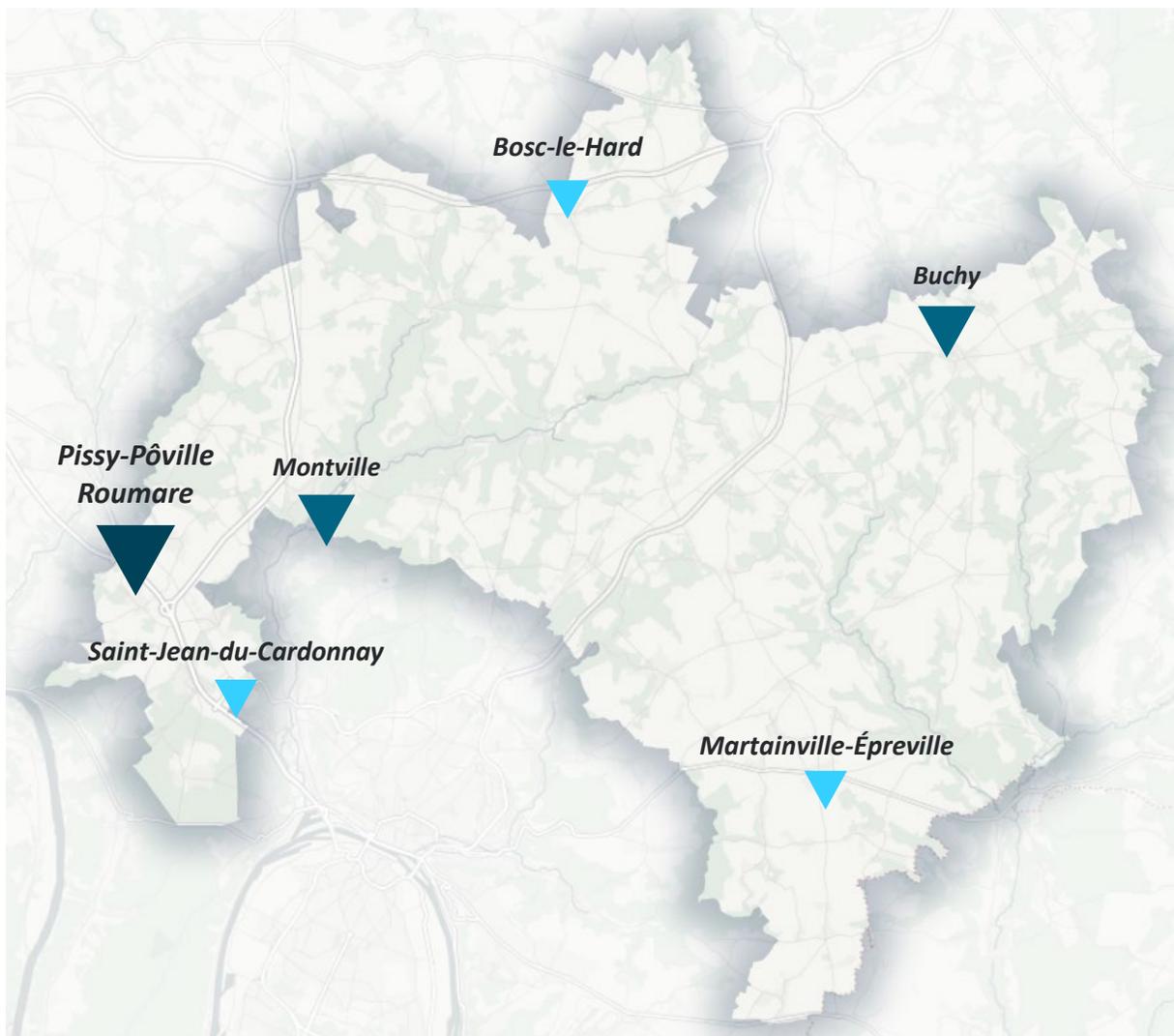
Secteurs d'Implantations Périphériques

Critères employés afin d'identifier les Secteurs d'Implantations Périphériques :



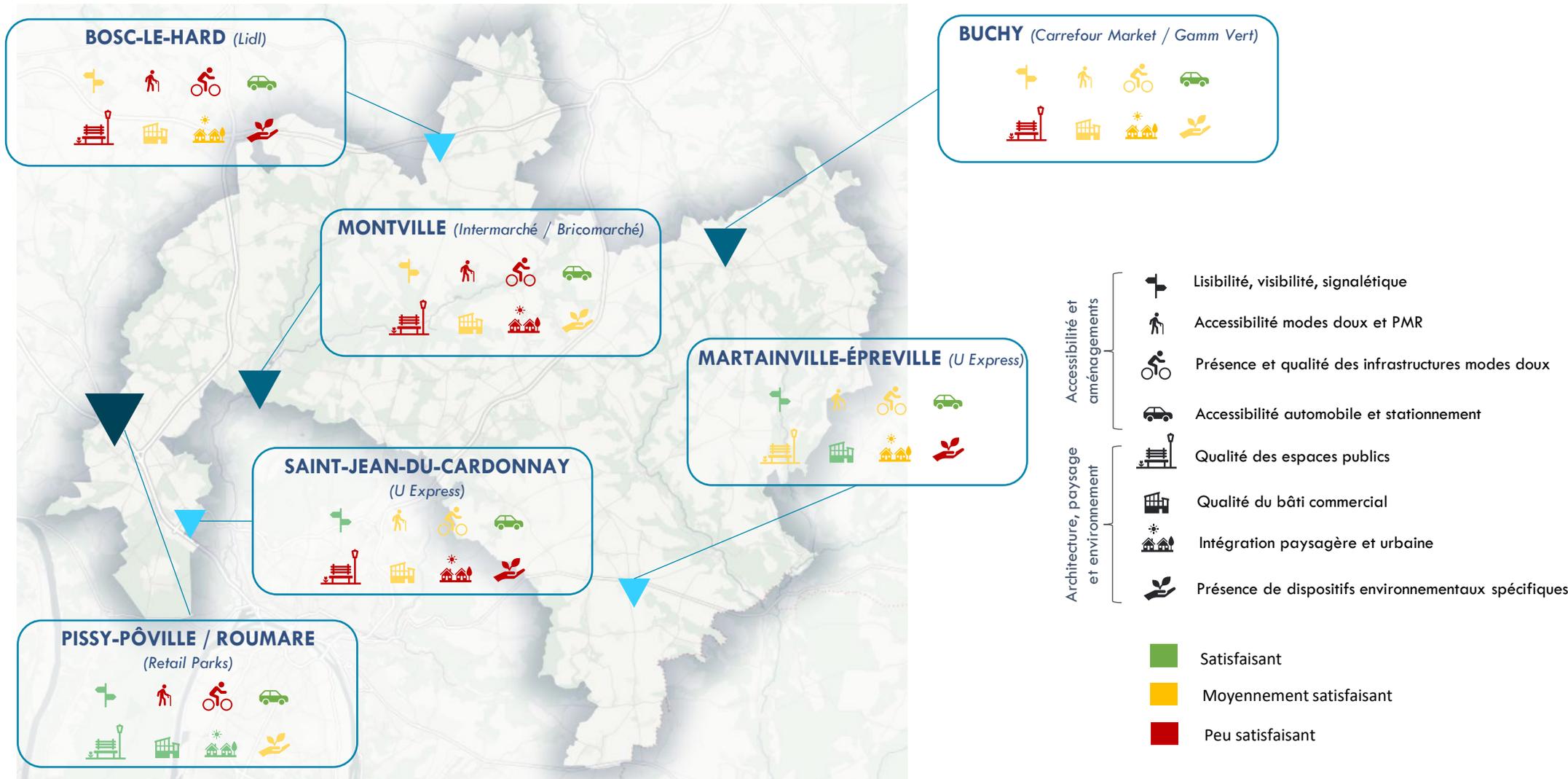
QUELLES IMPLICATIONS POUR LE DAACL ?

- Enjeu du DAACL pour les **SIP** : **limiter l'impact** des périphéries sur l'artificialisation des sols et sur les flux générés par les déplacements des personnes et des marchandises ; proposer une **offre complémentaire à l'offre présente en centralité**, dans une logique de priorisation des centralités.
- Des **conditions d'implantations** (à établir en fonction de la surface de vente du bâti commercial et de la fréquence d'achat du produit vendu) **différentes suivant les trois niveaux de polarités** : possibilité, par exemple, d'identifier les SIP de proximité en tant que « localisations préférentielles » pour les achats réguliers - mais d'identifier les SIP structurants en tant que « localisation non-préférentielles » pour ces mêmes achats.



Niveau de polarité	Définition	Communes correspondantes
1 SIP structurant 	<ul style="list-style-type: none"> Offre développée et diversifiée sur les achats occasionnels légers, lourds et exceptionnels SIP > 20 000 m² et rayonnant sur une aire > 20 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Pissy-Pôville Roumare
2 SIP relais 	<ul style="list-style-type: none"> Offre répondant à une fréquence d'achat quotidienne et hebdomadaire > 4 000 m² GMS en alimentaire et occasionnel lourd SIP rayonnant sur une aire entre 10 000 et 20 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Buchy Montville
3 SIP de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Offre isolée répondant à une fréquence d'achat quotidienne et hebdomadaire SIP < 1 000 m² GMS alimentaires rayonnant sur une aire comprise entre 5 000 et 10 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Bosc-le-Hard Martainville-Épreville Saint-Jean-du-Cardonnay

G. L'armature commerciale actuelle de la CCICV | Secteurs d'Implantations Périphériques



➤ A l'exception des Retail Parks récents sur les communes de Pissy-Pôville et Roumare, l'offre marchande en périphérie présente globalement un aménagement et une intégration urbaine pauvres, et tous les sites apparaissent peu adaptés aux modes actifs.

07 Commerces

G. L'armature commerciale actuelle de la CCICV | Secteurs d'Implantations Périphériques



Roumare

Retail Park avec stationnement mutualisé et ensemble bâti, largement végétalisé (y compris une façade végétalisée)



Martainville-Epreville

Bâti commercial de bonne qualité pour ce petit supermarché (U express)



Pissy-Pôville

Signalétique claire et organisée



Pissy-Pôville

Construction d'un nouvel ensemble commercial « Retail Park »



Bosc-le-Hard

Lidl vieillissant et à l'accessibilité peu évidente, en extrémité d'une zone artisanale



Buchy

Vaste parking à l'aménagement pauvre (marquage au sol en mauvais état, pas d'arbres, ...) face au Supermarché (Carrefour Market)



Montville

Bâtiments et parking peu qualitatifs pour l'ensemble Intermarché / Bricomarché



Bosc-le-Hard

Stockage extérieur et signalétiques mal intégrées devant le bâti commercial peu qualitatif (Gamm Vert)

« Centralités périphériques »

QUELLES IMPLICATIONS POUR LE DAACL ?

- Identifier et isoler ces « centralités périphériques » : **vigilance sur les règles / conditions d'implantation (volumétries et fréquences d'achats) qui s'appliqueront à ces polarités.**
- Quelle **cohérence au regard des objectifs de revitalisation des centres-villes** / de renfort de l'attractivité des centralités et du commerce de proximité ? Au regard des **enjeux de limitation des déplacements**

Si polarités ayant des critères d'implantation assimilables à ceux des **Centralités**

Centralités : globalement assez permissifs sur les volumétries et les fréquences d'achats autorisées

Ex : assimilation à une « centralité structurante » où le commerce de proximité (< à 300 m²) est « préférentiel ».

→ **Risque** : voir émerger, dans ces espaces situés « en-dehors de la centralité marchande historique », des commerces de proximité.

→ « Déplacement » de la centralité marchande « historique » ?



Si polarités ayant des critères d'implantation assimilables à ceux des **Périphéries**

Périphéries : globalement assez restrictifs sur les volumétries et les fréquences d'achats autorisées

Ex : assimilation à une « périphérie locale » où le commerce de proximité (< à 300 m²) est « non-préférentiel ».

→ **Risque** : empêcher le développement d'une offre de proximité au sein d'un quartier relié au tissu urbain (mais se trouvant en périphérie de la centralité marchande).

→ **Evasion commerciale, augmentation des déplacements (motorisés) ?**

Arbitrage au regard du contexte territorial (éventuelle concurrence ou complémentarité avec la centralité historique) ?
Volonté de développer ou non des polarités complémentaires à la centralité marchande historique ?

H. L'armature commerciale actuelle de la CCICV | "Centralités périphériques"



« Centralités périphériques »



BOSC-LE-HARD

Carrefour Market 1 986 m²



MONTVILLE

Carrefour Contact 400 m²

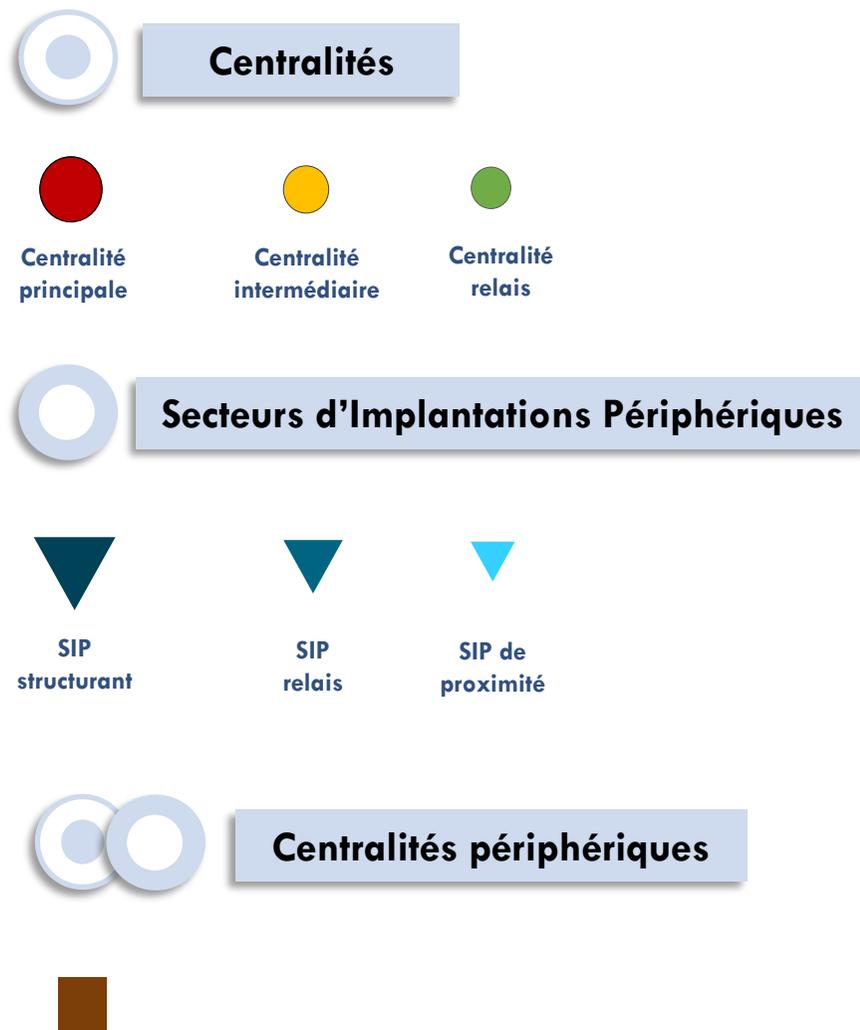
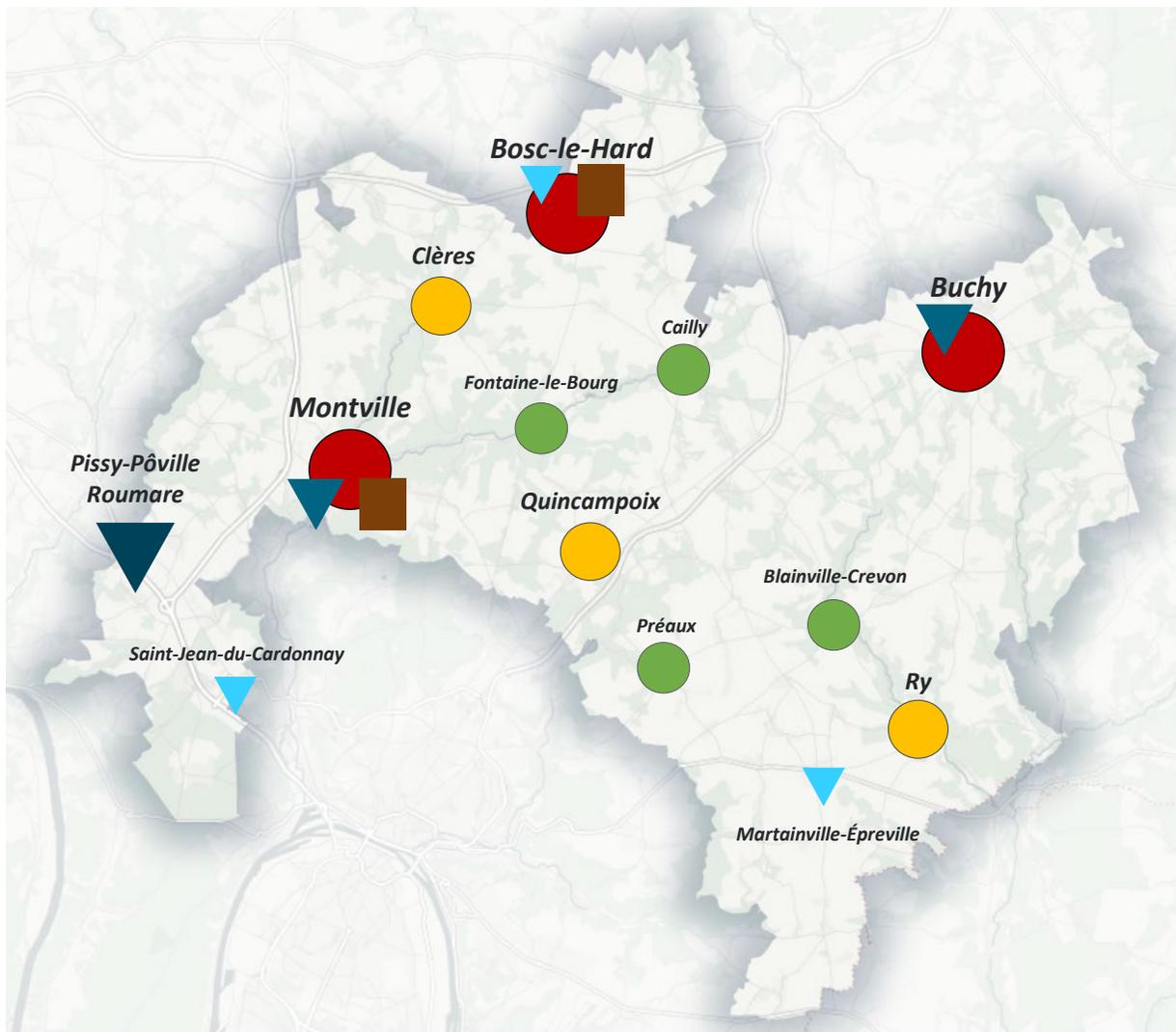
- }
Accessibilité et aménagements
 - Lisibilité, visibilité, signalétique
 - Accessibilité modes doux et PMR
 - Présence et qualité des infrastructures modes doux
 - Accessibilité automobile et stationnement
- }
Architecture, paysage et environnement
 - Qualité des espaces publics
 - Qualité du bâti commercial
 - Intégration paysagère et urbaine
 - Présence de dispositifs environnementaux spécifiques

➤ Une offre marchande alimentaire de proximité

Enjeu : classer ces « centralités périphériques » en centralités ou en SIP

- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Peu satisfaisant

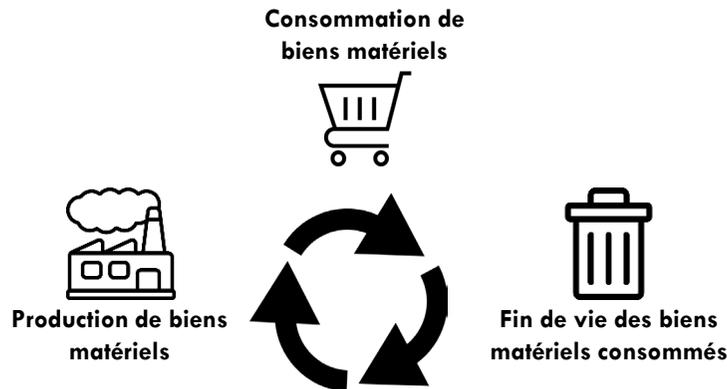
I. L'armature commerciale actuelle de la CCICV : synthèse



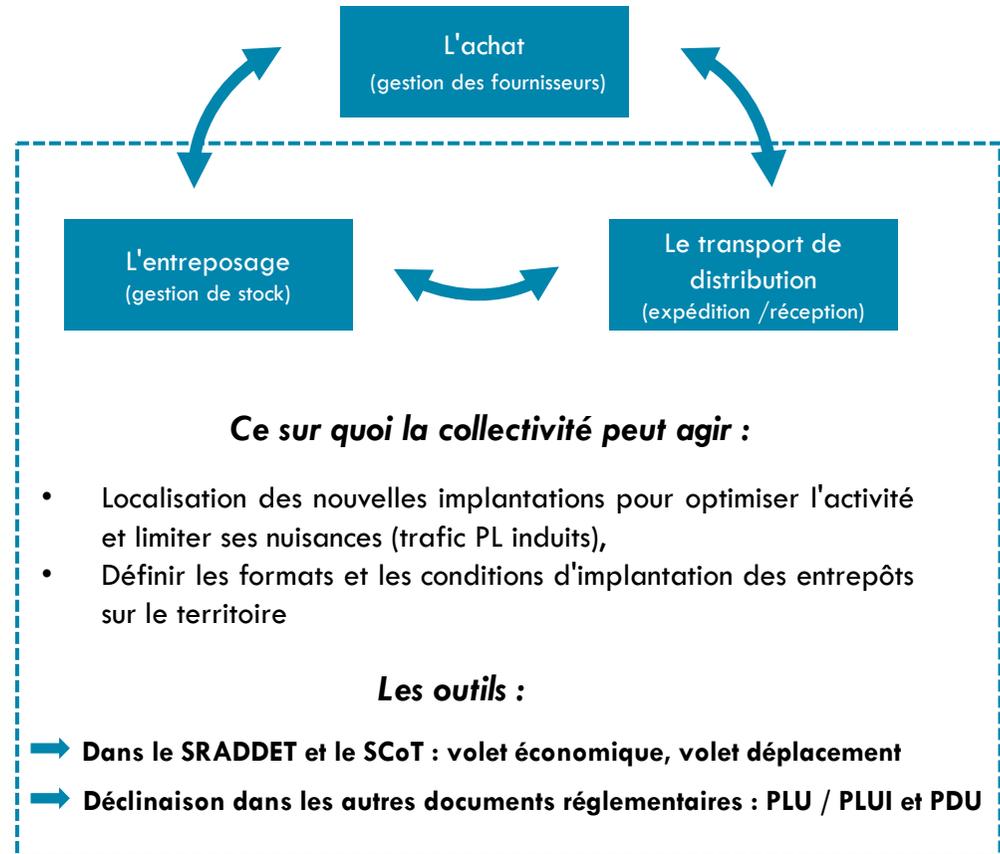
La logistique est "l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité" ASLOG

→ Elle assure qu'un produit sera livré pour le bon destinataire, dans les meilleurs délais, en bonne quantité et avec le coût le plus compétitif.

→ **L'activité logistique est la fonction support de l'économie de production et de consommation :**



La logistique couvre les activités suivantes :



Article L141-6 du Code de l'Urbanisme :

Pour les équipements logistiques commerciaux, le DAACL localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Il peut également prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines.

De quoi parlons-nous ?

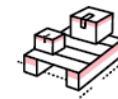
"Les équipements logistiques commerciaux" → Entrepôts de + de 5 000 m² pour stocker, préparer et organiser l'expédition de biens achetés à distance par le consommateur

→ Stratégie de localisation à l'échelle nationale voire internationale des principaux e-commerçants

→ Fort impact en matière de consommation d'espace pour ce type de construction

"La logistique commerciale de proximité" → Entrepôts logistiques destinés à optimiser les flux de livraison dans les secteurs denses afin de limiter les nuisances générées par l'augmentation des flux de transport de marchandises

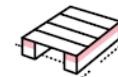
Panorama (non exhaustif) des acteurs de la distribution de proximité ou « urbaine »



Messagerie traditionnelle



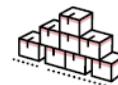
Distribution B to B (commerce de gros)
Alimentaire / fourniture de bureaux / matériaux de construction / produits pharmaceutiques...



Réseaux de distribution de palettes



Distribution B to C
Alimentaire / produits culturels / publicités...



Messagerie express



Transport spécialisé
Produits lourds et volumineux / banque / transporteurs frigorifiques...



Réseaux livraison de colis / produits
Points relais colis commerces / consignes automatisées



Couriers
Transports urgents de plis / courrier / médical...



Autres acteurs
Prestataires du dernier km / livraison collaborative...

Volet Economique du SCoT

Localisation des espaces économiques pouvant accueillir une activité logistique sur le territoire SCoT

- ↳ Déterminer pour chaque espace économique ses vocations (ZAE / portes d'entrée des principales centralités) :

Industrielle, artisanale, tertiaire, logistique



Déterminer le foncier nécessaire au développement logistique, au regard :

- des besoins économiques futurs du territoire,
- de la stratégie économique définie,
- des possibilités actuelles et futures de développement :
 - Localisation du foncier disponible
 - Niveau d'accessibilité avec le réseau de transport majeur du territoire
 - Compatibilité de cette vocation dans son environnement proche

Le DAACL

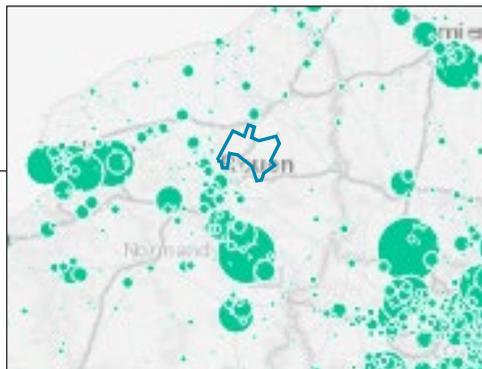
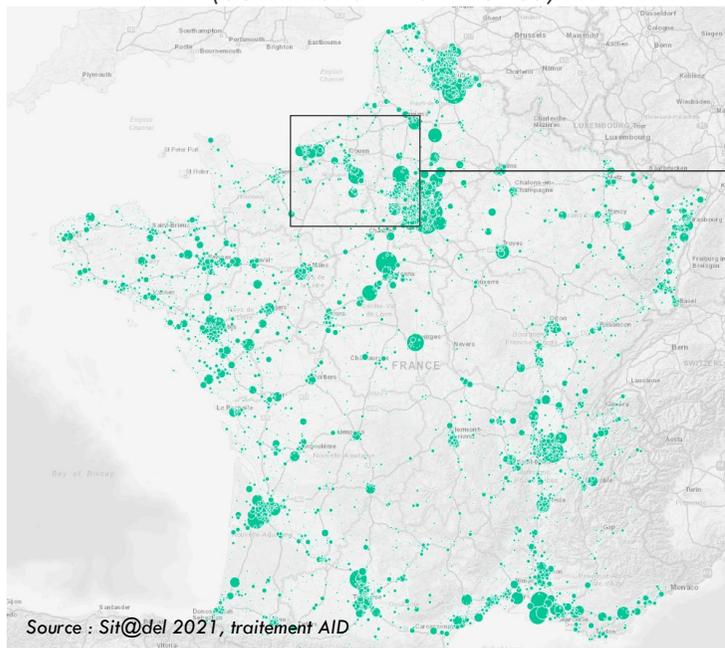
Localisation des espaces à vocation logistiques pouvant accueillir des équipements logistiques commerciaux sur le territoire SCoT

- ↳ Localiser ces espaces sur la base des espaces économiques à vocation logistique identifiées dans le volet économique du SCoT

- ↳ Définir les conditions d'implantation de ce type d'équipement au regard de la typologie des espaces :
- Format compatible à l'environnement existant
 - Niveau de densité du bâti
 - Aménagements qualitatifs souhaités pour la construction des bâtiments (énergies renouvelables, matériaux de construction, gestion des flux PL, ...)

J. L'activité logistique sur le territoire du SCoT

La construction d'entrepôts (2010 à 2019)
(38 millions m² en France)



Le territoire du SCoT se situe au sein de la « dorsale » logistique française, mais à l'écart de l'axe Le Havre-Rouen-Paris.

Il se trouve peu doté en constructions type entrepôts logistiques ou de messagerie, malgré sa proximité avec la Métropole de Rouen et sa desserte par plusieurs autoroutes.

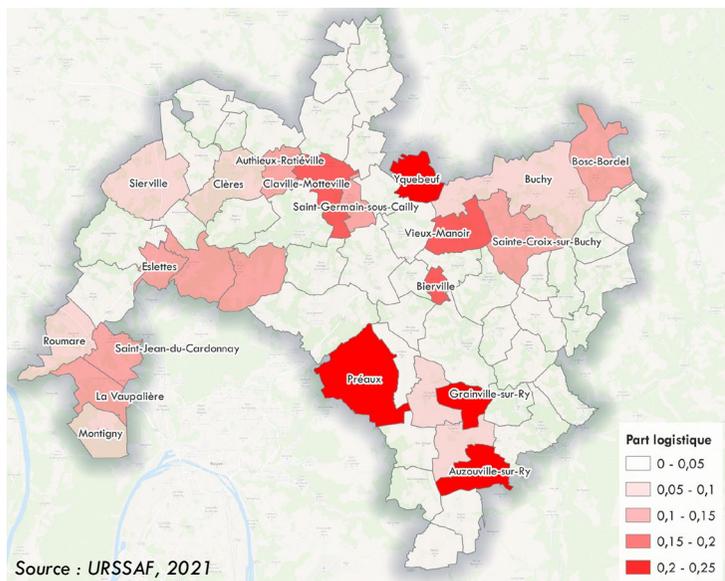
Nombre d'entreprises	France	Seine-Maritime	SCoT
Activités logistiques	2 011	262	3
Activités de transport de fret	11 818	1 352	37

Source : SIRENE, 2021

Les fonctions économiques transport et logistique représentent **691 emplois**, soit **6%** de l'emploi total, en forte baisse depuis 2008 (-20%).

Il n'y a pas de spécialisation en matière logistique sur le territoire (indice le plus élevé, faible, entre 0,2 et 0,25 sur les communes d'Azouville-sur-Ry, Grainville-sur-Ry, Préaux et Yqueboeuf).

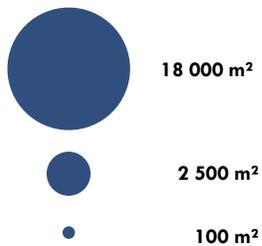
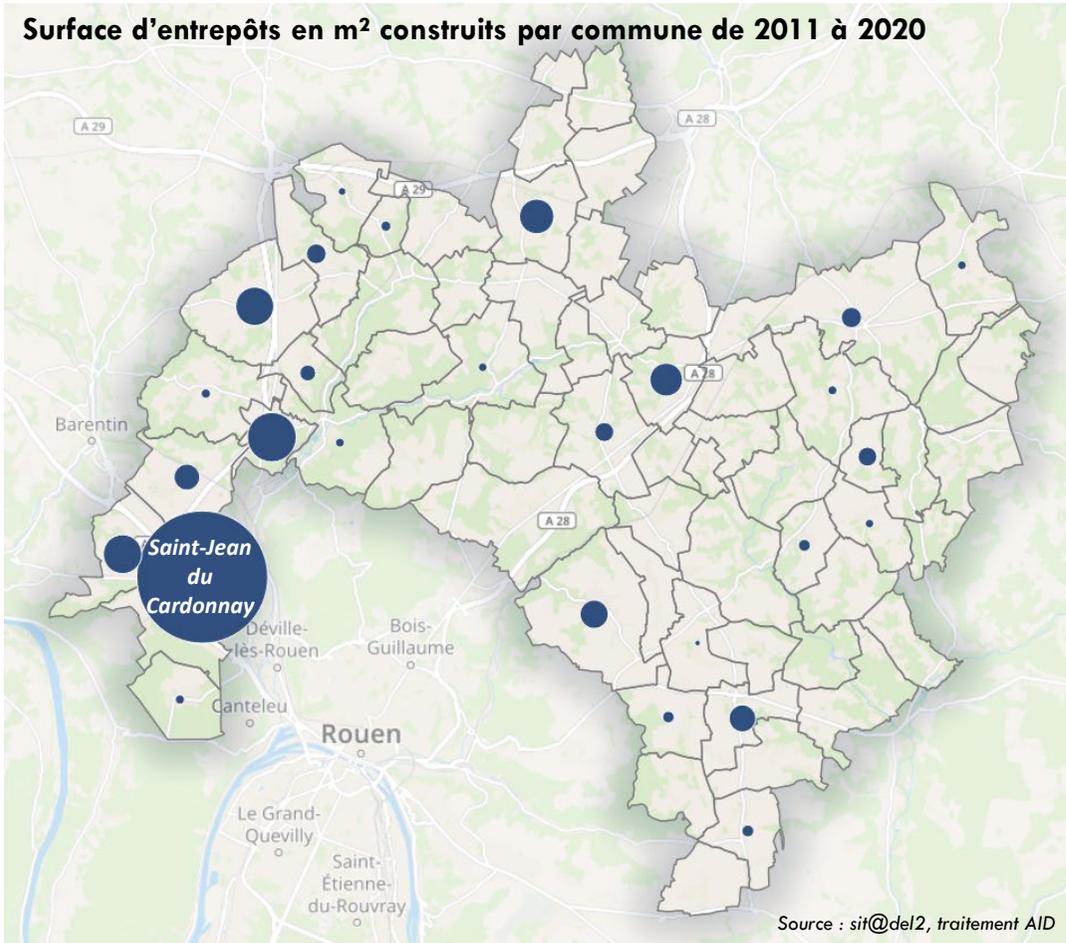
Indice de l'emploi logistique par commune (nombre d'emplois logistiques sur le nombre d'emplois total)



Source : URSSAF, 2021

J. L'activité logistique sur le territoire du SCoT

Surface d'entrepôts en m² construits par commune de 2011 à 2020



Détail pour les communes > 1 000 m² d'entrepôts construits entre 2011 et 2020

Communes	Total m ²
Saint-Jean-du-Cardonnay	18 551
Eslettes	2 593
Roumare	1 609
Sierville	1 568
Bosc-le-Hard	1 280
La Rue-Saint-Pierre	1 154

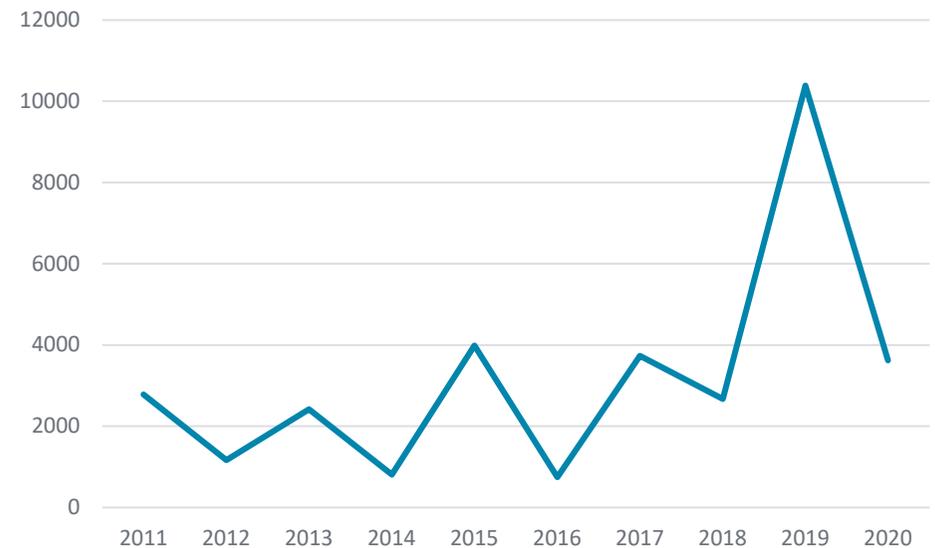
Construction d'entrepôts

32 319 m² d'entrepôts construits en 10 ans (2011 à 2020) dont plus de la ½ sur la commune de Saint-Jean-du-Cardonnay (ZAE Les Portes de l'Ouest)

Essentiellement de petits entrepôts : tous < 2 000 m² sauf sur Saint-Jean-du-Cardonnay

Un pic de construction en 2019 : 10 388 m² dont 9 028 sur Saint-Jean-du-Cardonnay

Rythme de construction des entrepôts
(en m² entre 2011 et 2020)



J. L'activité logistique sur le territoire du SCoT

Le SCoT est un territoire à faible enjeu en matière de développement logistique :

- Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène), par :
 - L'importation des matières premières,
 - L'exportation des produits finis sur le marché local, national et international.
- Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite "exogène" au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique :

	Rayon de desserte	Taille de l'entrepôt	Critères de positionnement
Entrepôt de distribution européen	1000 à 1500 km	++++	Proximité d'un port : positionnement du barycentre des entrepôts régionaux
Plate-forme de groupage-éclatement	800 km	++ ou +++	Aux barycentres des sites de production et de distribution
Entrepôt à vocation régionale ou locale	200 km	+++	Fonction du réseau de magasins
Plate-forme de messagerie (hors hubs)	Département	++	Proximité d'une agglomération ou d'industriels dans certains cas
Plate-forme de distribution urbaine	50 km	+	Proximité d'une agglomération
Entrepôt de stockages avancé d'un industriel	de 10 à 1000 km	+	Proximité de l'industriel

← } Territoire éloigné d'un bassin de consommation majeur du territoire national
 → y compris pour la logistique commerciale

← } Territoire concerné par ce type d'entrepôt au regard de la demande locale
 → Industriels / secteur agricole (au plus près des lieux de production)

→ Transporteurs (messagers / expressistes) qui approvisionnent les espaces urbains (activités économiques et habitants)

Constats

Points forts :

- Des évolutions démographiques et un profil de clientèle favorables au développement du commerce
- Une offre commerciale structurée permettant de satisfaire la grande majorité des besoins de la clientèle en alimentaire
- Un bon maillage territorial en offre de proximité
- Des centralités attractives par leur offre commerciale et de services, par leur cadre de vie (patrimoine, espaces publics) et leurs marchés
- Une vacance commerciale très faible

Points de vigilance :

- Un contexte concurrentiel avec le développement de surfaces non-alimentaires à proximité (Métropole Rouen Normandie, Barentin)
- Une bonne accessibilité des zones commerciales, mais des zones globalement vieillissantes et peu en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs qui fréquentent des concepts plus attractifs dans la Métropole
- Une mixité des vocations sur certaines zones périphériques (commerce / autres activités)

Enjeux

- Maîtriser la création de m² commerciaux en adéquation avec l'évolution des besoins de consommation et les potentialités de développement
- Conforter une armature commerciale permettant une desserte marchande optimale et limitant les déplacements hors du SCoT
- Maîtriser les implantations d'opportunité en zones d'activités et sur les axes de flux
- Requalifier les zones commerciales plus anciennes pour garantir leur attractivité
- Créer les conditions de la revitalisation des centres-villes et des centre-bourgs
- Le développement de services et de commerces de détail à maîtriser en périphérie
- Intégrer les enjeux liés au e-commerce en matière de logistique commerciale

07 **Tourisme**

✓ Positionnement du territoire :

Une proximité avec la Métropole Rouen Normandie, et dans une moindre mesure avec la région parisienne (1h30 par la route, 2h en train)

Une accessibilité facile : autoroutes A28, A29, A150, A151

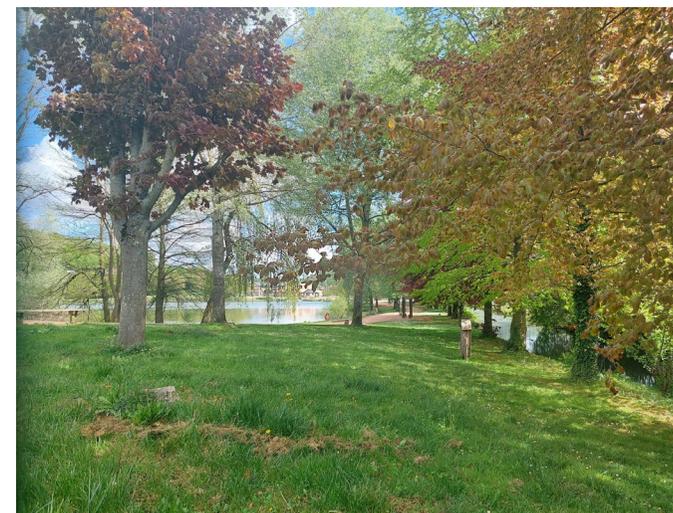
✓ Principaux atouts touristiques :

Un territoire riche par son patrimoine bâti et naturel :

- Nombreux parcs et jardins
- Tourisme vert, des grands espaces
- Patrimoine important (châteaux, églises, halles, colombiers, fours à pain, moulins, puits fermés, villages au bâti traditionnel bien conservé, ...)

Principaux sites touristiques (fréquentation > 5 000 visiteurs sur l'une des années)

Site	Commune	2019	2020	2021	2022
Château de Blainville-Crevon	Blainville-Crevon	6 461	500	628	7 500
Jardin des Sculptures	Bois-Guilbert	14 700	7 300	8 200	N.C.
Parc de Clères	Clères	110 621	64 000	70 918	103 244
Centre Abbé Pierre Emmaüs	Esteville	9 590	1 327	3 098	7 865
Château de Martainville – Musée des Arts Normands	Martainville-Epreville	25 134	10 450	37 288	19 680
Musée des Sapeurs-Pompiers	Montville	9 919	5 195	5 290	9 207
Parc du Bocasse	Le Bocasse	250 000	N.C.	N.C.	N.C.
Arbr' en Ciel	Préaux	11 610	Fermé	N.C.	24 698



Le lac de Montville



Le château de style Renaissance (XVI^{ème} siècle) de Clères au sein du parc

B. Tourisme de loisirs et de nature

8 parcs et jardins, dont deux labellisés jardins remarquables :

- Le parc animalier et botanique de Clères, le plus célèbre et le plus visité, sur près de 13 hectares avec son château de style Renaissance
- Le parc du Domaine de Bois-Hérault, sur 22 hectares, comprenant un château, l'ensemble étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques
- Le Jardin retrouvé à Martainville-Epreville, sur plus de 3 000 m², avec son château classé Monument Historique
- Le jardin des sculptures à Bois-Guilbert sur 7 hectares
- Le Jardin Plume à Auzouville-sur-Ry, jardin contemporain au sein d'un verger normand typique
- Les Jardins de Bellevue à Beaumont-le-Hareng, comprenant de nombreuses espèces botaniques
- Le Jardin d'Agapanthe à Grigneuseville, jardin contemporain
- Le Jardin de Valérianes à Bosc-Roger-sur-Buchy, jardin à l'anglaise sur 12 000 m² (classé 6^{ème} de l'émission « Le Jardin préféré des Français » en 2014)

Les activités de loisirs :

- Le parc d'attractions du Bocasse, attirant plus de 200 000 visiteurs par an
- Arbr'en Ciel, parc accrobranche à Préaux
- La base de loisirs de Montville aménagée autour du plan d'eau (canotage, parcours sportif, aire de jeux, mini-golf, foot-golf, ...)

La recherche de grands espaces et d'activités nature :

- 250 km d'itinéraires de randonnées dont le GR 210 du Chasse-Marée (Dieppe/Rouen)
- Le circuit vélo Bovary de 69 km, la véloroute des thermes de 55 km, trois boucles vélo au départ de Clères de 30 km chacune
- Les espaces naturels (forêts, rivières, campagne, ...) et les cinq vallées



Le parc animalier de Clères



Le Jardin retrouvé à Martainville-Epreville

07 Tourisme

C. Tourisme religieux et culturel

Les nombreux châteaux :

- Site médiéval de Blainville-Crevon, site de visite et de recherche archéologique renommé
- Martainville-Epreville (XV^{ème}), Clères (XVI^{ème}), Bois Guilbert, Ernemont-sur-Buchy, Esteville et Roumare (XVII^{ème}), Bois-Hérault (XVIII^{ème}), Morgny-la-Pommeray (XVIII^{ème})



Les ruines du château de Blainville-Crevon



Martainville-Epreville

Les **églises-porches** avec celle de Ry, dont le porche en bois de chêne sculpté du XVI^{ème} siècle est classé Monument Historique



Eglise de Ry

Les **musées** dont ceux des Sapeurs-Pompiers de France à Montville, des arts et traditions normandes à Martainville-Epreville, et le Centre Abbé Pierre Emmaüs à Esteville



Musée des Sapeurs-Pompiers

Les **circuits touristiques dans les villages** (Authieux-Ratiéville, Blainville-Crevon, Cailly, Clères, Esteville, La-Rue-Saint-Pierre, Montville, Ry, Saint-André-sur-Cailly et Yquebeuf)

Au total **17 Monuments Historiques classés** sur le territoire, dont :

- 7 châteaux
- 6 églises
- 3 chapelles
- 1 halle (Buchy)



Panneau du circuit touristique audio à Clères

L'attrait des produits du terroir Normand :

- Productions à base de jus de pomme (jus, cidre, confiture, ...)
- Chocolat, macarons, miel
- Viande bovine, de cochon ou de basse-cour, mais aussi truites
- Maraîchage dont cresson

Des artisans et producteurs de qualité :

- La Maison Vatelier à Quincampoix : 3^{ème} meilleure boulangerie de France (classement chaîne TV M6), brioche championne de France, gâteaux et chocolats, ...
- La boulangerie solaire à Montville
- Une quinzaine de producteurs locaux référencés et regroupés sur une plateforme de livraison et de Click & Collect



Normandie Caux Vexin

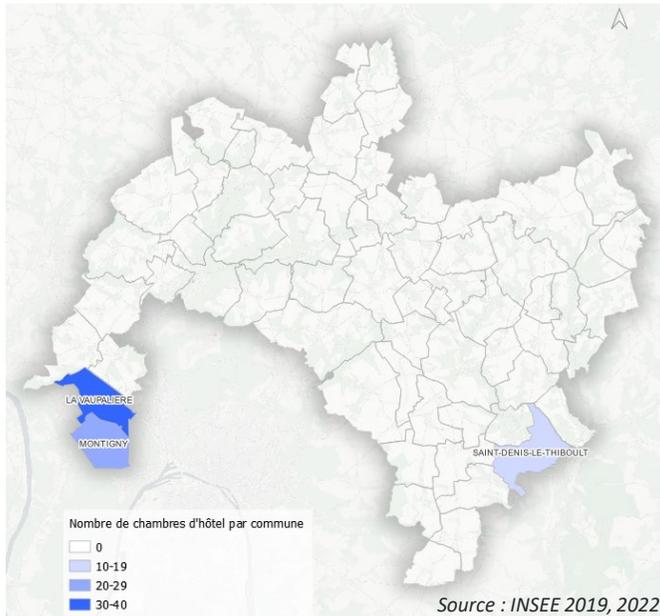


La Maison Vatelier à Quincampoix



fairemescourses.fr

Les capacités d'accueil : offre hôtelière

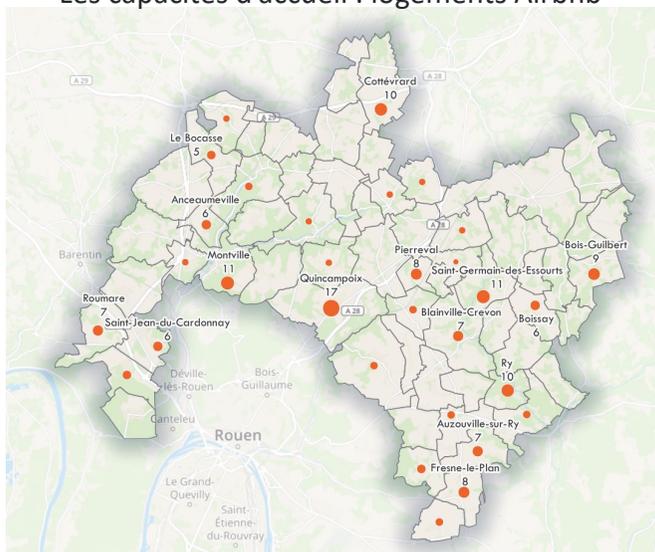


328 résidences secondaires soit 1,4 % des logements (INSEE 2020)

Les principales unités d'hébergement référencées sur le territoire du SCoT :

- Un parc hôtelier peu développé : 134 lits pour 3 hôtels (*Saint-Denis-le-Thiboult, non classé, Montigny et La Vaupalière 3 étoiles*)
- 62 emplacements dans 1 camping actif (*Roumare*)
- 76 meublés de tourisme (707 lits)
- 185 logements Airbnb
- 24 chambres d'hôtes (151 lits)
- Quelques hébergements insolites (*wagon, roulotte, cottages, colombier, ...*)

Les capacités d'accueil : logements Airbnb



5 aires de camping-cars (*Buchy, Catenay, Clères, Montville, Ry*)

Origine de la clientèle :

90% France (*dont 70% de Normandie*)

Etrangers : principalement Allemagne et Pays-Bas

Près de 60 000 nuitées enregistrées sur le territoire en 2023 (69 000 en 2022)

Constats

Points forts :

- Une offre touristique diversifiée mettant en avant les atouts patrimoniaux et la qualité du cadre de vie
- La renommée des parcs et jardins, véritable atout touristique du territoire

Points de vigilance :

- Des capacités d'hébergement jugées insuffisantes et qui pourraient être davantage diversifiées
- Une clientèle composée essentiellement d'habitants de Seine-Maritime (2/3 des visiteurs français) : des efforts de communication et de visibilité de l'offre à entreprendre à destination de la clientèle française plus large et étrangère
- La fermeture par l'OT Normandie Caux Vexin de 2 bureaux d'informations touristiques sur 3

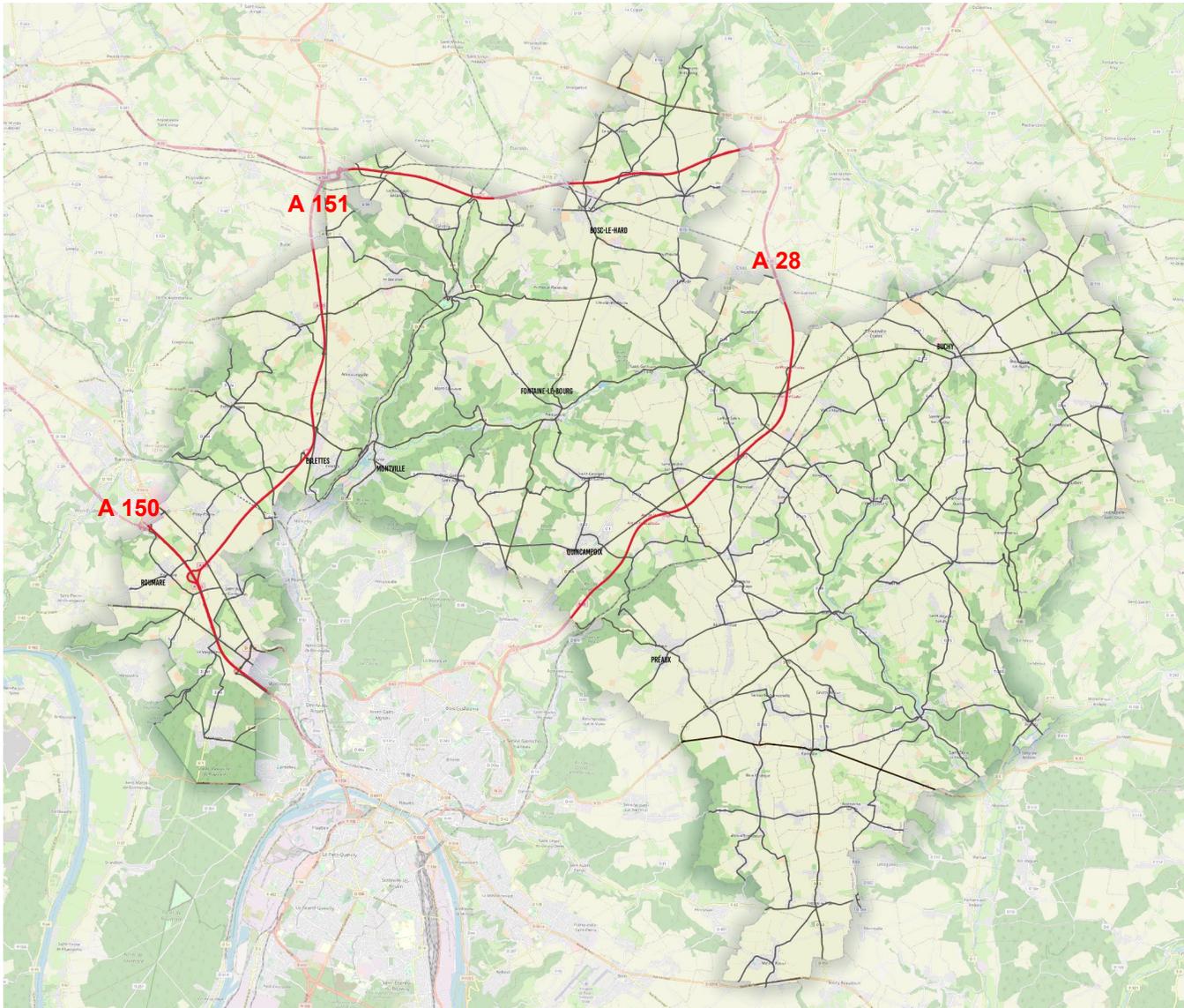
Enjeux

- Augmenter la fréquentation par du tourisme haut-de-gamme et d'affaires (potentiel de la Métropole Rouen Normandie)
- Continuer à améliorer la communication et la valorisation des atouts du territoire pour accroître sa visibilité à l'échelle nationale voire internationale
- Diversifier davantage les types d'hébergement, notamment à destination du tourisme d'affaires
- Investir dans le développement du cyclotourisme
- Professionnaliser les acteurs du tourisme du territoire
- Capitaliser sur les atouts du territoire et ses actions avec les nouvelles attentes de la clientèle post crise sanitaire : besoin de grands espaces, tourisme d'hyper proximité et d'authenticité, recherche d'échanges et d'activités, ...

08 Transports et mobilités

08 Transports et mobilités

Le réseau routier



Le réseau routier

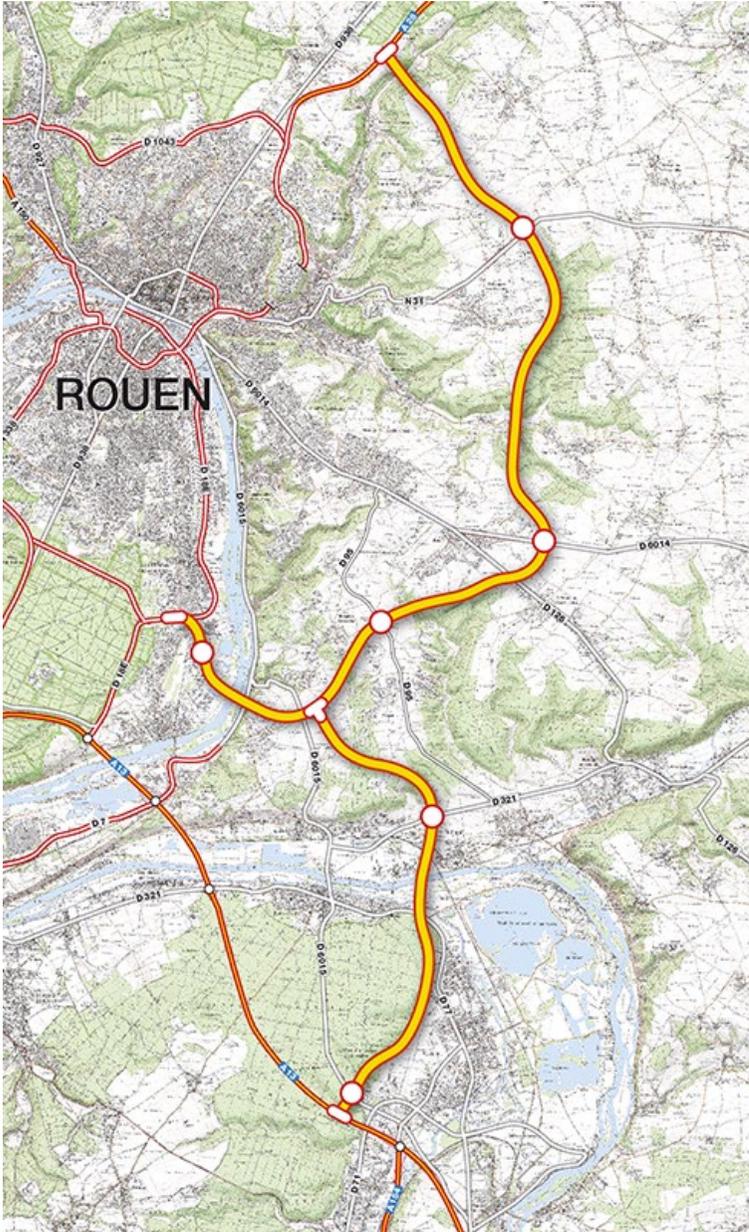
Source : BD TOPO 2021, OSM, VE2A

Un réseau fonctionnel, mais générateur de nuisances et de ruptures urbaines et paysagères

Le territoire de la CC Inter Caux Vexin est efficacement relié aux bassins de vie et d'emplois environnants tels que Rouen, Le Havre, Dieppe, mais aussi Yvetot, Neufchâtel-en-Bray ou Gournay-en-Bray, de par son réseau routier et autoroutier composé de :

- 4 autoroutes et 1 Route Nationale (A151, A150, A28, A29 et RN31),
- De nombreuses routes départementales.

Le maillage est globalement satisfaisant, mais le réseau fait encore l'objet de fortes congestions aux heures de pointe, notamment en lien avec le trafic de poids lourds, à l'arrivée sur Rouen en particulier. Il est également générateur de fortes nuisances sonores et de pollutions et marquent de fortes ruptures paysagères et urbaines.



Les projets routiers et autoroutiers

Le territoire bénéficie d'une connectivité routière qui contribue à sa croissance périurbaine et permet l'alimentation de son système territorial (accessibilité autoroutière, proximité géographique avec plusieurs pôles urbains, etc.). Le développement de plusieurs zones d'activités économiques à proximité d'échangeurs autoroutiers (les ZAE d'Eslettes avec l'A151, le Parc d'Activités du Moulin d'Ecalles avec l'A28 et les ZAE des Portes de l'Ouest avec l'A150) témoigne de ce dynamisme économique local favorisé par ces dessertes autoroutières.

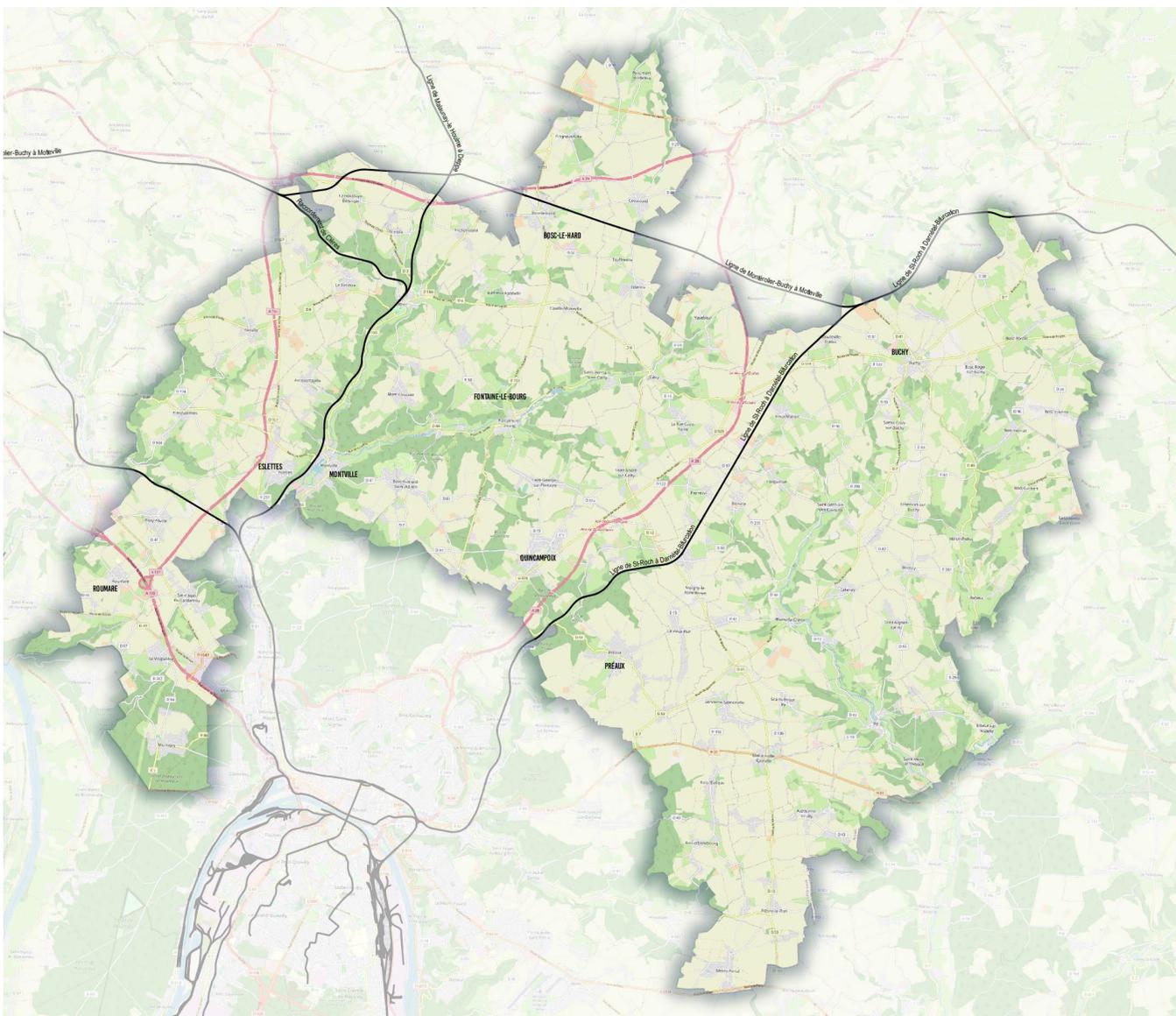
La liaison A28-A13

Le projet de contournement Est de Rouen vise à relier l'autoroute A28 au nord (près d'Isneauville) à l'A13 et l'A154 (près d'Incarville), ainsi qu'à la RD18e (près du rond-point des vaches).

Ce projet de 41,5 km au total doit permettre de désengorger les axes routiers aujourd'hui saturés convergeant vers Rouen depuis les plateaux Est et depuis l'agglomération Seine-Eure. Les deux autoroutes nouvellement créées porteront dès lors les noms d'autoroutes A133 et A134.

08 Transports et mobilités

Le réseau ferroviaire



Le réseau ferroviaire

Source : BD TOPO 2021, OSM, VE2A

Un potentiel ferroviaire à exploiter

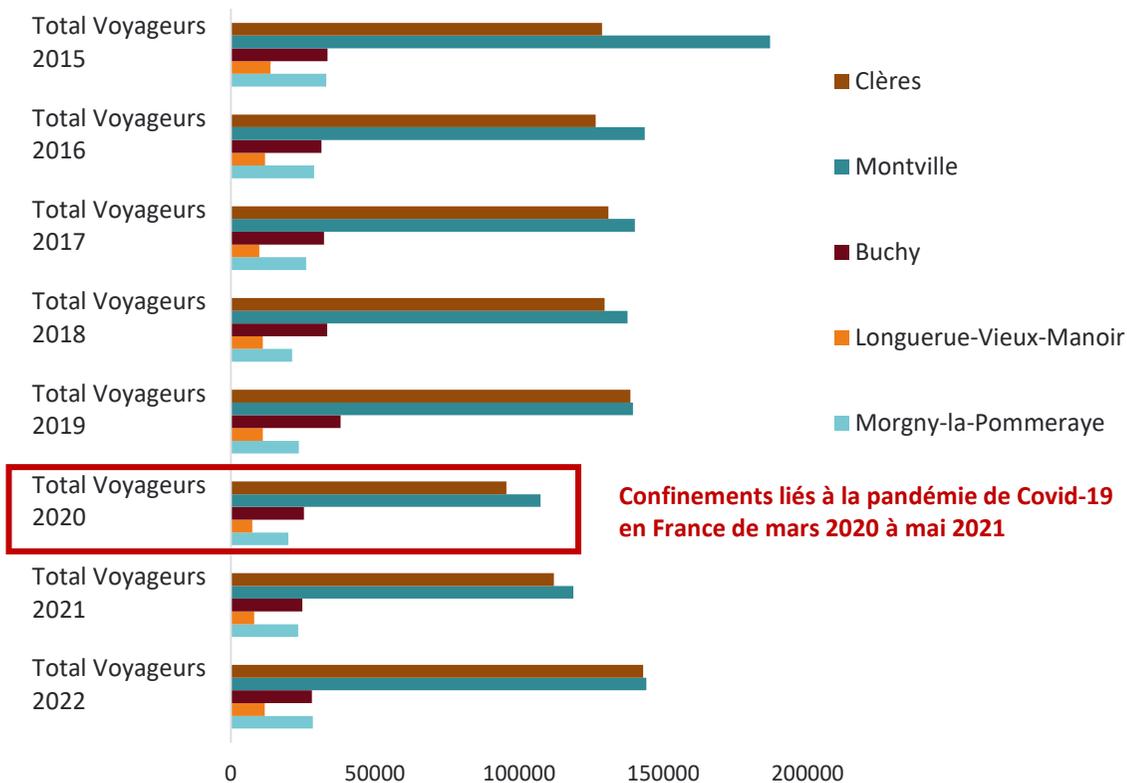
Le territoire bénéficie d'une desserte ferroviaire. Avec cinq gares, deux lignes de train express régionaux parcourent et desservent le territoire d'Inter-Caux Vexin :

- La ligne TER St-Roch-Darnétal qui dessert les communes de Morgny-la-Pommeraye, Longuerue, Vieux-Manoir et Buchy à raison d'une dizaine de passage par jour, de 6 heures à 19 heures.
- La ligne TER Malaunay-le-Houlme à Dieppe qui dessert les communes de Montville et de Clères, à raison d'une quinzaine de trains par jour, de 7 heures à 21 heures.

08 Transports et mobilités

Le réseau ferroviaire

Evolution de la fréquentation des gares entre 2015 et 2022 en nombre de voyageurs



Nom de la gare	Total Voyageurs 2015	Total Voyageurs 2016	Total Voyageurs 2017	Total Voyageurs 2018	Total Voyageurs 2019	Total Voyageurs 2020	Total Voyageurs 2021	Total Voyageurs 2022	Taux de variation en %
Morgny-la-Pommeraye	33 072	28 912	26 118	21 282	23 642	19 899	23 328	28 457	-28,51
Longuerue-Vieux-Manoir	13 770	11 893	9 873	11 120	11 158	7 437	8 076	11 774	-18,97
Buchy	33 569	31 402	32 289	33 488	38 036	25 405	24 783	28 164	13,31
Montville	186 933	143 585	140 096	137 586	139 489	107 338	118 795	144 073	-25,38
Clères	128 705	126 552	130 942	129 616	138 604	95 518	111 999	142 937	7,69
Total	396 049	342 344	339 318	333 092	350 929	255 597	286 981	355 405	-11,39

Une baisse de la fréquentation des gares du territoire

Entre 2015 et 2022, la fréquentation des gares du territoire a en moyenne baissé de plus de 10 %. Ce sont les gares de Montville (-22 %), de Longuerue-Vieux-Manoir (-15%) et de Buchy (-16%) qui accusent les plus fortes baisses malgré un nombre de trains quotidiens qui sont restés inchangés. La gare de Morgny-la-Pommeraye connaît une baisse de fréquentation moins importante, de l'ordre de -13% depuis 2015. Seule la gare de Clères (+ 12%) connaît une fréquentation stable voire une légère hausse. Est à prendre en considération dans ces taux de variation la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19, alors qu'on observait une augmentation de la fréquentation à partir de 2019 sur l'ensemble des communes.

Malgré son impact limité sur les flux de déplacements d'échanges avec le pôle urbain rouennais, le potentiel ferroviaire du territoire est loin d'être négligeable puisque les gares les plus proches sont en moyenne à 15 minutes de train de la gare de Rouen, soit des temps de trajet inférieurs à la voiture lors des heures de pointe.

08 Transports et mobilités

Les gares ferroviaires et routières



Gare de Morgny-la-Pommeraye

Source : Google

Gare de Clères

Source : Google



Un réaménagement des pôles gare à poursuivre

En 2020, 90 % des habitants du territoire de la CCICV résident à moins de 10 kilomètres d'une gare. Ils sont encore un peu plus de la moitié à vivre à moins de cinq kilomètres (53%). Cependant, à moins d'un kilomètre, ce ratio tombe à 8 %, soit environ 4 230 habitants qui vivent à distance de marche ou vélo d'une gare.

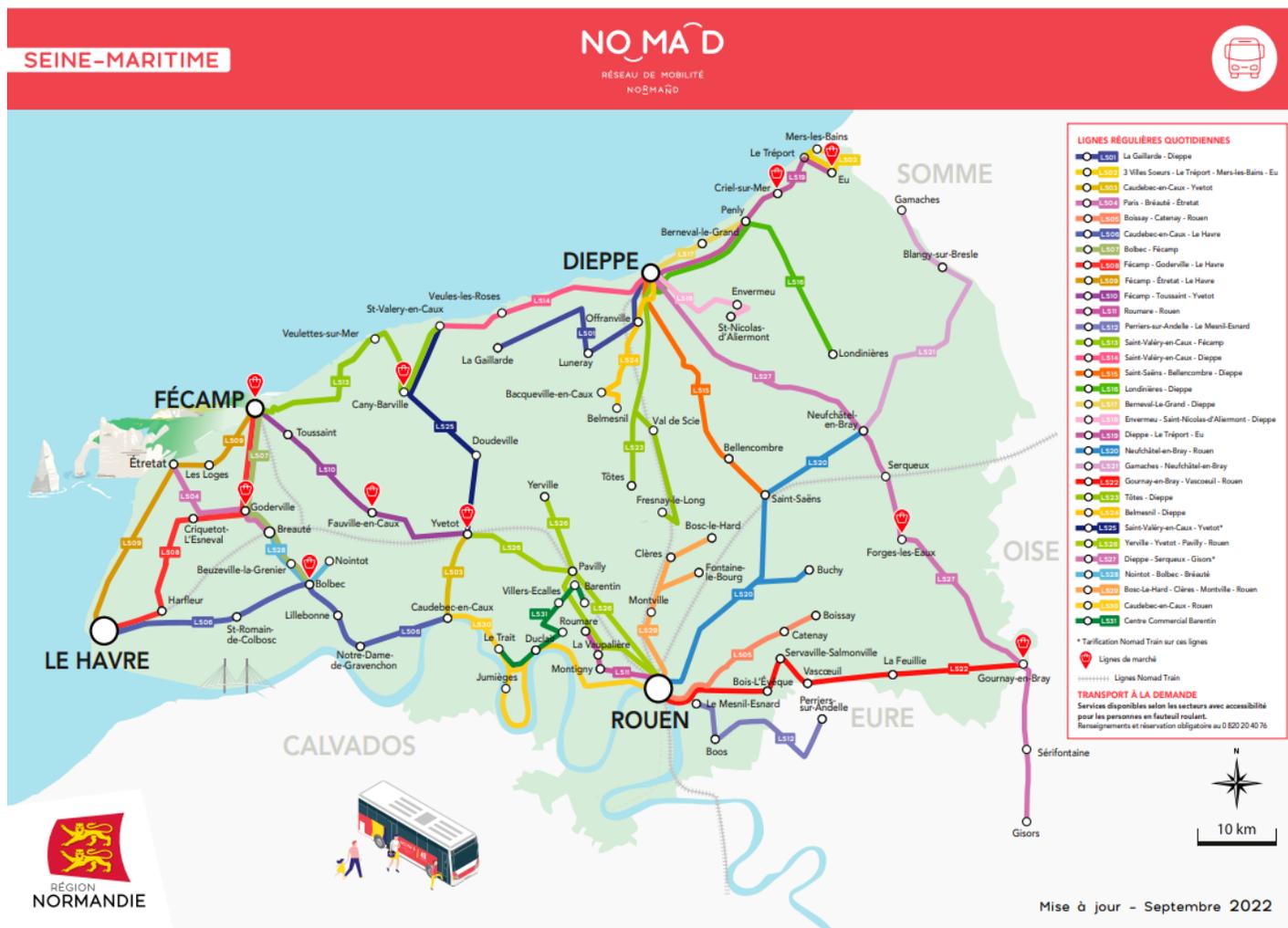
Les densités de population sur le territoire augmentent de façon exponentielle dès que l'on se rapproche d'une gare. Si la densité de population évolue peu entre 10 et 5 kilomètres (autour de 100 hab/km²), elle est 3 fois plus élevée dans le rayon d'un kilomètre. En effet, les gares sont majoritairement en zones résidentielles avec des densités marquées à l'image de Montville. Seule la gare de Buchy fait exception, bordée d'espaces agricoles et loin des habitations.

Si seulement 8% des habitants du territoire résident à une distance inférieure à un kilomètre d'une gare, on comptabilise 1 habitant sur 3 (soit 17 000 habitants) dans un rayon de 3 km. Les gares se situant généralement dans un milieu déjà urbanisé, la production résidentielle se fait de manière déconnectée des gares, davantage en extension qu'en renouvellement urbain.

Le potentiel de report modal de la voiture vers le train, est fonction des aménagements urbains autour des gares. En effet, le dimensionnement des parkings de rabattement, des aménagements cyclables et piétons, contribuent à faciliter l'usage du train. En outre, si le trajet domicile-travail est essentiellement visé ici, la pratique d'une alternative à la voiture dans le trajet professionnel a des impacts sur les modes utilisés pour les autres motifs de trajets.

08 Transports et mobilités

Le réseau de transports en commun



Les lignes régionales

Source : KEOLIS Seine Maritime, 2022

Trois lignes de transports en commun parcourent, principalement le territoire à destination de Rouen :

- **La ligne L505 Rouen-Boissay** qui dessert la commune de Catenay : à raison de 3 départs par jour la semaine et un départ le samedi.

- **La ligne L520 Rouen-Neufchâtel-en-Bray** qui dessert la commune de Buchy : à raison de 2 à 5 départs vers Rouen selon les communes en semaine, et deux départs le samedi.

- **La ligne L529 Rouen-Bosc-le-Hard**, qui dessert les communes de Montville, Clères et Fontaine-le-Bourg : à raison d'une quinzaine de départ depuis Rouen.

Un service de transport à la demande (TAD) vient compléter cette offre.

L'impact de cette offre de transports sur les déplacements est aujourd'hui encore limité.

08 Transports et mobilités

Le réseau de covoiturage



Les aires de covoiturage de la Seine Maritime - 2022

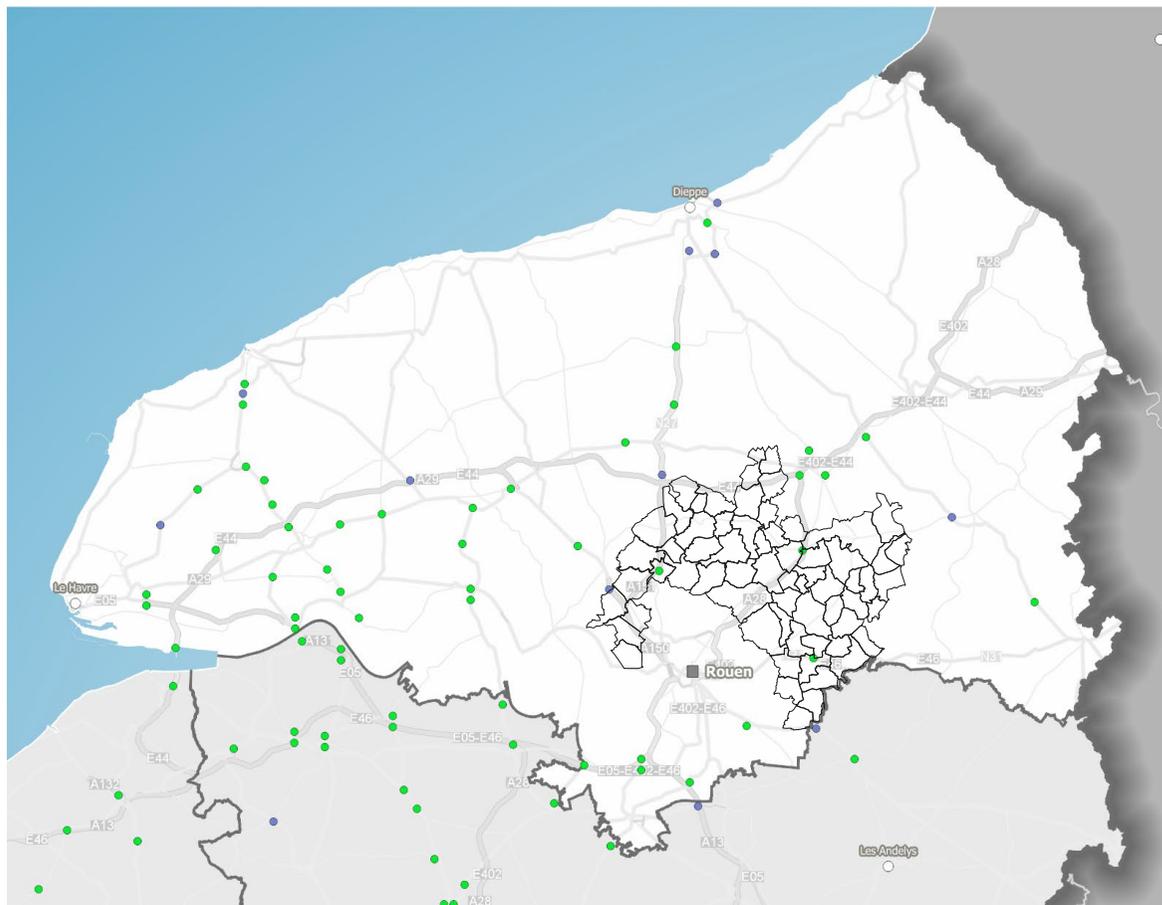
Légende

- Aire de covoiturage aménagée par une collectivité
- Autre aire de covoiturage *

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites départementales

* le type d'aménagement de l'aire n'est pas connu



0 7 14 km

Sources :
 - Georef - Carmen - AURH -
 transport.data.gouv.fr - DREAL Ndie
 Production :
 DREAL Normandie
 le 12/09/2022
 réf : 20220912_SMI_AiresCoVoit



Les aires de covoiturage du territoire
 Source : CC Inter-Caux-Vexin

En réponse à la problématique de l'autosolisme, la CC Inter-Caux Vexin compte trois aires de covoiturage sur son territoire :

- L'aire de Vieux-Manoir, à l'entrée du parc d'activités du Moulin d'Ecalles qui propose 31 places de stationnement ;
- L'aire d'Eslettes au pied de l'autoroute A151 qui propose 30 places de stationnement ;
- L'aire de Martainville-Epreville, au carrefour de la RD13 et RD21 qui propose 88 places de stationnement.

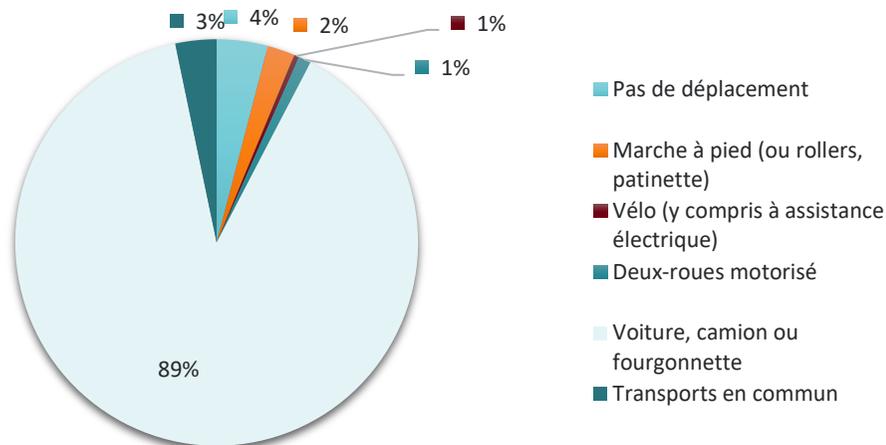
Pour favoriser le développement du covoiturage en Seine-Maritime, le Département met gratuitement en relation les conducteurs et passagers par le biais du site internet www.covoiturage76.net.

08 Transports et mobilités

Comportements mobilitaires

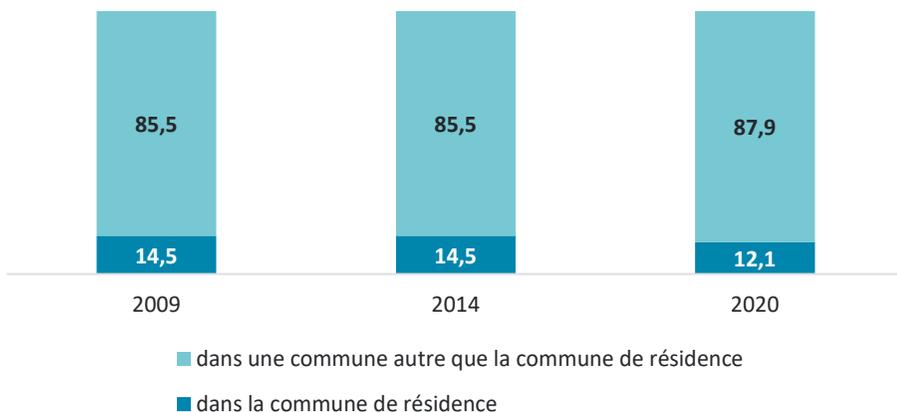
Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020

Données Insee 2023



Lieu de travail des actifs ayant un emploi qui résident dans la zone

Données Insee 2023



Une forte dépendance à la voiture qui s'accroît

Entre 2009 et 2020, la part modale de la voiture a progressé de près de 5 points à l'échelle de la CCICV. Les transports en commun ont peu augmenté avec une part modale progressant de + 0,6 points. La marche (- 3 points, de 7,4 % à 4,4 %) et les deux roues (- 2 points, de 3,6 % à 1,6 %) voient leurs parts modales baisser entre 2009 et 2020 sur le territoire, concurrencés par la voiture sur les courts trajets notamment.

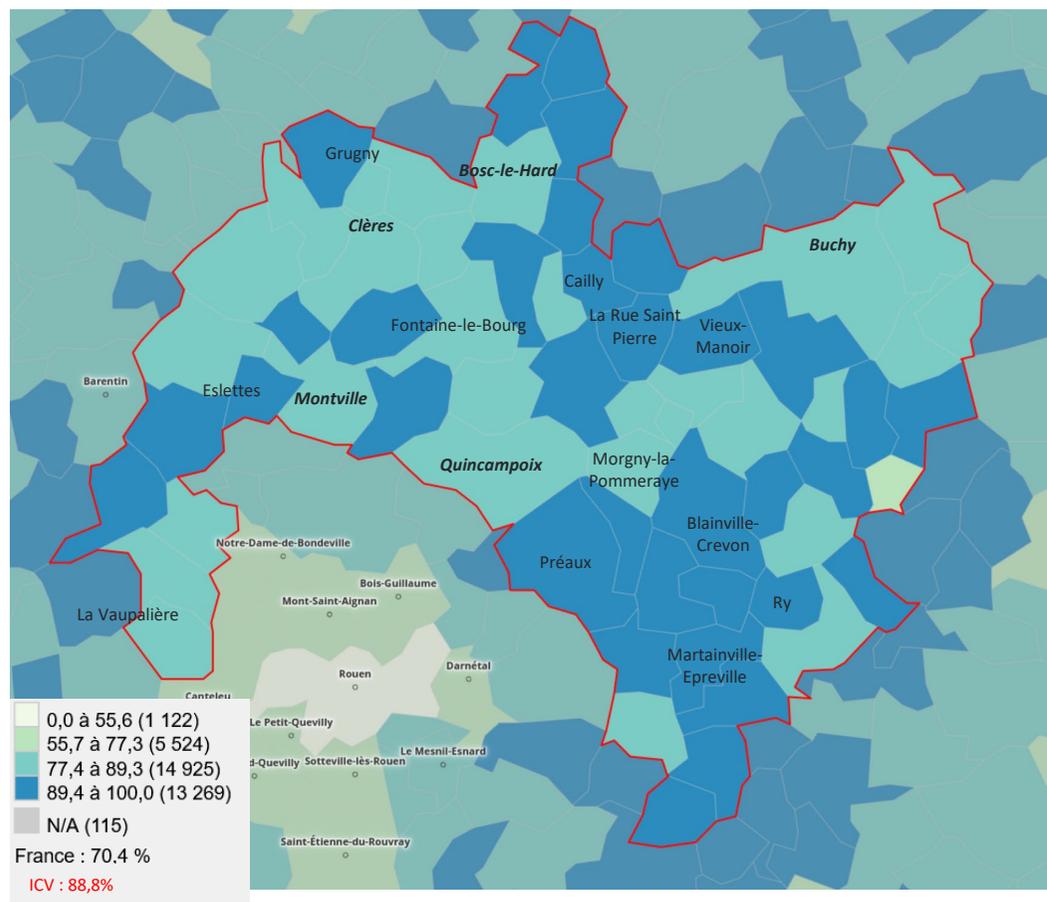
Des comportements qui s'expliquent largement par le profil socio-économique de la communauté de communes, marqué par son caractère périurbain. Peu d'emplois sont localisés sur le territoire, en comparaison avec le nombre d'actifs : 24 300 actifs pour 11 285 emplois en 2020. Par conséquent, l'intercommunalité est considérablement liée aux territoires environnants. Près de 2 000 habitants travaillent dans la CC Yvetot-Normandie, soit 8% des actifs résidant le territoire. Les relations avec la Métropole Rouen Normandie sont particulièrement fortes : 60% des actifs résidant le territoire travaillent dans la Métropole voisine. Cette caractéristique générale de « dépendance » vis-à-vis de l'extérieur s'est accentuée depuis 2014, le nombre d'emploi étant stable tandis que, dans le même temps, le nombre d'actifs occupés résidant dans la communauté de communes a augmenté de 400 personnes soit une hausse de 1,6%.

08 Transports et mobilités

Comportements mobilitaires

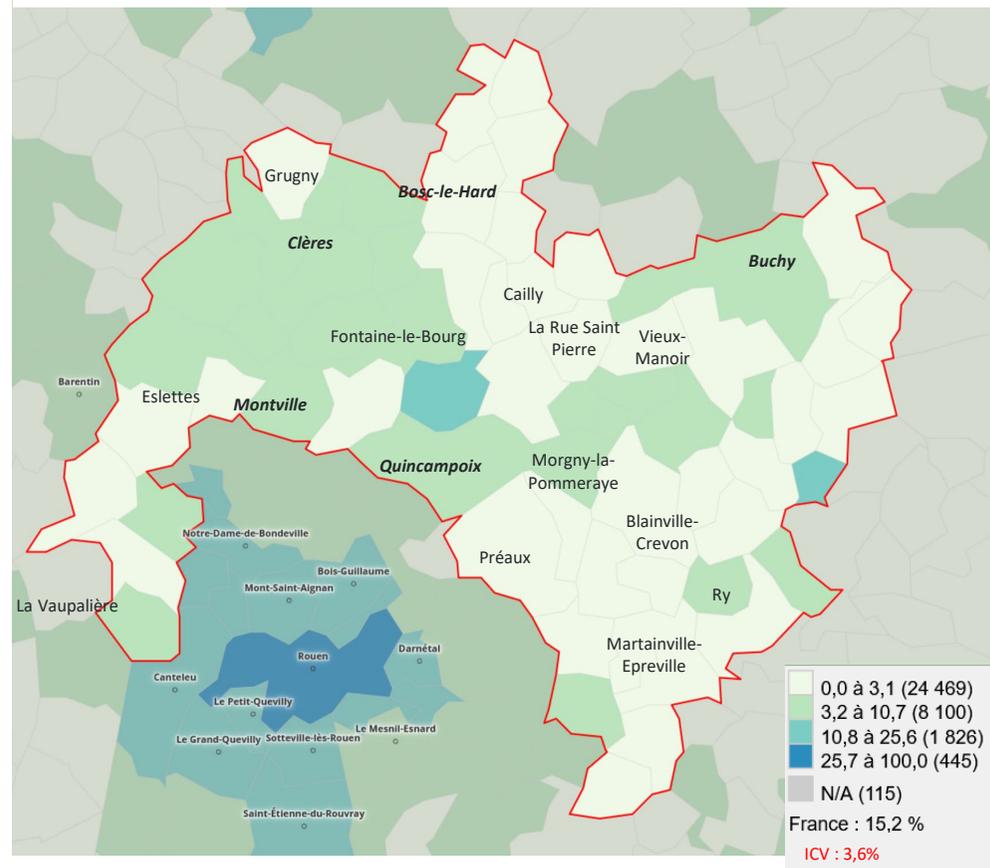
Part des déplacements domicile-travail effectués en voiture en 2019 en %

Source : RP INSEE 2023, Observatoire des territoires



Part des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun en 2019 en %

Source : RP INSEE 2023, Observatoire des territoires



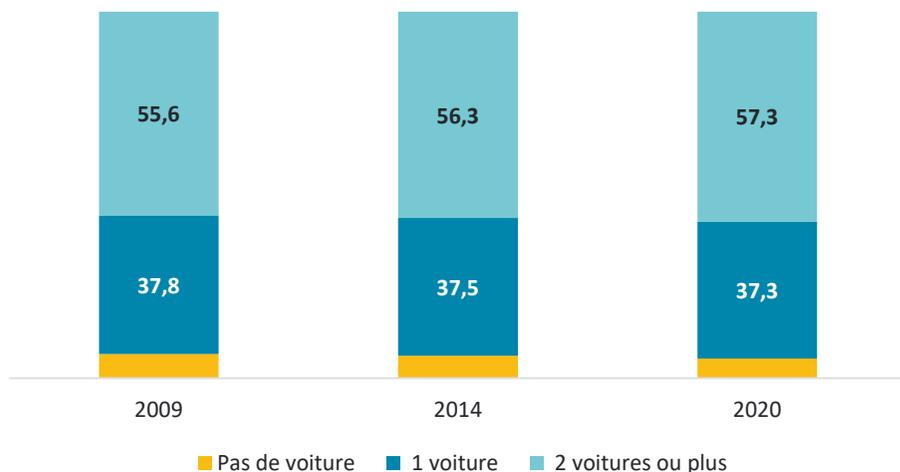
Les résidents des communes les moins urbaines sont les plus multi-motorisés, ce phénomène se renforçant depuis 2014. Ces résultats mettent en lumière des disparités assez forte de multi-motorisation entre, d'une part, les communes structurantes du territoire disposant de commerces et de services (Quincampoix, Montville, Clères et Buchy), et d'autre part, les autres communes dont les habitants sont plus dépendants à la voiture pour leurs déplacements quotidiens. A contrario, ce sont les ménages des principales polarités du territoire qui effectuent les plus courtes distances pour rejoindre leur lieu de travail. Elles-mêmes polarisées par le pôle urbain de Rouen, ces communes exercent aussi une polarisation économique (par l'emploi) à l'échelle de leur territoire par la présence de zones d'activités économiques, de services publics ou encore de commerces.

08 Transports et mobilités

Comportements mobilitaires

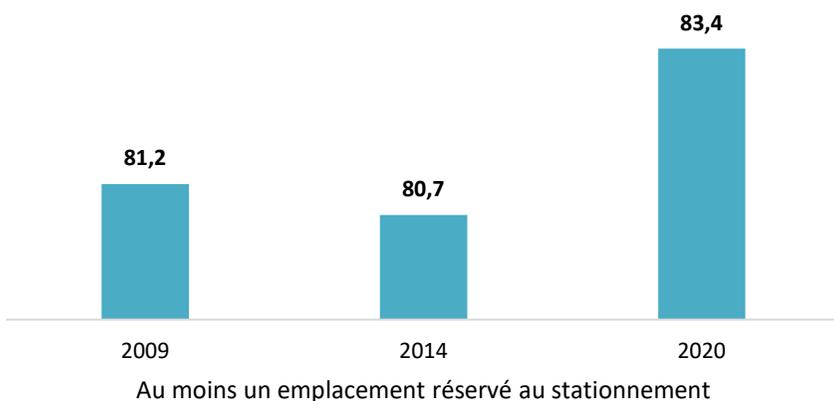
Evolution de l'équipement automobile des ménages en %

Données Insee 2023



Evolution de l'équipement automobile des ménages en %

Données Insee 2023



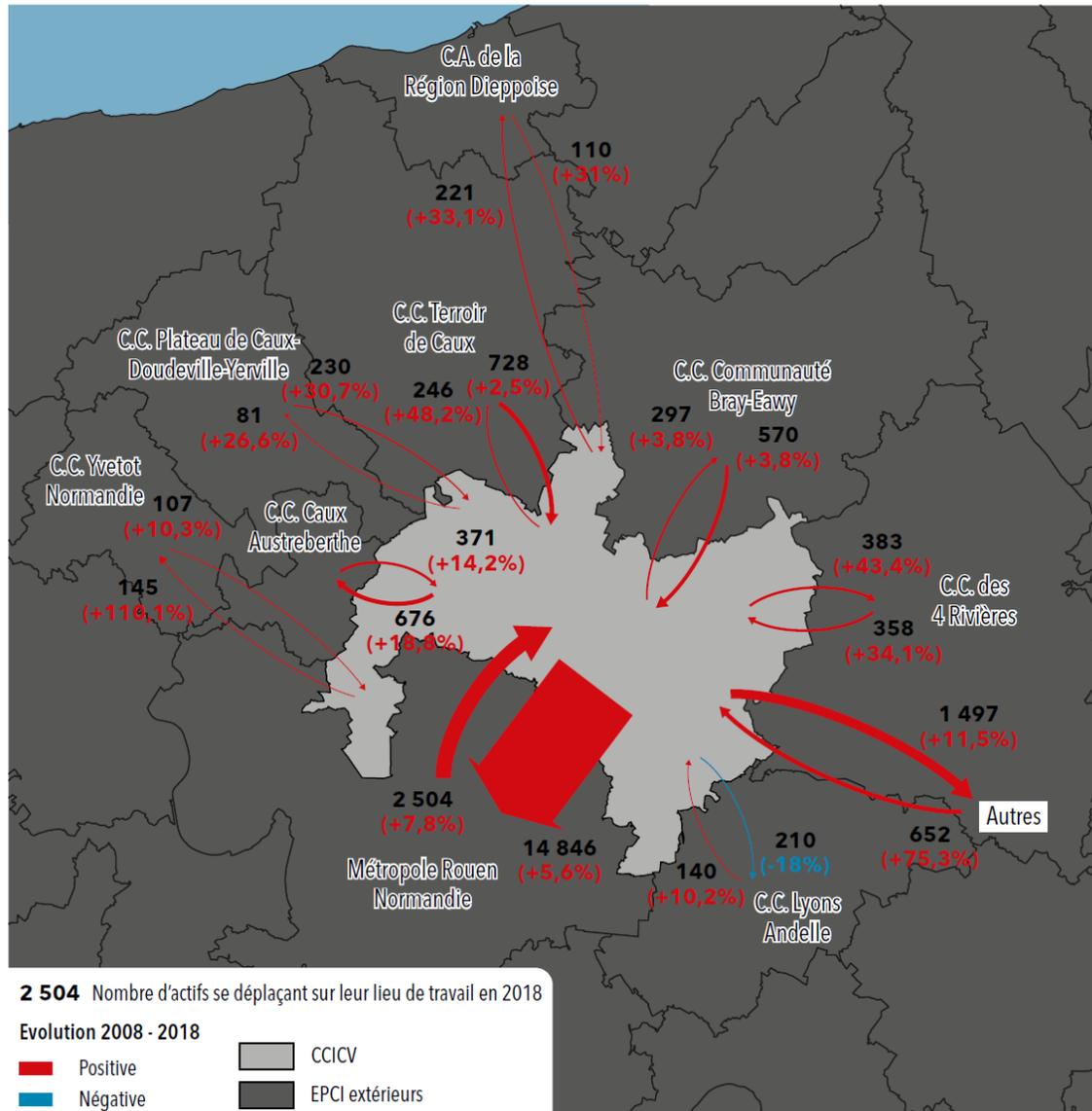
La part modale de la voiture a connu une hausse généralisée à l'échelle du territoire entre 2009 et 2020. Avec la progression de la multi-motorisation, ces résultats confirment la forte dépendance à la voiture des actifs du territoire qui se traduit aussi par un taux élevé de ménages possédant un véhicule personnel (94 % sur le territoire de la CCICV soit un taux supérieur à des territoires limitrophes comme la Métropole de Rouen, la C.C. Lyons-Andelle ou encore la C.C. Caux Austre-berthe). Outre la voiture, la part modale des transports en commun a également progressé à l'échelle du territoire (sauf dans les communes les plus rurales où cette part stagne). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse des usages au sein des polarités du territoire comme l'amélioration des dessertes ferroviaires (TER) et routières (bus régionaux) vers la Métropole de Rouen.

A l'échelle des polarités, on observe une progression générale de la part modale de la voiture (de + 2,8 points pour les communes rurales et jusqu'à +5,5 points pour les communes plus urbaines). Les communes les plus polarisantes voient l'usage des transports en commun augmenter (+ 1,1 point pour le rang 1 et + 0,8 point pour le rang 2).

08 Transports et mobilités

Flux pendulaires

Évolution du nombre d'actifs se déplaçant sur leur lieu de travail entre la C. C. Inter-Caux Vexin et les territoires limitrophes (2008/2018)



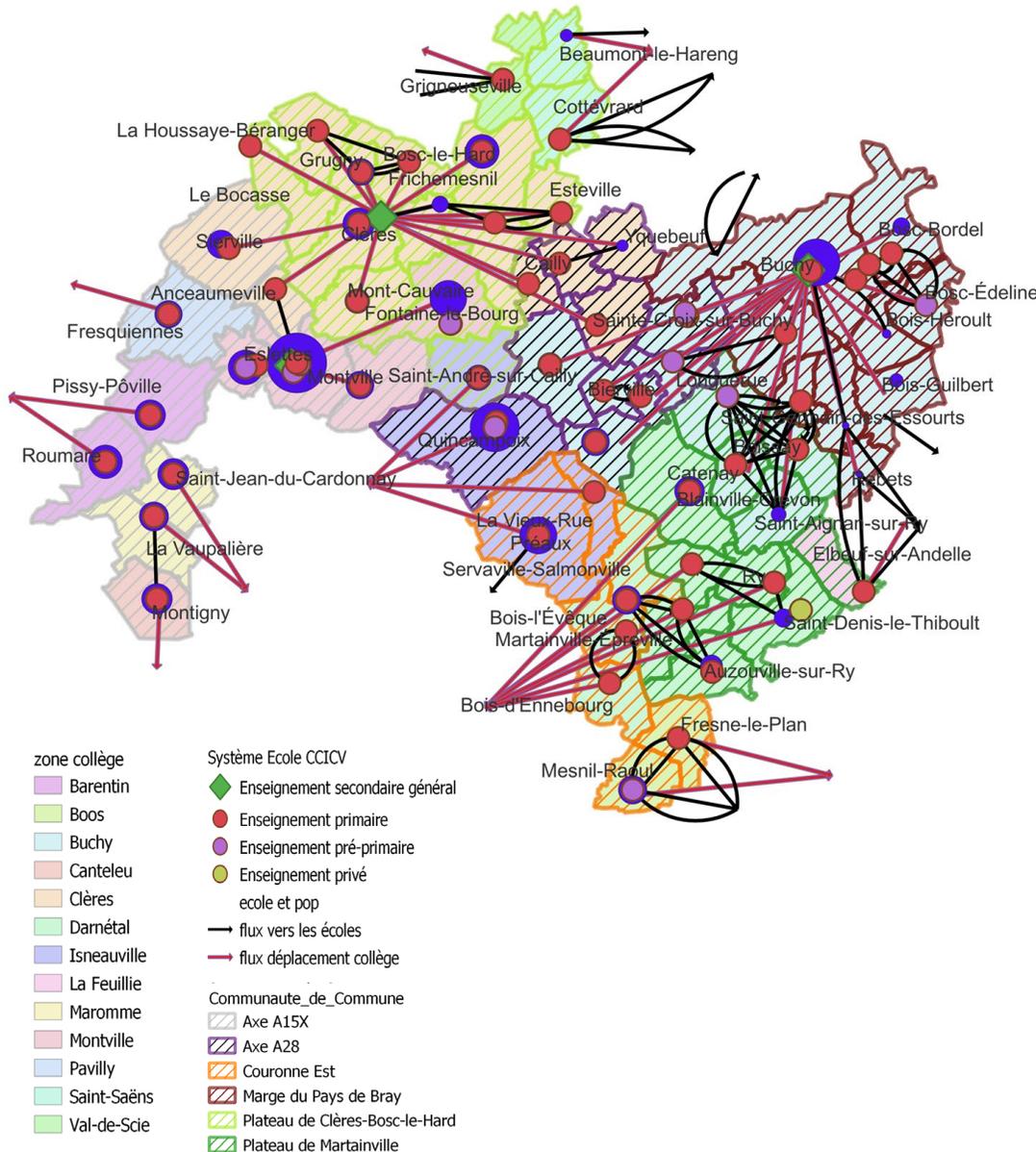
Des flux domicile-travail soutenus entre la CC Inter-Caux Vexin et la Métropole Rouen Normandie

Selon l'étude réalisée par l'AURBSE, la Métropole Rouen Normandie est la principale destination professionnelle des actifs de la CC Inter-Caux Vexin en attirant 61 % d'entre eux (environ 14 850 personnes). Ce territoire de près de 220 000 emplois attire 80 % des actifs de la CC Inter-Caux Vexin qui travaillent à l'extérieur. Entre 2008 et 2018, il a été observé une hausse de ces actifs résidant sur le territoire intercommunal qui travaillent au sein de la Métropole Rouen Normandie (environ 785 personnes supplémentaires soit une hausse de 5,6 %) et, par conséquent, cette tendance témoigne de la forte attractivité économique exercée sur les actifs de la CC Inter-Caux Vexin.

Dans l'autre sens, parmi les 5 770 actifs extérieurs qui viennent travailler sur le territoire de la C. C. Inter-Caux Vexin, 43 % sont originaires de la Métropole Rouen Normandie (environ 2 500 personnes). D'ailleurs, entre 2008 et 2018, le nombre d'actifs en provenance du territoire métropolitain a augmenté de 7,8 %, illustrant l'intensité des flux domicile-travail entre ces deux territoires.

Flux domicile-étude internes et externes au territoire

CC Inter Caux Vexin, 2023



Des flux domicile-école soutenus vers les polarités principales du territoire

Seules les communes de Clères, Montville et Buchy accueillent un établissement scolaire du second degré à savoir un collège. En revanche, la totalité des communes du territoire accueille au moins un établissements scolaire communal ou en SIVOS. D'après les données liées aux flux internes et externes à la CC Inter Caux Vexin vers les établissements scolaires, les établissements scolaires présents à de Clères et de Buchy sont générateurs de flux intrants plus importants que Montville. Les communes de la frange sud-ouest du territoire se dirige en effet davantage à l'extérieur du territoire, vers Isneauville, Darnétal, Barentin, Déville-lès-Rouen... Les flux sont donc davantage internes au nord du territoire et plus particulièrement à proximité de Buchy, tandis qu'ils sont davantage tournés vers l'extérieur aux franges. Les flux externes sont d'ailleurs largement portés par les trajets vers les établissements scolaires du second degré que par l'enseignement primaire bien représenté sur l'ensemble du territoire.

08 Transports et mobilités

Constats et enjeux

Constats

Points forts :

- Une localisation privilégiée couplée au caractère rural dominant du territoire
- 1 habitat sur 3 (soit 17 000 habitants) réside à une distance inférieure à 3 km d'une gare

Points de vigilance :

- $\frac{3}{4}$ des actifs travaillant à l'extérieur du territoire et des flux domicile-travail soutenus entre la CCICV et la Métropole de Rouen
- La réalisation d'axes routiers structurants desservant les pôles urbains, notamment les voies rapides et les autoroutes avec portions gratuites, qui a contribué au développement périurbain des espaces ruraux rapidement accessibles en voiture pour les actifs
- Un recours quasi exclusif à l'automobile impliquant des flux de transit à l'origine de nuisances et de pollutions

Enjeux

- Un potentiel fort de report modal de la voiture vers le train qui repose notamment sur l'aménagement urbain des gares et de leurs alentours : parkings de rabattement, aménagements cyclables et piétons
- Faciliter les déplacements au sein du territoire en direction des pôles d'attractivité pour les besoins de proximité et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en direction des pôles d'attractivité extérieurs et notamment les bassins d'emploi en poursuivant :
 - L'intensification la trame bâtie aux abords des principaux points de desserte ferroviaire,
 - L'aménagement des abords des points de rabattement pour faciliter l'intermodalité,
 - Le développement d'un réseau facilitant et sécurisant les déplacements non motorisés ;
- Des nouveaux habitants majoritairement en provenance de communes urbaines potentiellement enclins à accepter la décarbonation de leurs déplacements, mais des besoins spécifiques à prendre en considération dans les réflexions autour des mobilités (déposer son enfant à l'école avant d'aller sur son lieu de travail, réaliser des achats avant le retour à la maison, etc.).

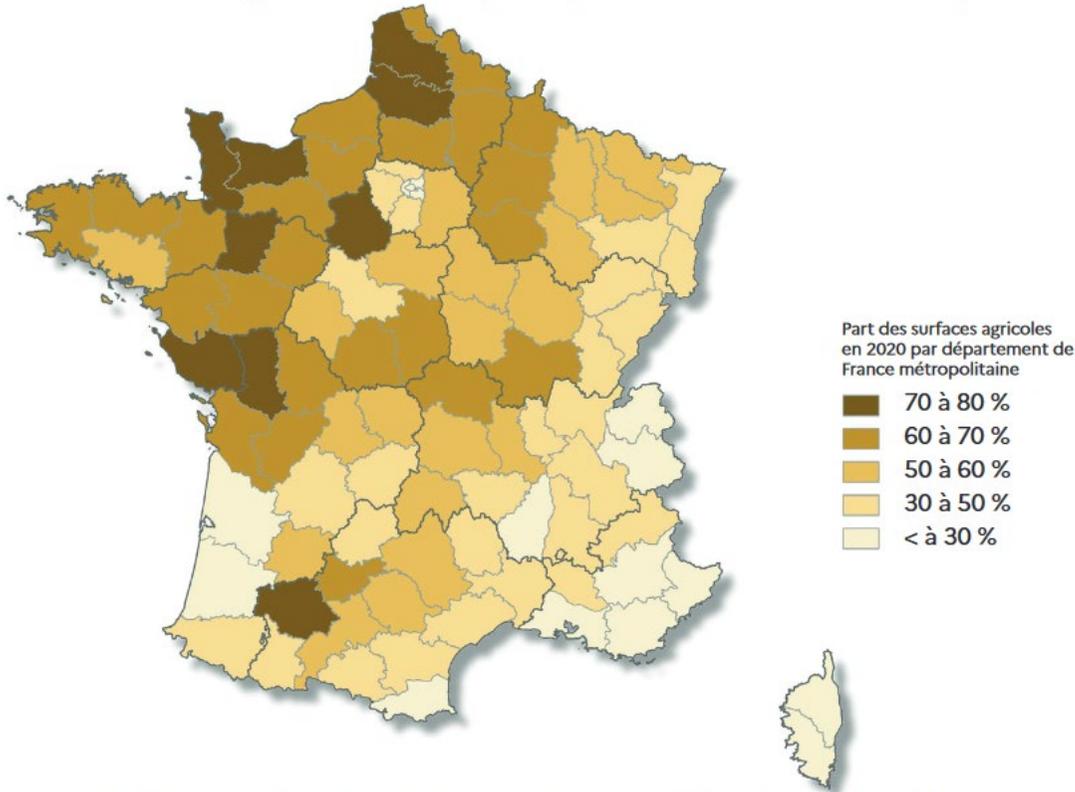
09 Diagnostic agricole

09 Diagnostic agricole

L'agriculture normande entre 1970 et 2020

L'orientation agricole plus prononcée dans le quart Nord Ouest de la France

Part des surfaces agricoles en 2020 par département de France métropolitaine



Source : AdminExpress 2018 © © IGN / Agreste - Enquêtes TERUTI 2019 - 2020 - 2021

En Normandie, une vocation agricole affirmée et de profondes transformations

En 50 ans, l'agriculture normande s'est transformée. L'élevage, bovin laitier en particulier, s'est restructuré au sein d'exploitations bien moins nombreuses et plus grandes. Les cultures se sont développées sur l'ensemble du territoire, avec des rendements en forte progression. Les paysages ont évolué : la région a perdu près de 900 000 hectares de prairies, grignotées par l'artificialisation, la poussée des fourrages et surtout des cultures de vente. Au final, la surface agricole diminue mais la part de l'espace agricole sur le territoire, près de 69 %, est l'une des plus élevées des régions françaises en 2020.

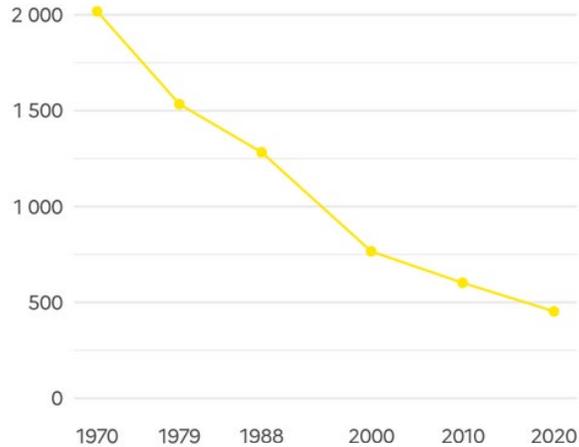
Au fil des décennies, l'élevage tend à se concentrer à l'ouest de la région. La spécialisation dans les grandes cultures s'accroît dans l'Eure et dans une moindre mesure en Seine-Maritime.

Cette période est aussi marquée par la sortie du modèle de l'exploitation familiale, avec une substitution progressive de l'emploi familial par des salariés, et des formes sociétaires de plus en plus présentes.

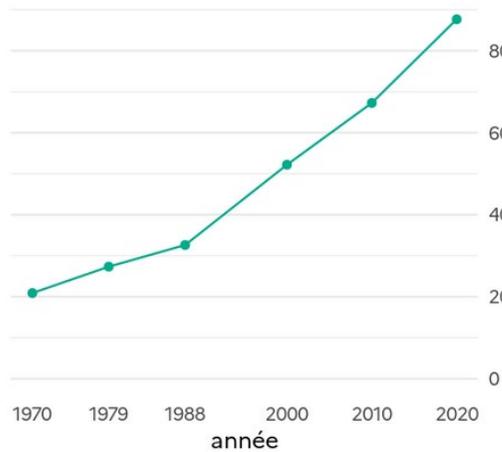
09 Diagnostic agricole

Nombre d'exploitations et SAU

nombre d'exploitations



SAU moyenne en ha



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

	2010	2020	évolution
Nombre total d'exploitations	602	453	-25 %
SAU totale (ha)	40 497	39 714	-2 %
SAU moyenne (ha)	67,3	87,7	30 %
PBS totale (k€) <i>Production brute standard</i>	87 036	92 145	6 %
total UGB <i>Unité de gros bétail</i>	45 338	36 255	-20 %
travail total (ETP)	846,2	742,4	-12 %
nombre de chefs d'exploitation¹	776	601	-23 %
└ dont femmes	27 %	24 %	-3 points
âge moyen des chefs d'exploitation	51	52	+1 an

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 - : pas de données

Une baisse continue des surfaces agricoles et du nombre d'exploitations

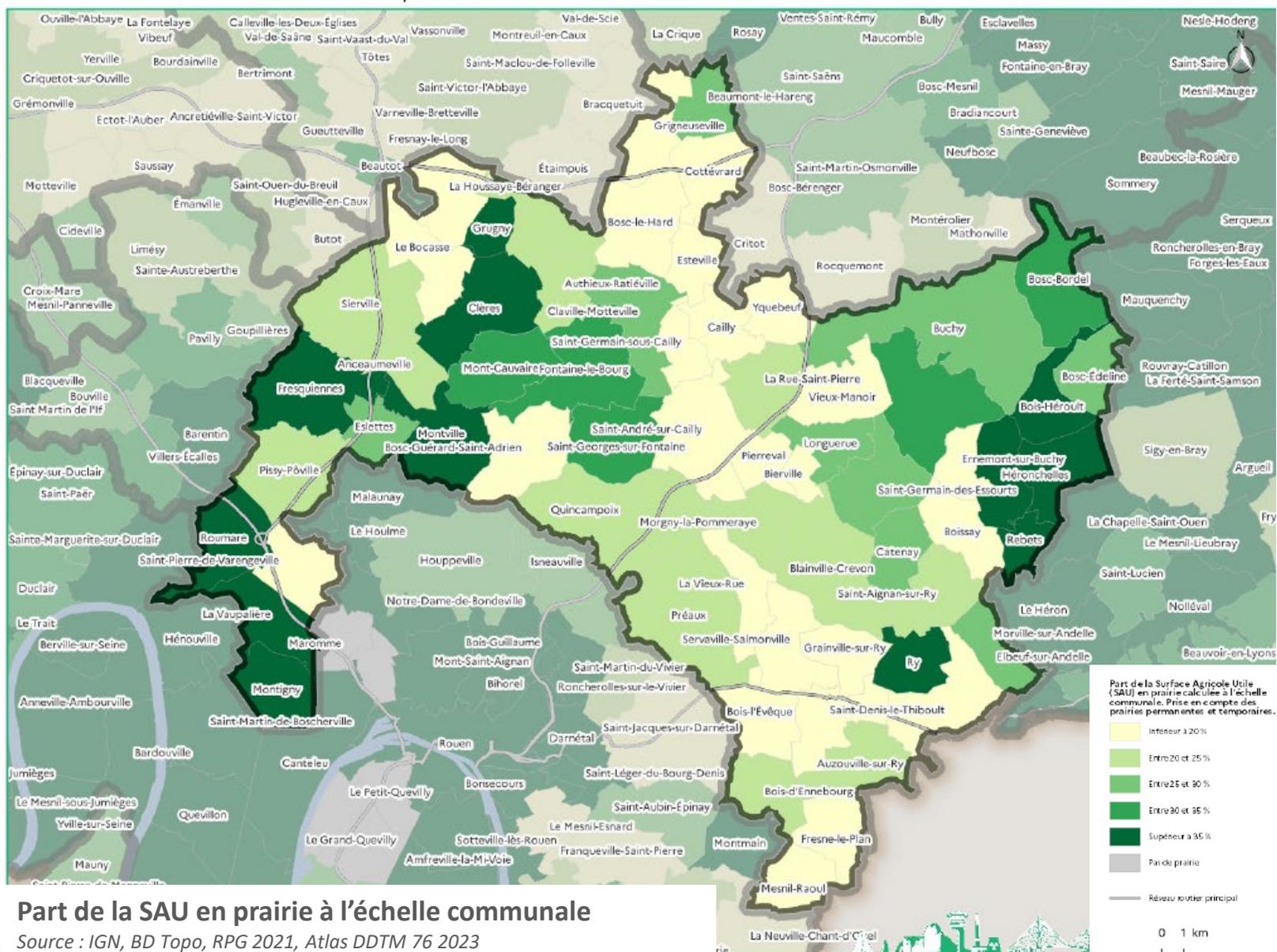
Hormis quelques communes des vallées et des plateaux forestiers, la plupart des communes du territoire compte plus de 50% de leur territoire en surfaces agricoles. Toutefois, comme pour de nombreux territoires normands, les surfaces des terres agricoles ont fortement diminué sur le territoire d'Inter-Caux-Vexin au cours de la dernière décennie : de -304 ha entre 2009 et 2019 (Source : AURBSE), soit une baisse comparable aux moyennes régionales et nationales.

Parallèlement à cette baisse des surfaces agricoles, le nombre d'exploitations a fortement diminué : le territoire comptait un peu plus de 600 exploitations en 2010 pour un peu plus de 450 en 2020.

09 Diagnostic agricole

Part des surfaces en prairie en 2021

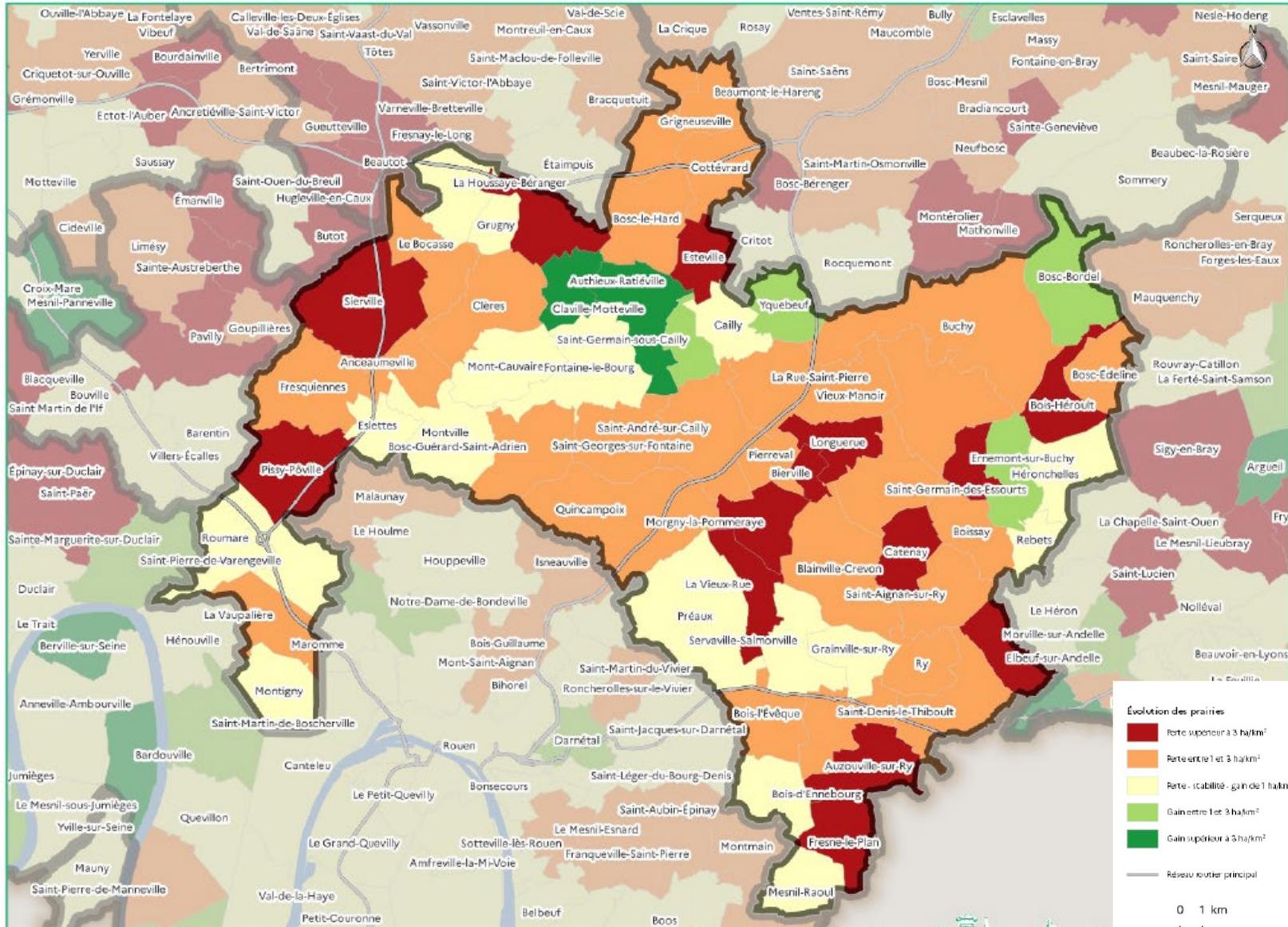
Part des surfaces prairiales par commune



09 Diagnostic agricole

Part des surfaces en prairie en 2021

Evolution de la part des surfaces prairiales par commune



Evolution de la part de la SAU en prairie à l'échelle communale

Source : IGN, BD Topo, RPG 2021, Atlas DDTM 76 2023

09 Diagnostic agricole

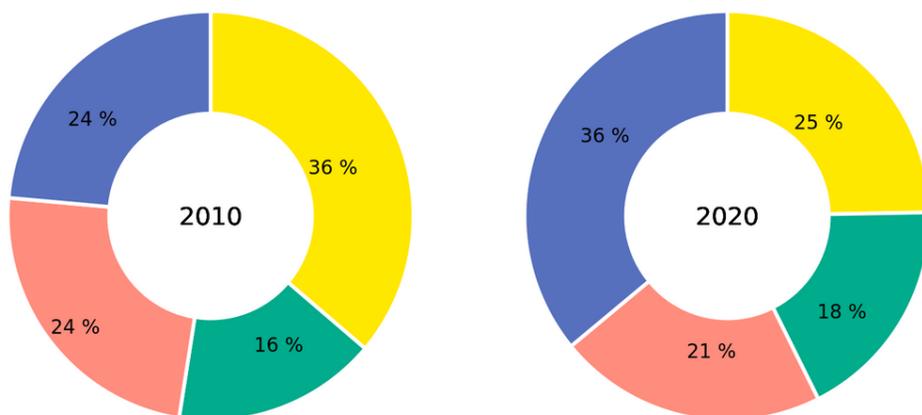
Structure des exploitations

Dimension économique

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	602	453	40 497	39 714	45 338	36 255	846	742	92 145
microexploitations	218	112	1 279	833	1 203	617	87	55	894
petites	98	81	3 394	2 495	3 671	2 253	111	91	4 921
moyennes	144	97	12 538	8 630	13 922	6 964	234	140	16 311
grandes	142	163	23 286	27 756	26 542	26 421	414	456	70 018

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 - : pas de données

Nombre d'exploitations CC Inter-Caux-Vexin



dimension économique ■ microexploitations ■ petites ■ moyennes ■ grandes
 source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Des grandes exploitations de plus en plus représentées

La taille des exploitations du territoire suit la tendance nationale et régionale à savoir une forte augmentation, que ce soit en termes de Surfaces Agricoles Utiles (SAU) moyennes et totales, qu'en termes de dimensions économiques. Entre 2010 et 2020, la SAU moyenne a augmenté de 30% et les grandes exploitations sont les seules dont le nombre a augmenté sur la dernière décennie : +21 grandes exploitations contre -47 moyennes, -17 petites et -106 microexploitations.

09 Diagnostic agricole

Statuts juridiques

Statut juridique

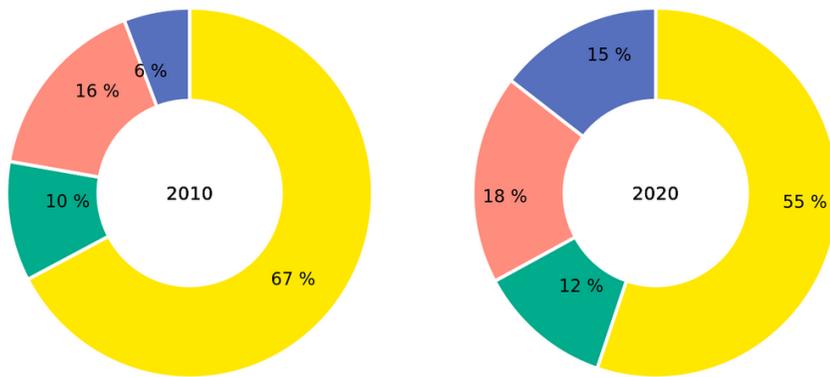
	Exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
Total exploitations	602	453	40 497	39 714	45 338	36 255	846	742	92 145
exploitations individuelles	405	250	13 117	9 670	14 976	8 808	370	240	21 608
GAEC	63	54	10 923	9 840	12 327	12 398	181	166	23 604
EARL	99	83	13 026	11 645	13 895	9 696	229	198	27 518
autres statuts	35	66	3 431	8 560	4 139	5 353	66	138	19 414

Des formes sociétaires de plus en plus représentées

Cet agrandissement progressif va de pair avec le développement des formes sociétaires, davantage représentée qu'en 2010, même si les exploitations individuelles restent la forme la plus représentée sur le territoire : 55% des exploitations en 2020 contre 67% en 2010. A l'échelle régionale, les tendances sont similaires puisque 4 exploitations normandes sur 10 sont en forme sociétaire en 2020. Pour autant, les sociétés qui se développent dans l'agriculture nationale ne sont pas des entreprises de grande taille où des apporteurs de capitaux multiples et étrangers au monde agricole entreraient et sortiraient dans les le capital des exploitations au gré de leurs stratégies financières. Dans les GAEC et les EARL qui représentent près de 70 % des sociétés agricoles, la dimension familiale reste très présente : les co-exploitants partagent souvent des liens familiaux mais les apports de capitaux des uns et des autres sont bien distincts de même que leur contribution au travail sur les exploitations. L'agriculture nationale évolue donc depuis un certain temps vers une agriculture d'entreprises mais d'entreprises d'agriculteurs, pas d'entreprise de capitaux extérieur (source : CA, 2023).

Nombre d'exploitations
CC Inter-Caux-Vexin

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données



statut juridique ■ exploitations individuelles ■ GAEC ■ EARL ■ autres statuts

source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

09 Diagnostic agricole

Main d'œuvre et devenir des exploitations

Main d'œuvre des exploitations

	Nombre d'actifs			Volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
Main d'œuvre totale¹	1 372	1 128	-18 %	846	742	-12 %
chefs d'exploitations, coexploitants	776	601	-23 %	558	472	-15 %
└ dont coexploitants familiaux	154	135	-12 %	131	114	-13 %
main d'œuvre familiale ²	224	136	-39 %	110	81	-26 %
salariés permanents ³	186	204	10 %	144	168	17 %
sous-total main d'œuvre permanente	1 186	941	-21 %	812	722	-11 %
saisonniers et salariés occasionnels	186	187	1 %	34	18	-46 %

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations

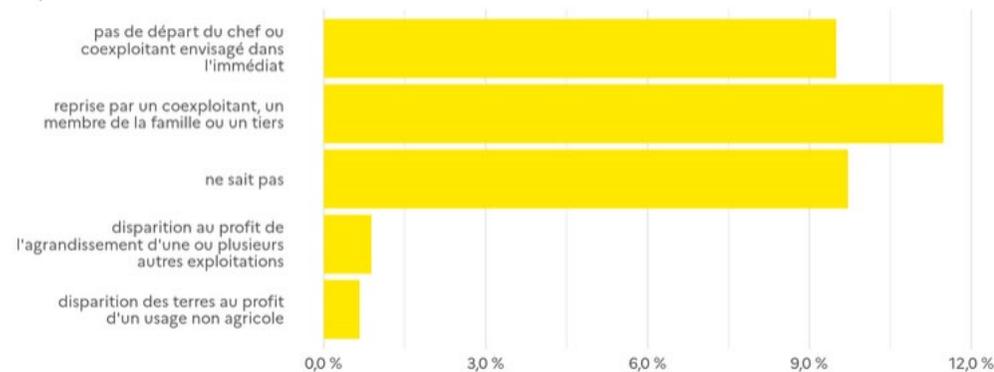
² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet)

hors coexploitants ou associés actifs familiaux

³ hors famille

Devenir des exploitations

CC Inter-Caux-Vexin



source : Agreste – recensement agricole 2020
exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans

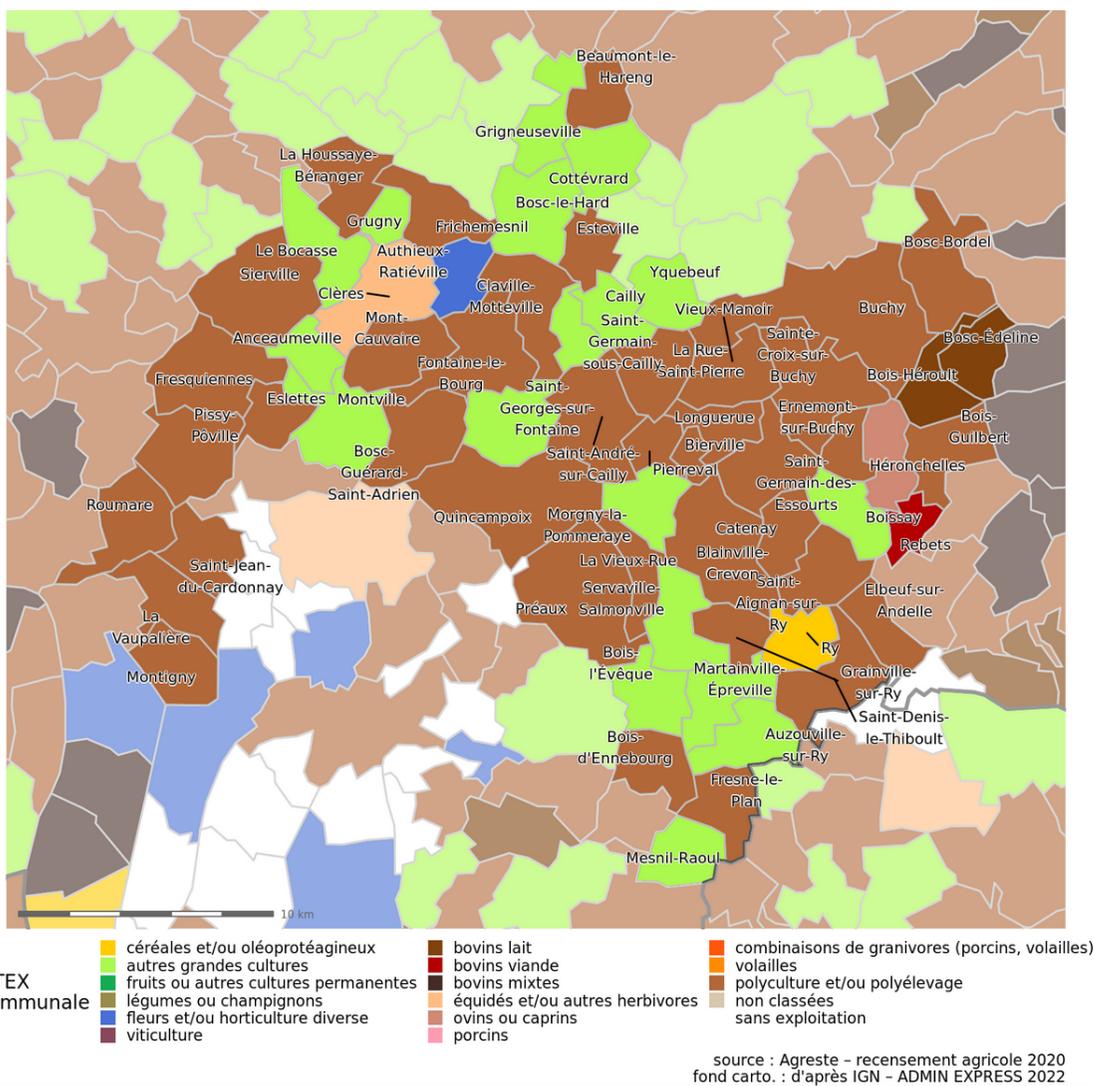
Le succès croissant des formes sociétaires

Ainsi, même si les exploitations individuelles restent majoritaires dans le paysage agricole local, les exploitations agricoles organisées sous forme de société représentent désormais 30% des effectifs. Bien qu'encore loin d'une agriculture de firme, cette évolution dénote l'émergence de bouleversements qu'il importe de prendre en compte, notamment dans les politiques de soutien à l'installation. Alors que le chef d'exploitation et quelques membres de la famille ont longtemps constitué l'unique main d'œuvre, la composition de la main d'œuvre agricole se transforme progressivement et les membres de la famille du chef d'exploitation participent de moins en moins à la vie de l'exploitation. Dans les années 1970, les $\frac{3}{4}$ des exploitations recouraient à des membres de la famille, elles représentent moins de 20 % des exploitations de nos jours. Ces membres de la famille, hors chefs d'exploitation et coexploitants, représentaient 224 actifs en 2010, mais seulement 136 actifs en 2020. Ils ont été largement remplacés par les salariés permanents et/ou occasionnels, le plus souvent non-membres de la famille.

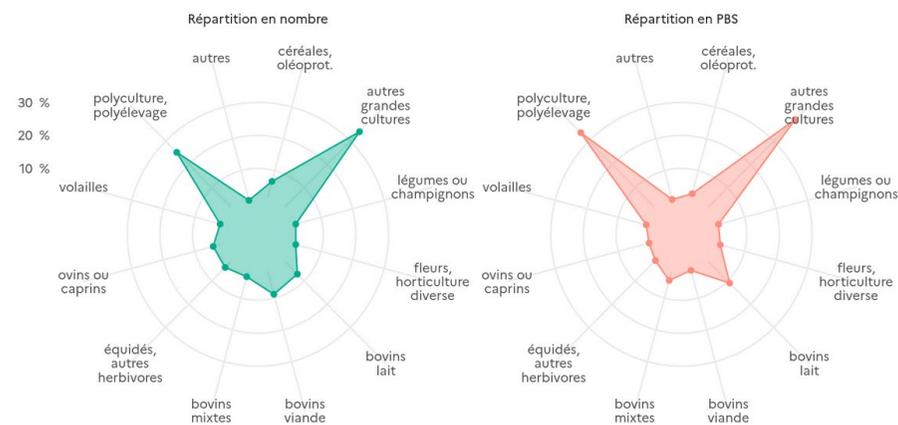
L'augmentation continue de la surface moyenne et de la dimension économique des exploitations agricoles du territoire, corrélée à la baisse du nombre d'actifs agricoles et au vieillissement progressif des chefs d'exploitations, pose la question de la reprise et du devenir des exploitations du territoire. En 2020, 24% des exploitations sont concernées par la problématique (chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans) : parmi elles 16% n'envisagent pas un départ immédiat ou envisagent une co-exploitation.

09 Diagnostic agricole

Orientations technico-économiques



Orientations technico-économiques
CC Inter-Caux-Vexin



Un élevage bovin laitier développé et des cultures très présentes

Les exploitations sont donc de moins en moins nombreuses et plus grandes, et elles se transforment en profondeur. En effet ces cinquante dernières années sont marquées par la restructuration de l'élevage bovin, laitier en particulier, et la poussée des grandes cultures en Normandie : l'élevage spécialisé recule fortement au profit de l'élevage associées aux cultures. Une tendance qui s'observe également sur le territoire de la CC Inter-Caux-Vexin.

09 Diagnostic agricole

Orientations technico-économiques

	exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
Total exploitations	602	453	40 497	39 714	92 145
<i>dont</i>					
céréales et/ou oléoprotéagineux	67	30	5 231	2 057	2 532
autres grandes cultures	69	154	6 414	17 612	36 126
fruits ou autres cultures permanentes	7	s	84	s	s
légumes ou champignons	4	9	15	85	1 645
fleurs et/ou horticulture diverse	13	9	144	128	2 146
viticulture	–	–	–	–	–
bovins lait	66	32	5 366	3 331	10 055
bovins viande	75	40	1 929	981	1 219
bovins mixtes	42	15	3 959	1 610	4 130
équidés et/ou autres herbivores	53	19	503	352	1 173
ovins ou caprins	37	19	114	123	231
porcins	s	s	s	s	s
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	11	–	419	–	–
volailles	9	9	111	60	1 072
polyculture et/ou polyélevage	145	114	15 876	13 208	30 949
non classées	s	–	s	–	–

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – : pas de données

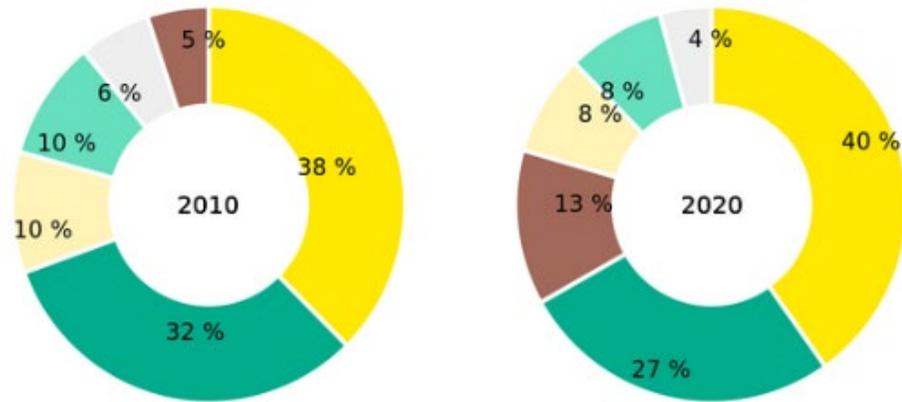
Une restructuration progressive de l'élevage bovin

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations développant les grandes cultures a plus que doublé : 154 exploitations en 2020 contre 69 en 2010. Parallèlement, le nombre d'exploitations bovines, bovines lait et bovines mixte a été divisé par deux en l'espace de dix ans : à titre d'exemple, l'élevage bovin lait ne représente plus que 32 exploitations en 2020, contre 66 en 2010. Si on ne peut encore affirmer que le territoire se spécialise dans les grandes cultures, on observe un glissement progressif vers des exploitations qui associent culture et élevage : en 2020, comme en 2010, la majorité des exploitations de la CC Inter Caux Vexin sont en effet tournées vers la polyculture/polyélevage (114 exploitations en 2020).

09 Diagnostic agricole

Les surfaces agricoles cultivées

Répartition des cultures principales
CC Inter-Caux-Vexin



■ céréales ■ plantes à fibres et plantes industrielles diverses ■ prairies
■ oléagineux ■ fourrages annuels ■ autres

fourrages annuels : maïs fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères annuelles pures (hors luzerne) ou en mélange (y. c. avec des céréales). prairies : prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés (uniquement en 2020).
 source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Des évolutions de surfaces contrastées selon les cultures et des rendements en forte hausse

Les surfaces dédiées aux grandes cultures ont vivement progressé sur le territoire, en particulier les cultures :

- De pommes de terre : 1018 ha en 2020, contre 291 ha en 2010
- De plantes à fibres et industrielles : 5010 ha en 2020, contre 2054 ha en 2010.

En effet, le lin textile, en progression continue dans la région depuis 1970, voit sa surface plus que doubler au cours de ces 10 dernières années en Normandie et est surtout présente en Seine Maritime. La culture des pommes de terre progresse elle aussi fortement en Seine-Maritime (avec des surfaces qui triplent entre 1988 et 2020), alors qu'elle est globalement stable dans les autres départements normands.

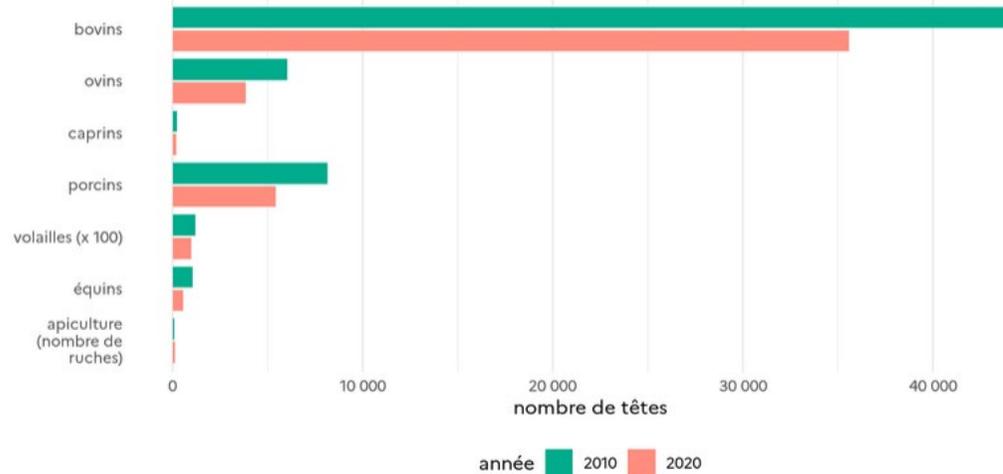
A l'inverse, alors que leurs surfaces avaient bondi dans les années 1980 grâce à un régime d'aides communautaires très incitatives, les protéagineux ont connu un net recul, notamment en raison de la concurrence du blé et du colza : ils représentent 417 ha en 2020, contre 1706 ha en 2010.

Dans le même temps, les céréales, les oléagineux, les fourrages annuels et les prairies ont conservé des surfaces du même ordre de grandeur qu'en 2010.

09 Diagnostic agricole

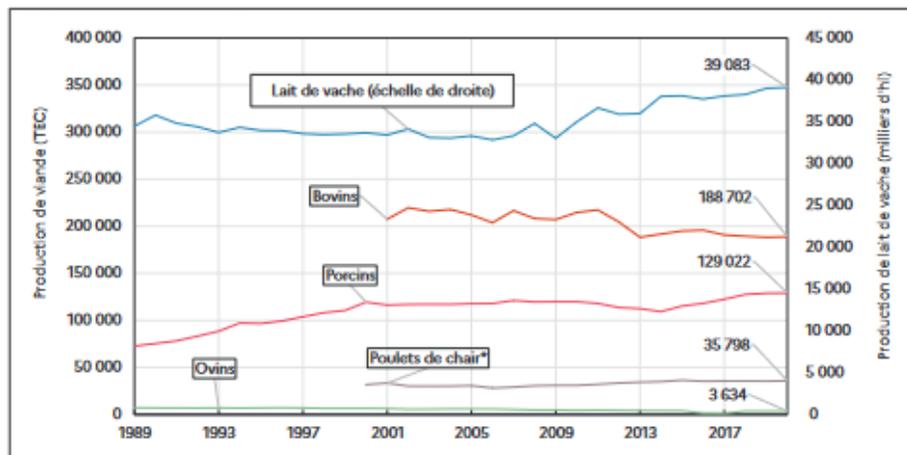
L'élevage

Répartition des cheptels par catégorie
CC Inter-Caux-Vexin



Malgré la baisse du cheptel, une production de lait de vache orientée à la hausse

Évolution de la production de lait de vache (milliers d'hectolitres, hl) et de viande (tonnes-équivalents-carcasse, TEC) en Normandie entre 1989 et 2020



Note : *y compris coquelets
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

Une chute du nombre d'exploitations laitières, mais une hausse de la production de lait

La reconfiguration de l'élevage bovin touche avant tout les exploitations laitières. Leur nombre a été divisé par deux en dix ans, du fait de la concentration de la production, mais aussi de la réorientation d'éleveurs du lait vers la viande. En Normandie, le nombre d'exploitations n'ayant que des vaches laitières a été divisé par 18 depuis 1970, alors que le nombre de celles ayant seulement des vaches allaitantes, dédiées à la production de viande, a plus que triplé. Des dynamiques qui s'observent également sur le territoire depuis 2010 puisque le cheptel de vaches laitières baisse de -98 sur la période 2010-2020, tandis que celui des allaitantes ne recule que de -26.

Comme dans les autres régions françaises, l'augmentation du volume de lait produit, par vache et par hectare de surface de fourrages ou de prairie, compense la baisse du cheptel. Cette intensification de la production laitière aboutit, selon les périodes, à un maintien ou même une progression de la production de lait. En effet, entre 1989 et 2020, alors que le nombre d'exploitations laitières a baissé de près de 80% et le nombre de vaches de 36 %, la production de lait a augmenté de 13 %. Dans la région, la production moyenne annuelle d'une vache est passée de 3 900 litres de lait en 1989 à 7 000 litres en 2020. Durant cette période, la Normandie est passée de la 3ème à la 2ème place des régions françaises pour la production de lait de vache, derrière la Bretagne.

09 Diagnostic agricole

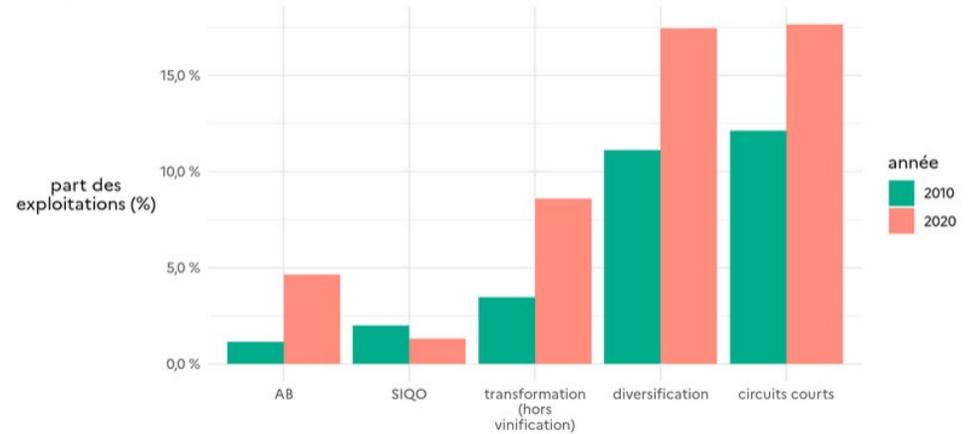
Démarches de valorisation

Démarches de valorisation

Exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	602	453	-25 %	100 %
agriculture biologique	7	21	200 %	5 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio)	12	6	-50 %	1 %
dont				
AOP	8	3	-62 %	1 %
IOP	0	0	–	0 %
Label rouge	4	3	-25 %	1 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme)	21	39	86 %	9 %
dont				
transformation de lait	5	7	40 %	2 %
transformation ou découpe de viande	–	21	–	5 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	–	10	–	2 %
activités de diversification	67	79	18 %	17 %
dont				
travail à façon	32	63	97 %	14 %
tourisme - hébergement - loisirs	23	13	-43 %	3 %
énergie renouvelable (pour la vente)	0	11	Inf	2 %
circuits courts (hors vin)	73	80	10 %	18 %
dont				
vente directe (hors vin)	63	74	17 %	16 %

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 s : secret statistique
 – : pas de données

Engagement dans une démarche de valorisation
 CC Inter-Caux-Vexin



source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

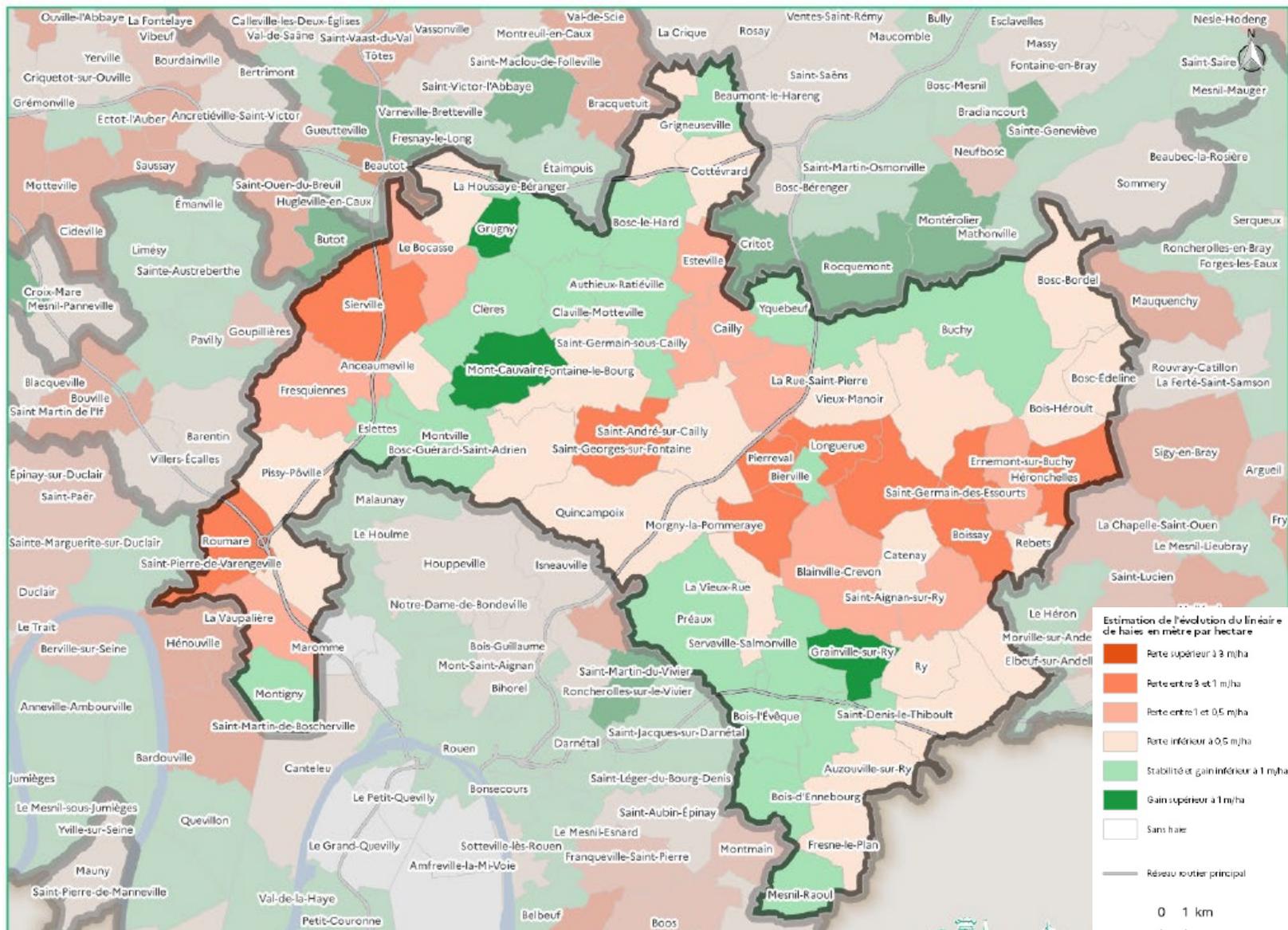
L'agriculture biologique connaît une représentation grandissante

Malgré le recul du nombre d'exploitations 2010, les démarches de valorisation sur le territoire sont de plus en plus nombreuses. Parmi elles, la plus significative est la conversion vers une agriculture biologique qui représente l'évolution la plus importante : elles représentent 21 exploitations en 2020, contre seulement 7 en 2010 soit une évolution de +200%. Les activités de diversification et de transformation représentent ensuite les évolutions les plus significatives, en particulier le travail « à façon » (+97%), qui peut permettre à un agriculteur de déléguer ou de tester de nouvelles pratiques, notamment traditionnelles, de bénéficier de matériel agricole ou encore de transmettre son exploitation ; ainsi que les activités de transformation à la ferme (+86%). Les labels de qualité sont eux en revanche en net recul, ainsi que l'hébergement à la ferme.

09 Diagnostic agricole

Part des surfaces en prairie en 2021

Evolution du linéaire de haie agricole entre 2015 et 2022



Evolution de l'évolution du linéaire de haie en mètre par ha à l'échelle communale

Source : IGN, BD Topo 2022, Données PAC 2015 et 2022, Atlas DDTM 76 2023

09 Diagnostic agricole

Constats et enjeux

Constats

Points forts :

- Des surfaces agricoles encore largement majoritaires, qui participent à l'identité agricole rural du territoire
- Une activité agricole qui se porte bien malgré la réduction du nombre d'exploitations
- Un rôle d'entretien du paysage rural bocager, marqueur identitaire du territoire

Points de vigilance :

- Une diminution constatée des surfaces dédiées aux agricoles en lien avec une artificialisation de ces espaces
- Une forte diminution du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles
- Un élevage bovin en recul au profit des cultures
- Un vieillissement progressif des exploitants et des problématiques de reprise des exploitations dans un contexte d'augmentation continue de la dimension économique et de la taille des exploitations
- L'hébergement à la ferme en recul sur la dernière période et labels de qualité de moins en moins représentés
- La surface bio est encore loin de respecter la stratégie Farm to Fork (25% de surface bio)

Enjeux

Une agriculture en mutations, à pérenniser à travers :

- Des actions favorisant la transformation locale des produits agricoles
- Des actions de communication pour une image positive de l'agriculture et la promotion des produits qui en sont issus, par la construction d'une stratégie de mise en tourisme
- L'appui des projets de diversification et le développement de filières courtes, de ventes directes et l'intégration des produits locaux dans les cantines scolaires
- La limitation du mitage des espaces agricoles par un développement urbain s'appuyant sur une trame existante et veillant à pérenniser l'agriculture en périphérie
- Le maintien de conditions d'exploitation viables : circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitations
- Un meilleur équilibre entre les usagers du territoire (agriculteurs, promeneurs, cyclistes, touristes...) afin de trouver un « Vivre ensemble » constructif

Contact

Équipe projet VE2A

Personnes à contacter

Frédéric
Régnier

Urbaniste
Géographe



Directeur général adjoint
Directeur du pôle planification
et environnement
Associé

f.regnier@ve2a.com
+ 33 6 40 44 65 80

 www.ve2a.com contact@ve2a.com
+33 9 72 33 32 84

Mathilde
Loncle

Urbaniste
Géographe



Chargée d'études
Pôle planification
et environnement

m.loncle@ve2a.com
+33 6 40 86 59 68

 www.ve2a.com contact@ve2a.com
+33 9 72 33 32 84

SARL VE2A - Siège Social

Moulin Marc d'Argent
3 rue des petites eaux de
Robec -76000 ROUEN
Tel.: 09 72.33.32.84
contact@ve2a.com

Agence Paris

Le « cinq »
5 Rue de Savoie - 75006 PARIS
+33 1 43 26 66 39

Agence Océan Indien

Cour de l'Usine
La Mare
97438 Sainte-Marie